



HAL
open science

Les expressions du référent national en néerlandais contemporain

Armand Héroguel

► **To cite this version:**

Armand Héroguel. Les expressions du référent national en néerlandais contemporain. Linguistique. Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2007. tel-00781366

HAL Id: tel-00781366

<https://theses.hal.science/tel-00781366>

Submitted on 26 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de Paris-Sorbonne Paris IV

LES EXPRESSIONS DU RÉFÉRENT NATIONAL EN NÉERLANDAIS CONTEMPORAIN

Ouvrage original

présenté par

Armand HÉROGUEL

dans le cadre de

l'Habilitation à diriger des recherches.

sous la direction de

Monsieur le Professeur Jan PEKELDER

et soutenue publiquement le samedi 17 novembre 2007
à la Maison de la Recherche, salle D116, 28 rue Serpente à Paris

Sommaire

Sommaire

Sommaire.....	3
Table des matières détaillée.....	5
1. Introduction.....	7
1.1. Objet.....	11
1.2. Problématique.....	15
1.3. Méthode envisagée.....	20
2. État de la question: des signes, des référents, des interlocuteurs.....	30
2.1. Les signes.....	30
2.2. Quatre catégories de signe.....	44
2.3. Le référent.....	95
2.4. Les interlocuteurs.....	101
2.5. Conclusion de l'état de la question.....	114
3. Description de la liste.....	119
3.1. Les noms propres exprimant le référent national (NPERN).....	119
3.2. Les termes exprimant le référent national.....	154
3.3. Les sigles exprimant le référent national et leurs dérivés.....	164
3.4. Les natiolectismes exprimant le référent national.....	170
3.5. Les expressions transcategorielles du référent national.....	171
3.6. Conclusion de la description.....	173
4. Les ERN comme catégorie lexico-sémantique.....	177
4.1. Les quatre catégories de signes.....	178
4.2. La motivation des expressions du référent national.....	206
4.3. Langue ou parole.....	207
4.4. Les locuteurs des expressions du référent national.....	209
4.5. Approche onomasiologique des expressions du référent national.....	211
4.6. Les ERN comme catégorie lexico-sémantique: caractéristiques principales.....	220
5. Conclusion.....	223
GLOSSAIRE.....	239
Index thématique.....	241
Index des auteurs.....	242
Annexe 1: LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION LENOCH : GRANDES CATÉGORIES CLASSÉES EN FONCTION DE L'INTÉRÊT POUR LES EXPRESSIONS DU RÉFÉRENT NATIONAL.....	244
Annexe 2: LISTE ALPHABÉTIQUE DES EXPRESSIONS DU RÉFÉRENT NATIONAL.....	245
Bibliographie.....	273

Table des matières détaillée

Table des matières détaillée

Sommaire.....	3
Table des matières détaillée.....	5
1. Introduction.....	7
1.1. Objet.....	11
1.2. Problématique.....	15
1.3. Méthode envisagée.....	20
2. État de la question: des signes, des référents, des interlocuteurs.....	30
2.1. Les signes.....	30
2.2. Quatre catégories de signe.....	44
2.2.2.4.1. Les critiques visant à améliorer la terminologie traditionnelle.....	75
2.2.2.4.2. Les critiques des fondements de la terminologie traditionnelle.....	77
2.3. Le référent.....	95
2.4. Les interlocuteurs.....	101
2.5. Conclusion de l'état de la question.....	114
3. Description de la liste.....	119
3.1. Les noms propres exprimant le référent national (NPERN).....	119
3.2. Les termes exprimant le référent national.....	154
3.3. Les sigles exprimant le référent national et leurs dérivés.....	164
3.4. Les natiolectismes exprimant le référent national.....	170
3.5. Les expressions transcatégorielles du référent national.....	171
3.6. Conclusion de la description.....	173
4. Les ERN comme catégorie lexico-sémantique.....	177
4.1. Les quatre catégories de signes.....	178
4.2. La motivation des expressions du référent national.....	206
4.3. Langue ou parole.....	207
4.4. Les locuteurs des expressions du référent national.....	209
4.5. Approche onomasiologique des expressions du référent national.....	211
4.6. Les ERN comme catégorie lexico-sémantique: caractéristiques principales.....	220
5. Conclusion.....	223
GLOSSAIRE.....	239
Index thématique.....	241
Index des auteurs.....	242
Annexe 1: LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION LENOCH : GRANDES CATÉGORIES CLASSÉES EN FONCTION DE L'INTÉRÊT POUR LES EXPRESSIONS DU RÉFÉRENT NATIONAL.....	244
Annexe 2: LISTE ALPHABÉTIQUE DES EXPRESSIONS DU RÉFÉRENT NATIONAL.....	245
Bibliographie.....	273

1. Introduction

Il est des lexies¹ que l'on ne trouve que dans certains États(-nations) parce qu'elles réfèrent à des entités qui n'existent que dans ces États. Donnons quelques exemples à partir du français. Les lexies 'carte SIS' ou 'minerval' font partie du français contemporain, pourtant elles ne sont pas connues de la majorité des Français. Elles désignent des réalités de la vie des Belges francophones auxquelles les Français ne sont pas confrontés. Inversement, il existe des lexies qui font partie du vocabulaire des Français, mais ne sont pas connues des Québécois par exemple: 'carte Vitale' ne fait pas partie de leur vocabulaire. Si on sort du simple domaine de la réalité des pays francophones², on pourra citer comme exemple la 'Maison Blanche', la 'Guardia Civil', la 'A.O.K.' (Allgemeine Ortskrankenkasse), 'Scotland Yard', les 'carabinieri'. Ces lexies font partie du vocabulaire courant du locuteur de la langue concernée. Certaines lexies font même partie du vocabulaire d'allophones que ce soit sous la forme d'emprunt ou sous la forme d'exonyme ('Maison Blanche' étant l'exonyme de 'White House'). Ce phénomène n'est évoqué que très furtivement par Lerat (1995:47) lorsqu'il traite de la traduction: « Il existe des réalités nationales, comme le *Land* allemand ou la *generalidad* espagnole, que l'on dénature en parlant de régions au sens français. »

Cette étude va se limiter à la langue néerlandaise des Pays-Bas et de la Belgique néerlandophone. On aurait pu l'étendre aux Antilles néerlandaises, à Aruba et au Surinam, mais pour une première approche du sujet, il semble judicieux de simplifier, on pourra voir ultérieurement si le modèle présenté tient à l'épreuve d'exemples venus de ces pays.

Une liste non exhaustive d'environ 500 entrées a été constituée pour les besoins de la présente étude. Elle est le résultat de lectures de la presse ainsi que du dictionnaire *Vlaams-Nederlands Woordenboek*. Nous l'avons classée par ordre alphabétique et placée en annexe. Une liste de mots ne constitue pas un objet scientifique, on en est au stade pré-scientifique. La constitution en objet de recherche scientifique fera l'objet du premier paragraphe. Une fois l'objet défini, nous pourrons

1 Nous entendons par 'lexie' tout lexème réalisé ou séquence de mots mémorisée comme signe individualisé (voir Pottier, 1992:34)

2 Qu'ils soient entièrement francophones comme la France, ou partiellement comme la Belgique ou la Suisse.

détailler la problématique. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous aborderons les théories qui nous permettront d'éclairer notre problématique. Dans le troisième chapitre, nous procéderons à la description des données que nous avons recueillies. Enfin le quatrième chapitre sera consacré à la discussion.

Chapitre premier

Objet, problématique et méthode

1.1. Objet

Avant d'aborder l'objet proprement dit, nous nous proposons de revenir d'abord sur l'objet scientifique de manière générale, de voir ensuite ce qu'il en est de l'objet linguistique pour en arriver enfin à l'objet de notre étude.

1.1.1 Qu'est-ce qu'un objet scientifique?

La distinction entre science et non-science fait l'objet de discussions nombreuses et encore actuelles selon Nadeau (1999:732). Un certain consensus se dégage néanmoins concernant plusieurs caractéristiques comme la réfutabilité, la méthode, l'acquisition des données et l'objet. La question est de savoir ce qui rend scientifique un objet. Depuis Bachelard (1949:144) l'objet est considéré comme construit. Les données ne s'offrent pas telles quelles au scientifique comme le pensaient les positivistes.

1.1.2. Un objet linguistique

Toute discipline scientifique se définit essentiellement par son objet. Les disciplines changent avec le temps, leur objet se modifie au fur et à mesure que les théories évoluent. Il en est de même pour la linguistique. Rappelons ce qu'a d'abord été cet objet avant de voir comme il a évolué.

1.1.2.1. L'objet premier de la linguistique

La question de l'objet premier de la linguistique a été posée par El Zaïm (1994:8 e.s.). Il rappelle que c'est sous l'impulsion de Saussure, que la linguistique a d'abord et avant tout eu la langue comme son « véritable et unique objet » (1972:13). Les trois stades par lesquels l'étude des faits de langue serait passée sont la grammaire, la philologie et la grammaire comparée. L'objet de la linguistique, la langue, est un objet particulier parce qu'il n'est pas immédiat selon Saussure

(1972:23), contrairement à d'autres sciences qui « opèrent sur des objets données d'avance et qu'on peut considérer ensuite à différents points de vue ». C'est à partir des manifestations du langage que l'on appelle *discours* ou *parole* que la langue nous est accessible. Il s'agit d'un objet psychique qui, de plus interagit avec d'autres objets psychiques. D'autre part, à côté de la langue, fruit de l'abstraction qui se distingue de la parole, dont nous venons de dire qu'il s'agit de l'objet de la linguistique, on a également la matière et la tâche de la linguistique. Selon Saussure (1972:20) « la matière de la linguistique est constituée d'abord par toutes les manifestations du langage humain ». Dans la réalisation de la tâche de la linguistique qui consiste à isoler l'objet pour pouvoir le décrire, Saussure dit qu'il nous faut prendre en compte « toutes les formes d'expression. »

1.1.2.2. Évolution de l'objet de la linguistique

Quand on consulte différents écrits sur l'histoire de la linguistique, on peut en distinguer deux types (même s'il y a des cas intermédiaires). D'une part il s'agit des écrits de ceux portant sur les théories et d'autre part ceux portant sur l'évolution de la prise en compte de telle ou telle partie de ce que Saussure appelait la 'matière linguistique'³. Dans la première catégorie⁴ on parle du structuralisme, puis du générativisme, on passe ensuite par le fonctionnalisme, avant de terminer par les approches cognitivistes. Dans la deuxième catégorie d'écrits, on observe qu'avec le temps, l'intérêt des linguistes s'est porté sur tel ou tel domaine. On passe alors en revue différentes disciplines comme la morphologie et la syntaxe, la phonétique et la phonologie, la socio-linguistique, la sémantique, la pragmatique, l'analyse du discours⁵. Ces niveaux d'analyse contribuent chacun à influencer les théories de telle sorte qu'un aspect particulier de la 'matière linguistique' exerce une influence sur la théorie et vice-versa. C'est ainsi que l'on a reproché aux générativistes⁶ de ne pas prendre en compte

3 Telle que nous venons de la définir ci-dessus. Elle correspond à ce que l'on lit chez Dubois (1999:296): « [...] le matériau physique dans lequel est composée la substance et à qui est imposée une forme particulière qui donne à cette substance son identité et sa permanence. »

4 Exemple: Dortier (1998:79-80)

5 Voir Van den Toorn (1980)

6 Du moins dans les débuts du générativisme.

le sens.⁷.

1.1.3. L'objet de la présente étude: délimitation et caractéristiques frappantes

Notre objet se manifeste partiellement par l'intermédiaire de la matière linguistique⁸ dans laquelle nous avons opéré des choix. Ainsi la liste que l'on trouve en annexe constitue la 'matière' de la présente étude linguistique dont nous allons d'abord donner quelques caractéristiques. Ces caractéristiques sont de deux ordres. Premièrement elles sont de l'ordre de la lexicologie et de la sémantique lexicale. Ce sont les domaines à l'intérieur desquels nous travaillons. La seconde caractéristique est de nature géolinguistique⁹.

Notre liste jointe en annexe est composée de mots et de syntagmes nominaux¹⁰ dont nous dirons qu'il s'agit d'une partie du lexique de la langue néerlandaise¹¹. Nous sommes donc bien dans le domaine de la lexicologie. Nous appelons ces unités lexicales des 'lexies' (Polguère, 2003:41) car il s'agit à la fois de lexèmes et de locutions. La liste est constituée d'exemples et nous la considérons aussi comme un ensemble non clos pour deux raisons. La première raison est qu'il ne s'agit que d'exemples et qu'il n'est pas possible d'être exhaustif. La deuxième raison est que les classes de lexies traitées sont dites ouvertes. Nous suivons l'exemple de Polguère (2003:78 e.s.) en abandonnant les expressions 'classe grammaticale' et 'catégorie syntaxique' pour parler de 'parties de

7 Exemple: Dortier (1998:83).

8 Au sens saussurien du terme.

9 Selon Dubois e.a. (1994:221) 'géolinguistique' est l'abrégié de 'géographie linguistique', mais ils ne donnent pas les mêmes définitions à ces deux entrées. En effet dans 'géographie linguistique', il est question de dialecte alors que ce n'est pas le cas sous 'géolinguistique'. Nous dirons qu'il s'agit de géolinguistique considérée comme une partie de la sociolinguistique dont les trois branches principales sont la diatopie (synonyme de géolinguistique), la diaphasie (l'étude des variations en fonction de l'activité d'après Neveu (2004) ou en fonction de la génération selon Bußmann (1983)) et la diastratie (étude des variations en fonction de la classe sociale).

10 Même si certains verbes font partie des natiolectismes et des termes, les lexies relevées sont des noms ou des groupes nominaux. Nous avons seulement relevé trois verbes: 'gordelen' (en Belgique, c'est participer à la Gordel, le tour de Bruxelles organisé par les politiques flamands pour montrer que la banlieue bruxelloise est en territoire flamand), 'federaliseren' (typiquement belge, les Pays-Bas sont un État centralisé) et 'klootschieten' (désigne un jeu populaire dans l'est et le nord des Pays-Bas).

11 Nous allons considérer que le lexique est « un ensemble non clos d'unités lexicales d'une langue » (Neveu, 2004:178). Cet ensemble étant non clos, on dira donc qu'il est productif.

discours' qui se décomposent en 'classes ouvertes de lexies' et en 'classes fermées de lexies'¹². Dans notre liste on ne trouvera pas de lexies relevant de la classe fermée qui regroupe les articles, les adjectifs déterminatifs (possessifs, démonstratifs, interrogatifs, indéfinis et numéraux), les pronoms (personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis), les prépositions, les conjonctions. Cela veut dire qu'il ne reste que des substantifs, des verbes, des adjectifs, des adverbes et des interjections. Ces dernières n'apparaissent pas dans notre liste, il en est de même des adverbes. A ce stade de nos travaux et compte tenu de notre propos, il n'est pas judicieux de vouloir affiner davantage la distinction entre classe fermée et classe ouverte à l'aide de critères formels, cette voie conduit à une impasse comme nous le verrons ci-après dans la problématique.

Au stade où nous nous sommes arrêté, la distinction nous permet de dire que cette étude sera sémantique parce que nous étudierons la signification¹³ de ces lexies. Les classes de mots fermées ne contiennent d'ailleurs pas de sens lexical, mais un sens grammatical. Qu'entendons-nous par là? Pour Polguère (2003:98), « Le sens d'une expression linguistique est la propriété qu'elle partage avec toutes ses paraphrases. ». Il distingue le sens logique (ou valeur de vérité) du sens linguistique. Ce sens linguistique se subdivise à son tour en sens lexical et sens grammatical¹⁴. Selon Polguère (2003:108), ce sens grammatical ne relève pas de la sémantique lexicale.

Pour ce qui est des caractéristiques relevant de la géolinguistique, on remarquera que, dans la liste jointe en annexe, chaque entrée est suivie de l'indication du pays: 'BE' ou 'NL' respectivement pour Flandre belge ou Pays-Bas. Cela veut dire que l'unité lexicale est utilisée dans l'un ou l'autre pays. Ces lexies ne sont cependant pas des variantes diatopiques¹⁵ en ce sens qu'ils n'existent que dans un seul pays.

12 Le Guern (2003:81) oppose les 'mots lexicaux' aux 'mots grammaticaux'.

13 A ce niveau nous ne faisons pas encore de distinction entre sens et signification. La diversité terminologique nous incite à être prudent. Ce qui est appelé 'sens' par les uns est désigné par 'signification' par les autres et inversement. D'après Bußmann (1983:464), la distinction vient de Frege. Dans un cas on est dans la langue, dans l'autre au niveau de la parole.

14 On retrouve cette distinction chez Bußmann (1983:60) sous l'entrée 'Bedeutung'.

15 La diatopie est l'étude des variantes géographiques par opposition à la diastratie qui désigne l'étude de la diversité démographique et sociale des pratiques linguistiques d'une communauté (Neveu, 2003:103-104).

1.2. Problématique

La présentation qui vient d'être faite de l'objet n'en donne pas vraiment une définition. Les quelques caractéristiques que nous avons données dans la présentation de l'objet sont largement insuffisantes. Faire la distinction entre les expressions du référent national¹⁶ et les variations n'est pas une définition, à peine peut-on dire qu'il s'agit d'une définition par la négative. Dire ce que n'est pas l'objet, ce n'est pas dire ce qu'il est. La question qui sera traitée est: Les expressions du référent national constituent-elles une classe particulière de lexies qui dépasse celles que l'on connaît habituellement?

Cette question veut dire que la constitution de l'objet de recherche fait partie de la problématique. Il faut envisager aussi les conséquences de la constitution d'une telle classe nouvelle. Nous allons d'abord voir les dangers de dérive vers une certaine taxinomie à laquelle peut conduire cette étude, puis évoquer les questions que cela entraîne au niveau de la conception de la langue, celle du locuteur et celle de la place du référent.

1.2.1. Difficulté de description uniforme de l'objet: danger de dérive vers une taxinomie

Les lexies de la liste jointe en annexe se subdivisent d'abord en trois grandes catégories¹⁷ que sont les noms propres, les termes et les sigles. S'agissant des figures de style, on remarque qu'il y a des métonymes, des synecdoques, des antonomases et des éponymes. Cette approche pourrait être encore affinée au niveau des noms propres en faisant la distinction entre les toponymes, anthroponymes, les noms d'organisation, de bâtiments, etc. Il faut toutefois se demander si on ne s'approche pas alors d'une conception de la langue (ou du lexique) comme nomenclature. C'est une forme de nominalisme pour lequel les mots ne sont que des étiquettes pour les choses qu'ils désignent. On risque ainsi de sortir du champ de la linguistique pour pénétrer celui de l'ethnologie¹⁸.

¹⁶ Nous utiliserons souvent l'abréviation *ERN*

¹⁷ Dont on remarque au passage qu'elles sont hétéroclites

¹⁸ Ou de l'anthropologie, des études culturelles, de la civilisation selon l'angle privilégié.

En effet, on délaisse alors les outils linguistiques parce qu'on traite des choses, de l'extra-linguistique. Si l'extra-linguistique est un facteur qui influence la langue en tant que système, il faut toujours continuer à le considérer uniquement comme facteur. On pourra examiner d'autres facteurs potentiels.

Si on évite la sortie possible du champ de la linguistique évoquée plus haut et qu'on s'en tient à l'objet dans le cadre de notre discipline, on se rend compte que cela peut avoir des conséquences dans trois domaines:

- la conception de la langue elle-même,
- celle du locuteur,
- celle de la place du référent.

Cette triade correspond à ce que Nyckees (dans: Dortier, 2001:127) appelle « Les mots, les choses ... et nous. » Ces trois éléments ne seront pas traités de manière isolée, ce qui est intéressant dans le cadre de notre étude, ce sont également les relations entre ceux-ci.

1.2.2. Conséquences sur la conception de la langue

Le seul fait de dire que notre objet existe constitue une prise de position à l'égard des écrits de Humboldt et de l'hypothèse de Sapir et Whorf d'une part et remet en question une certaine approche cognitive de la langue d'autre part.

1.2.2.1. Humboldt et l'hypothèse de Sapir et Whorf

Au début du XIX^e siècle, Wilhelm von Humboldt a développé une théorie selon laquelle chaque langue est « un reflet et une projection de la vision du peuple qui la parle »¹⁹. La langue a pour spécificité d'influencer l'essence des nations²⁰, elle est un instrument de la pensée et de la sensibilité

¹⁹ Selon Dubois (1994:235) sous l'item 'Humboldt'.

²⁰ Humboldt (2000:152): [...] im Ganzen dringt sich schon aus eigener Erfahrung dem Gefühl die Ueberzeugung davon

d'une nation²¹ ce qui l'amène à parler du « caractère national des langues ».

E. Sapir, puis son étudiant B.L. Whorf ont étudié certaines langues amérindiennes (notamment le hopi) et ont émis l'hypothèse que la langue influence la pensée et la perception du locuteur et qu'à différentes langues correspondent différentes manières de penser et de percevoir. Pourquoi existe-t-il alors à l'intérieur d'une même langue (ici ce sera le néerlandais) des lexies différentes qui ne sont pas des variantes? Prenons l'exemple de 'biertje' (NL)²² qui n'est pas une variante de 'pintje' (BE)²³ parce qu'on peut dire 'luxebiertje' mais qu'on ne dit pas '*luxepintje'. Ces deux lexies n'ont donc pas le même signifié. Nous sommes dans le cadre d'une seule et même langue, mais la manière de percevoir et donc de penser un certain type de boisson n'est pas la même. D'ailleurs, s'agit-il ou non de la même boisson?

1.2.2.2. Conceptions cognitives et universaux

Certains auteurs traitant de la différence entre plusieurs langues utilisent un seul et même référent pour montrer les différences. Le référent n'est d'ailleurs pas problématisé, il est donné tel quel au travers d'exemples. C'est ainsi que Dirven et Radden (1999:18-19) utilisent celui du fer à cheval en français, en anglais ('horseshoe') et en néerlandais ('hoefijzer') pour dire que chacun se construit des images en fonction de son expérience. Ce seraient ces images que l'on retrouve ensuite dans la langue. Les catégories langagières (« talige categoriën ») seraient des catégories conceptuelles qu'une communauté linguistique a traduit dans sa langue en signes linguistiques²⁴. Traitant des catégories lexicales, Dirven & Radden (1999:20) prenne l'exemple des sièges²⁵ pour dire que la

auf, dass die blosse Eigenthümlichkeit der Sprache Einfluss auf das Wesen der Nationen ausübt [...] (p.153: « [...] dans l'ensemble, dans notre propre expérience, nous avons la conviction que la simple spécificité de la langue exerce une influence sur l'essence des nations [...] »).

21 Humboldt (2000:154): [...] Werkzeug des Denkens und Empfindens einer Nation [...]

22 Lexie habituellement utilisée aux Pays-Bas pour commander une bière à la pression dans un café.

23 Lexie habituellement utilisée en Belgique pour commander une bière à la pression dans un café. Signifie "petite pinte" d'un point de vue étymologique.

24 Page 18: “**Talige categoriën** zijn conceptuele categorieën die een taalgemeenschap in haar taal “verwoord” heeft als taaltekens.” (= Les catégories linguistiques sont des catégories conceptuelles qu'une communauté linguistique exprime dans sa langue par des signes linguistiques)

25 Exemple connu depuis Pottier.

chaise en est le prototype parce que c'est cette chaise en tant que sous-type d'une catégorie qui nous vient à l'esprit quand nous pensons à cette catégorie²⁶. Il est facile de mettre cette approche en échec à l'aide d'exemples puisés dans notre liste. On peut aussi aisément trouver des mots ou des expressions qui sonnent bien néerlandais aux oreilles d'un Néerlandais ou d'un Flamand, mais qui n'évoque rien dans son esprit alors qu'il s'agit d'exemples d'une banalité de même niveau que celle des sièges. Ainsi 'Sportpaleis' n'évoquera rien de précis dans l'esprit d'un Néerlandais alors que le Flamand pensera immédiatement au Palais des sports d'Anvers. L'inverse vaut pour 'Zalmsnip' où le Flamand belge se demandera de quel morceau de saumon il peut bien s'agir alors que, pour le Néerlandais, il est évident qu'il s'agit d'une mesure fiscale du ministre du même nom. La question n'est pas ici de se demander si oui ou non l'approche cognitive est remise en question, mais plutôt de savoir dans quelle mesure nous pouvons l'infirmier.

1.2.3. Le locuteur

Sous cette rubrique de questions, on peut regrouper celles concernant

- d'abord la façon qu'a le locuteur de conceptualiser le monde qui l'entoure puis
- le locuteur comme énonciateur
- le locuteur comme destinataire.

Diverses théories ont vu le jour concernant la façon dont le locuteur perçoit le monde de l'expérience, puis le conceptualise avant de l'exprimer. La prise en compte de notre objet apporte-t-il des modifications dans les schémas développés par Dirven & Radden (in Dirven & Marjolijn, 1999), Pekelder (2005) et El Zaïm (1994) à la suite de Pottier (1992).

Plus concrètement, à quoi servent de telles modèles en linguistique descriptive face à un exemple tel que celui du représentant du ministère public de Bruxelles que le locuteur néerlandais désignera par « de Brusselse officier van justitie »²⁷ alors que le locuteur flamand parlera de 'procureur des

²⁶ Page 20: "Dit is het subtype van een categorie dat ons eerst voor de geest komt als we aan de categorie denken." (= C'est le sous-type d'une catégorie qui nous vient d'abord à l'esprit quand nous pensons à la catégorie.)

²⁷ Voir le *NRC-Handelsblad* du 26 juin 1999 et le *Telegraaf* du 10 octobre 2001. On peut traduire cette expression par

Konings²⁸. S'agit-il alors d'une variation ou d'un équivalent²⁹?

Dans les deux dernières catégories on s'interrogera sur les compétences du locuteur. Lyons (1980:209) s'est déjà posé la question et la traite en sémanticien, c'est-à-dire en y associant des compétences relatives à certains domaines comme la 'province' et le 'domaine', exemples qu'il emprunte respectivement à Crystal & Davy (1969) et Fishman (1965). L'approche de Kerbrat-Orecchioni (1998) est plus pragmatique, mais il semble utile de s'y attarder parce que, pour elle, le contenu de l'énoncé est soit explicite, soit implicite (*ibidem*:161), l'interprétation de l'énoncé requiert quatre compétences qu'elle appelle « compétence linguistique », compétence encyclopédique », « compétence logique » et « compétence rhétorico-pragmatique » (*ibidem*). Les compétences de Kerbrat-Orecchioni (1998) seront comparées aux « savoirs et connaissances » que proposent Jonasson (1994:113 e.s.) pour l'interprétation des noms propres. Ces critères sont-ils applicables à nos expressions du référent national?

D'autre part, il faudra se demander si, dans le cadre de notre objet, le concept de 'communauté discursive' (Charaudeau & Maingueneau, 2002) n'est pas plus adéquat que ceux de communauté linguistique ou de 'domaine' au sens où l'emploie Fishman (cité par Lyons, 1980:210 e.s.).

1.2.4. La place du référent dans la linguistique/dans la sémantique

Le dernier élément de la triade est le référent et sa relation avec le signe linguistique. Cette relation est réalisée par l'acte de référence. Kleiber (1981) a développé une théorie à ce sujet. Sa classification des référents est-elle pertinente pour notre objet? Les conditions de la référence telles qu'il les présente le sont-elles également? Kleiber reprend la théorie des désignateurs rigides de Kripke. Il faudra savoir si les lexies que nous avons relevées en font partie et dans quelle mesure cette théorie est pertinente.

"Procureur de la Reine bruxellois".

28 Procureur du Roi

29 C'est-à-dire d'une lexie qui n'a pas le même référent.

1.2.5. Les questions en dehors de cette triade

L'approche de la problématique esquissée jusqu'ici est insuffisante, il faut aborder la question essentielle: pourquoi y a-t-il de telles différences au niveau de l'expression des référents spécifiques aux États-nations? L'État est-il la seule raison de ces différences? Pourquoi y a-t-il des homonymes et des polysèmes intralinguistiques? Pourquoi le locuteur utilise-t-il des sortes d'équivalents pour désigner des réalités comparables à celle de son pays (on en revient au 'Brusselse officier'). Dans quelle mesure le contact linguistique joue-t-il un rôle dans la désignation de ce référent en néerlandais de Flandre. Cette catégorie de lexies est-elle un indice supplémentaire de la motivation sémantique des signes selon Ullmann (1952). En étudiant ce type de motivation externe, nous entendons rester au niveau synchronique et ne pas avoir recours à l'étymologie.

1.3. Méthode envisagée

Remarquons d'abord que le domaine de recherche prédétermine (en partie) la méthode. Dans notre cas, nous partons de données recueillies qui sont des faits spécifiques de parole. Nous tenterons ensuite d'en inférer des règles générales, nous sommes donc dans le cadre d'une linguistique descriptive. C'est ainsi Guillaume voit les choses selon El Zaïm (1994:13) pour qui « le linguiste part du dit effectif et remonte les étapes d'effectuation pour retrouver l'ensemble des systèmes. » Cette linguistique se définit par opposition à une linguistique théorique « qui s'applique à l'établissement de faits linguistiques universaux (valables pour toutes les langues) » (Polguère, 2003:21). Nous allons nous arrêter un instant sur le recueil et le traitement des données avant de passer à la collecte de ce que El Zaïm appelle le « dit effectif ».

1.3.1. Remarques générales: le recueil et le traitement des données

On distingue en général trois sortes de recueil et/ou de traitement des données linguistiques: l'introspection, l'enquête et le corpus. L'introspection ne consiste pas à recueillir les données

linguistiques parce que l'on considère les avoir dans sa mémoire. L'introspection consiste à se demander si telle ou telle expression est acceptable, ce que telle lexie évoque, avec quels autres mots elle peut être associée, etc. D'après Neveu (2004:169), cette méthode a surtout été utilisée par les générativistes. Compte tenu du sujet de cette étude et hormis toute considération concernant la linguistique théorique versus descriptive, l'introspection ne convient pas. En effet, pour une telle analyse il faudrait être soi-même néerlandophone.

La méthode de l'enquête consiste à questionner des locuteurs natifs. Il convient alors de tenir compte de leur âge, de leur sexe, de leur niveau d'étude et de leur origine géographique. Mis à part des questions non formelles posées à des collègues néerlandophones, cette méthode n'a pas été utilisée.

Habert e.a. (1997:11) reprennent une définition de Sinclair pour définir ce qu'est un corpus: « Un corpus est une collection de données langagières qui sont sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques explicites pour servir d'échantillon du langage. » Bußmann (1983:79) fait remarquer que l'importance d'un corpus est relative, elle dépend de l'usage que l'on en fait et des questions que l'on se pose. Neveu (2003:86) rappelle le jeu de mots de Rastier à propos des corpus qui seraient « une 'donnée' [qui] est donnée non à l'observateur mais par l'observateur. »

Après consultation des trois corpus en ligne de l'INL de Leyde³⁰, il a semblé préférable de renoncer à leur utilisation. Ces corpus ne fournissent pas suffisamment de données sur la Flandre. La constitution d'un corpus approprié était impossible à mettre en oeuvre compte tenu des moyens disponibles. C'est pour cette raison que la recherche s'est effectuée en partie sur le réseau internet et qu'une liste a été constituée.

En conclusion, il s'agit d'une quatrième méthode de recueil des données dérivée de l'utilisation de

³⁰ Les trois corpus en question sont le *5 Miljoen Woorden Corpus 1994*, le *27 Miljoen Woorden Krantencorpus 1995* et le *38 Miljoen Woorden Corpus 1996* consultables sur le site internet de l'INL après obtention d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.

corpus.

1.3.2. La constitution d'une liste (non d'un corpus) et son traitement

La liste que l'on trouve en annexe a été constituée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Deux types de lecture ont été faits. Premièrement, un dépouillement systématique du *Grote Van Dale* (dans sa version électronique) ainsi que du *Vlaams-Nederlands woordenboek* (Bakema, 2003) a été effectué. Seules les lexies classées comme 'belgicisme' et ne faisant pas partie des variations ont été retenues. Deuxièmement, toute sorte de documents de presse ont été lus et les lexies relevées au hasard de ces lectures. Parmi ces documents se trouvaient également les lettres d'information *Taalpost* et *Taalmail* de l'association *Genootschap Onze Taal*. Les autres documents n'étaient pas spécialisés en linguistique. Enfin pour être sûr de ne pas avoir commis d'oublis trop importants, les quelques 100.000 mots de la liste officielle du *Groene Boekje - Woordenlijst Nederlandse Taal* (INL 2005) ont été parcourus.

Concernant le traitement des données, celui-ci s'est fait à deux niveaux: la distinction entre variation et expression du référent national d'une part et la distinction entre Pays-Bas ('NL') et Flandre belge (BE) d'autre part.

1.3.2.1. La distinction entre variation et expression du référent national

La distinction entre variation et expression du référent national n'est pas faite dans les deux dictionnaires examinés. On se rend alors compte qu'il existe des cas limites. Prenons pour exemple 'syndicale organisatie' qui est une expression flamande. Utilisée par un Flamand, cette expression désignera une organisation syndicale belge, mais rien n'empêche qu'elle soit utilisée par un Flamand pour désigner un syndicat néerlandais. Cet exemple n'est pas unique, on peut raisonner de la même

façon avec 'VUT'³¹, 'procureur'³², 'HEMA'³³ et bien d'autres lexies. Par contre, 'bic', 'clark' (chariot élévateur), 'nadar' (barrière mobile), 'zakjapanner' (calculatrice de poche), 'toyotising' (toyatisation) dont on peut penser qu'ils renvoient à un référent unique (parce que venant d'une marque commerciale) ont été écartés. Ce n'est pas parce que la marque Bic est très peu répandue aux Pays-Bas qu'il n'y a pas de stylo à bille dans ce pays!

1.3.2.2. La distinction formelle entre 'BE' et 'NL'

Pour procéder à la distinction formelle entre expressions de référents belges et expressions de référents néerlandais, divers outils ont été utilisés de manière combinée, tout renseignement ayant été trouvé à l'aide d'un outil a été vérifié avec un autre outil. Il s'agit d'abord de la version néerlandaise de l'encyclopédie en ligne *Wikipedia*. Les outils lexicographiques utilisés ont été le *Grote Van Dale* (GVD) et la version en ligne du *Van Dale Hedendaags Nederlands*. Les fichiers de l'INL (Instituut voor Nederlandse Lexicologie), le *RBN* (*Referentiebestand voor het Nederlands*)³⁴ et le *RBBN* (*Referentiebestand voor het Belgisch Nederlands*)³⁵, ont également été utilisés pour effectuer des distinctions³⁶ (en dehors de leur étude comme mise en application de la théorie de Martin (Willy Martin). D'autre part nous avons utilisé le moteur de recherche Google tel que nous l'expliquons maintenant avant de détailler les autres outils.

Pour pouvoir faire cette distinction, le moteur de recherche Google" a été utilisé dans ces deux versions, www.google.nl et www.google.be. Ils offrent tous les deux la possibilité de limiter les recherches à un seul pays. La figure 1 ci-dessous montre l'exemple du site néerlandais avec l'option « pagina's uit Nederland »³⁷ (la version belge possède aussi une option « pagina's uit België »).

31 Acronyme de "vervroegde uittreding" qui désigne le régime néerlandais des préretraites.

32 Aux Pays-Bas, désigne les avoués, alors qu'en Flandre belge, il s'agit de l'apocope de *Procureur des Konings*.

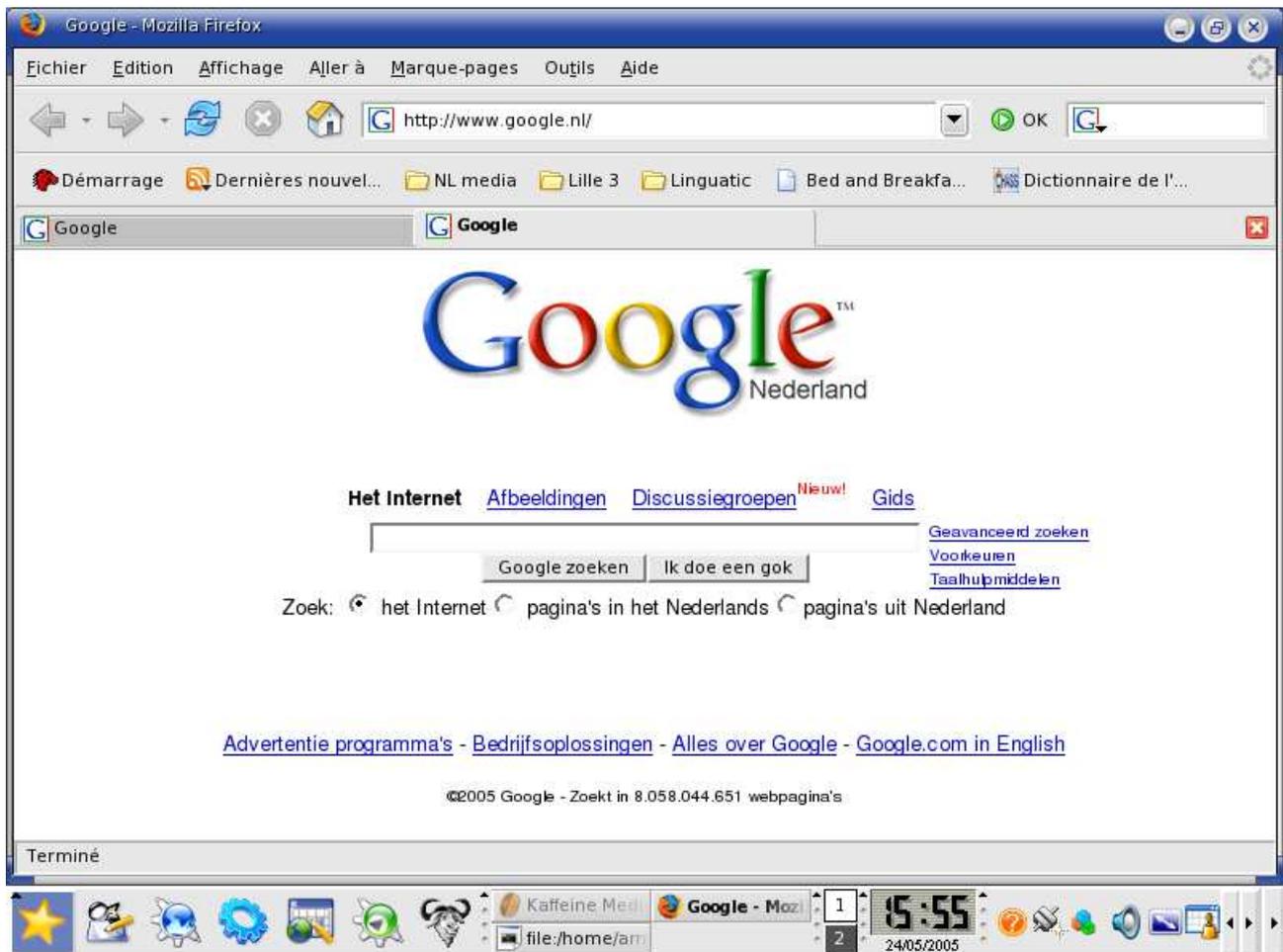
33 Nom d'une chaîne de grands magasins aux Pays-Bas.

34 Notre traduction: fichier de référence pour le néerlandais.

35 Notre traduction: Fichier de référence pour le néerlandais de Belgique.

36 Il s'agit là du premier usage que faisons de ce fichier informatique. Nous l'utilisons également comme exemplification de la théorie des natiolectismes de Martin, Willy (voir les §§ 2.2.4. et 4.1.3.)

37 Correspond à "Pages: Pays-Bas" et "Pages: Belgique" dans les versions françaises de Google.



Le recours à cette unique option peut s'avérer être insuffisant. C'est pourquoi on peut alors se servir de l'option « Geavanceerd zoeken » (= recherche avancée) qui offre des possibilités de recherche plus complètes, non seulement concernant les noms de domaine (.net, .com, .org, etc...) mais aussi concernant la combinaison des mots avec « Zoek resultaten ... »³⁸ comme on le voit ci-dessous.

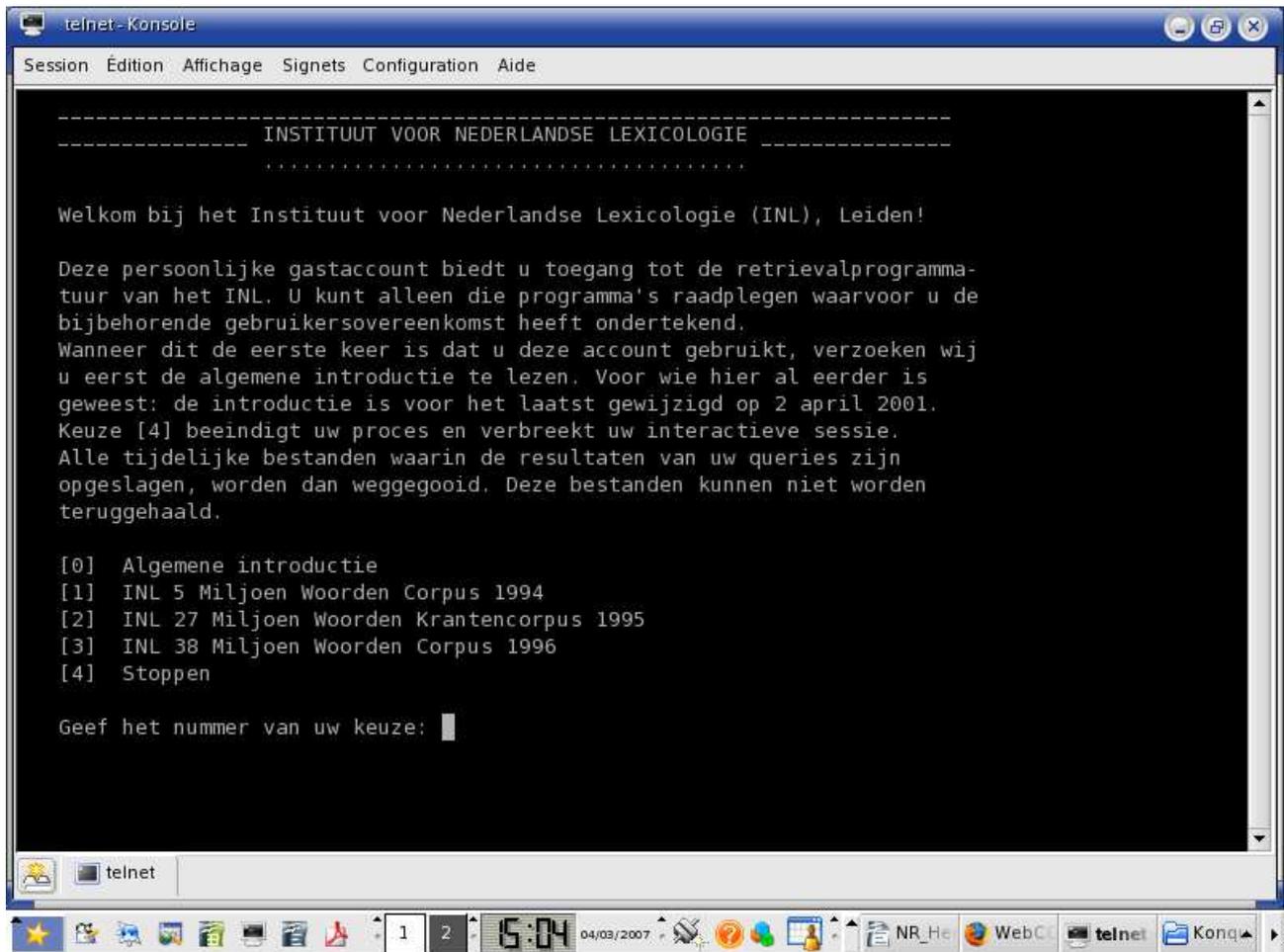
³⁸ Traduit par "Pages contenant" sur les pages françaises de Google.

Cette dernière option combinée aux autres permet notamment de traiter les homonymes. Cependant cela n'a pas toujours été suffisant parce que les moteurs de recherche ne font la distinction entre pays que grâce aux suffixes .be ou .nl ou aux éventuels méta-données. C'est pourquoi nous avons également utilisé des outils indiquant les corpus utilisés. Il s'agit des concordanciers et de l'outil en ligne de l'université de Leipzig.

Le concordancier de Freie Universität de Berlin (le *WebCONC-Mathias Hüning*:

<http://www.niederlandistik.fu-berlin.de/cgi-bin/web-conc.cgi>) a été peu utilisé en raison de la

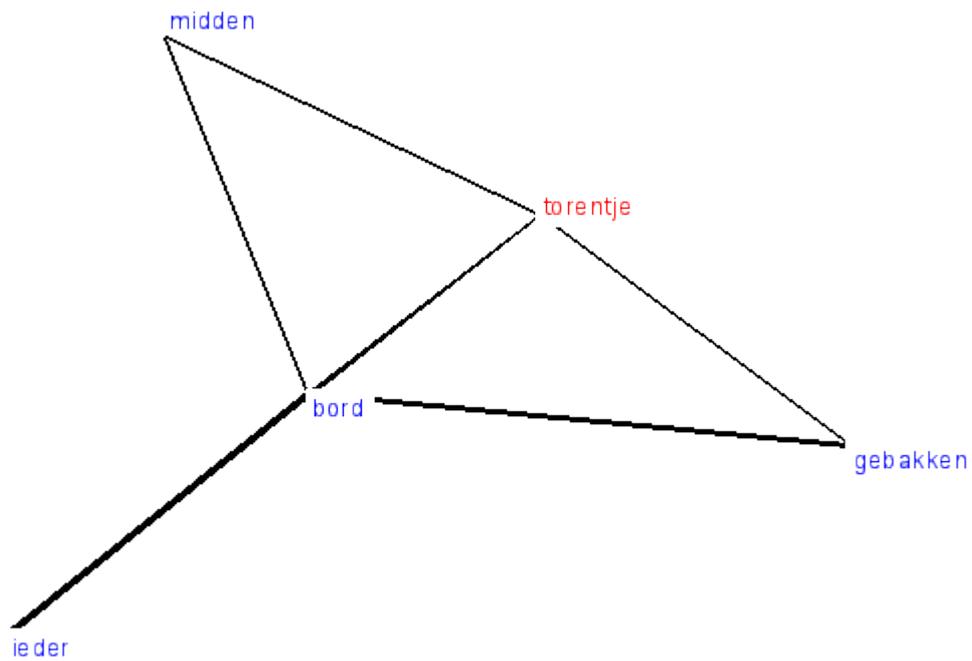
lenteur de l'outil (malgré une ligne à haut débit). L'autre concordancier utilisé est celui de l'INL sous protocole télématique *telnet* (<telnet://corpora.inl.nl>) qui permet l'accès à trois corpus comme indiqué ci-dessous sur la copie d'écran. L'avantage de cet outil est de pouvoir effectuer des sélections à l'intérieur des corpus. De plus, tous les mots ont été taggés de telle sorte que l'on obtient la catégorie grammaticale du mot. Dans le cas de notre recherche, il s'agissait souvent de 'z' (pour *zelfstandig naamwoord* c'est-à-dire substantif) ou 'e' (*eigennaam*, nom propre). L'inconvénient de cet outil est qu'il permet seulement de travailler avec des mots au sens informatique du terme (une chaîne de caractères précédée et suivie d'un espace) excluant toute recherche avec des syntagmes.



Le troisième outil utilisé se servant de corpus a été celui de l'université de Leipzig (<http://corpora.informatik.uni-leipzig.de/>) disponible pour plusieurs langues. Pour le néerlandais, il est fait appel à deux corpus, un belge (Roularta) et un néerlandais (ECI) ce qui permet de procéder à un premier tri. Ces corpus sont cependant relativement restreints pour notre recherche. L'outil présente toutefois un avantage que n'ont pas les autres, il s'agit de la fourniture d'un graphe de constellation des co-occurrences. L'outil fournit deux graphes différents s'il trouve le mot écrit avec une majuscule et une minuscule. Cela permet d'obtenir une distinction formelle en présence d'homophones comme par exemple dans le cas de *torentje* et *Torentje*.

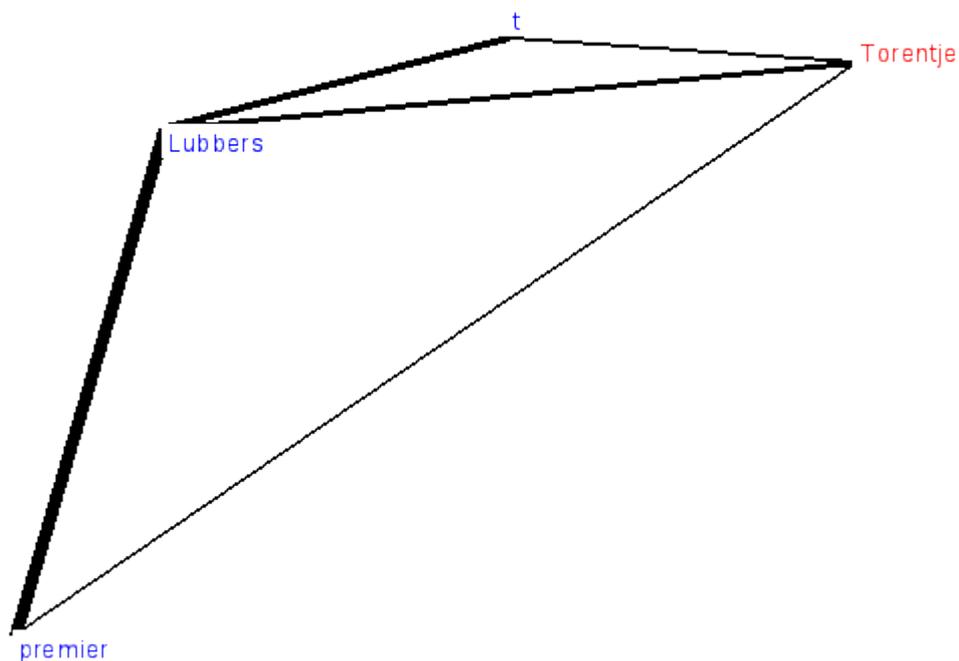
Pour le nom commun (*torentje*, la tourelle) on obtient le schéma suivant:

Graph v. 1.5 für tarentje



alors que pour le nom propre (*Torentje* est la petite tour où se situe le bureau du premier ministre néerlandais à La Haye), le résultat est le suivant:

Graph v. 1.5 für Torentje



Sur ces graphes nous remarquons que les mots sont disposés à des distances différentes les uns des autres. Ici l'article 't' est placé plus près de *Torentje* que de *Lubbers* et de *premier*. Cette distance est

proportionnelle à celle entre les mots dans les phrases du corpus examiné.

On remarque également que certains traits reliant les mots les uns aux autres sont plus épais que d'autres. Dans le croquis ci-dessus on voit nettement que le trait entre *premier* et *Lubbers* est plus épais que les autres traits. Cela indique que la combinaison de ces deux mots est plus fréquente.

Enfin on observe, notamment dans le premier graphe sur le nom commun *torentje* que certains mots peuvent être reliés uniquement à un seul mot. Dans d'autres cas plus complexes, on peut avoir deux groupes de mots de part et d'autre d'un seul mot central ce que indique que ce mot central peut avoir deux significations.

1.3.3. La littérature spécialisée

Après le recueil et la catégorisation de ces données, il convient de présenter la façon dont la littérature spécialisée aborde le point traité. Comme elle n'aborde pas l'objet tel que nous l'avons défini, un choix s'impose. Ce choix sera présenté au début du chapitre qui en traitera. Dans le chapitre réservé à la discussion, nous aborderons d'abord les théories retenues, puis seront traitées les questions dans l'ordre où elles apparaissent dans la problématique.

Chapitre 2:
État de la recherche

2. État de la question: des signes, des référents, des interlocuteurs³⁹

Lors des recherches sur le sujet, aucun texte prenant spécialement en compte la catégorie lexicale traitée ici n'a pu être trouvé. Cela s'explique par le fait que cette catégorie est créée par le simple titre de cette étude. Il fallait donc s'y prendre différemment des travaux qui traitent d'un objet déjà identifié et veulent y apporter un nouvel éclairage. La création de cet objet a une répercussion sur la conception de l'état de la recherche. Alors que dans le cas d'un objet déjà défini par les recherches antérieures, l'état de la recherche ressemble fort à un exercice de style (plus ou moins) académique, dans le cas d'un objet nouveau, la partie « État de l'art » est un choix qui résulte de la question que l'on s'est posée. Il n'est pas question d'y faire un panorama de ce qui a été dit sur le sujet parce que justement ce sujet se veut (partiellement ou entièrement) nouveau. La sélection qui a été opérée sera présentée en trois parties:

- La première partie traite du signe. Il ne s'agira pas du signe en général, mais de certains aspects que nous avons jugés pertinents pour notre sujet ainsi que de quatre catégories de signe.
- Dans un second temps, il sera question de référent.
- Ensuite il sera question du locuteur (entre le signe et le référent) et de ses compétences. Nous évoquerons des théories relatives à la perception, à la conceptualisation et à la mise en langue de ce référent.

2.1. Les signes

Dans notre étude des signes utilisés pour exprimer le référent national, nous allons d'abord nous arrêter sur le lexique, ensuite sur les phénomènes de variations puis sur ceux de normes. Enfin, il s'agira de la question de la motivation des signes.

39 Ce que l'on pourrait appeler "Des mots, des choses, des gens" en parodiant Nyckees (in Dortier, 2001:127)

2.1.1. Lexique

Il ne s'agit pas ici de formuler une simple définition de travail. Nous avons recours à la littérature spécialisée pour préciser ce point parce qu'il s'agit d'une terminologie stable et qu'il n'y a pas de dissension concernant ce point. Parmi les questions qui découleront de notre question principale, se posera en effet celle de savoir si les unités lexicales exprimant le référent national relèvent effectivement du lexique ou si elles sont plutôt du domaine du discours.

Koefoed (1978:23) l'a exprimé de manière claire au détour d'une phrase:

"Hiermee is bedoeld dat morfologische bouwsels die een van deze kenmerken of een combinatie ervan vertonen, in kant en klare vorm geleerd moeten worden. Ze worden niet gemaakt tijdens het proces van spreken, maar geput uit een bestaande voorraad."⁴⁰

Nous nous situons donc en dessous du niveau de la différence entre icône, index et symbole telle qu'elle a été faite par Peirce, cette problématisation étant beaucoup trop générale pour notre sujet (même si Le Guern nous obligera à l'aborder un peu plus loin). Nous en restons au niveau du signe linguistique, accessoirement d'une des formes de sa création: la dénomination. Avant cela nous relèverons avec Kleiber⁴¹ la différence entre *dénomination* et *désignation*. Cette dernière se définit comme "le fait de créer une association *occasionnelle* entre une séquence linguistique et un élément de la réalité" (Charaudeau & Maingueneau, 2002:163) et est ainsi de l'ordre du discours. La dénomination par contre est l'instauration d'une mise en relation durable qui se fait de deux manières, soit par un acte de baptême soit par une habitude associative (*ibidem*). Le produit en serait alors soit un nom propre, soit un nom commun, les autres catégories, notamment le verbe et l'adjectif "bien que présentant des propriétés sémiotiques tout à fait analogues à celles du nom, ne sont pas considérés *a priori* comme dénommants" (*ibidem*). La dénomination ("naamgeving") est en étroite relation avec la formation de nouvelles lexies;

40 Traduction: « On entend par là que des constructions morphologiques qui présentent l'une de ces caractéristiques ou une combinaison de celles-ci, doivent être apprises selon leur forme toute prête. Elles ne sont pas fabriquées lors du processus de la parole mais puisées dans une réserve existante. »

41 Cité par Charaudeau et Maingueneau (2002:163)

des formes sur lesquels il y a consensus⁴² sont alors utilisées. On trouve d'abord ce que la morphologie a mis en lumière, c'est-à-dire la composition et la dérivation. Mais cela dépasse également le domaine de la morphologie. En effet, on trouve l'extension de signification de lexies existants à l'aide de figures de style sur lesquels nous reviendrons plus loin, l'emprunt de mots étrangers ou de calques, la siglisation et la formation des onomatopées et de leurs dérivés. Nous verrons plus loin que les types de dénomination qui concernent notre sujet se retrouvent tous ici.

Malgré cela, certains auteurs, notamment Rastier (1989), considèrent que les termes ne relèvent pas du lexique mais de la parole. Comme il y a un nombre important de termes dans les unités lexicales que nous avons relevées, il convient de rapporter ses arguments⁴³ qui pourraient être tout autant valables pour l'ensemble des ERN.

Le Guern (1995), sans remettre fondamentalement en question la terminologie, a une conception qui n'est pas très éloignée de celle de Rastier. En effet, il avance qu'en terminologie, les mots seraient liés aux choses alors que le lexique concerne les mots indépendamment des choses. Dans le cas de la terminologie, on serait dans l'ordre de la parole et non de la langue. Le Guern s'en réfère à la typologie de Peirce, pour dire que les mots de la langue sont des légisignes symboliques rhématiques alors que les mots du discours sont des sinsignes indiciaires rhématiques. La référence à Peirce ne constitue naturellement pas une preuve. Le tableau de Deledalle (2000:19) nous aide à replacer cette terminologie dans son contexte:

Category	Representamen	Object	Interpretant
<i>Firstness</i>	Qualisign	Icon	Rhema / term / word
<i>Secondness</i>	Sinsign / Token	Index	Dicisign / proposition / sentence
<i>Thirdness</i>	Legisign / Type	Symbol	Argument / text

Comme les mots de la langue n'ont pas de rapport avec les choses, Le Guern en déduit qu'ils ont un

⁴² Nous nous basons sur Van Bree (1995)

⁴³ Au § 2.2.2.4. nous examinons ces arguments dans le cadre des critiques de la terminologie classique.

signifié mais pas de référence. C'est pour cette raison qu'il critique la lexie *substantif* parce que les mots ne contiennent pas de substances. Le lexique ne contient donc pas de *substantifs*. Les unités lexicales qu'on appelle couramment de cette façon seraient en fait des prédicats qui renferment des propriétés et/ou des qualités. Pour Le Guern (1989:341) « Le signe d'une propriété est un prédicat, le signe d'un objet est un terme. ». Voulant démontrer l'articulation entre langue et discours, Le Guern prend pour exemple le syntagme « La maison de Paul » dont il dit qu'il relève du discours parce que « c'est un terme qui prend sa valeur dans un univers donné » (*ibidem*). En effet, on supposerait un univers donné dans lequel existe une personne du nom de Paul de telle sorte qu'on serait en présence d'un prédicat lié par opposition au prédicat libre qu'est *maison* qui ne suppose aucun univers déterminé. Dans cette même logique, Le Guern déclare qu'on ne peut pas traduire les mots du lexique parce qu'on ne trouve pas dans deux langues différentes des mots ayant exactement les mêmes sèmes. C'est pour cette raison qu'en traduction, il est question de synonymie interlinguistique référentielle. Les deux termes concernés ont alors la même extension dans un univers donné. Par contre ce ne peut pas être le cas au niveau de la langue, notamment parce que les mots ont une histoire. Il serait nécessaire de distinguer d'une part les sèmes (qui relèvent du lexique et donc de la langue selon Le Guern) et d'autre part les traits de substance qui relèvent de la terminologie et donc du discours. Le Guern fait remarquer qu'il emploie *sème* dans le sens de Greimas et non pas dans le sens de Pottier. Les sèmes de Pottier correspondraient plutôt à ses traits de substance.

Le Guern termine son article dans le même ordre d'idée en opposant 'signifié' et 'concept' dont la distinction reposerait sur le même schéma. Le signifié relèverait de la langue et le concept du discours.

L'article soulève des questions importantes quant à notre sujet. D'abord il va plus loin que la terminologie parce qu'il englobe les noms propres. C'est ce que tend à montrer l'exemple de « la maison de Paul ». En effet, notre liste comporte un nombre relativement importante de noms

propres. Le Guern rejoindrait alors ceux pour qui les noms propres ne font pas partie de la langue ou n'ont pas de sens (par ex. Ullmann). C'est ainsi que l'ensemble de notre liste est concerné. L'une des questions que nous nous poserons sera donc: les expressions du référent national font-elles partie de la langue ou de la parole?⁴⁴

2.1.2. Variante, variation, variété.

Dans l'introduction, il a été dit que les unités lexicales traitées dans cette étude ne sont pas des variantes. Au vu des lexies que nous avons relevées, certains trouverons cependant qu'il s'agit bel et bien de variantes. Précisons d'abord à propos des trois termes utilisés dans le titre de ce paragraphe que l'usage n'est pas toujours fixe. Nous avons tendance à utiliser *variante* pour désigner des unités lexicales, *variation* pour parler d'un phénomène et *variété* quand il s'agit d'un état de fait. Mais devant l'instabilité, nous utilisons les termes tels que nous les avons trouvés dans nos lectures où ce sont surtout *variation* et *variante* qui sont employés l'un pour l'autre, même si dans la pratique le contexte permet aisément de ne pas les confondre.

Selon Neveu (2004:300) les variations relèvent de la sociolinguistique. Il y aurait deux cas courants en sociolinguistique, celui de Gumperz (la sociolinguistique de type interactionnel) et celui de Labov (la sociolinguistique de type variationniste). Ce dernier l'a développée à travers ce qu'il appelle la diatopie (les variations en fonction des lieux), la diastratie (les variations en fonction des classes sociales) et la diaphasie (les variations en fonction de l'activité et des protagonistes). Polguère (2003:74 e.s.) distingue quant à lui, cinq types de variations:

- la variation liée à la situation géographique,
- la variation liée à l'appartenance sociale,
- la variation liée à la diachronie,
- la variation liée au domaine d'utilisation de la langue: selon Polguère 2003:77 nous sommes

⁴⁴ Nous en discuterons au § 4.3.

ici dans le domaine des langues de spécialité et des terminologies.

– la variation liée au mode de la communication.

Adamzik (1998:181-189) étudie les variations ('Varietäten') dans le cadre des langues de spécialité. Nous reviendrons plus loin⁴⁵ sur la terminologie en elle-même, mais il est intéressant de s'arrêter à sa présentation en raison de certains points qu'elle met en exergue. Comme les autres auteurs, elle distingue plusieurs groupes de variations. Chez elle, il y en a quatre: les variations régionales, les variations sociales, les variations fonctionnelles et/ou situationnelles, les variations historiques. On peut dire que cette catégorisation diffère quelque peu d'un auteur à l'autre, mais on remarque quand même un certain consensus à ce niveau. Ce qui semble plus intéressant chez Adamzik (1998:182), c'est ce problème non résolu (selon elle) qu'elle rappelle: existe-t-il une forme neutre de la langue ou bien, la langue commune (ou standard) n'est-elle en fait qu'une variation parmi d'autres? L'idée qu'il y aurait effectivement une forme neutre de la langue relève selon Adamzik d'une conception « pré-théorique »⁴⁶. Quant à la deuxième conception, celle selon laquelle la langue n'est que variations, elle n'est pas sans poser problème pour Adamzik qui la qualifie de conception additive parce que la langue est la somme des variations. Le problème réside dans la négligence des relations entre les variations qui ne sont pas des unités discrètes (c'est-à-dire bien délimitées les unes par rapport aux autres et s'excluant mutuellement). Cela serait mis en évidence par le fait que les variations se subdivisent en sous-variations qui, à leur tour, se subdivisent parfois aussi en « sous-sous-variations ». On ne ferait ainsi que reporter l'homogénéité sur les variations en la divisant pour donner des sous-parties homogènes. Elle prend l'exemple du dialecte dont elle dit (Adamzik, 1998:182): « Der Dialekt variiert hinsichtlich der Zeit, der Sprechergruppe und der Situation usw. » Ce phénomène se retrouve également dans les langues de spécialité: « Mit allen anderen Varietäten(typen) gemeinsam haben Fachsprachen wiederum das Problem der Subdifferenzierung. » (*ibidem*,

45 Voir § 2.2.2.

46 « vortheoretisch ». On pourrait être plus neutre et dire « insuffisamment problématisé ».

194). Adamzik propose une approche par le degré de spécialisation du texte. Pour ce faire, elle envisage que soient prises en compte quatre dimensions (*ibidem*): « Inhaltsdimension im Sinne des Gegenstandes; Dimension der Kommunikatoren im Sinne des Ausmaßes, in dem Experten beteiligt sind; funktionale Dimension; situative Dimension. » Le plus important serait selon Adamzik sans aucun doute la dimension du contenu, même si elle soulève des problèmes particuliers, « [...] da man bekanntlich im Prinzip über jeden Gegenstand auch in der „Gemeinsprache“ kommunizieren kann. » Le critère d'évaluation du contenu serait celui du degré de spécialisation. Et la spécialité (*das Fach*) est définie de la façon suivante:

« [...] eine Menge von Kenntnissen und Fertigkeiten, die gesamtgesellschaftlich erarbeitet worden sind, die aber nicht an alle Mitglieder der Gesellschaft (in den allgemeinen Ausbildungsinstitutionen) weitergegeben werden. » (*ibidem*, 184)

Et le degré de spécialisation (*Fachlichkeit*) oscillerait le long d'un axe dont l'une des deux extrémités représenterait l'état des connaissances et des savoir-faire dont l'acquisition est prévue pour l'ensemble des membres d'une société. L'autre extrémité de l'axe serait celui des connaissances et des savoir-faire transmis par aucune institution parce que venant juste d'être élaborée par la recherche.

Ce concept de spécialité et de spécialisation est proche de la terminologie qui va être abordée plus loin (§ 2.2.2.). L'avantage d'en faire mention ici est que cela permet de mettre variation et connaissance en relation. Ce point va bien sûr être repris dans la discussion, notamment dans la tentative d'approche onomasiologique (au § 4.5.). Mais avant cela, il convient de s'arrêter sur le concept de normes langagières qui est lié à celui de variation linguistique. Terminons ce paragraphe en rappelant une fois de plus que les expressions du référent national ne sont pas des variantes, même si nous avons vu qu'il peut y avoir des variantes dans les langues de spécialité.

2.1.3. Normes langagières

Les normes langagières dont traite la socio-linguistique n'ont rien à voir avec les normes terminologiques dont il sera question ci-dessous quand nous traiterons de la terminologie⁴⁷ en tant que discipline. Les producteurs de normes ne sont en effet pas les mêmes. Ainsi Bartsch (1985:32) écrit-elle que les normes langagières sont produites par des:

« [...] Sozialisationsagenturen der Sprachgemeinschaft (Eltern, Schule, Universität, Sprach- und Lexika-Institute, Kirchen, offizielle politische Stellungnahmen der wirtschaftlichen und politischen Führungskräfte, bzw. ihrer Agenturen in den Massenmedien. »⁴⁸

Elle prend soin de faire la distinction entre la concept de correction linguistique (« Korrektheitsbegriffe in der Sprachwissenschaft ») et la norme langagière (« Sprachnorm »). Selon elle, le concept de correction recouvre cinq champs d'application que sont la prononciation, les unités lexicales, la syntaxe, les textes et la sémantique et la pragmatique qu'elle traite conjointement. Les concepts de correction⁴⁹ ne seraient que des éléments qui composent les normes langagières. « Verschiedene Korrektheitsbegriffe sind Inhalt verschiedener Normen » (1985:61-64). Il y aurait une relation interne entre eux due à leur interdépendance:

« Die Normen sind die Konstellationen in der sozialen Realität, die die Korrektheitsbegriffe realisieren, begrenzen und sichern. » (*ibidem*).⁵⁰

Cette notion de correction n'est pas toujours prise en compte par les autres auteurs, Bossong (1996) n'en parle pas, Charaudeau & Maingueneau (2002:402-404) n'y voit qu'une particularité des normes sociales. Ils les présentent selon la linguistique, la sociolinguistique⁵¹, l'ethnographie

47 Au § 2.2.2.

48 Traduction: « Des instances de socialisation de la communauté linguistique (les parents, l'école, l'université, les instituts linguistiques ou lexicographiques, les prises de position politiques officielles venant des dirigeants économiques et politiques, ou de leurs instances dans les mass-media. »

49 Il n'est utile ici de descendre au niveau des détails et d'exposer par ailleurs les différences entre correction et acceptabilité linguistique (Bartsch, 1985:11).

50 Traduction: « Les normes sont les constellations dans la réalité sociale qui réalisent, délimitent et assurent les concepts de correction. »

51 En distinguant la linguistique variationniste d'une part et la standardisation et la planification linguistique d'autre part.

de la communication et l'enseignement.

Compte tenu de notre objet, il est intéressant de s'arrêter sur ce que Bartsch appelle la correction lexicale et surtout la correction sémantique. En effet, pour elle la correction lexicale ne recouvre plus que la morphologie. Quant à la correction sémantique, Bartsch (1985:29 e.s.) la traite en même temps que la pragmatique. Cela est en rapport avec sa conception de la langue qu'elle définit de la façon suivante(*ibidem*):

« Ausgehend davon, dass Sprache ein Mittel ist zur Bewerkstelligung von Koordination in der Interaktion, lassen sich die Bedeutungen von sprachlichen Ausdrücken als das verstehen, was ihren Gebrauch als Mittel zu diesem Zweck regelt. »

Partant d'une telle conception réduite de la langue, il ne peut pas y avoir de place pour la sémantique lexicale puisqu'elle ne traite que d'énoncés. C'est la raison pour laquelle, la sémantique telle qu'elle est présentée, fait penser à la sémantique formelle (*ibidem*):

« Semantik, der eine Zweig der Bedeutungstheorie, beschreibt, welche Beiträge Ausdrücke zu den Wahrheitsbedingungen von Aussagesätzen liefern, d.h., was es für Wahr- oder Falschsein eines Aussagesatzes ausmacht, dass er einen bestimmten Ausdruck in einer bestimmten kategorial-syntaktischen Rolle enthält. »

Bossong (1996:622) aborde la norme lexicale de manière tout à fait différente parce qu'il y est effectivement question de sémantique lexicale (même si le terme n'est pas employé) sous l'angle de ce qu'il appelle les 'divergences lexicales'. Il en distingue trois sortes:

- des divergences connues d'un locuteur type qu'il dit « moyennement instruit »,
- des divergences inconnues de ce même locuteur type et
- des divergences combattues par les institutions de standardisation, les académies linguistiques et les offices terminologiques.

Ces divergences sont en fait des variantes lexicales, elles visent toujours le même référent. En effet par les exemples qu'il cite, pour illustrer chacun de ces types de 'divergences', on trouve des oppositions entre *lift* et *elevator*, entre *zügeln* (allemand de Suisse) et *umziehen* (allemand de RFA) et *billet* et *ticket*.

Cela confirme le fait que les normes langagières telles que nous les avons trouvées dans la littérature, ne peuvent entrer en ligne de compte dans notre sujet. En effet, Bartsch traite de morphologie lexicale et n'aborde que la sémantique des énoncés. Quant à Bossong, il s'en tient aux variations.⁵²

2.1.4. La question de l'arbitraire et de la motivation du signe linguistique

En nous posant la question de l'existence d'une catégorie lexicale appelée 'Expressions du référent national', il faudra nous demander également si ces ERN sont ou non des signes motivés et dans quelle mesure. Nous remarquons que la question a été posée par Saussure (1972:100) lorsqu'il formule des principes généraux sur la nature du signe linguistique. Après avoir commencé par signe, signifiant et signifié, il pose comme « Premier principe: l'arbitraire du signe ». En fait, il s'agit d'un rapport (*ibidem*):

« Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement: *le signe linguistique est arbitraire*.

Ainsi l'idée de « soeur » n'est liée par aucun rapport intérieur avec la suite de sons *s-ö-r* qui lui sert de signifiant; il pourrait être aussi bien représenté par n'importe quelle autre: à preuve les différences entre les langues et l'existence même de langues différentes: le signifié « boeuf » a pour signifiant *b-ö-f* d'un côté de la frontière, et *o-k-s (Ochs)* de l'autre.

Saussure voit dans son principe deux exceptions possibles qu'il réfute cependant. C'est le cas des onomatopées et des exclamations. Pour lui, les onomatopées sont trop peu nombreuses par rapport à l'ensemble du lexique de telle sorte qu'elles ne constituent pas des « éléments organiques d'un système linguistique » (1972:101). Saussure distingue les onomatopées authentiques des autres, c'est-à-dire des mots pouvant avoir une sonorité suggestive. Il s'agirait selon lui uniquement d'un résultat fortuit de l'évolution phonétique des mots comme il le montre à l'aide de l'étymologie de *fouet* et de *glas*. Il avance ensuite le même argument pour les onomatopées dits authentiques et les exclamations: elles ne sont pas les mêmes dans les différentes langues et il faut les traduire.

Quelque quatre-vingts pages plus loin (1972:180-184), Saussure revient sur le sujet pour faire la distinction

⁵² Cela ne veut bien sûr pas dire que les expressions du référent national sont totalement étrangères aux normes langagières et aux conflits de normes.

entre arbitraire absolu et arbitraire relatif. Il compare ainsi *vingt* et *dix-neuf*. Le premier terme radicalement arbitraire (il dit également 'immotivé') « mais *dix-neuf* ne l'est pas au même degré, parce qu'il évoque les termes dont il se compose », c'est-à-dire *dix* et *neuf*. Après avoir cité d'autres nombres composés de la même façon, Saussure se sert de mots d'arbres formés par dérivation avec le suffixe *-ier*. Il fait appel à la conscience et à la perception du locuteur parce qu'il dit que tel ou tel mot composé **évoque** les termes dont il se compose. Il précise que la motivation du signe ne peut jamais être absolue, ce qu'il dit à propos des exclamations et des onomatopées fait donc figure d'exception négligeable. La raison de la motivation relative réside selon lui dans les difficultés insurmontables que cela engendrerait pour l'esprit humain. Il y aurait ainsi une correction partielle d'un système naturellement chaotique et toutes les langues ne seraient pas égales devant ce phénomène: il y aurait des langues plutôt lexicologiques (comme l'anglais) où l'immotivé joue un rôle plus important par opposition à des langues plutôt grammaticales (comme le sanscrit, l'indo-européen et l'allemand) avec une motivation relative plus prononcée.

Le passage de Saussure mentionné plus haut au début de ce paragraphe a été souvent cité. Il est même parfois repris avec les mêmes exemples par des manuels de linguistique (Moeschler & Auchlin, 2000:23). Il a également été repris par ceux qui ont remis en cause ce principe. Parmi ceux-ci, nous avons retenu Benvéniste (1939,1966:49 e.s.), Ullmann (1952), et accessoirement Nyckees (1998) et Depecker (2003).

Commençons par Benvéniste (1966:50) qui relève une portion de phrase chez Saussure où il est question du caractère arbitraire du signe. Saussure écrit en effet que si le signe est arbitraire c'est parce qu'il n'a avec le signifié « aucune attache naturelle dans la réalité ». Benvéniste voit là une forme de rupture de la théorie selon laquelle le signe linguistique est l'association d'une image acoustique et d'un concept (signifiant et signifié):

« Il est clair que le raisonnement est faussé par le recours inconscient et subreptice à un troisième terme, qui n'était pas compris dans la définition initiale. Ce troisième terme est la chose même, la réalité. »

La linguistique qui veut avoir pour objet la forme et non la substance, présente alors une contradiction, parce que le caractère arbitraire n'apparaît que si l'on pense au référent. C'est le boeuf de l'exemple saussurien dans « sa particularité concrète et substantielle ». Benvéniste y voit l'influence d'un certain

relativisme de la fin du XIX^e siècle pour lequel « l'infinie diversité des attitudes et des jugements » conduit à penser que rien n'est nécessaire; déclarer l'arbitraire d'un signe linguistique comme 'boeuf' reviendrait à dire que la notion de deuil est arbitraire parce que symbolisée par le noir en Europe et le blanc en Chine.

Pour Benvéniste (1996:51), le lien entre signifiant et signifié (donc le signe) n'est pas arbitraire, il est nécessaire. « Ce qui est arbitraire, c'est que tel signe, et non tel autre, soit appliqué à tel élément de la réalité, et non tel autre » (1996:52). À preuve que les différentes langues renvoient à des éléments identiques à l'aide de signes différents.

Benvéniste n'entend pas remettre en cause profondément le raisonnement de Saussure, il souhaite seulement apporter des précisions. Ce n'est pas ainsi que le voit Ullmann.

En effet, pour lui (1952:102) « la thèse saussurienne a été battue en brèche par M. Benvéniste et d'autres linguistes. » Comme l'indique le titre de son chapitre IV (101-131), il y a deux sortes de mots: des mots arbitraires et des mots motivés. Ullmann définit le mot motivé comme un mot « dont la forme n'est pas purement fortuite aux yeux du sujet parlant » (1996:103). Les précisions concernant la perception du locuteur viennent plus tard avec les exemples. Selon Ullmann, il y a trois formes de motivation:

- ce qu'il appelle la « motivation phonique ». Il prend pour exemple le verbe *piailler* en raison de son pouvoir suggestif. C'est un exemple qui rappelle ceux cités par Saussure quand il est question d'onomatopées non authentiques.
- la motivation morphologique. Quand on connaît le verbe *chanter*, on comprend le substantif *chanteur*. Pour le locuteur, la structure est transparente parce qu'il se l'explique à l'aide des composants. Cela vaut tant pour les constructions par dérivation que celles par composition.
- la motivation sémantique est présenté par l'exemple de *mouche* dans le sens d'espion'. Il s'agit d'une métaphore.

Ullmann s'inscrit radicalement en faux par rapport à Saussure quand il pose qu'il y a bien une motivation absolue: c'est la motivation phonique. Les deux autres types de motivation sont relatifs. La motivation phonique n'entre pas en ligne de compte dans notre objet, c'est pourquoi nous allons nous arrêter plutôt sur le paragraphe que Ullmann consacre à la motivation morphologique et sémantique qu'il traite ensemble. La raison en est que (*ibidem*:115):

« Qu'il s'agisse de composition, de dérivation préfixale ou suffixale, de métaphore ou de métonymie, la motivation est toujours fournie par l'*étymologie*. »

Ce qui compte, ce n'est pas l'étymologie en elle-même susceptible d'être vérifiée à partir de sources, mais plutôt le « sentiment étymologique », l'idée que les locuteurs se font des rapports entre les éléments de leur système linguistique. Ce sentiment évolue avec le temps de telle sorte qu'il peut y avoir perte de la motivation étymologique. Les raisons peuvent être de trois ordres: la désuétude des expressions, les caprices de lois phonétiques qui font que l'étymologie devient méconnaissable et les évolutions sémantiques divergentes. Dans ce dernier cas, deux mots de la même origine peuvent évoluer chacun de leur côté de telle sorte que le locuteur ne voit plus la parenté étymologique. C'est le cas de *astre* et *désastre* ou *garder* et *regarder* (Ullmann, 1952:120). Inversement la présence de plusieurs mots associés peut être oubliée comme dans *beaucoup* ou *embonpoint*. Ce phénomène de perte de motivation étymologique serait contrebalancé par l'étymologie populaire qui répondrait ainsi à un besoin.

Dans nos lectures, nous n'avons trouvé aucun contradicteur qui vienne remettre fondamentalement en cause les propos d'Ullmann. Il nous paraît intéressant de mentionner Nyckees (1998) et Depecker (2003) parce qu'ils ont bien expliqué les propos de leurs prédécesseurs. C'est ainsi que l'intérêt des quelques pages de Nyckees (1998:32-36) réside essentiellement dans la clarté de sa formulation. L'arbitraire est égal à « l'absence de ressemblance entre forme et sens ». Après avoir rappelé que la motivation relative ne concerne que les unités complexes mais que celles-ci sont nombreuses, il reprend cette position selon laquelle la motivation relative est nécessaire pour la mémoire. En son absence, « une langue ne constituerait qu'un catalogue de formes extrêmement lourd à mémoriser. » (*ibidem*:33). Son rôle est également prépondérant en morphologie que Nyckees définit comme étant l'étude des variations de forme des mots rapportées aux variations de leur sens. On ne trouve ici aucune

référence directe aux auteurs qui ont précédemment traité du sujet (comme Saussure ou Benvéniste).

Ce n'est pas le cas de Depecker qui voit (2003:63) chez Saussure deux rapports:

- le rapport du signe linguistique à ce qu'il appelle une chose,
- le rapport du signe linguistique à une idée.

Nous avons vu plus haut que le premier de ces rapports est radicalement écarté par Saussure.

C'est donc au niveau du second que l'on se trouve. À ce propos, Depecker (2003:65) trouve dans les notes d'étudiants de Saussure l'adjectif 'évocateur'. Quant au sens et à la motivation phonique des onomatopées, il faut donc opposer l'évocation à la ressemblance. Il n'y a pas de ressemblance, car le signe linguistique n'est pas un symbole. Remarquons que cette précision n'avait pas été apportée par Nyckees, sans doute parce qu'il n'évoque pas la motivation phonique.

Depecker rappelle également que la motivation du signe ne pourrait exister sans la conscience que le locuteur a de la langue qui est différente de celle du grammairien. Cette conscience aurait été appelée *trésor mental* par Saussure, il permettrait le « groupement par familles » ainsi que le « groupement syntagmatique » qui donne au mot une valeur. Le *trésor mental* est un « trésor de formes substituables entre elles et susceptibles d'être utilisées à chaque moment de la parole » (Depecker, 2003:76). On n'est pas loin du *mental lexicon* évoqué plus haut lors de la critique de la terminologie traditionnelle par Temmerman (2000).

En résumé nous pouvons dire que, dans nos lectures, nous n'avons pas remarqué d'opposition clairement marquée entre les différents auteurs. Il est frappant de voir que l'on insiste beaucoup sur la motivation relative à propos de la construction d'unités lexicales par composition ou par dérivation ainsi que de syntagmes. Notons que Ullmann est le seul à parler de la motivation du

signe à propos de la métaphore et de la métonymie. Malheureusement il ne fait qu'évoquer rapidement ces tropes qu'on aurait aimé voir plus en détails. Il nous faudra revenir sur ce point dans la discussion ainsi que sur le « sentiment étymologique » (Ullmann, 1952:115) appelé également « classement intérieur » ou « conscience » par Saussure (cité par Depecker, 2003:67).

Au terme de l'examen des théories relatives au signe en général afférant à notre objet et avant de passer aux quatre catégories de signes que sont les noms propres, les termes, les sigles et les natiolectismes, rappelons les points principaux que nous avons mis en relief. Nous avons commencé par le lexique en tant qu'élément de la langue (par opposition au discours), les unités lexicales étant le résultat de la dénomination (par opposition à la désignation). Un rappel a ensuite été fait sur les notions de variante, de variation et de variété qui ne concernent pas les expressions du référent national. Il fallait cependant les mentionner parce que, même si les expressions du référent national ne font pas partie des variantes, l'une des catégories que nous allons examiner (les natiolectismes au § 2.2.4.) est censée contenir des variantes. En présentant ensuite les normes langagières, nous avons vu que certaines théories citent des producteurs de normes qui sont également impliqués dans la production d'expressions du référent national (ERN), mais que ces ERN ne constituent pas des "divergences lexicales". Enfin en nous arrêtant sur la question de l'arbitraire, nous avons vu quel type d'arbitraire est susceptible de concerner les ERN.

2.2. Quatre catégories de signe

Les quatre catégories de signe intéressantes pour le sujet – les noms propres, les termes, les sigles et les natiolectismes – sont de nature disparate tant d'un point de vue théorique que

chronologique. Elles ne sont pas définissables à partir des classes grammaticales, les noms propres relèvent de la tradition grammaticale la plus ancienne, les termes vus sous un aspect théorique ont à peine un siècle d'existence, quant aux natiolectismes, ils relèvent du traitement lexicographique et les sigles ont à peine fait l'objet de réflexion théorique.

2.2.1. Le nom propre

La première des questions à traiter est celle de la définition du nom propre. On verra ensuite si les noms propres sont ou non des signes linguistiques, c'est-à-dire s'ils font partie ou non de la langue. Enfin les noms propres seront abordés selon leur emploi.

2.2.1.1. Qu'est-ce qu'un nom propre?

L'étude de ce point nous montre qu'on peut le diviser en trois questions partielles. La première concerne l'absence ou non de définition, voir son impossibilité. La deuxième question partielle porte sur la portée de la définition du nom propre: les définitions valent-elles pour une seule ou pour toutes les langues? Enfin, il faut s'arrêter aussi sur les critères de la définition.

2.2.1.1.1. Absence ou présence de définition

Tous les auteurs qui traitent des noms propres n'en donnent pas nécessairement de définition. C'est même le cas des dictionnaires de linguistique. Alors que Dubois (1999) et Bußmann (1983) contiennent une définition, Neveu (2004) se contente d'utiliser l'entrée 'Nom propre' pour renvoyer à 'désignateur rigide'. Il s'agit d'un renvoi à Kripke (1972), Kleiber (1981) et Jonasson (1994) pour qui le désignateur rigide sert à « désigner le même particulier dans tous les mondes possibles » (Kripke, 1972). Pour Jonasson (1994:19) 'désignateur rigide' et 'nom propre' ne sont pas synonymes. Elle précise la différence (*ibidem*)

« [...] la différence se situe dans la différence des perspectives cognitives et référentielles. Dans notre optique, le lien dénomiatif est associatif et non référentiel et se place dans la mémoire stable et pas seulement dans la communication. Il en résulte qu'on peut employer un Npr dans un but communicatif autre que la référence. On peut donc faire appel à l'association entre le Npr et le particulier sans effectuer un acte de référence à ce particulier. »

Parfois, comme c'est le cas par exemple chez Gary-Prieur (1994), il y a refus de délimiter le nom propre. Elle dit ne traiter que des « noms propres prototypiques » (1994:7), c'est-à-dire des toponymes et des anthroponymes. Elle écarte expressément les noms de marque, les sigles et les noms de sociétés. Enfin elle ajoute (1994:7):

« Il y aurait toute une discussion à mener sur la délimitation de la catégorie Nom Propre. Faut-il inclure les noms de peuples sous prétexte qu'ils s'écrivent avec une majuscule (*les Français, les Belges*), et les noms d'êtres uniques à cause de leur statut logique (*le soleil, la lune*)? »

Elle rejoint en cela Lyons (1978:182) lorsqu'il affirme qu'il est

« de toute manière, impossible d'établir une liste de tous les noms propres qu'on pourrait utiliser en français, puisqu'il n'existe aucun principe au nom duquel on pourrait limiter cet ensemble. »

Pour Leys (1965) au contraire la différence semble être si évidente qu'il se contente de rappeler que la distinction entre nom propre et nom commun remonte à l'Antiquité où l'on distinguait déjà *Proprium* et *Appelativum*. Mais on remarque que, comme l'indiquent à la fois le nom de la série dans laquelle l'article a été publiée (*Onomastica neerlandica*) et les exemples qu'il cite, l'étude de Leys (1965) comme celle de Gary-Prieur, portent uniquement sur les anthroponymes et les toponymes.

2.2.1.1.2. Portée des définitions et des études du nom propre

On trouve des définitions ou des études qui se limitent à une seule langue tandis que d'autres prétendent valoir pour toutes les langues. Gary-Prieur (1994:6-7) déclare explicitement s'en tenir au français:

« [...] l'observation n'a porté que sur des énoncés français. Tout ce que je dis sur les noms propres ne vaut

donc en fait que pour les noms propres en français. »

Dans d'autres cas, la limite de la portée n'est pas expressément mentionnée mais elle n'en est pas moins manifeste. C'est le cas de Geerts e.a. (1984)⁵³ qui porte de toute façon sur la grammaire néerlandaise et dont les exemples sont uniquement néerlandais.

L'étude de Leys (1965), au contraire, ne se limite pas seulement au néerlandais. On y trouve de nombreux exemples allemands, anglais et français, mais l'auteur ne prétend pas non plus que son étude vaille pour toutes les langues.

2.2.1.1.3. Les critères de la définition

Les critères utilisés pour définir (ou refuser de définir) le nom propre sont généralement sémantiques, parfois logiques, rarement formels.

Les critères utilisés pour définir le nom propre sont généralement sémantiques. C'est ce que dit clairement Bußmann (1983): pour lui, il s'agit d'une classe de substantifs définie d'un point de vue sémantique et qui identifient de manière indubitable les objets et les états des choses⁵⁴.

Geerts (1984:33) privilégie également les critères sémantiques parce qu'il observe que la majuscule n'est pas un critère absolu. Les choses sont assez claires (*ibidem*): les noms propres distinguent des « individus » les uns des autres contrairement aux autres substantifs qui désignent des catégories. Les noms propres concernent des personnes, des animaux, des entités géographiques, des navires, des avions, des bâtiments, des corps célestes, des périodes, des organisations et des institutions. On ne sait pas s'il s'agit là d'une classe fermée ou ouverte.

53 La version utilisée ici ne présente aucune différence avec des versions plus récentes, notamment celle en ligne à l'adresse <http://oase.uci.ru.nl/~ans>

54 « Semantisch definierte Klasse von Substantiven, die Objekte und Sachverhalte eindeutig definieren »

Le paragraphe se termine par un tableau avec des exemples (que nous traduisons entre parenthèses):

schema 3.1: Indeling van de substantieven.

<i>concreta</i>	Voorwerpsnamen (noms d'objet)	Persoonsnamen (nom de personnes) Diernamen (zoonymes) Zaaknamen (noms de choses)	man (homme), meisje (fille), soldaat, hond (chien), kat (chat), papegaai (huis, stad, rivier)	Jan, Sylvia, Vermeulen Bello, Minou, Lorre, Veldzicht, Rotterdam, Rijn (Rhin)
	stofnamen (noms de matière)		water, bier, beton, goud, zeep, gas	
	verzamelnamen (nom collectif)		kroost (descendance), vee (bétail), postzegelverzameling (collection de timbres), gebergte (massif montagneux), archipel	Alpen, Pyreneeën, Antillen
<i>abstracta</i>			val (chute), goedheid (bonté), lengte (longueur), voetbalclub (club de football), stroming (courant), maand (mois)	Vitesse (nom d'une équipe de football), romantiek, april

Même si cela n'est pas mentionné explicitement, cette définition concerne uniquement la langue néerlandaise comme l'indique le titre de l'ouvrage. En effet, les noms des mois et des jours de la semaine sont des noms propres selon la tradition grammaticale néerlandaise alors que ce n'est pas le cas en français.

2.2.1.2. Les noms propres font-ils partie de la langue?

La question est décisive pour notre méthodologie. En effet, cela revient à se demander si les noms propres sont ou non un objet de recherche de la linguistique? S'agit-il de signes linguistiques?

On observe qu'il y a trois positions: à côté des partisans du oui et de ceux du non, il y a les

indécis. Au rang de ces derniers, on remarque Lyons (1978:182) qui pose clairement la question sans la trancher.

Parmi les partisans du non, on trouve des lexicologues et lexicographes. Chez les néerlandandistes, le plus connu est Matthias de Vries (1882) avec son introduction au tome 1 du *Woordenboek der Nederlandschen Taal*. Il se demande dans quelle mesure il faut insérer des noms propres dans le *WNT*. Il ne veut pas que le dictionnaire double de volume, il doit rester un dictionnaire de langue⁵⁵. C'est pour cette raison que seuls doivent y figurer les noms propres qui ont un rapport direct avec la langue néerlandaise. Les exemples qu'il cite sont ceux de localités situées le long de la frontière linguistique telles *Atrecht* (Arras), *Rijsel* (Lille), *Doornik* (Tournai), *Geraartsbergen* (Grammont)⁵⁶ ou *Diedenhoven* (Thionville) dont il faut « préserver la véritable dénomination donnée par la patrie »⁵⁷.

Ce type de motifs a disparu de nos jours, mais certains, comme Dubois e.a. (1999:179) sont encore plus tranchés comme on le constate à la lecture de leur définition de 'encyclopédie':

« On appelle *dictionnaire encyclopédique* un dictionnaire les mots étant dans l'ordre alphabétique qui, **outre les mots de la langue**⁵⁸, comprend les noms propres et fournit des informations sur les choses dénotées par ces mots. »

C'est donc que les noms propres s'opposent aux « mots de la langue » et ne font pas partie de la langue.

A l'inverse, par le titre de son article (« De eigennaam als linguïstisch teken »)⁵⁹, Leys (1965) prend une position opposée: pour lui, le nom propre est bel et bien un signe linguistique, donc un 'mot de la langue'. Il en analyse les particularités sémantiques, les particularités syntaxiques

55 Page LIII: « een taalkundig woordenboek ».

56 Dans le sud de la province de Flandre orientale

57 Page LIV: « de echt vaderlandsche benaming ».

58 C'est moi qui souligne.

59 Ce titre signifie "Le nom propre en tant que signe linguistique"

et morphologiques et les particularités phonologiques.

Mis à part les caractéristiques sémantiques que l'on trouve chez d'autres auteurs, Leys (1965:13) fait remarquer que depuis Bloomfield, les structuralistes définissent les noms propres en raison de leurs particularités en matière de valence.

2.2.1.3. Les divers emplois du nom propre

La littérature consultée présente une grande variété dans ce domaine tant en ce qui concerne la terminologie que la catégorisation. Malgré cette variété, on peut distinguer deux grandes catégories d'emploi chez tous les auteurs. On trouve d'abord ce que nous appellerons ici un « premier emploi » d'une part et « d'autres emplois » d'autre part. Il semble préférable d'utiliser ces expressions plutôt que de se servir de l'opposition entre 'sens propre' et 'sens figuré'. En effet comme le rappelle Jonasson (1994:114), plusieurs auteurs affirment que le nom propre est vide de sens.

Ce qui est appelé 'emploi' ici peut être appelé 'gebruik' dans la littérature néerlandaise (Geerts e.a., 1984:34), 'fonction' (Gary-Prieur, 1994:11), mais aussi 'nom propre non modifié' ou 'nom propre modifié' (Kleiber, 1994 et Jonasson, 1994) pour ne citer que quelques exemples de la variété terminologique et d'approche.

2.2.1.3.1. Le premier emploi du nom propre ou "nom propre prototypique"

Tous les auteurs consultés s'entendent sur le premier emploi du nom propre même si leur terminologie et leurs approches respectives diffèrent parfois fortement. Pour Leys (1965:15), il ne s'agit pas d'un emploi parmi d'autres, c'est le seul cas où les noms propres sont des noms propres. Les véritables noms propres ne peuvent pas être des comptables et, si le pluriel apparaît

parfois comme dans « les Pyrénées » ou « les Andes », il s'agit seulement d'un pluriel de forme⁶⁰ qui n'a rien à voir avec un véritable pluriel parce qu'on ne dit pas « *une Pyrénée » ou « *une Ande ». C'est dans ce seul cas que le nom propre est un 'proprium'⁶¹. Dans les autres cas, le nom propre n'en est pas véritablement un, c'est un 'appellativum'⁶². On trouve cette même approche chez Geerts e.a. (1984:35), même si la formulation est moins catégorique: « Bij eigennamen is het meestal wel duidelijk dat het gebruik als eigennaam primair, het andere gebruik secundair is; »⁶³

L'approche de Gary-Prieur (1994) est différente de celle de Leys et de Geerts e.a. en ce sens que pour Gary-Prieur, c'est la relation entre l'occurrence du nom propre et ce qu'elle appelle son référent initial qui est décisive. Elle définit le référent initial comme étant « l'individu associé par une présupposition à cette occurrence du nom propre en vertu d'un acte de baptême dont le locuteur et l'interlocuteur ont connaissance. » (1994:29). Ce que nous appelons ici 'emploi premier' est pour Gary-Prieur le cas où « L'occurrence du nom propre désigne le référent initial » (1994:34). Elle précise que dans ce cas, le nom propre peut également être associé à un article, un démonstratif ou un possessif. Il faut noter également que l'utilisation du mot 'occurrence' montre bien qu'il s'agit ici de l'emploi du nom propre. 'Occurrence' s'entend ici comme opposé à 'type'.

Kleiber (1981:344) introduit à ce propos la différence entre nom propre non modifié et nom propre modifié.

Jonasson (1994:64) reprend cette distinction, mais elle aussi parle d'emplois prototypiques du nom propre non modifié. Il s'agit de trois fonctions: la fonction référentielle, la fonction vocative et la fonction de nomination.

60 « Er zijn [...] eigennamen die formeel pluralisch zijn met bovendien pluralische valentie » (*ibidem*:14). Traduction: "Il y a [...] des noms propres qui ont un pluriel formel avec en plus une valence de pluriel."

61 Il y a là une allusion au "proprium" d'Aristote (Les Topiques) pour qui il s'agit d'une particularité non essentielle du sujet, mais qui lui est propre.

62 Chez Bußmann, on trouve une entrée "appellativum" qui renvoie à "Gattungsnamen".

63 Traduction: "Chez les noms propres, il est généralement clair que l'usage comme nom propre est premier, l'autre usage secondaire."

2.2.1.3.2. Les autres emplois du nom propre

Il n'est pas facile de classer ces emplois. En effet, bien plus que dans l'emploi premier du nom propre où l'on trouve quelques différences terminologiques entre les différents auteurs, c'est dans les autres emplois que leurs avis divergent plus nettement. Il est d'ailleurs impossible de donner une définition de ces « autres emplois » si ce n'est une définition par la négative en disant que ce sont tous les emplois autres que l'emploi premier. Certains auteurs vont même jusqu'à dire que le nom propre n'a qu'un seul emploi. C'est le cas de Leys (1965) pour qui le nom propre employé au pluriel (autres que dans des cas comme 'de Pyreneën') n'est plus un propre. Il donne l'exemple de « een Desmet / twee Desmets » en disant qu'il s'agit d'un *appellatif comptable*.

Pour Geerts e.a. (1984:35) le nom propre peut être employé comme nom commun dans quatre cas:

- celui d'un anthroponyme (nom de famille ou prénom) désignant toutes les personnes portant ce nom;
- celui d'un anthroponyme (nom de famille ou nom d'un personnage historique connu) destiné à caractériser une personne en raison d'une particularité liée à cette famille ou à ce personnage;
- celui d'un nom d'artiste utilisé pour désigner son oeuvre;
- un nom propre associé à un produit, généralement sur la base de la fabrication ou de l'origine.

Les exemples mentionnés sont ceux de marques (notamment de voitures, d'avions mais aussi de genièvre comme 'Bokma' ou 'Bols'), de produits d'appellation d'origine (contrôlée ou non comme 'camembert' ou 'bordeaux').

On retrouve ces quatre cas chez d'autres auteurs mais avec une théorie plus élaborée, la

grammaire de Geerts e.a. (1984) n'étant que normative. Dans la littérature consultée pour la présente étude, on peut distinguer deux tendances: les uns définissent ces emplois par rapport au référent, les autres par rapport aux tropes. Les noms propres sont dans ce cas également appelés « noms propres modifiés. »

Par ailleurs on peut distinguer deux attitudes, l'une faisant appel aux figures de style, l'autre instituant une classe appelée « noms propres modifiés », mais on trouve parfois une combinaison des deux. Examinons ces deux cas. On doit toutefois noter que certains auteurs parlent à la fois de référent et de figures de style.

2.2.1.3.2.1. Figures de style et noms propres

Concernant les figures de style, rappelons⁶⁴ d'abord que l'on fait la différence entre

- les figures de diction comme par exemple l'apocope⁶⁵ ou l'allitération⁶⁶,
- les figures de construction comme par exemple la répétition ou l'anacoluthie⁶⁷,
- les tropes et comparaisons que nous verrons ci-après,
- les figures de pensée comme par exemple la litote⁶⁸ ou l'interrogation rhétorique.

C'est la troisième catégorie, celles des tropes et comparaisons qui nous intéresse ici, on les appelle également 'figures de sens'. Fromilhague (1995:56) distingue trois tropes principaux:

- la synecdoque qui est fondée sur une relation d'inclusion: « la voile » pour « le navire »;
- la métonymie qui est fondée sur une contiguïté logique: lire « du Flaubert » pour lire « un livre de Flaubert »;
- la métaphore qui est fondée sur une relation d'analogie: « un lion » pour « un homme

⁶⁴ Voir Fromilhague (1995)

⁶⁵ Par exemple *prof* pour *professeur*, *auto* pour *automobile*'.

⁶⁶ Les mots successifs d'une phrase commencent par un même son: Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes? (*Andromaque* de Racine, Acte V)

⁶⁷ Rupture de la construction syntaxique

⁶⁸ Dire moins pour faire entendre plus, le verbe étant souvent à la forme négative: « C'est vraiment pas mal ».

courageux ».

Avant de continuer à présenter les tropes d'après Fromilhague (1995), il convient de remarquer que d'après Nyckees (1998:97 e.s.) ces trois tropes constituent ce qu'il appelle les « figures de changement de sens. » comme il tend à le démontrer à l'aide d'exemples de la langue française. Fromilhague ne s'en tient cependant pas à ces trois tropes. Elle y ajoute la catachrèse (en citant comme exemple « les ailes du moulin », « le pied de la table », « le serpent monétaire ») en précisant que dans cette figure, la désignation du référent est nécessairement tropique et que le seul sens admis est un sens figuré. Il est surtout intéressant de noter l'antonomase (Fromilhague, 1995:72) présentée comme le mode d'expression de transfert entre noms propres et noms communs et possédant essentiellement une fonction caractérisante. Fromilhague distingue deux types d'antonomase,

- l'antonomase du nom propre à propos de laquelle on peut lire que « le substantif ne sert plus à nommer un individu unique et exemplaire mais il identifie une classe d'individus qui a les mêmes qualités, généralement stéréotypées, que celui qui porte le nom. » (Fromilhague, 1995:72).
- l'antonomase du nom commun, dite « d'excellence » à laquelle Fromilhague (1995:73) ne consacre que quatre lignes en donnant entre autres exemples « le Philosophe » pour Aristote.

Tous les auteurs n'emploient pas *antonomase* dans le même sens que Fromilhague. Ainsi le

Grote Van Dale donne-t-il les définitions suivantes de l'éponyme:

- « 1 persoonsnaam die gebruikt wordt om een land, plaats, instituut of uitvinding mee te benoemen
Rhodes (:Rhodesië) en *Pasteur* (:pasteuriseren) zijn eponiem⁶⁹
- 2 plaatsnaam die op een andere plaatsnaam teruggaat
*in de staat New York vindt men heel wat eponiemen zoals Ithaca*⁷⁰
- 3 soortnaam die op een eigennaam teruggaat
chesterfield , *molière* en *praline* zijn eponiem⁷¹

69 Traduction: "Anthroponyme utilisé pour nommer un pays, un lieu, un institut ou une invention '*Rhodes*' (-> *Rhodésie*) et '*Pasteur*' (-> *pasteuriser*) sont des éponymes."

70 Traduction: "Toponyme qui provient d'un autre toponyme. *Dans l'État de New-York on trouve bon nombre d'éponymes tels que Ithaque*"

71 Traduction: "Nom d'espèce qui provient d'un nom propre. '*chesterfield*', '*molière*' et '*praline*' sont des éponymes".

Cela vient sans doute d'un sens ancien de 'éponyme' qui serait celui qui donne son nom (Rey & Rey-Debove, 1977).

2.2.1.3.2.2. Noms propres modifiés et référent

Comme nous l'avons indiqué plus haut au paragraphe 2.2.1.3 d'introduction aux divers usages du Npr cette dénomination de *nom propre modifié* vient de Kleiber (1981). Selon la définition de Gary-Prieur (1994:35 e.s.) mentionnée ci-dessus, il s'agira ici des emplois où l'occurrence du nom propre ne désigne pas le référent initial.

Kleiber (1994:93) est plus précis et distingue trois cas:

- le référent continue d'être un ou le porteur du nom (réel ou fictif),
- le référent n'est plus qu'une partie ou qu'un aspect du porteur du nom,
- le référent n'est plus ni un ni le porteur du nom, ni une « portion » du porteur du nom, mais une entité unie à ce porteur par une certaine relation.

Cette dernière catégorie serait celle des usages métaphoriques et métonymiques du nom propre selon Kleiber (1994:94).

Nous n'allons cependant pas poursuivre ici sur le rapport entre le référent et le nom propre. Il nous a semblé qu'il convenait plutôt de traiter du référent indépendamment de tel ou tel type de signe. Ce référent sera abordé plus loin. Penchons-nous maintenant sur une catégorie de signes que l'on a parfois⁷² comparée à celle des noms propres en raison de sa relation avec le référent: le terme.

Avant cela, rappelons que les théories présentées ici montrent que le nom propre est un domaine

⁷² C'est ainsi que Pottier (1992:63) écrit: « Le « nom propre » apparaît comme une désignation directe, du référent unique (ou voulu tel) au signe. »

de la linguistique ancien mais controversé au point que certains prétendent que les noms propres ne font pas partie de la langue. Nous avons vu que deux grandes catégories de noms propres se dégagent, un emploi premier et d'autres emplois⁷³. La présentation de notre objet et les quelques exemples cités au début de notre étude nous orientent vers ces autres emplois. Nous y reviendrons dans la description de la liste au troisième chapitre. Ces autres emplois du nom propre interviennent par l'utilisation de tropes dont nous avons rappelé le système. La question de la relation entre Npr et référent est dissociée de cette présentation parce qu'elle ne concerne pas que les noms propres.

2.2.2. Le terme

Dans la liste jointe en annexe, on trouve une part relativement importante d'unités lexicales qui ne s'emploient que dans des domaines spécifiques. Ainsi 'studiemeester', 'flexibiliseringsdecreet' et 'inrichtende macht' font-ils partie du domaine de l'enseignement belge (mais pas néerlandais). Autres exemples, 'BPM-vrij' et 'kentekenbewijs' font indéniablement partie du monde néerlandais (mais pas belge) de l'automobile. Ces unités lexicales sont appelées 'terme' selon certaines théories que l'on regroupe sous le nom de 'terminologie'. C'est pour cette raison qu'une présentation de ces théories est nécessaire dans le cadre de la problématique. Mais au préalable, des précisions seront apportées sur les significations de *terminologie* ainsi que sur la différence entre 'terminologie' et 'langue spécialisée'.

2.2.2.1. Terminologie et langue spécialisée

De Bessé e.a. (1997) donnent trois significations de *terminologie*. La première est celle

d'ensemble de termes d'un domaine particulier: « The vocabulary of a subject field » (De Bessé

⁷³ Nous avons employé indifféremment *nom propre modifié* et *autre emploi du nom propre*. Cette dernière formulation pourrait faire penser que nous nous situons au niveau de l'analyse du discours. Il n'en est rien, nous restons au niveau du lexique (donc au niveau de la langue).

e.a., 1997:154). Ainsi peut-on dire par exemple « Je ne suis pas familiarisé avec cette terminologie ». Nous ne reviendrons pas sur cette acception qui n'apporte rien de particulier à notre étude, mais porterons plutôt notre attention sur les deux autres mentionnées par De Bessé e.a. (1997).:

« terminology1 [...] The study of terms, concepts, and their relationships [...]
terminology2 [...] The set of practices and methods used for the collection, description, and presentation of terms. »

Dans la suite de cette présentation, les deux acceptions seront parfois confondues parce qu'elles sont fortement liées l'une à l'autre. Théorie et pratique vont de pair. D'autres préfèrent parler de 'terminologie' et 'terminographie', tout comme on distingue lexicologie et lexicographie.

Mis à part ces différentes acceptions de *terminologie*, il convient également d'apporter quelques précisions pour distinguer la terminologie de la langue spécialisée. Nous avons déjà apporté des indications à ce sujet (Héroguel, 2000:34), mais elles se limitaient alors au seul cadre du discours juridique qui, de plus, était examiné dans une perspective traductologique.⁷⁴ Nous reviendrons plus loin sur la terminologie et la langue de spécialité juridique⁷⁵.

A la lecture de divers auteurs, on note que tous s'entendent pour dire que la langue spécialisée n'est pas vraiment une langue et qu'il s'agit d'un discours. Il y aurait donc abus de langage.

Citons par exemple Cornu (1990:22) pour les domaines du droit: « En France, la langue juridique est la langue française. En Espagne, l'espagnol, ainsi de suite. » Lerat (1995:21) a étendu la remarque à l'ensemble des langues de spécialité: « La langue spécialisée est d'abord une langue en situation professionnelle. » Par ailleurs on remarque aussi qu'il y a deux tendances. La première consiste à voir dans la langue spécialisée d'abord et avant tout un ensemble de termes. La deuxième tendance est celle des partisans d'une étude de la langue spécialisée recouvrant de nombreux autres aspects comme par exemple la prise en compte des

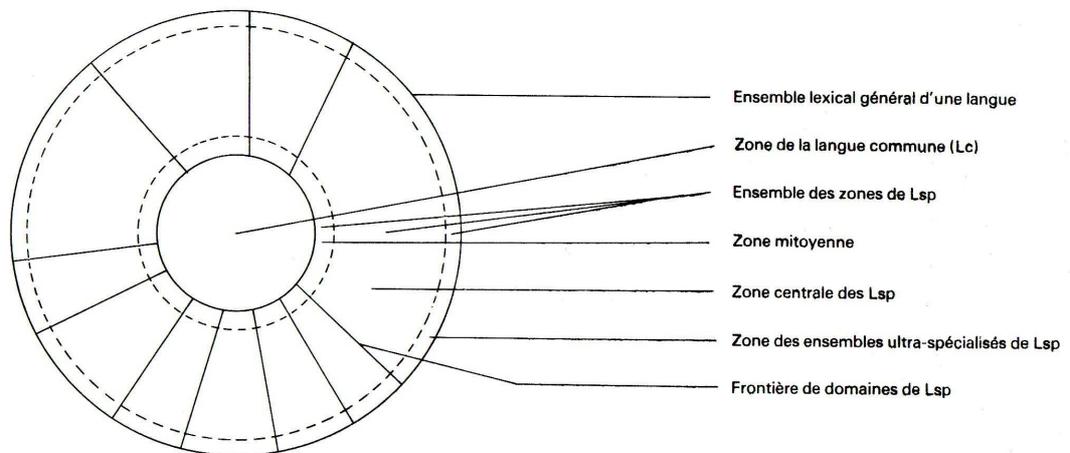
⁷⁴ Il s'agissait de l'effet et des conséquences juridiques de la traduction et de la différence des types de texte.

⁷⁵ Au § 2.2.2.4. nous évoquons cette relation par le biais des philosophes du droit Foqué et t Hart et de leur conception du rôle des concepts et de la perception.

locuteurs, des formes de la communication, de la syntaxe et de la forme des textes⁷⁶.

Parmi ceux qui considèrent que ce sont surtout les termes qui font la langue spécialisée, on trouve Rondeau. Bien sûr on pourrait citer d'autres auteurs (comme Felber & Budin, 1989 ou Cabré, 1992), mais nous avons choisi de nous arrêter dans un premier temps à Rondeau et à son schéma (Rondeau, 1984:25) connu au point qu'il a été repris par ailleurs et plusieurs fois cité (par ex.: Cabré, 1992:130). Comme il donne une vue d'ensemble, nous comptons nous en servir plus loin⁷⁷ pour y situer les expressions du référent national.

FIGURE IV : Langues de spécialité et langue commune



8

Schéma de Rondeau

La langue commune et la langue spécialisée sont présentées ici l'une par rapport à l'autre avec les divisions entre spécialités. Arrêtons-nous à ce schéma en partant de son centre. Il est

⁷⁶ Si nous avons fait remarquer qu'il n'y a pas de phonologie juridique par exemple (Héroguel, 2000:34), cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de particularités phonologiques lorsque la langue est utilisée dans un domaine spécialisé. Citons par exemple le mot français *coût* qui est prononcé par des économistes (on entend le t final).

⁷⁷ § 4.1.2.1.

composé d'un cercle et de trois anneaux. On remarque d'abord le cercle central dont la circonférence est représentée par un trait plein. Il s'agit de la 'zone de la langue commune'. Ce cercle central est entouré d'un anneau situé entre la circonférence en trait plein et un cercle concentrique à la circonférence matérialisé par un trait discontinu. Cet anneau est appelé 'zone mitoyenne'. Il est parcouru de rayons en traits pleins qui traversent également les autres anneaux en se prolongeant. Le deuxième anneau est de taille beaucoup plus importante que le précédent, sa largeur est au moins trois fois supérieure à celle de l'anneau nommé 'zone mitoyenne'. Cet anneau est matérialisé par deux cercles concentriques en traits discontinus: Rondeau l'appelle 'Zone centrale des Lsp'⁷⁸. Le dernier anneau est de largeur similaire à celui appelé 'zone mitoyenne'. Il est matérialisé par un trait discontinu et un trait continu et s'appelle 'Zone des ensembles ultra-spécialisés de Lsp'. Ce cercle concentrique le plus externe qui englobe tous les autres est appelé 'Ensemble lexical général d'une langue'. Ce schéma est utile pour le lexique, mais il ne fournit en lui-même aucune indication sur ce que Rondeau entend par 'langue spécialisée'. On remarque que le titre de cette figure IV est « Langues de spécialité et langue commune » alors que le cercle externe est beaucoup plus restrictif dans son énoncé: c'est un ensemble lexical⁷⁹. Mais, pour avoir davantage de précisions, il ne faut pas s'arrêter à ce schéma. En se plongeant dans le texte, on peut relever deux citations qui montrent que pour Rondeau, ce sont effectivement les unités lexicales qui font la langue spécialisée:

« Il faut noter d'abord que les expressions « langue de spécialité » (langage spécialisé) et « langue commune » (Lc) ne recouvrent qu'un sous-ensemble de la langue, celui des lexèmes. » (Rondeau, 1984:23-24)

« [...] c'est le lexique qui confère à la phrase de CST [communication scientifique et technique] sa spécificité, plus que tout autre élément. » (Rondeau, 1984:28)

Cette position, qui est également celle de la norme ISO n° 1087-2000 consacrée au vocabulaire

⁷⁸ Cette abréviation anglaise pour *language for special purposes* convient aussi au français (*langue de spécialité*).

⁷⁹ Autrement dit, Rondeau met de côté tous les autres aspects des langues spécialisées comme les questions de style ou celles de la construction des textes liée à telle ou telle spécialité.

de la terminologie, ne fait pas l'unanimité. Elle est contraire par exemple à celle de Cornu (1990) qui traite d'abord de ce qu'il appelle le vocabulaire avant d'aborder dans son Titre deuxième le discours juridique auquel il consacre plus de cent pages et où il fait la distinction entre le discours législatif, le discours juridictionnel et le discours coutumier après avoir d'abord élaboré une typologie générale. On pourrait croire qu'il s'agit d'une particularité de juristes⁸⁰. Loin s'en faut, des spécialistes des langues spécialisées prises dans leur ensemble comme Lerat (1995:17) critiquent également l'approche « ISO » parce que ces « affirmations sont trop radicales pour que les linguistes n'y trouvent pas à redire. » Nous reviendrons plus loin sur ces critiques⁸¹. Pour l'heure, remarquons que même ceux que l'on qualifie parfois de membres de l'école classique⁸² divergent sur le point de savoir si la langue de spécialité est plus qu'un ensemble de particularités lexicales. Cabré (1998:118 e.s.) pense même qu'il y a trois façons de considérer les langues de spécialité:

- « Les langues de spécialité sont des codes de type linguistique, différenciés de la langue générale, constitués de règles et d'unités spécifiques [...]»⁸³
- toute langue de spécialité est une simple variante de la langue générale [...] Si l'on pousse à l'extrême, on arrive à définir les langues de spécialité comme de simples variantes lexicales de la langue générale »

Cabré cite également Rondeau comme faisant partie de cette façon de voir. La troisième conception de la langue de spécialité qu'elle mentionne relève de la pragmatique (*ibidem*:119):

« Selon une autre façon de les définir, les langues de spécialité seraient des sous-ensembles, fondamentalement pragmatiques, de la langue dans son sens global. »

Parmi les tenants de cette conception, elle cite Varantola ainsi que Picht & Draskau (Cabré, 1998:120). Nous voudrions y ajouter Le Guern (1989) pour qui il n'y a pas de 'langue' de

80 Ces particularités des juristes seront évoquées plus loin (§ 2.2.2.4).

81 Au paragraphe 2.2.2.4.

82 Ainsi Royle (2001) à propos de Cabré.

83 C'est le cas de Hoffmann (1998:408 e.s.) où sont traitées successivement les spécificités textuelles, syntaxiques, morphologiques, lexicales, sémantiques, graphématiques et phonologiques des langues spécialisées.

spécialité mais des communautés de discours entre spécialistes. C'est pourquoi il écrit (*ibidem*: 341): « Les termes ne font pas partie du lexique, c'est le discours qui les construit. ».

Pour terminer ce paragraphe, rappelons que nous avons voulu montrer ici que les théories divergent sur la différence entre langues spécialisées et terminologie. Néanmoins, compte tenu de notre objet et quelle que soit la définition donnée à *langue spécialisée* et à *terminologie*, nous envisagerons la terminologie uniquement sous son aspect lexical.

2.2.2.2. Objet(s) de la terminologie.

Avant de présenter la théorie terminologique, il convient de rappeler que la terminologie a d'abord été une pratique. De tout temps, les métiers ont eu leurs pratiques langagières.

Hoffmann (1998) distingue trois grandes catégories de langues spécialisées⁸⁴ (et donc de terminologies):

- celle de la production primaire ('Urproduktion') et de l'artisanat où il est question par exemple de la pêche, de la meunerie, de la navigation, de la maçonnerie, de l'agriculture, de la culture de la vigne, etc.
- celle de la technique où il est question par exemple de fonderie, d'électrotechnique, d'informatique, de télécommunications, de chemins de fer, d'industrie textile, etc.
- celle de la science où il est question par exemple de mathématiques, de physique, de chimie, de pharmacie, de médecine, mais aussi de droit, d'économie, de théologie, de pédagogie, de musicologie, de philosophie, de sciences du langage, de littérature et d'écologie.

Par contre dans le tome 2 (Hoffmann:1999), en rassemblant des articles relatifs à ce qu'il appelle

⁸⁴ Il ne traite que de l'allemand dans ce premier tome. Le deuxième tome (1999) ne consacre qu'un seul article au néerlandais de Hipp & Janssens « Die niederländischen Fachsprachen im 20. Jahrhundert und ihre Erforschung: eine Übersicht. »

la 'lexicographie spécialisée' ('Fachlexikografie'), Hoffmann s'ouvre aux autres langues européennes mais il aborde seulement ce qu'il appelle la terminologie scientifique. De quoi est-il question? Pour le savoir, il faut consulter le tome I (Hoffmann, 1998, 1222-1369) dans lequel on voit qu'il s'agit des mathématiques, de la physique, de la chimie, de la biologie, de la pharmacologie, de la médecine, du droit constitutionnel et de la méthodologie juridique, de l'économie scientifique et institutionnelle, de la théologie, de la pédagogie, de la philosophie, de la musicologie, de la linguistique, de la théorie littéraire et de l'écologie.

Rey (1992:45-46), quant à lui, s'y prend différemment: il regroupe ces disciplines en proposant « aux fins de la terminologie empirique et sans prétention théorique », quatre types de systèmes notionnels:

- d'abord ce qu'il appelle des « systèmes hypothético-déductifs élaborés par une pure théorie » dont les exemples prototypiques sont les mathématiques et la logique,
- le deuxième type de systèmes notionnels est celui de ceux élaborés par classement systématique; en citant comme exemple les sciences de la nature ainsi que les sciences sociales, Rey fait penser aux taxinomies de la zoologie, de la botanique et aux nomenclatures de la chimie.
- le troisième type est celui des pratiques, notamment des techniques.
- le dernier type proposé par Rey est celui des « systèmes élaborés par la sémantique d'un discours à caractère cohérent ». Ce type de systèmes notionnels se divisent en deux sous-types, le premier étant celui visant la découverte et l'exposition d'une vérité externe, le deuxième la constitution d'un « ensemble notionnel qui soit culturel, autodéfini et autonormalisé. » Les exemples cités pour ces deux sous-types sont les suivants:
 - dans le premier sous-type on trouve les religions révélées, les théories philosophiques,

les discours idéologiques et les « sciences humaines »⁸⁵. Rey distinguent les énoncés scientifiques de son deuxième type de celui des énoncés idéologiques par le critère de falsifiabilité. « Les derniers ne peuvent être démontrés faux (et ne sont donc pas scientifiques). »

- pour le deuxième sous-type, les exemples cités sont ceux du droit, des discours prescriptifs et des rhétoriques sociales prescriptives.

Traitant de classification et de classes, Rey (1992:35) évoque la taxinomie et les nomenclatures que l'on trouve surtout dans les sciences naturelles. Il ajoute qu'il existe également des taxinomies populaires, c'est-à-dire « des hiérarchies d'objets spontanément observés et dénommés à l'intérieur d'une culture (*folk taxonomies*: taxinomies populaires). » Un peu plus loin (*ibidem*), il écrit:

« Le pouvoir désignatif, dénominatif, d'un signe (mot, nom ou terme) se ramène à la classe des « référents » auxquels il correspond. D'un point de vue onomasiologique (désignation), les classes référentielles sont fondatrices du concept (point de vue antinomialiste). » .

Rey commence ensuite une comparaison avec la théorie mathématique des ensembles et aborde les classes extensionnelles en quittant le sujet abordé. Il ne fait qu'ajouter une note de bas de page:

« La doctrine des classes est très bien explicitée par la philosophie du langage de l'Inde classique. C'est le mot *fâti*, la « caste », qui est employé, révélant la genèse culturelle, sociologique, d'un concept logique (voir aussi *classe* en français). »

Alain Rey s'en tient là et ne développe pas davantage ce point. C'est pourquoi il conviendra d'y revenir dans la discussion⁸⁶.

En résumé, les théories relatives à l'objet de la terminologie sont différentes mais ne se contredisent pas. Elles ne sont pas non plus l'objet de polémique, l'objet de la terminologie étant

⁸⁵ Les guillemets sont de Rey (1992:46)

⁸⁶ Notamment dans les paragraphes 4.1.3.2. et 4.5.

conçu de manière très large.

2.2.2.3. Le coeur de la doctrine terminologique⁸⁷

Ce paragraphe est subdivisé en plusieurs sous-paragraphe. Après une présentation générale, on s'arrêtera sur le *concept* en terminologie avant d'en venir aux relations entre concepts et/ou mots, pour voir ensuite comment sont vues les différences entre terme et mot selon la doctrine terminologique.

2.2.2.3.1. Présentation générale de la doctrine terminologique

Des années '30 jusqu'à la fin des années '70 du XX^e siècle s'est développée ce qu'on appelle aujourd'hui la « doctrine » terminologique. Les auteurs que nous avons consultés⁸⁸ sur le sujet distinguent différentes écoles: l'école de Vienne, l'école de Prague, l'école soviétique, l'école canadienne et parfois l'école française et l'école suisse. Le but de cette présentation est de tenter une synthèse afin de mettre en relief ce que sont les traits caractéristiques de cette pensée. Ces écoles ont fortement influencé l'ISO, notamment son comité technique 37 qui s'occupe précisément de terminologie. Cette terminologie participe de ces mouvements qui considèrent qu'il est difficile de travailler avec la langue à cause « de ses imperfections, de son opacité et de la méprise quant à sa manière de fonctionner. » (Marconi, 1997:Ch. 2). Temmerman (2000:19) va dans le même sens en écrivant « [...] the underlying motivation for each of the schools seems to be language planning ».

Pour présenter cette doctrine, il convient de revenir d'abord sur la notion de 'domaine' qui sera suivie d'une présentation de 'concept' et de 'terme'. On s'arrêtera ensuite sur la normalisation qui

⁸⁷ Nous empruntons l'expression à Rastier (1995)

⁸⁸ Cabré (1998), Felber & Budin (1989), Temmerman (2000)

occupe une place importante.

Dans le paragraphe précédent il a été question des différents domaines de la terminologie.

Cependant, aucune définition générale de *domaine* n'a encore été donnée. Le 'domaine' occupe une place centrale pour le terminologue parce qu'il ne peut y avoir de termes sans domaines.

Ainsi De Bessé e.a. (1997:152) définissent-ils le terme de la façon suivante: « **A lexical unit** consisting of one or more than one word which represents a **concept** inside a **domain** » Mais si l'on poursuit les recherches dans De Bessé e.a. pour savoir ce qu'ils entendent par *domaine*, on trouve une définition plus vague: « The **subject field**, area of knowledge, discipline, production process, or method in which a **concept** is being used. » Cette définition est suivie d'une « note »:

« All domains, regardless of whether they are subject fields, areas of knowledge, disciplines, production processes, or methods, are determined and delineated by specialists from time to time and changed as required. Domains have single or multiple structures which are usually linguistically expressed through a network of definitions, but can also be graphically represented as hierarchies, networks of nodes and links, etc. » .

Cette citation est un exemple de l'approche du domaine par la doctrine terminologique, il n'y a pas de véritable modélisation du concept. Adamzik (1998:184) insiste sur la formation des locuteurs:

« [...] erscheint es mir am sinnvollsten Fach zu definieren als eine Menge von Kenntnissen und Fertigkeiten, die gesamtgesellschaftlich erarbeitet worden sind, die aber nicht an alle Mitglieder der Gesellschaft (in den allgemeinen Ausbildungsinstitutionen) weitergegeben worden. »

Elle ajoute qu'il y a plusieurs degrés de spécialisation⁸⁹ et que deux dimensions peuvent entrer en ligne de compte: la dimension communicationnelle et la dimension fonctionnelle. Cette dernière dimension pourrait se subdiviser en élaboration du savoir d'une part et en transmission du savoir d'autre part. Ce genre de considérations ne relèvent pas bien sûr du cœur de la doctrine terminologique en raison de leurs connotations socio-linguistiques. Nous les mentionnons néanmoins ici parce qu'elles remettent cette doctrine en perspective sans la

89 Ce en quoi on retrouve la zone mitoyenne du schéma de Rondeau

critiquer.

On retrouve cette approche chez Cabré (1998:121 e.s.) quand elle parle de 'spécialité'. Il y aurait selon elle deux manières d'aborder la spécialité, que ce soit au sens large ou au sens restreint. La première serait de l'aborder par le sujet (c'est-à-dire la discipline, la technique ou l'activité spécialisée), la seconde se définirait par les caractéristiques de la communication ou la qualité des participants à cette communication. C'est dans cette deuxième approche mentionnée par Cabré qu'on peut voir un parallèle avec la langue de spécialité dont il a été question ci-dessus.

Une autre caractéristique importante de la doctrine terminologique est constituée par la prééminence accordée au concept: « Die Begriffslehre ist das Kernstück der Terminologielehre » (Felber & Budin, 1989:23). Pour Gaudin (1996:604), c'est une « notion centrale en terminologie ». Temmerman (2000:4) considère que cela fait partie du principe premier de cette doctrine pour laquelle prime une approche onomasiologique. Elle cite Wüster (*ibidem*): « Jede Terminologiearbeit geht von den Begriffen aus. ». Selon Temmerman (2000:5), le seul fait que Felber ait créé la 'conceptuologie'⁹⁰ montre bien que la priorité est donnée aux concepts. Nous allons maintenant examiner ce qu'est le concept pour les terminologistes⁹¹.

2.2.2.3.2. Qu'entend-on par *concept* dans la doctrine terminologique?

Remarquons d'abord que les terminologues ont longtemps employé indistinctement deux termes: *notion* et *concept*. Le premier tend à disparaître. Mais on trouve encore des traces de cette imprécision. Ainsi dans *Le grand dictionnaire terminologique* en ligne de l'Office québécois de la langue française⁹² donne-t-il la définition suivante de *concept*: « Élément de la

90 Elle traduit 'Begriffslehre' par 'conceptuology'. Tant Gaudin (1996) que Thoiron e.a. (1996) parlent, quant à eux, de conceptologie (sans 'u')

91 C'est ainsi qu'on pourrait appeler les partisans de la doctrine terminologique.

92 Consulté le 15 mai 2006 à l'adresse: http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp

pensée, exprimé en général par un terme ou par un symbole littéral ou autre. »⁹³ On note également qu'il y a un renvoi à l'entrée *notion* dont on lit qu'il s'agit d'un « terme normalisé par un organisme international ».

Par ailleurs, Felber&Budin (1989) distinguent les concepts du quotidien des concepts spécialisés. Ces deux types relèveraient de disciplines différentes: « Während das Wesen des Fachbegriffes von der Begriffslehre untersucht wird, beschäftigen sich die die Psychologie und die Semantik mit den "Begriffen" des Alltags. »

Felber & Budin (1989:2) définissent le concept de la façon suivante:

« (17) *Begriff*: Denkeinheit (16), die einem abstrakten Gegenstand (9) zugeordnet ist und diesen im Denken vertritt.

Anmerkung: Der Begriff besteht aus einer Menge von Merkmalen, die identischen Eigenschaften einer Menge von Gegenständen zugeordnet sind. »

Quant à l'unité de pensée (*Denkeinheit*), nous lisons qu'il s'agit d'un « Gedankengebilde, das einen Gegenstand im Denken vertritt »⁹⁴, l'objet (*Gegenstand*) étant lui-même un extrait de la réalité constitué d'un certain nombre de caractéristiques.

Ces définitions correspondent à ce que l'on trouve chez Cabré (1998:168) qui reprend d'ailleurs la norme ISO 704 (1987) où

« les concepts et notions » sont des « constructions mentales qui servent à classer les objets individuels du monde extérieur et intérieur à l'aide d'une abstraction plus ou moins arbitraire. »

Il en est de même chez De Bessé e.a. (1997:124-125) qui insistent sur l'importance du domaine.

Ajoutons que Temmerman (2000:6) fait remarquer que la doctrine terminologique a pour principe que les concepts sont clairement délimités les uns par rapport aux autres.

La comparaison faite par Felber & Budin (1989:23) entre signification (« Bedeutung ») et concept (« Begriff ») est également pleine d'enseignements, notamment quant à sa prise de position antilinguistique sous-entendue et à sa volonté de séparer terminologie et linguistique:

⁹³ Précisons que *concept* y est défini dans la rubrique 'linguistique'.

⁹⁴ C'est-à-dire un élément de pensée qui représente un objet dans la pensée.

- « Die Bedeutungen entstehen im Prozess der Entwicklung einer Sprache, sind also an eine bestimmte Sprache gebunden;
- die Begriffe entstehen im Prozess der Erkenntnis unabhängig von einer bestimmten Sprache und sind als Kategorie des Denkens interlingual.
- Die Bedeutungen sind meistens polysem; die Begriffe sind stets monosem.
- Die Bedeutungen schließen sehr oft wertende, emotionale und voluntative Komponenten ein; die Begriffe umfassen in der Regel nur rationale Elemente.
- Die Bedeutungen sind Gegenstand der Untersuchung der Sprachwissenschaft, die Begriffe sind Gegenstand der Untersuchung der Logik und Erkenntnistheorie. »⁹⁵

D'après Temmerman (2000:21), Wüster était un partisan de l'esperanto et on retrouve en grande partie ce que Cabré (1998:116-117) écrit à propos des langues artificielles et des systèmes logiques lorsqu'elle les compare aux langues spécialisées:

- « il s'agit de langages « inventés »;
- ce sont des constructions prenant comme point de référence la langue naturelle;
- ils comportent une conceptualisation préalablement contrôlée;
- il n'est pas possible d'incorporer de nouvelles unités si elles ne sont pas établies et conceptualisées au départ;
- ils sont univoques et, par conséquent, ne comportent aucun synonyme ni terme polysème; [...]
- leur usage est international;
- ils sont dépourvus des fonctions émotive et poétique de la langue. »

Les langues de spécialité tenteraient de s'approcher de ce modèle et se situeraient à mi-chemin entre langue naturelle et langue artificielle. La définition terminologiste du concept serait ainsi en adéquation avec celle de la langue spécialisée.

On peut également noter que la définition du concept comme élément de la pensée exprimé par un terme ou un symbole permet déjà, selon Auroux (1996:220), d'en déduire que la doctrine terminologique se définit contre un certain courant de la tradition antinomialiste de la philosophie du langage. Cela mérite toutefois d'être nuancé, car, si les choses et les pensées existent sans la langue, ce serait une caricature du nominalisme que de le réduire à cet aspect.

Cela nous amène au terme lui-même. Pour la doctrine terminologique, le signe linguistique perd sa spécificité parce qu'il est mis sur le même plan que les symboles d'une autre nature. H₂O peut faire aussi bien l'affaire que *eau*, *Wasser*, *water*, *aqua*, *agua*, etc... peu importe la nature du

⁹⁵ Ce sont les auteurs qui ont eux-mêmes souligné Bedeutungen, Begriffe et unabhängig von

signe et la langue. Le rôle du terme est pour ainsi dire celui d'une étiquette, il sert à désigner⁹⁶. Felber & Budin (1989) parlent de 'Benennungen' qui sont attribuées selon le principe de 1:1 comme nous allons le voir maintenant. Mais avant cela, rappelons que l'étude du concept en terminologie classique nous a montré que le concept est indépendant de la langue et que le signe linguistique (appelé *Benennung*) sert uniquement à le représenter. À chaque langue correspond une autre 'Benennung'. Même si nous travaillons dans le cadre d'une seule langue (le néerlandais), cet aspect du terme nous permettra de démontrer que les termes ERN répondent à ce critère.

2.2.2.3.3. Le principe d'univocité

Pour que ces désignations soient efficaces dans le cadre de la communication professionnelle, il est recommandée qu'il n'y en ait qu'une seule pour un seul et même concept. La doctrine terminologique bannit donc autant que possible les synonymes. Dans cette même logique, elle ne fait pas la distinction entre polysèmes et homonymes, elle ne veut reconnaître que des homonymes. On comprend que les polysèmes ne soient pas reconnus quand on sait qu'il faut prendre en compte l'histoire de la langue pour distinguer les polysèmes des homonymes. La doctrine terminologique refuse de prendre en compte la diachronie. Ce principe d'univocité se retrouve parfois même directement dans la définition du terme. La définition qu'en donne le *Grand dictionnaire terminologique* (<http://www.granddictionnaire.com>) est claire:

« **Unité signifiante** constituée d'un mot (terme simple) ou de plusieurs mots (terme complexe) et qui désigne une **notion** de **façon univoque** à l'intérieur d'un **domaine**. »

Dans de telles conditions, une analyse sémantique telle que, par exemple, Geeraerts (1989) la fait sur le mot *vers* est impensable pour un terminologue.

Ce n'est pas seulement la polysémie qui est touchée par la doctrine terminologique, c'est

⁹⁶ D'ailleurs la différence entre désignation et dénomination n'apparaît pas clairement.

l'ensemble des rapports entre les termes qui l'est également.

2.2.2.3.4. Relations entre concepts et/ou entre termes

Pour comprendre les relations sémantiques en terminologie, il convient d'abord de rappeler que les terminologues font une distinction entre terme et mot. De Bessé e.a. (1997:156) définissent le mot de la façon suivante:

« A unit of **meaning** which consists of one or more **phonemes** and whose graphic representation is normally preceded and followed by a space. »

Cette définition correspond à la première acception que l'on trouve dans le *Grand dictionnaire terminologique* (www.granddictionnaire.com). Il manque ici un élément essentiel: les définitions de *mot* et de *terme* diffèrent sur un point important: le mot n'est pas rattaché à un domaine⁹⁷. Il prend son sens grâce à un contexte contrairement au terme qui a déjà son sens grâce au domaine auquel il est associé.

L'une des conséquences de la prééminence du concept est que, ce qui compte, ce sont les relations entre les concepts et non les relations entre les unités lexicales. Cela implique en théorie qu'on ne peut pas penser en termes de relations sémantiques comme la synonymie, l'antonymie, d'hypéronymie ou d'hyponymie comme on les trouve exposées par exemple chez Nyckees (1998:180 e.s.) ou Polgère (2003:117 e.s.). Même si la réalité nous montre qu'il en est parfois autrement, les terminologues ont dès le départ opté pour une approche différente. Van Campenhout (1997) appelle cette approche « l'approche viennoise ». Si l'on se réfère à Felber & Budin (1989), on note qu'il y a trois types de relations:

- des relations et des liens ontologiques, (*ibidem*, 63 e.s.)
- des relations et des liens logiques (*ibidem*, 73 e.s.),

⁹⁷ Selon le didacticiel canadien de terminologie en ligne (www.termium.com/didacticiel_tutorial/francais/lecon1/page1_2_4_f.html) il y a d'autres traits distinctifs comme la stabilité de la relation entre la forme et le 'contenu sémantique', la fréquence et l'environnement d'emploi, la mise en relief grâce à des effets typographiques et le répertoire restreint de ses structures grammaticales (c'est-à-dire la présence importante de substantifs).

– des relations thématiques (*ibidem*, 103 e.s.).

Prenons ces trois points dans l'ordre.

Avant de définir les relations ontologiques, Felber & Budin (1989:62) définissent d'abord ce qu'ils entendent par *objet* ('Gegenstand')⁹⁸: « [...] Gegenstand ist ein Ausschnitt aus der objektiven Welt, d.h. der sinnlich wahrnehmbaren oder nicht-wahrnehmbaren Welt. » Ils font ensuite la distinction entre objets concrets et objets abstraits. L'une des différences essentielles entre ces deux catégories est que contrairement aux objets concrets les objets abstraits n'ont pas de rapport spatio-temporel⁹⁹. Les exemples fournis pour expliquer la différence apporte une précision importante. Dans les deux exemples, il est question de cerisier. Un cerisier déterminé est donné comme exemple d'un objet concret alors que le cerisier en général est donné comme exemple de l'objet abstrait. Les auteurs ajoutent que les objets sont représentés par des concepts. Des concepts différents peuvent être formés à partir d'un seul et même objet, on aurait alors des extraits d'objets (« Gegenstandsausschnitte »), ces extraits étant différents selon la spécialité à partir de laquelle on traite et on observe l'objet. Ce serait également pour cette raison que la logique distingue des objets formels et des objets matériels. Les objets formels de la logique correspondraient aux extraits d'objets. Les rapports entre ces objets sont appelés relations ontologiques. Felber & Budin (1989:63) distinguent quatre types de relations ontologiques au niveau des objets ('Gegenstände'):

1. les relations spatiales,
2. les relations temporelles,
3. les relations forme-matière et
4. les relations de cause à effet (« Wirk-Beziehungen »).

Les objets ('Gegenstände') en relation ontologique peuvent être rassemblés pour former un

⁹⁸ Nous conservons la traduction de *Gegenstand* par *objet* parce que c'est la traduction officielle de l'ISO. Dans d'autres circonstances on aurait pu dire "éléments d'expérience" comme Martinet (1960).

⁹⁹ Page 63: « Die abstrakten Gegenstände haben keinen Raum-Zeit-Bezug. »

système ontologique (*ibidem*, 67).

Avant d'aborder ce qu'ils appellent les « relations logiques », Felber & Budin (1989:69) expliquent d'abord ce qu'ils entendent par 'concept'. Il s'agit pour eux de « représentants idéels »¹⁰⁰ d'objets (individuels) ou de parties d'objets auxquels des signes conceptuels sont attribués pour la compréhension. Ils précisent que les concepts peuvent être les « représentants idéels » non seulement d'êtres ou de choses (exprimés par des substantifs), mais également dans un sens plus large de propriétés (exprimées par des adjectifs ou des substantifs), d'actions (exprimées par des verbes ou des substantifs) et même de lieux, de situations ou de relations (exprimés par des adverbes, des prépositions, des conjonctions ou des substantifs).¹⁰¹ Ils ajoutent (Felber & Budin, 1989:73) qu'en comparant les concepts d'un même domaine (« Sachgebiet »), on constate qu'ils sont en relation. Ces relations reposeraient sur la similitude du contenu conceptuel. Les auteurs appellent ces relations « relations logiques » ou « relations d'abstraction » par opposition aux relations ontologiques qui ne pourraient représenter les relations entre concepts que de manière indirecte.

Cette façon de voir n'est pas spécifique à Felber & Budin (1989), on la retrouve dans le didacticiel de terminologie canadien *Le Pavel* dans l'introduction du chapitre 2 sur l'organisation du savoir et le classement par domaine spécialisé¹⁰² dont le premier objectif pédagogique annoncé est de:

« placer les objets et les concepts d'un domaine dans les structures évolutives des systèmes de classements existants »

On la retrouve également chez Cabré (1998:174-180).

Felber & Budin (1989:74) distinguent neuf relations « logiques »:

100. En allemand gedankliche Vertreter .

101. « Begriffe sind gedankliche Vertreter von Gegenständen (Individuen) oder Ausschnitten von Gegenständen, denen Begriffszeichen für die Verständigung zugeordnet sind. [...] Begriffe können gedankliche Vertreter nicht nur von Wesen oder Dingen (ausgedrückt durch Substantive) sein, sondern in einem weiteren Sinn auch von Eigenschaften (ausgedrückt durch Adjektive oder Substantive), von Handlungen (ausgedrückt durch Verben oder Substantive), ja sogar von Örtlichkeiten, Situationen oder Beziehungen (ausgedrückt durch Adverbien, Präpositionen, Konjunktionen oder Substantive). »

102 http://www.termium.gc.ca/didacticiel_tutorial/francais/lecon2/page2_2_1_f.html consulté le 23 juin 2006

- le concept subordonné (représenté par >),
- le concept superordonné (représenté par le symbole <),
- la contiguïté logique (représentée par deux barres verticales, ||)
- le croisement logique (représenté par x)
- la relation diagonale ascendante de concepts (représentée par /)
- la relation diagonale descendante de concepts (représentée par \)
- la détermination de concept (représentée par une croix chrétienne allongée —+)
- la conjonction conceptuelle (représentée par le symbole ^)
- la disjonction conceptuelle (représentée par le symbole v).

Même si l'on peut chercher soi-même à quels cas concrets ces relations s'appliquent, on aurait aimé que les auteurs fournissent des exemples.

Enfin, Felber & Budin (1989:130 e.s.) traitent de relations thématiques. Les thèmes sont d'abord définis de la façon suivante: « Themen sind in der Dokumentation und Information Gegenstände, die in Dokumenten behandelt werden. » (*ibidem*). Ces thèmes sont représentés par des concepts auxquels sont attribués des signes thématiques (« Themazeichen »). Ces signes thématiques peuvent être des dénominations ou d'autres signes conceptuels. Une différence remarquable entre les relations logiques et les relations thématiques est que, si c'est la similitude entre concepts qui est à la base des relations logiques, c'est, par contre, la présence dans un document ou un texte qui est déterminante pour les relations thématiques. Cela a pour conséquence que les relations thématiques sont plus souples (« ein loser Zusammenhang »). Les deux relations les plus importantes sont celles avec le thème superordonné (« übergeordnet ») et le thème contigu (« nebengeordnet »). Selon Felber & Budin (1989:107), les systèmes thématiques seraient utilisés notamment dans les thésaurus documentaires.

Otman (1996) et Van Campenhoudt (1997) ont également travaillé sur le sujet et on ne retrouve

pas chez eux ce découpage ternaire entre ontologies, systèmes conceptuels et systèmes thématiques. Avant de nous arrêter aux terminologues qui se sont démarqués de la terminologie traditionnelle, remarquons que le caractère très abstrait de cette partie de la terminologie nous amène à dire qu'il intervient peu dans les ERN comme on le verra dans le quatrième chapitre ci-après. Il fallait cependant que cela soit mentionné afin de ne pas fournir d'image tronquée de la terminologie traditionnelle.

2.2.2.4. Critiques, évolutions et rapprochement avec la linguistique.

L'objectif de ce paragraphe est de montrer que la terminologie n'est pas un bloc monolithique et que l'étude de ces critiques de la terminologie traditionnelle sera utile à la résolution de notre problématique.

Nous avons trouvé trois types de critique de la doctrine terminologique que nous avons présentée. Il s'agit soit:

- d'une critique totale qui refuse à la terminologie tout droit d'existence, ne fait pas de différence entre le mot et le terme et va même jusqu'à critiquer la notion de domaine parce qu'il est possible de relier toute unité lexicale à un domaine. Nous nous arrêterons pas sur cette critique, elle est la somme de toutes les critiques que nous allons présenter ci-après.¹⁰³
- à l'opposé, d'une critique qui ne remet pas en question les principes fondamentaux de la terminologie traditionnelle. Cette tendance de la terminologie est marquée par l'évolution des nouvelles technologies. Elle marque toujours sa distinction nette de la linguistique, en particulier de la sémantique. Ainsi, même s'il parle d'une "doctrine terminologique, Otman (1996:12) commence son propos en se démarquant de la sémantique componentielle qui, selon lui, tenterait d'occulter la dimension référentielle. Otman prend ses distances par rapport aux

¹⁰³Un exemple serait Kageura (1995) tel que rapporté par Temmerman selon lequel il suffirait de remplacer 'concept' par 'signification' pour que la terminologie n'ait plus aucune raison d'être.

noèmes de Pottier et dit que « la base de toute structuration du sens est non linguistique mais conceptuelle et référentielle ». ¹⁰⁴

Arrêtons-nous d'abord aux partisans d'un aménagement de la terminologie traditionnelle. Nous en viendrons ensuite à ceux qui mettent en cause les fondements de la terminologie traditionnelle.

2.2.2.4.1. Les critiques visant à améliorer la terminologie traditionnelle

L'avènement de l'ordinateur, sa généralisation et dans son sillage celui du corpus numérisé a eu des conséquences sur le travail des terminologues et les a amenés à revoir certains de leurs principes. Le premier principe touché est celui de l'onomasiologie. Il est désormais impossible de travailler comme l'ingénieur d'entre deux guerres. Il faut utiliser les deux méthodes selon Otman (1996:13): « Sémasiologie et onomasiologie constituent deux aspects complémentaires de l'étude des significations ».

En voulant affiner la méthode terminologique, un autre principe en vient à être relativisé. Il s'agit de celui de l'univocité. Otman (1996:15 et 16) pose que la polysémie existe effectivement en terminologie. Il y aurait même de l'imprécision dans les termes qui serait due aux différents courants de pensée scientifique, à l'évolution des sciences ainsi qu'à la fonction communicative de la langue qui serait à la base de phénomènes comme la métaphorisation, les glissements de sens, les analogies ou les ambiguïtés. Il ne faudrait pas confondre science et technique parce que les termes purement techniques ¹⁰⁵ se plieraient de manière utile et efficace à une méthode purement onomasiologique.

Cette différenciation au niveau des domaines a également des répercussions sur les relations

¹⁰⁴ Entre ces deux positions, on trouve des critiques sur tel ou tel fondement de la terminologie classique. Nous ne nous y arrêtons cependant pas, ce niveau de détails ne contribuerait pas à notre problématique.

¹⁰⁵ Par opposition aux termes scientifiques

entre les concepts. Van Campenhoudt se base sur la pratique du gestionnaire de données terminologiques du centre TERMISTI¹⁰⁶. Cela l'amène à constater que les principes de Wüster et de Felber en matière de typologie des liens entre concepts n'est pas toujours adéquate. Ainsi note-t-il chez Wüster des variations dans le classement de ces liens notionnels. C'est pourquoi il en conclut (1997:§3.4) que « chaque domaine peut amener des relations particulières. ». On trouve cette même position chez Weissenhofer (1995) rapporté par Temmerman (2000:26-27):

« Depending on the subject field he is describing, a terminologist has to adapt his principles for meaning description according to where the subject field occurs on the urge for determinacy scale »

Van Campenhoudt est plus concret, il reprend la distinction de l'ISO 704 (1987:3-4) entre

- d'une part les relations hiérarchiques (relations espèce-genre et partie-tout)
- d'autre part les relations non hiérarchiques (« relations de contiguïté dans le temps, dans l'espace, de connexion causale, etc. »)

et il y ajoute les relations fonctionnelles.

Dans les relations hiérarchiques, Van Campenhoudt distingue la relation hyponyque (espèce-genre) des relations partie-tout, même s'il ajoute que, selon Lyons (1978:253 e.s.), la différence est parfois floue. Dans ces relations partie-tout, Van Campenhoudt (1997:§4.2.1) reprend des dénominations de Cruse (1986)

« [...] lequel désigne par méronymie l'ensemble des relations partie-tout, chaque relation méronymique unissant un méronyme (terme désignant la partie), voire des co-méronymes à un holonyme (terme désignant le tout). »

On trouve ensuite (*ibidem*,§4.2.2) une proposition de distinction des méronymes qui pourraient être fonctionnels, homéomères, séparables ou simultanées. Il entend par parties dites homéomères, les parties qui

« [...] sont matériellement identiques entre elles et par rapport au tout: un morceau de tarte est encore de la tarte, un grain de sel est encore du sel, etc. »

¹⁰⁶Le centre de recherches en terminologie de l'Institut supérieur des Traducteurs et Interprètes de la Haute École de Bruxelles.

Concernant les relations coordonnées, Van Campenhoudt propose de reprendre les hiérarchies non-arborescentes (« non branching hierarchies ») de Cruse (1986:191) que sont la chaîne, l'hélice, le cycle et l'échelle (avec ses variantes) auxquelles il ajoute l'antonymie.

Enfin concernant les relations fonctionnelles, Van Campenhoudt nous dit les emprunter à Lerat. Elles sont expliquées à partir d'un exemple pris dans le dictionnaire de marine de Paasch (1901) avec tous les composés avec *huile/Oel/oil* pour montrer qu'il y a des liens comme « sert à », « empêche de », « apparaît lorsque », « contient », etc.

Van Campenhoudt est également rejoint par Otman (1996:43): « le découpage en catégories des objets et des concepts des sciences et des techniques n'est pas comparable au découpage du monde vivant en catégories taxinomiques ».

On en arrive ainsi à une conception plus affinée et plus nuancée de la terminologie, ce qui n'est pas le cas dans la critique qui remet en cause l'ensemble des fondements de la terminologie.

2.2.2.4.2. Les critiques des fondements de la terminologie traditionnelle

Parmi ces derniers auteurs, tous ont en commun ce reproche que les partisans de l'école de Vienne ont une vision déformée de la réalité (y compris de la réalité linguistique). On peut même dire qu'ils leur reprochent de prendre leurs désirs pour des réalités. Rastier (1995) avance que la conception philosophique de l'existence qui sous-tend la doctrine terminologique est basée sur l'idée que le référent est le même pour tous. De plus, ce référent serait invariable, il est censé ne pas changer. Rastier reprend une expression d'Aubenque à ce propos en parlant de « permanence de l'essence » et de conception substantialiste. Les terminologistes font comme si le temps s'était arrêté, ce qui amène Rastier à dire qu'ils concluent à « la stabilité des choses et des concepts ». Et si tel est le cas, ajoute Rastier, cette stabilité ne peut être que temporaire, parce qu'elle doit « tout à des normes historiques et rien aux lois de la nature, de la pensée ou du langage. ». Les mêmes remarques sont faites par Gaudin (1996:611).

Le lien entre cette réalité et l'homme tel qu'il est vu par les terminologistes a également été critiqué. Temmerman (2000:21) écrit à ce propos "Traditional terminology does not have a theory of cognition". Il n'y a aucune problématisation de la perception, de la représentation et de la conceptualisation chez les terminologistes. Pour eux, les concepts sont donnés à l'avance et existent indépendamment de la langue. Il ne faut pas non plus tomber dans l'excès inverse, à ce propos, Gaudin (1996) qui se réfère entre autres à Cassirer s'oppose à cette idée que le concept serait individuel, il n'est pas dans la tête d'un individu, il est construit en interaction de telle sorte que des éléments socio-linguistiques peuvent entrer en ligne de compte. Le concept a donc un caractère public. Temmerman (2000:43), quant à elle, va plus loin en voulant insérer une part de prototypique dans la construction des concepts. Foqué et 't Hart (1990:131) affirme que la perception n'est jamais directe, qu'il se fait toujours par l'intermédiaire d'un ensemble de concepts de telle sorte qu'elle est 'contrefactuelle'¹⁰⁷

« Daarin staat de gedachte centraal dat de verhouding tussen empirische feitelijkheid en empirische theorievorming over die feitelijkheid slechts dan verhelderd kan worden, wanneer een coherent begrippenapparaat voorhanden is dat juist deze verhouding zelf tot object heeft. Dat betekent dat dit begrippenapparaat niet rechtstreeks de empirische feitelijkheid zelf tot object heeft en in die zin dus contrafactisch genoemd kan worden. »¹⁰⁸

Nous n'avons trouvé chez les terminologues traditionnels aucune volonté d'exposer une conception de la langue. Néanmoins, des critiques sont formulées à ce propos. Elles ont toutes en commun le fait de reprocher aux terminologues d'avoir une conception d'une langue étiquette, d'une langue dont les mots seraient des étiquettes que l'on colle sur les choses. C'est pour cette raison que les terminologues s'intéresseraient surtout aux substantifs. Pour Rastier (1995:5), la conception de l'interprétation en serait également affectée, en effet

« [...] le problème de l'interprétation est rabattu sur la référence: si la référence du signe est fixe, son interprétation, au sens logique, ne présente aucune difficulté et semble aller d'elle-même. »

107 'contrafactisch' en néerlandais. Les auteurs utilisent aussi le substantif 'contrafacticiteit'.

108 Traduction: "Au centre s'y trouve l'idée que le rapport entre la factualité empirique et la formation empirique d'une théorie sur cette factualité ne peut nous éclairer que si on est en présence d'un ensemble cohérent de concepts qui a pour objet cette même relation. Cela signifie que cette ensemble de concepts n'a pas pour objet direct cette factualité empirique; c'est en ce sens que l'on peut dire qu'elle est contrefactuel."

La conception de la réalité (que nous venons d'évoquer plus haut) aurait également des répercussions sur la conception de la langue. Les terminologues ne verraient la langue que sous un aspect synchronique. Ainsi est-il cohérent qu'ils ne prennent pas en compte les métaphores, parce que ce sont elles qui font évoluer le lexique (Temmerman).

Cette conception de la langue nomenclature amène certains à reprocher aux terminologues la décontextualisation. La conséquence en serait la confusion du sens et de la signification comme on le lit chez Rastier (1995:45)

« La différence entre sens et signification est produite par la différenciation entre type et occurrence: le sens est propre aux occurrences, et la signification au type. La subsomption de l'occurrence sous le type place le sens sous la dépendance de la signification, le phénomène sous la dépendance de la norme. »

Cela ne veut pas dire que la norme soit rejetée, son utilité est reconnue. Mais on regrette la disparition du sujet derrière la norme. Pour des raisons heuristiques, nous traitons plus loin de la perception, la représentation et la conceptualisation, mais on voit également que ce point est en relation avec la terminologie.

Le seul point qui ne fait pas l'objet d'attaques vigoureuses est celui du domaine, même s'il n'est pas toujours bien défini. En effet, on peut être étonné du peu de consistance d'une définition comme celle du *Pavel*¹⁰⁹: « Sphère de l'activité humaine fortement délimitée thématiquement. ». Gambier (1991:37) nous aide en nous faisant comprendre à ce propos qu'« Un 'domaine' est constamment le résultat de la dialectique entre l'intégration (interdisciplinaire) et la parcellisation (hyperspécialisation). ».

2.2.2.5. Conclusion de la présentation des théories relatives au terme

Nous avons présenté la terminologie traditionnelle ainsi que l'évolution de cette doctrine et ses critiques. La raison de cette présentation était la constatation qu'un nombre non négligeable d'unités lexicales relevées lors de nos lectures, étaient bel et bien des termes. Nous pensons

¹⁰⁹ www.termium.com/didacticiel_tutorial/francais/glossaire/domaine.html

avoir montré que la présentation de la terminologie ne signifie nullement un retour à une conception de la langue comme nomenclature. Les dernières critiques montrent qu'il n'en est rien. Les terminologues contemporains se sont libérés des emprises de la doctrine et se sont rapprochés des linguistes, ils ont donc également des réflexions sur des questions comme la motivation et l'arbitraire du signe que nous avons abordées ci-dessus au § 2.1.4.. Ils se penchent également sur des problèmes comme ceux de la perception et de la conceptualisation comme nous l'a fait comprendre Temmerman. L'élément essentiel que nous retiendrons pour les ERN est que le domaine est un élément constitutif du terme et nous montrerons au quatrième chapitre son utilité dans la définition des ERN. Sans domaine, pas de terme. Nous avons vu également qu'il y a divers degrés de spécialité. Cette caractéristique des termes sera également reprise dans la définition des ERN.

2.2.3. Les sigles et leurs dérivés

Comme nous l'avons dit dans l'introduction, on trouve un nombre important de sigles dans les ERN (16% dans notre liste). C'est pour cette raison que nous avons cherché des théories relatives à cette catégorie lexicale. En France on fait habituellement la différence entre abréviations et acronymes¹¹⁰. La distinction entre les deux réside dans le fait que les acronymes se prononcent comme des mots (par exemple *ONU* ou *OTAN*) alors que dans le cas des abréviations, ce sont toutes les lettres qui sont prononcées (par ex. *CFDT* ou *ANRT*). Nous sommes là dans le domaine de la lecture. C'est une conception de la langue dans laquelle c'est l'écrit qui a la priorité. Cette catégorie est très peu prise en compte dans la littérature spécialisée¹¹¹.

Si on s'arrête maintenant à la langue néerlandaise, on trouve d'autres précisions susceptibles

¹¹⁰Par exemple Dubois (1994). Chez Neveu (2004), l'entrée *sigle* renvoie simplement à *siglaison*.

¹¹¹Voir Neveu (2003) ou Dubois (1999)

d'être intéressantes pour notre sujet. Depuis au moins la moitié des années 1960, la distinction des différents types de sigles est plus élaborée. Dans son introduction, Apeldoorn (1971, 1983) fait allusion à Steenberg (1967) ainsi qu'à Janssen (s.a.) en précisant que la terminologie relative aux sigles est toutefois instable. Cela montre l'intérêt que l'on portait à l'époque à ce sujet. Au niveau de notre étude des ERN, nous nous limiterons aux travaux les plus récents. Nous aborderons d'une part brièvement¹¹² les dérivés des sigles et d'autre part la nouvelle catégorisation mentionnée dans la *Woordenlijst Nederlandse Taal* de 2005. Leur intérêt est inégal.

Les dérivés des sigles néerlandais sont traités dans une grammaire faisant autorité comme Haeseryn e.a. (1997). On y trouve des indications sur la morphologie des dérivés de sigles. La *Woordenlijst Nederlandse Taal* contient plus de 100.000 mots néerlandais classés par ordre alphabétique. Son objectif est de fournir l'orthographe d'un maximum de mots y compris leur découpage en syllabes, le genre et le pluriel lorsqu'il s'agit de substantifs ou les temps primitifs si ce sont des verbes. L'ouvrage contient également un mode d'emploi d'une centaine de pages. On y trouve plusieurs pages sur les sigles (113-118) où les sigles sont divisés en quatre catégories: les 'afkortingen', les 'symbolen', les 'initiaalwoorden en letterwoorden' et les 'verkortingen'. Cette catégorisation ne correspond pas à celle que l'on trouve habituellement et à laquelle nous avons fait allusion.

La première catégorie, les 'afkortingen' sont la représentation d'un mot ou d'un groupe de mots par une ou plusieurs lettres (initiales) sans que cette représentation ne se substitue entièrement à ce qu'elle représente¹¹³. À la lecture, ce n'est pas la 'afkorting' qui est lue, mais le mot qu'elle représente qui est prononcée. Parmi les exemples fournis on trouve *p.* (pour *pagina*), *bv.* ou *bijv.*

112 En effet, nous verrons au quatrième chapitre qu'ils ne constituent pas une sous-catégorie particulière des ERN.

113 *Woordenlijst Nederlandse Taal* (2005:113): "Een afkorting (in de specifieke betekenis van het woord) is de weergave van een woord of een woordgroep door een of meer (begin)letters, zonder dat de afkorting in de plaats komt van wat wordt afgekort: als we de afkorting voorlezen, spreken we niet de afkorting uit, wel het woord of de woorden waar ze voor staat."

(pour *bijvoorbeeld*) et *mr.* (pour *meester*).¹¹⁴

La deuxième catégorie est celle des 'symbolen' qui sont la représentation d'un concept scientifique, d'une unité ou d'une devise dont l'orthographe est normalisée, souvent même au niveau international. Tout comme la catégorie précédente, à la lecture du 'symbool', on prononce le mot qu'il représente¹¹⁵. Parmi les exemples cités on trouve *EUR* (pour *euro*), *km/h* (pour *kilometer per uur*), *kHz* (pour *kilohertz*). On est là dans le domaine de la terminologie.¹¹⁶

La troisième catégorie de sigles est celle des 'initiaalwoorden' et 'letterwoorden'. Ces sigles se comportent comme des mots à part entière dans une phrase, à la lecture, ce n'est pas le mot qu'ils représentent qui est prononcé, mais le sigle. Lorsque les lettres sont épelées, on parle d'un 'initiaalwoord' (qui correspond à ce que nous avons appelé 'abréviation' ci-dessus), lorsque l'ensemble est lu comme un mot, il s'agit d'un 'letterwoord'¹¹⁷. Parmi les exemples cités (p. 118) nous trouvons plusieurs ERN telles que: *NMBS* (pour *Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen*)¹¹⁸, *NS* (pour *Nederlandse Spoorwegen*)¹¹⁹, *Riagg* (pour *Regionale Instelling voor Ambulante Geestelijke Gezondheidszorg*)¹²⁰, *BuZA* (pour *Ministerie van Buitenlandse Zaken*)¹²¹, *SERV* (pour *Sociaal-Economisch Raad van Vlaanderen*)¹²².

La dernière catégorie de sigles est celle des 'verkortingen', des sigles construits à partir de syllabes provenant des mots qui composent le groupe et qui se comportent comme des mots à

114 Comme nous le verrons ultérieurement, aucune ERN ne fait partie de cette catégorie.

115 .*Woordenlijst Nederlandse Taal* (2005:114): "Een symbool is een notatie van een wetenschappelijk begrip, een eenheid of een valuta. De schrijfwijze is genormeerd, vaak internationaal. Ook als we een symbool lezen, spreken we het woord uit waar het voor staat."

116. En fait, nous sommes dans le domaine d'une terminologie prototypique où la langue ne joue aucun rôle. De plus, en raison de leur caractère international, nous verrons que ces sigles (dits "symbolen") ne font pas partie par définition des ERN.

117. La *Woordenlijst Nederlandse Taal* n'utilise pas le mot 'acronyme'. Page 114: "Een initiaalwoord of een letterwoord wordt gevormd door de eerste letters van een naam of een andere woordgroep en gedraagt zich in de zin als een woord. Als we het voorlezen, spreken we de korte vorm uit, niet de gehele naam of woordgroep waar het voor staat. Sommige van deze woorden lezen we als een stel letternamen (bijvoorbeeld *pc*: /peesee/ *personal computer*). Dan spreken we van een initiaalwoord. Als we het geheel als een woord lezen (bijvoorbeeld *havo*: /haavoo/ *hoger algemeen voortgezet onderwijs*), spreken we van een letterwoord"

118. C'est la SNCB, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges

119. Société des Chemins de Fer néerlandaise.

120. Il s'agit d'établissements de soins psychiatriques fonctionnant en hospitalisation de jour.

121. Ministère des Affaires étrangères.

122 Conseil socio-économique de Flandre

partir entière. L'exemple le plus connu est *Benelux* composé de *Belgique/België, Nederland et Luxembourg*. Parmi les exemples cités nous avons relevés deux ERN: *StuBru* (au lieu de *Studio Brussel*) ainsi qu'un exemple parmi les dérivés des 'verkortingen': *Vinex'er*¹²³.

En résumé, nous nous intéresserons aux sigles qui peuvent se comporter comme une unité lexicale à part entière. Les 'afkortingen' et 'symbolen' n'entreront pas en ligne de compte. Nous en expliquerons les raisons au quatrième chapitre.

2.2.4 Les 'natiolectismes' selon W. Martin (2001)

Nous abordons maintenant la quatrième catégorie lexicale par rapport à laquelle nous définirons les ERN.

L'étude de Martin se veut une contribution à l'amélioration des dictionnaires de langue qui sont trop souvent centrés sur les seuls Pays-Bas et font uniquement mention de belgicismes omettant de mentionner que certains mots ne sont utilisés qu'aux Pays-Bas. Les propositions de traitement lexicographique faites tout au long de l'article ne seront pas examinées ici, elles ne font pas partie de notre propos.

Pour définir ce qu'il entend par 'natiolectisme', Martin part d'abord du postulat qu'en raison de l'existence de nombreuses variantes, la langue néerlandaise n'existe pas en temps que telle et qu'il s'agit d'une abstraction. Cette abstraction ne doit pas être confondue avec la langue standard qui est une langue

- liée à une certaine période,
- supra-régionale
- parlée par une classe sociale aisée, mais comprise par l'ensemble de la population
- qui convient à un grand nombre de situations de communication

¹²³Désigne l'habitant d'un quartier nouvellement construit suite à une réglementation parue en 1993 aux Pays-Bas.

– ainsi qu'à un nombre important de sujets ou de domaines spécialisés.

Cette classe sociale qui impulse la langue standard n'est plus unique dans le monde néerlandophone. Alors qu'il y a encore quelques dizaines d'années cette norme venait des Pays-Bas, il existe maintenant aussi une classe sociale en Belgique néerlandophone qui impulse également la langue standard. Ainsi la langue standard est-elle également sujette à des variations.

Partant de là, il définit les natiolectismes de la façon suivante:

« Onder natiolectische varianten zal hier worden begrepen die geografische varianten van een standaardtaal die binnen bepaalde landsgrenzen algemeen worden aanvaard. » (W. Martin, 2001:711)¹²⁴

W. Martin présente ensuite ce qu'il appelle un modèle qui doit être prédictif et dont la taxonomie se présente de la façon suivante (2001:715)¹²⁵:

natiolectismes							
sans équivalents		équivalents parfaits ou partiels				pseudo-équivalents	
mots liés à la culture (6.1)	absences de réalisation lexicale (6.2)	mono-équivalents		pluri-équivalents		faux-amis (6.3)	items à différence pragmatique (6.4)
		synonymes (6.5)	synonymes contextuels (6.6)	variantes libres (6.7)	variantes contextuelles (6.8)		

On lit également à propos de ce modèle que les natiolectismes peuvent aussi être considérés dans un certain sens (Martin ne précise pas) comme des variantes inter-langues. Examinons maintenant chacun des types de natiolectisme de cette taxonomie pour voir ceux qui ne sont pas

124. Traduction: « Nous entendons ici par variantes natiolectiques ces variantes géographiques d'une langue standard qui sont acceptées de manière générale à l'intérieur de certaines frontières étatiques. »

125. Dans le schéma, nous reprenons la numérotation utilisée par Martin.

des ERN. Nous commencerons par les « sans-équivalents », pour passer ensuite aux « pseudo-équivalents » et terminer par les « équivalents parfaits ou partiels »

2.2.4.1. Les « sans équivalents »

Dans cette catégorie, on distingue d'une part les 'mots liés à la culture' et d'autre part les absences de réalisation lexicale. Nous allons d'abord voir les 'mots liés à la culture' et mentionner ensuite rapidement les absences de réalisation lexicale (en effet, ce point présente moins d'intérêt compte tenu de l'objet de notre recherche).

2.2.4.1.1. Les 'mots liés à la culture' (« cultuurgebonden woorden »)

Pour expliquer ce type de natiolectisme, W. Martin part d'un exemple français: le baccalauréat qui n'a pas son « pendant » dans le système scolaire de Belgique francophone. Il s'agit d'un *concept* qui est plus typique d'une société que d'une langue. Ce genre de *concepts* sont ancrés dans la culture et le natiolecte. Il est possible que ces natiolectismes aient un « correspondant »¹²⁶ dans un autre natiolecte même si la signification n'est pas tout à fait la même. Il en est ainsi de *schepen* et de *wethouder*¹²⁷, de *gouverneur* et de *commissaris van de Koningin*¹²⁸, etc. Cette catégorie serait également proche de celles de deux types de synonymes (n° 6.5 et 6.6). W. Martin détaille ensuite cette catégorie en 9 sous-catégories dont il dit qu'elles ne sont pas exhaustives:

- a. institutions et organisations: *OCW*¹²⁹ aux Pays-Bas par opposition à *Ministerie van Onderwijs*¹³⁰ en Flandre, des partis politiques et autres.

126. « tegenhanger » dans le texte de Martin avec des guillemets.

127. Membre de l'exécutif au niveau communal. Cf. 'adjoint au maire' en France.

128. Représentant du pouvoir central au niveau de la province. Cf. 'préfet' en France.

129. Abréviation de "Onderwijs, Cultuur en Wetenschappen" qui désigne le ministère de l'Enseignement, de la Culture et de la Recherche.

130. Traduction: Ministère de l'enseignement.

- b. usages: *de laatste honderd dagen* (B)¹³¹;
- c. fonctions / professions: *schepen* (B)¹³²;
- d. personnages: *bob* (B)¹³³, *frigoboxtoerist* (B)¹³⁴;
- e. fêtes: *Koninginnedag* (N)¹³⁵;
- f. événements: *elfstedentocht* (N)¹³⁶;
- g. artefacts comme des bâtiments et des objets: *belfort* (B)¹³⁷;
- h. plats: *waterzooi* (B), *(hutspot met) klapstuk* (N)¹³⁸;
- i. des concepts provenant du monde:
 - du droit: *assisenzaak* (B)¹³⁹;
 - de la sécurité sociale / de la santé: *remgeld* (B), *eigen risico* (N)¹⁴⁰;
 - de l'enseignement: *tentamen* (N)¹⁴¹, *tempobeurs* (N)¹⁴²;
 - de la politique: *panacheren* (B);
 - de la circulation: *L-trein* (B)¹⁴³, *S-trein* (N)¹⁴⁴, *blokkrijden* (B)¹⁴⁵;

Nous reviendrons plus loin sur cette catégorie de natiolectismes parce que chacun des exemples cités peut entrer dans la liste des ERN que nous avons dressée.

131. Rituel des élèves de l'enseignement secondaire arrivés au terme de leur scolarité pendant les "cent derniers jours".

132. Traduction en français de Belgique. échevin

133. Dans le cadre des campagnes de sécurité routière, désigne celui qui ne boit pas d'alcool lors des soirées afin de conduire le véhicule et raccompagner ses amis chez eux.

134. Traduction mot à mot: "touriste à glacière", désigne le touriste qui emmène sa glacière pour faire des économies en évitant les restaurants des lieux touristiques.

135. Traduction mot à mot: "jour de la Reine". Fête populaire aux Pays-Bas le 30 avril.

136. Course de patins à glace au cours de laquelle sont ralliées onze villes frisonnes.

137. Beffroi.

138. Hochepot avec plate côte.

139. Affaire aux assises.

140. Ces deux termes désignent la franchise en matière d'assurance-maladie

141. Traduction: examen.

142. Jusqu'en 1996, ce terme a désigné le système de bourse d'études aux Pays-Bas.

143. Traduction: Train omnibus

144. Traduction: Train rapide.

145. Système de régulation de la circulation autoroutière mis initialement en place en Belgique.

2.2.4.1.2. Les absences de réalisation lexicale (« lexicale leemtes »)

Cette catégorie est celle de concepts qui existent à la fois aux Pays-Bas et en Flandre mais qui ne sont lexicalisés que dans un seul pays. Ainsi en est-il de *vluchtmisdrijf* (délict de fuite) qui ne se dit qu'en Flandre, même si le concept est connu aux Pays-Bas où l'on utilisera une périphrase du style « het doorrijden na een ongeval veroorzaakt te hebben ».

2.2.4.2. Les pseudo-équivalents

Il s'agit ici des faux amis d'une part et des items à différence pragmatique d'autre part.

2.2.4.2.1. Les faux amis

W. Martin situe les faux amis entre langues différentes au même plan que ce qu'il appelle les « faux amis natiolectiques » (2000:721). Ces derniers se subdivisent selon lui en faux amis absolus et en faux amis partiels. Les exemples qu'il cite pour la première catégorie sont *fysiotherapeut*¹⁴⁶, *lopen*¹⁴⁷ et *'s middags*¹⁴⁸. La deuxième catégorie est celle des mots qui ont une même acception en Flandre et aux Pays-Bas, mais qui, en plus, ont une autre acception dans un seul des deux pays. Les exemples cités sont *bank*¹⁴⁹, *stoel* et *frusteren*. Ainsi *frusteren* s'applique-t-il en Flandre comme aux Pays-Bas aux personnes, mais peut, uniquement aux Pays-Bas, se dire également de choses, de projets et prendre alors le sens de *verijdelen* (déjouer, renverser un dessein) ou de *dwarsbomen* (contrarier, contrecarrer).

Nous devons voir si sous-catégorie constitue des ERN. A ce niveau de notre recherche, on peut seulement dire que les exemples fournis par W. Martin indique que ce n'est pas le cas.

146. Désigne les kinésithérapeutes aux Pays-Bas, mais les médecins spécialistes en rééducation fonctionnelle en Flandre belge.

147. 'courir' en Flandre belge, 'marcher' aux Pays-Bas.

148. 'à midi' en Flandre belge, 'l'après-midi' aux Pays-Bas.

149. Désigne un banc dans les deux pays, mais aux Pays-Bas, il peut s'agir également d'un canapé.

2.2.4.2.2. Les items à différence pragmatique

Il s'agit ici de mots ayant une valeur pragmatique différente selon le pays dans lequel on se trouve. W. Martin (2000:724) considère que ces différences se situent surtout sur l'axe temporel. Les locuteurs flamands utiliseraient des mots qui avaient autrefois le même sens qu'aux Pays-Bas. Les exemples fournis sont *dikwijls*, *nochtans*¹⁵⁰, *gewoon* (dans le sens de 'habitué'), '*s anderendaags*¹⁵¹, *valies*, *enkel*¹⁵². Pour le locuteur des Pays-Bas, ces mots paraissent vieillis. Nous sommes ici dans le domaine des variantes. Il s'agit de la rencontre de deux phénomènes variationnistes: celui de la diatopie et celui des variantes liées à l'âge des locuteurs.

2.2.4.3. Les équivalents parfaits et les équivalents partiels

Dans la suite de son article, W. Martin change de dénomination, il appelle ensuite les équivalents parfaits des « mono-équivalents » et les équivalents partiels prennent le nom de « pluri-équivalents ». Nous verrons qu'il subdivise encore ces sous-catégories.

2.2.4.3.1. Les mono-équivalents

A ce niveau, W. Martin distingue les synonymes (sans autre précision¹⁵³) et les synonymes contextuels. Il n'est pas utile dans le cadre de cette étude de détailler la présentation des synonymes (sans autre précision) entre le néerlandais de Flandre et celui des Pays-Bas. Pour traiter des synonymes contextuels, W. Martin (2001:727) prend l'exemple de *microgolf*. Il s'agit d'une apocope de *microgolfoven*¹⁵⁴ (en néerlandais de Belgique), le synonyme de *magnetron* (en néerlandais des Pays-Bas). En tant qu'apocope, *microgolf* fait partie de la langue parlée et n'est

150. Traduction: souvent

151. Traduction: le lendemain.

152. Traduction: seul, seulement.

153. Case 6.5 du croquis.

154. On peut faire un parallèle avec le français. *Microgolfoven* signifie 'Four à micro-ondes', *microgolf* signifie 'micro-onde'.

donc pas synonyme à cent pour cent de *magnetron*. W. Martin (2001:728) renvoie à l'un de ses articles antérieurs pour rappeler que selon lui cinq paramètres pragmatiques peuvent entrer en ligne de compte dans l'étude des synonymes: le temps, l'espace, la situation de communication, le contenu et la classe sociale. Nous démontrerons au quatrième chapitre que cette sous-catégorie n'intervient pas dans les ERN.

2.2.4.3.2. Les pluri-équivalents

On observe ici aussi un changement de terminologie au cours de la présentation. Les pluri-équivalents sont eux aussi divisés en deux sous-catégories et il s'agit dans les deux cas de variantes: des variantes libres et des variantes contextuelles. W. Martin précise que la distinction n'est pas toujours évidente. Le néerlandais de Belgique possède de nombreux doublons, l'un des deux mots de chaque paire étant commun avec le néerlandais des Pays-Bas. Parmi les exemples qu'il mentionne, il y a *gsm – mobiele telefoon*, *rondpunt – rotonde*, *afrit – afslag*, etc. Il en est de cette sous-catégorie comme de la précédente: nous verrons que les ERN ne sont pas concernées.

Nous allons maintenant nous arrêter successivement sur le *Vlaams-Nederlands Woordenboek* et sur le *RBBN* dans les paragraphes suivants afin d'avoir un élément de comparaison puis de voir ce qu'il en est de la mise en pratique de la théorie des natiolectismes.

2.2.5. Le Vlaams-Nederlands woordenboek

Les expressions du référent national contenues dans le *Vlaams-Nederlands woordenboek* (ci-après *VNW*) ne concernent a priori que la Belgique. Cela est vrai si on se limite aux vedettes. Avant de se plonger dans le dictionnaire lui-même, il convient de s'arrêter à l'introduction dans

laquelle les auteurs ont expliqué leur démarche.

Cette introduction fait d'abord appel aux souvenirs du lecteur qui aurait franchi la frontière pour ensuite évoquer les différences culturelles sans que le concept de culture ne soit problématisé ni défini. Il s'agirait d'habitudes, d'institutions ou d'objets¹⁵⁵. Les auteurs précisent que le VNW contient également des variantes (*ibidem*: « Maar er zijn ook veel gewone woorden die niet verwijzen naar iets dat typisch Vlaams is. »¹⁵⁶) Et d'ajouter que les différences culturelles entre la Flandre belge et les Pays-Bas ne trouvent pas toujours leur expression dans la langue de telle sorte qu'il n'y a pas de relation d'égal à égal (« één-op-éénverhouding ») entre la langue et ce qu'ils appellent la culture.

Dans la présentation de la micro-structure, les auteurs abordent séparément le bloc entrée, la signification, les expressions ou collocations et les citations. Quant à la signification, ils distinguent (*ibidem*, 8) trois cas

- des mots désignant des réalités¹⁵⁷ qui n'existent pas aux Pays-Bas comme *alarmprocedure*, *gewest*, *taalrol*, font l'objet d'une définition ('betekenisomschrijving')
- des mots différents dont ils estiment qu'ils expriment « plus ou moins » la même chose. Une distinction est faite à ce niveau entre les « termes officiels » et ceux qui ne le sont pas. Parmi les termes dits officiels, les exemples cités sont *schepen* (dont on dit qu'aux Pays-Bas, c'est le *wethouder*) et *procureur des Konings* (dont on dit qu'aux Pays-Bas, c'est le *officier van justitie*). Ces lexèmes sont labélisés <bnl.>. Les mots que les auteurs appellent « mots correspondants » sont alors labélisés <nl.>. Pour ce qui est des termes non officiels, deux paires d'exemples sont fournis: *beenhouwer-slager* et *luchtmatras-luchtbed*. Les auteurs

155. Page 5: Ook in dit woordenboek staan woorden die typisch Vlaamse gewoonten, instellingen of zaken uitdrukken
 156. Traduction: « Mais il y a aussi beaucoup de mots ordinaires qui ne renvoient pas à quelque chose de typiquement flamand. »

157. Qu'ils appellent 'choses' ('zaken')

disent indiquer des synonymes.

- une troisième catégorie serait celle de polysèmes et d'homonymes comme *lopen* ou *vest*.

Nous avons repris une partie importante de ces vedettes dans notre liste d'ERN en annexe. Les explications fournies dans l'introduction par les auteurs sont courtes, cette introduction ne faisant d'ailleurs que quatre pages et demie, la partie consacrée aux définitions fait à peine une demi-page. Néanmoins les observations méritent des commentaires qui seront faits dans notre deuxième partie consacrée à la discussion.

L'intérêt de ces trois catégories est de montrer que les problèmes soulevés ici sont ceux qui ont été traités de manière plus détaillée par W. Martin (2000). Nous verrons au quatrième chapitre que la troisième catégorie peut être exclue des ERN.

2.2.6. Le Referentiebestand Belgisch Nederlands ('RBBN')

Le *Instituut voor Nederlandse lexicologie* (INL) l'institut néerlandais de lexicologie de Leyde ainsi que la *Centrale voor Taal- en Spraaktechnologie* mettent à la disposition de la communauté scientifique divers outils et ressources tels des dictionnaires, des corpus, des listes de vocabulaire et des fichiers de référence.

Il existe deux de ces fichiers de référence au format Microsoft Access®. Le premier appelé *Referentiebestand Nederlands* est un dictionnaire de 45.000 entrées consultable en ligne (www.tst.inl.nl). Le second fichier de référence s'appelle *Referentiebestand Belgisch Nederlands*.¹⁵⁸ Au moment où nous écrivons ces lignes, il n'est pas accessible au grand public. Il a été mis à notre disposition sur demande expresse et après signature d'une convention d'utilisation pour recherches. Contrairement au *VNW*, nous n'avons pas utilisé ce fichier pour

¹⁵⁸Que nous appellerons maintenant 'RBBN'

dresser notre liste.

Ce fichier de 3989 entrées a été établi selon les principes de W. Martin (2001) tels que nous les avons exposés ci-dessus. Il est cependant important d'examiner le RBBN car il contient des spécifications que l'on trouve pas dans W. Martin (2001). Nous avons trouvé ces spécifications dans la catégorie des « mots liés à la culture », c'est-à-dire selon le manuel de l'utilisateur fourni avec le fichier:

« woorden/uitdrukkingen die fenomenen benoemen die typisch zijn voor (de cultuur van) de samenleving waarin het Belgisch-Nederlands gebruikt wordt, nl. die van (Nederlandstalig) België. »¹⁵⁹

Ces entrées sont au nombre de 565 et représentent ainsi 14,16% du fichier. A chacune de ses entrées est attribué un nom de domaine. On trouve 13 noms de domaine ainsi qu'un domaine 'rest' attribué à l'item pour lequel aucun des 13 autres domaines ne convient.

Ces treize domaines sont¹⁶⁰:

- l'administration ('adm.') = 31 entrées
- la cuisine ('cul.') = 15 items
- les finances ('fin.') = 27 items
- l'histoire ('his.') = 13 items
- le droit ('jur.') = 37 items
- l'enseignement ('ond.') = 109 items
- le maintien de l'ordre ('orde') = 35 items
- la politique ('pol.') = 119 items
- l'aménagement du territoire ('r.-o.') = 7 items
- la religion ('rel.') = 6 items
- la sécurité sociale ('s.-z.') = 24 items
- la vie socio-économique ('sec.') = 51 items

¹⁵⁹Traduction: « mots/expressions qui dénomment des phénomènes typiques pour la (culture de la) société dans laquelle le néerlandais de Belgique est utilisé, notamment ceux de Belgique (néerlandophone). »

¹⁶⁰Nous avons noté à côté de chaque domaine le nombre d'items auquel il a été attribué

– la vie sociale ('soc.') = 64 items

Le domaine 'rest' a été attribué à 27 items. Le domaine 'pol.' est censé recouvrir plusieurs sous-domaines (W. Martin & Smedt, 2005:9) que sont notamment les noms de fonctions politiques belges (comme 'bestendig afgevaardigde'¹⁶¹), des institutions (comme 'Vlaamse Raad'¹⁶²), des usages (comme 'alarmprocedure'¹⁶³), ainsi que des idéologies politiques typiquement belges (comme 'wallingantisme'¹⁶⁴). La liste de ces sous-domaines n'est pas exhaustive et ces sous-domaines ne figurent pas dans le RBBN. Il en est de même pour le domaine 'adm.' (W. Martin & Smedt, 2005:10) qui recouvrent notamment les noms d'institutions publiques, de fonctions et de documents officiels. Dans les explications concernant le domaine 'orde', nous lisons que cela concerne le monde du maintien de l'ordre, y compris l'armée (« inclusief het leger », *ibidem*:10). Les auteurs précisent qu'un certain nombre d'entrées auraient pu se voir attribuer plusieurs noms de domaines. 'Arbitraghof'¹⁶⁵ serait aussi bien 'pol.' que 'jur.', 'rexisme' aussi bien 'pol.' que 'his.'. Ils précisent qu'ils ont fait le choix de ne mentionner qu'un seul nom de domaine et qu'en cas de doute, ils ont opté pour le domaine le plus 'large'. (« voor de meest 'ruime' categorie », *ibidem*: 10).

Les auteurs n'expliquent pas ce qu'ils entendent par là. Le but n'est pas d'examiner dans le détail toutes les entrées, mais de rechercher quelle est la théorie qui a présidé à ces choix et qui n'a été formalisée ni dans W. Martin (2001), ni dans W. Martin & Smedt (2005). Pour cela seuls certains détails ont retenu notre attention. Ils seront évoqués au quatrième chapitre. Comment se fait-il en effet qu'une entrée comme 'beroepsschool' n'ait pas de domaine? Certains domaines posent question. Il s'agit notamment des domaines 'orde', 'jur.', 'sec.', s.-z.'. Les entrées recensées

161. Ancienne dénomination pour 'député provincial', membre de l'exécutif au niveau provincial. Cf 'vice-président du Conseil général' en France.

162. Ancienne dénomination du Parlement flamand.

163. Il s'agit d'une procédure qui permet notamment à un groupe linguistique de parlementaires belges de suspendre l'examen d'un texte de loi lorsqu'il estime que le projet ou la proposition de loi provenant d'un autre groupe linguistique est destiné à lui nuire.

164. Idéologie des partisans de la Wallonie.

165. Cour d'arbitrage. Cette cour vient d'être rebaptisée *Cour constitutionnel* en mars 2007.

font partie du vocabulaire d'un locuteur moyen (non d'un spécialiste) comme le montre les sources consultées. Il faut se demander dans quelle mesure la sémantique du prototype n'a pas influencé la catégorisation et comment cette sémantique du prototype a été comprise.

Il est regrettable qu'un tel fichier n'existe pas pour les Pays-Bas. Cela aurait permis des comparaisons intéressantes. Le RBN n'a rien à voir avec le RBBN, il est censé être axé sur la langue dite standard, sa micro-structure est tout à fait différente de celle du RBBN. On y trouve pourtant des entrées comme 'Elfstedentocht', 'Troonrede' ou 'Koninginnedag', mais l'étiquetage 'cultuurgebonden' n'a pas été prévu dans la micro-structure. Néanmoins, cet examen du *RBBN* nous montre le progrès réalisé par rapport au *VNW* où la question des domaines n'étaient pas problématisée. La question des domaines renvoie à la terminologie, les natiolectismes comprennent d'ailleurs également de nombreux termes.

2.2.7. Conclusion sur les quatre catégories de signes.

Après avoir passé en revue les théories relatives caractéristiques communes à tous les signes linguistiques susceptibles d'être intéressantes dans le cadre de notre étude, nous avons abordé les théories concernant quatre catégories de signe très hétéroclites les unes par rapport aux autres. Les théories de chacune de ces catégories pourront être utilisées dans l'étude des ERN parce qu'elles les éclairent à leur manière:

- nous avons vu que les théories du nom propre distinguent deux sous-catégories, le nom propre prototypique (ou "premier emploi") et les autres noms propres. Nous sommes *a priori* en mesure de dire que ce sont ces derniers qui seront surtout utilisés pour les ERN et que les tropes jouent un rôle important.
- les termes sont essentiels pour l'étude des ERN, mais il faut comprendre que la terminologie a évolué et n'est pas seulement une nomenclature technique. Le domaine est un élément

constitutif du terme et devra être pris en compte dans l'étude des ERN. Enfin il ne faut pas oublier qu'il y a diverses gradations dans le degré de spécialité.

- les sigles qui peuvent être également des noms propres ou des termes ont fait l'objet de théories très utiles pour notre sujet. Parmi les quatre sous-catégories, nous en éliminerons deux d'emblée.
- enfin les natiolectismes de W. Martin qui incluent toutes les autres catégories. On note cependant que quelques-uns ne font partie d'aucune des autres catégories. Il nous faut maintenant examiner les théories relatives au référent.

2.3. Le référent

Nous allons mentionner les auteurs qui se sont interrogés sur le référent, puis dans un second temps nous arrêter sur la façon d'aborder ce que les linguistes appellent l'extra-linguistique. Cela nous permettra de définir les ERN.

2.3.1. Les questions sur le référent

On remarque que dans les premiers écrits sur la linguistique¹⁶⁶, le référent est généralement défini d'une manière vague. Il faut savoir qu'aucun des linguistes que nous avons consultés ne nous donne de vue d'ensemble de ce qui entoure l'homme ni des activités humaines qui serait susceptible de nous éclairer sur le référent. Chez Saussure (1916,1972:97), il s'agit de *choses*. Benvéniste utilise le même mot qui alterne avec *réalité* (1966:50). Lyons (1978:84) commentant Ogden et Richards parle également d'un « objet quelconque dans le monde extérieur ». Selon lui le terme même de *référent* viendrait de Ogden et Richards, plus haut (même page), il parle de 'significatum'. Il ajoute que Morris (1946) quant à lui, parlerait de *denotatum*.

166. Au sens où on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire à partir du début du XX^e siècle.

Polguère parle également d'un « élément de la « réalité » » (2003:101) ou d'un « élément du « monde » » (2003:102) en opposant sens et référent, le sens appartenant selon lui à la langue et le référent à la parole. Dubois (1999:403-405) fait une autre distinction: il oppose *référé* à *référent*. Pour lui, le référé est « l'être ou l'objet signifié par les mots ». Cette distinction n'est pas très claire parce que les définitions qui font suite à ces deux entrées commencent de la même façon. Le référent correspondrait au *designatum* par opposition au *denotatum* et ne devrait pas être conçu comme un donné immédiat du réel. La raison à cela serait que certaines langues exigeraient des renseignements sur le référent que d'autres langues négligeraient. Dans son dictionnaire, Neveu (2003) parle également d'« objet du monde », mais il nous renvoie également vers la notion d'extralinguistique précisant qu'elle pose problème. En effet, référer à un objet implique l'existence de cet objet, même quand il s'agit d'êtres et d'objets imaginaires de telle sorte que l'on est renvoyé à la notion de mondes possibles. Dans certains cas, la réalité n'est pas la réalité tangible, elle est créée par le discours. Il ajoute:

« Le monde réel devient, dans cette perspective, une conceptualisation, car le « monde » n'est jamais qu'un monde perçu, c'est-à-dire une représentation. Les classes d'objets et leurs propriétés sont en fait celles que la conscience délimite. » (2003:251)

Nous traiterons plus loin de la perception, de la représentation et de la conceptualisation.

Néanmoins, on remarque que sous l'entrée « extralinguistique », Neveu (2003:130) note que la question relève davantage de la philosophie que des sciences du langage.

Dans le cadre d'une sémantique vériconditionnelle et traitant plutôt de l'acte de référence que du référent lui-même, Kleiber (1981:13) déclare que la nature du référent peut être particulière ou générale et réelle ou imaginaire. Cela lui permet d'écrire un peu plus loin (1981:21) que « Tout item lexical présuppose l'existence d'un référent. »

On a cependant envie de nuancer cette phrase de Kleiber quand on a lu son texte sur les noms abstraits (1994:48-64). En effet, quel peut bien être le référent de lexies telles que 'blancheur' ou

'idée'. Cela amène Kleiber (1994:61) à parler de "réfèrent sans matière" qui serait la caractéristique des noms abstraits. Il précise également que le réfèrent sans matière peut être accessible au sens¹⁶⁷. Dans certains cas, le nom abstrait peut être utilisé dans la désignation d'une catégorie de référents. Kleiber n'apporte pas de réponse catégorique, il est beaucoup plus nuancé sur ce point que Otman chez qui on lit (1996:14) que le réfèrent est immuable, seules les méthodes de détermination et de définition évoluent. Les exemples qu'il prend sont ceux de l'or et de la baleine.

N'ayant trouvé aucune vue d'ensemble des activités humaines, il nous a fallu lire d'autres spécialistes dont nous allons maintenant présenter les travaux.

2.3.2. L'étude de l'extra-linguistique au travers des classifications

La volonté de classer l'ensemble des connaissances humaines a trouvé une expression particulière dès la fin du XIX^e siècle. Melvil Dewey (1851-1931) a été le fondateur de la classification décimale universelle (DCU) basée sur des chiffres de 0 à 9 utilisée encore de nos jours pour classer les documents des bibliothèques. Un système concurrent est celui de la bibliothèque du Congrès américain utilisé par les bibliothèques des universités américaines et basé sur un système alphabétique dans ses grandes catégories et alphanumériques pour les sous-rubriques plus détaillées.

Ces classifications présentent un inconvénient notamment pour les terminologues et les traducteurs: elles concernent des documents et non des activités ou des domaines. C'est ainsi que sont nés de nouveaux systèmes de classification. Nous avons choisi de nous arrêter au système de classification LENOCH¹⁶⁸ du nom de l'un des membres du Bureau de Terminologie de la Haute Autorité de la CECA (Bachrach, 1967:1). Cette classification Lenocho était utilisée

¹⁶⁷Dans le sens de 'zintuig'.

¹⁶⁸Que nous avons téléchargé le 02.06.2004 à partir du site internet de l'Université d'Innsbruck
<http://www2.uibk.ac.at/translation/terminology/lenoch.html>

par *Eurodicautom*, le dictionnaire en ligne de la Commission européenne. Mise à part cette base de données, d'autres instances européennes avaient également la leur. Ainsi le Conseil disposait-il d'une base appelée *TIS* et le Parlement avait le système *Euterpe*. Dès 1998 (Macphail, 2000) les autorités européennes ont décidé de trouver une solution plus économique permettant notamment d'éviter les redondances. Le système retenu appelé *IATE*¹⁶⁹ conserve la classification Lench. Nous allons maintenant présenter cette classification dans la mesure où elle peut être nécessaire pour l'étude des expressions du référent national.

Comme la classification du Congrès américain, la classification Lench est alphabétique dans ses 46 grandes catégories mais il est tantôt alphabétique, tantôt alphanumériques dans ses sous-rubriques plus détaillées. Ces 46 grandes catégories sont représentées par deux lettres faciles à retenir pour les francophones car elles rappellent l'un des mots-clefs du domaines. Par exemple 'AD' symbolise le domaine 'administration publique et privée', 'MI', 'Industries minières', 'SP' 'sport'.

La classification Lench opère également des renvois entre sous-rubriques. Ainsi la catégorie SO (L'homme et la société) contient-elle un sous-rubrique SO8 (Politique sociale – Droit social) qui contient trois items: Mesures de politique sociale, réformes et droit social. L'item 'Mesures de politique sociale' est assorti d'un renvoi à la sous-rubrique PO5 (politique intérieure) et l'item 'droit social' à la sous-rubrique JU9 (Droit de la famille – droit héréditaire¹⁷⁰ – droit social).

Dans notre tentative de définition du référent national, il faudra nous demander quels sont les domaines à éliminer dans le cas d'une approche onomasiologique. On peut dire de prime abord et avec certitude que certains domaines peuvent être conservés. C'est le cas de AD, ED (Éducation et enseignement) et PO. Par ailleurs, on peut éliminer par exemple DI (Documentation et information), EL (électrotechnique), MA (mathématique). Nous en ferons la

169Acronyme de Inter-Agency Terminology Exchange

170S'il s'agit bien de français, on remarque toutefois que cette terminologie n'est pas française. Le droit français parle de 'droit des successions'.

constatation au troisième chapitre et en aurons la certitude au quatrième chapitre.

Dans la discussion, il conviendra d'évaluer dans quelle mesure cette classification peut être utilisée, de voir quelles sont les rubriques à conserver et à éliminer comme nous venons de l'expliquer, mais aussi de nous demander si elles peuvent être aménagées. Mais auparavant, nous allons nous arrêter sur les objets sociaux de Huteau (1993). Nous verrons qu'il s'agit de référents qui sont davantage apparentés au référent national.

2.3.3. Les remarques de Huteau (1993) concernant les objets sociaux

L'ouvrage collectif se veut une passerelle entre psychologie cognitive et sémantique linguistique. Le chapitre rédigé par Huteau (1993) concerne la catégorisation de certains objets sociaux par des personnes issues de différentes catégories socio-professionnelles. Il s'agit de la présentation des résultats d'une étude expérimentale menée par un psychologue qui présente néanmoins de l'intérêt pour le linguiste. La première de ces remarques concerne les exemples utilisés pour la catégorisation des référents: ce sont toujours

« des objets dits naturels (naturels car non construits artificiellement comme les objets utilisés dans les formations des concepts), généralement des catégories biologiques (arbres, oiseaux ...) ou des catégories d'objets matériels fabriqués (mobilier, véhicules, armes...) (*ibidem*:72)

Si Huteau cite Rosch, on ne peut s'empêcher de penser que cette remarque vaut également pour la linguistique, notamment la sémantique. on se souvient de l'exemple du siège de Pottier, repris par de nombreux autres auteurs, on n'oublie pas non plus l'exemple de l'oiseau chez Geeraerts (1989:67 et 113) repris entre autres par Kleiber (1990:56) et Martin, Robert (1993:159).

Huteau se demande si l'application de la notion de prototype appliquée à d'autres domaines serait encore pertinente. Il est important pour lui de généraliser, mais il ajoute ne pas vouloir procéder à une « énumération sans principe » parce qu'elle ne serait pas utile. Huteau dit avoir conscience de l'impossibilité d'être exhaustif, mais vouloir néanmoins proposer de faire la

distinction entre:

- objets plutôt concrets et objets plutôt abstraits,
- objets non humains et personnes,
- objets simplement perçus et objets plus ou moins impliqués dans des actions,
- objets considérés en eux-mêmes et objets définis par des relations ou des systèmes de relation.

Il ne s'agit là que d'exemples, Huteau n'approfondit pas et il passe immédiatement à son étude de cas dans laquelle la distinction entre catégorie et objet n'est pas expliquée explicitement.

Dans sa recherche expérimentale, il fait intervenir diverses catégories socio-professionnelles pour constater qu'elles catégorisent différemment certains objets abstraits. Cela l'amène à émettre des restrictions quant à la pertinence des concepts de Rosch qui sont à l'origine de la sémantique du prototype. En effet les catégories sociales seraient plus complexes parce que définies par des attributs plus variés, plus nombreux et plus abstraits que les objets concrets. Mis à part une organisation verticale et une organisation horizontale moins marquées, les catégories sociales seraient fortement soumises à la subjectivité et à l'affectivité.

Notre étude repose sur une méthodologie différente, nous n'avons procédé à aucune enquête et nous sommes basé uniquement sur des documents. Contrairement aux objets sociaux de Huteau, les « objets » que nous avons relevés ne sont pas tous abstraits, il convient de se demander si, hormis l'épuration de la classification Lenocho, il est possible de procéder à une distinction telle que la propose Huteau, mais en essayant de voir ce qui pourrait nous conduire à tendre vers l'exhaustivité. Par ailleurs il faudrait se demander pourquoi il est ou non possible d'atteindre l'exhaustivité.

Plaçons-nous maintenant entre le signe et le référent et voyons quelles sont les théories sur les interlocuteurs susceptibles d'éclairer notre objet.

2.4. Les interlocuteurs

Comme le fait remarquer El Zaïm (1994)¹⁷¹:

« Toutes les linguistiques, et surtout celles de tradition structuraliste¹⁷², n'acceptent pas de considérer l'opération de perception comme faisant partie de l'acte de langage. Certains courants linguistiques excluent d'ailleurs tout le domaine conceptuel d'opérations et ne s'occupent que du produit en soi, le résultat de ces opérations »

Aussi peut-il sembler inhabituel d'introduire le locuteur dans une étude lexicale. En effet, le locuteur n'est pas notre objet d'étude, nous travaillons sur le signe linguistique. Cependant, les expressions trouvées lors de nos lectures nous ont fait pressentir que l'on ne pouvait pas en faire abstraction notamment en raison de formes qui pourraient paraître « déviantes » au regard de la terminologie officielle. Nous pensons à « de Brusselse officier van justitie » et « het Belgische CDA ». C'est pour cette raison notamment, qu'après avoir traité des signes et du référent, nous allons maintenant aborder le locuteur successivement sous trois aspects. Nous commencerons par ses compétences, avant de voir comment il les met en oeuvre dans le processus qui va de la perception à la linéarisation ont été étudiés pour en terminer par le locuteur en groupe.

2.4.1. Les compétences des sujets parlants

Pour traiter de ce point, nous avons choisi de nous arrêter sur la pragmatique et l'analyse du discours¹⁷³. Commençons par Kerbrat-Orecchioni (1980 et 1986). Son sujet ne relève pas de la sémantique lexicale, mais de la pragmatique¹⁷⁴. Néanmoins, il est intéressant pour notre sujet de noter comment elle traite des compétences du locuteur. Elle considère qu'il y a quatre types de compétences, la compétence logique, la compétence rhétorico-pragmatique, la compétence linguistique et la compétence encyclopédique:

171Partie 3, chapitre 1 du document téléchargé le 12 juin 2006 à partir du site www.canti.com/these/

172À l'exception de la sémiotique greimassienne. (note de El Zaïm)

173Certains (comme Charaudeau & Mainguenu (2002) prétendent que l'analyse du discours englobe la pragmatique.

Toute discussion sur ce point ne nous semble pas utile à notre sujet.

174En 1980 elle traite de l'énonciation et en 1986, il s'agit de l'implicite.

- Nous n'aborderons ici ni la compétence logique, ni la compétence rhétorico-pragmatique parce qu'elles n'entrent pas en ligne de compte au niveau de la sémantique lexicale¹⁷⁵.
- La compétence linguistique telle que présentée par l'auteur, pourrait nous intéresser seulement de manière générale. En effet Kerbrat-Orecchioni (1986:162) se contente de rappeler que la langue est ce qu'elle appelle un « diasystème » abstrait qui intègre de nombreuses variations¹⁷⁶. Elle note également que les composantes en sont le lexique, la syntaxe, la prosodie, la stylistique (et la connaissance des registres de langue) ainsi que la typologie discursive. Rappelons que nous nous situons au seul niveau du lexique. Il conviendra donc de nous demander si le manque de compréhension des expressions du référent de l'autre pays peut être dû à un manque de compétence linguistique, plus particulièrement à l'absence de connaissances de certaines expressions, ce qu'on appelle communément un manque de vocabulaire.
- Les compétences encyclopédiques¹⁷⁷ se présentent « comme un vaste réservoir d'informations extra-énonciatives portant sur le contexte » (Kerbrat-Orecchioni, 1986:162). Comme dans Kerbrat-Orecchioni (1980), elle (1986) rappelle que le sujet a déjà été évoqué par de nombreux auteurs avec des dénominations variées, certains auteurs utilisant même plusieurs termes. Ainsi a-t-on (*ibidem*)
 - « axiomes de croyance », « bagage cognitif », « informations préalables », « informations en coulisse » chez Zolkovskij,
 - « postulats silencieux » chez Korzybski,
 - « complexe de présupposés » chez Schmidt,
 - « système cognitif de base » chez Flahaut,
 - « background d'information » chez Searle et Noordman,

¹⁷⁵Elle est uniquement mentionnée dans Kerbrat-Orecchioni 1986

¹⁷⁶La question des variations a déjà été évoquée plus haut, préalablement à l'étude des noms propres.

¹⁷⁷Appelées compétences culturelles et idéologiques par Kerbrat-Orecchioni (1980)

- « assomptions contextuelles préalables » chez Searle,
- « univers d'assomption » chez Martin, Robert et Rastier,
- « topoi » chez Ducrot et autres.

Cette liste est intéressante à double titre au regard de notre sujet. D'abord parce que même si l'étude de Kerbrat-Orecchioni s'inscrit dans le cadre de la pragmatique, elle montre que bon nombre d'auteurs ont relevé l'importance des connaissances extra-linguistiques pour les compétences langagières. Mais par ailleurs, cette variété terminologique extrême indique que le sujet est relativement récent, que le consensus est flou. Enfin, cela veut dire qu'il faut se demander comment aborder le problème sans sortir du paradigme de la linguistique.

Kerbrat-Orecchioni (1986) classe ensuite ces « informations encyclopédiques pertinentes ».

Voyons quel est ce classement. Cela nous permettra de noter ce qui fait partie des éléments susceptibles d'être intéressants pour notre sujet. Kerbrat-Orecchioni procède à quatre distinctions:

- En premier lieu, elle distingue d'une part des informations « plus ou moins générales » et d'autre part les informations spécifiques sans apporter davantage de précisions. Elle ne fournit aucune indication particulière et ne donne aucun exemple.
- ensuite elle voit d'un côté les informations « relatives au monde » et de l'autre celles relatives aux actants d'énonciation. Concernant les informations relatives au monde qui nous intéressent plus particulièrement, elle distingue « en général » et « en particulier ». Cette dernière distinction s'inscrit également dans un cadre de pragmatique, parce qu'elle dit que ce sont alors des informations situationnelles.
- La troisième distinction concernent les informations qui, par rapport à un sujet déterminé, sont soit neutres, soit évaluatives. Kerbrat-Orecchioni (1986:163) parle ici d'une « compétence idéologique » qui amènerait le locuteur à marquer son discours « d'idéologèmes de nature lexicale, voire syntaxique ou stylistique ». Elle cite pour exemple

le parti communiste et son discours. Il conviendra également que nous nous prononcions sur cette distinction. Nous nous demanderons si cette distinction est pertinente pour certaines expressions du référent national comme par « cordon sanitaire ».

- La quatrième (et dernière) distinction concerne les informations partagées ou non par les interlocuteurs. Elle peut sembler ne relever que de la pragmatique. Cependant, il convient de ne pas l'écartier immédiatement, notamment en raison d'expressions que nous avons relevées comme « de Brusselse officier van justitie » ou « het Belgische CDA » ou encore (en français) le « maire de Bruxelles ».

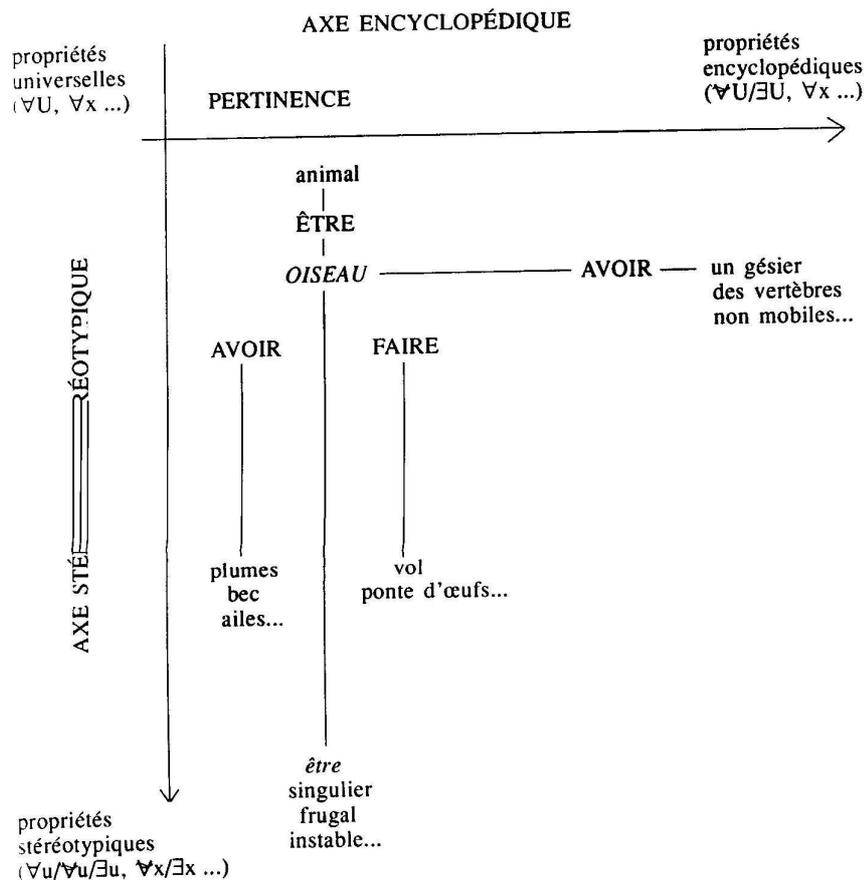
Quant aux relations entre la compétence linguistique et la compétence encyclopédique, Kerbrat-Orecchioni fait remarquer qu'elles interagissent. Ainsi, la compétence encyclopédique permet par exemple de procéder à la levée d'ambiguïté en cas de polysémie et d'homonymie parce que la compétence linguistique va alors puiser ce dont elle a besoin dans les informations encyclopédiques, et inversement la compétence linguistique contribue également à alimenter la compétence encyclopédique en nouvelles informations. Nous allons pouvoir éclairer ce point à l'aide d'exemples que nous puiserons dans notre liste d'ERN.

La question qui n'est pas abordée par Kerbrat-Orecchioni concerne l'origine de ces compétences. D'où viennent-elles? Comment sont-elles acquises? Concernant les connaissances expertes, nous avons déjà vu qu'elles provenaient de la formation (Adamzik, 1998 et Héroguel, 2005).

Sans avoir de réponse directe à ces questions, on peut toutefois noter qu'en analyse du discours (Charaudeau & Maingueneau 2002:125) on distingue le « savoir de connaissance » du « savoir de croyance ». Ce savoir de croyance semble pouvoir être du même ordre que les « informations évaluatives » de Kerbrat-Orecchioni. Nous ne nous y arrêterons pas, il n'entre pas en ligne de compte pour notre sujet. Concernant le « savoir de connaissance » Charaudeau (*ibidem*) distingue deux types de connaissances. Les unes s'acquièrent par l'expérience de la vie, les

autres par le biais d'un savoir technique ou savant. Nous devons nous interroger afin de déterminer lequel de ces deux types de savoir prévaut dans la liste des expressions du référent national que nous avons relevées.

Selon Charaudeau (*ibidem*) cette distinction serait différente de celle qu'on trouve dans ce qu'il appelle la « sémantique linguistique » où l'on aurait des connaissances stéréotypiques et des connaissances encyclopédiques. Les « connaissances stéréotypiques » concernent les emplois possibles d'une unité lexicale qui mettent en évidence tel ou tel sème. Avec 'oiseau' comme exemple, tout locuteur pourrait faire ressortir le trait /frugal/ parce qu'on dit « un appétit d'oiseau » ou encore le trait /insaisissable/ avec l'expression « comme l'oiseau sur l'arbre ». Cet exemple a été pris chez Martin, Robert (1993) qui tend à montrer que l'on peut catégoriser ou définir un objet selon deux axes: l'axe stéréotypique et l'axe encyclopédique. Martin, Robert illustre ses explications à l'aide du schéma suivant (*ibidem*:159):



Sur l'axe encyclopédique se trouve les informations spécialisées telles qu'elles peuvent être fournies par un ouvrage du même nom ou par un vétérinaire ou un zoologiste.

L'axe stéréotypique quant à lui nous renseigne sur ce que l'on sait de l'objet compte tenu des expressions toutes faites de la langue qui nous fournissent des indications sur les caractéristiques généralement attribuées à l'objet. Dans le cas de l'oiseau, on voit inscrit sur l'axe stéréotypique que c'est un être « singulier, frugal et instable ». Martin, Robert appelle cela également des « propriétés symboliques ». L'oiseau serait singulier parce que l'on dit « c'est un drôle d'oiseau », « qu'est-ce que c'est que cet oiseau-là? ». Il serait frugal parce qu'on parle d'un « appétit d'oiseau » et il serait instable et insaisissable en raison de l'expression « être comme l'oiseau sur la branche ».

Si on peut dire que l'axe encyclopédique peut être comparé à la compétence encyclopédique de Kerbrat-Orecchioni (1986), il y a une différence plus importante entre l'axe stéréotypique et la

compétence linguistique. Cet axe stéréotypique est plus intéressant car il nous incite à relever les co-textes des expressions observées.

Ce qui nous intéresse, ce sera de définir quel type de connaissances est nécessaire pour l'interprétation des expressions du référent national. Faut-il prendre les deux axes de Martin, Robert (1993) en compte. Par ailleurs, nous n'avons trouvé aucune indication sur la manière dont l'axe linguistique et l'axe encyclopédique s'articulent l'un par rapport à l'autre.

2.4.2. Perception, représentation et conceptualisation (Guillaume, Pottier 1992, El Zaïm, 1994, Dirven & Verspoor, 1999)

La différence entre les théories que nous venons de voir dans le paragraphe précédent et celle que nous allons aborder réside essentiellement dans le fait que celle que nous allons maintenant voir sont dynamiques. Même si nous nous situons au niveau de la sémantique lexicale, il nous semble nécessaire d'examiner ces trois phénomènes en raison d'expressions qui nous ont surpris et sur lesquelles nous reviendrons notamment au quatrième chapitre.¹⁷⁸

Ce mouvement réside dans le processus qui part de la perception et s'arrête à l'énonciation et inversement. Nous avons déjà vu plus haut que Temmerman essaie d'intégrer les questions de perception et de conceptualisation pour la terminologie. À cet effet, elle cite la psychologue cognitive E. Rosch (Temmerman, 2000:45) ainsi que certains linguistes américains ayant repris ses idées sur la perception, la conceptualisation et la catégorisation comme Langacker, mais aussi et surtout Lakoff (1987). Elle oublie à notre sens de mentionner Guillaume qui (selon Valette, 2006:109) a été l'un des tout premiers à mettre à jour ce phénomène comme le montre le croquis dont se sont inspirés d'autres auteurs qui l'ont suivi dans cette voie:

178. Ces expressions en question sont comparables à « Bourgmestre de Paris ».

l'organe physique (cortex)	langue				discours	
	C ₀	vu en pensée	C ₁	Dicible	C ₂	dire
mental Commutation du physique en mystère (?)	Hypobase	Commutation du vu en pensée en dicible			Commutation du dicible en dire	

Figure 8 : L'acte de langage, du cortex au discours³¹

Nous nous proposons ici de nous arrêter sur des auteurs plus récents. Nous partirons de trois auteurs francophones: deux linguistes, Pottier (1992), El Zaïm (1994) et un psychologue, Tiberghien (2002) et terminerons par deux auteurs néerlandophones: Dirven & Verspoor (1999).

Il s'agit pour Pottier (1992:11) de sémantique générale, c'est-à-dire d'une discipline qui

« se préoccupe des mécanismes et opérations concernant le sens, à travers le fonctionnement des langues naturelles. Elle tente d'explicitier les liens qui existent entre les comportements discursifs baignés dans un environnement toujours renouvelé, et les représentations mentales qui semblent être partagées par les utilisateurs des langues naturelles »

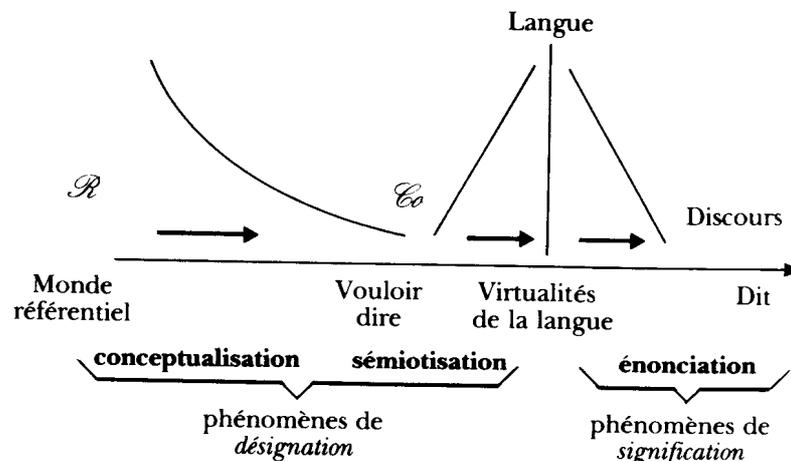
Et il ajoute que c'est un « parcours entre l'individuel et l'universel, via le culturel ». Pour El Zaïm (1994:3) qui commente largement Pottier, « La sémantique générale est donc une théorie de l'acte de langage »¹⁷⁹. Dans cette optique, il s'agit d'aller plus loin que dans l'étude de l'énonciation comme le fait Kerbrat-Orecchioni, puisque que l'on prend en compte les « opérations et mécanismes conceptuels qui précèdent ceux du système en soi qui est la langue » (El Zaïm, 1994:4). Ce domaine n'est pas celui de la présente étude, nous entendons ici étudier les expressions lexicalisées du référent national. Ces expressions ne constituent pas en

179. 'acte de langage' est ici manifestement différent du sens que lui donne Austin (1962)

elles-mêmes des actes de langage qui ne sont pas du domaine de la sémantique lexicale mais de la pragmatique. Si nous abordons ces théories, c'est parce qu'elles traitent de la conceptualisation et de la représentation et que nous avons déjà vu le rôle important joué par les concepts et les expressions imagées à travers les métaphores et les métonymies. Nous verrons dans le quatrième chapitre que les noms propres qui font partie de notre liste d'ERN sont très souvent des tropes. Si nous devons choisir parmi les quatre types de sémantique cités par Pottier (1992:20), notre étude relève à la fois de la sémantique structurale et de la sémantique référentielle.

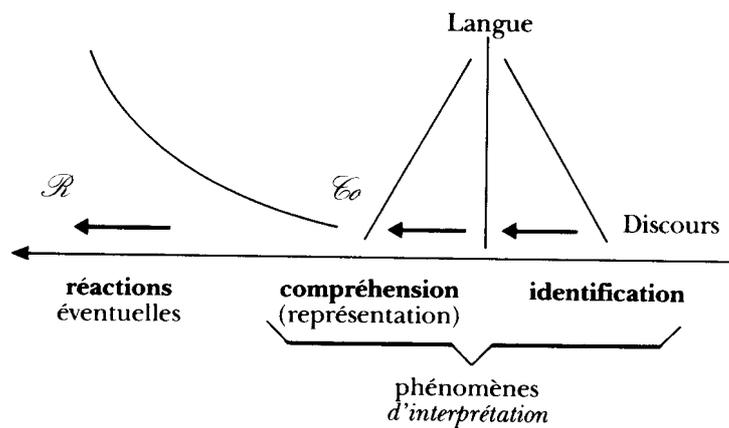
Pottier fait la distinction entre deux parcours: celui de l'énonciateur et celui de l'interprétant.

Pour le premier, il nous fournit le schéma suivant (1992:16):



Ce parcours se divise en deux grandes phases: partant du monde référentiel (R) on a d'abord les phénomènes de désignation, puis les phénomènes de signification. Les phénomènes de désignation se subdivisent eux-mêmes en conceptualisation (Co) et en sémiotisation. La sémiotisation va du vouloir dire aux virtualités de la langue et précède l'énonciation qui va de ces virtualités de la langue vers le dit, c'est-à-dire le résultat du discours. Par rapport au schéma

de Guillaume reproduit ci-dessus, on ne retrouve plus la représentation, le « vu en pensée ». Le rôle de l'image intérieure disparaît presque, on ne la voit plus apparaître dans les schémas et on ne la retrouve plus que manière incidente¹⁸⁰ chez les autres auteurs que nous avons consultés. Pour ce qui est du parcours inverse, celui de l'interprétant, Pottier (1992:17) nous le présente de la façon suivante:



Il y a d'abord les phénomènes d'interprétation proprement dits que sont l'identification puis la compréhension (appelée également représentation) qui conduit ensuite à d'éventuelles réactions et normalement à *R* via *Co*.

Quant à la perception, Pottier la voit dans ce qu'il appelle des événements qu'il détaille en déclarant que ceux-ci seraient composés de plusieurs aires événementielles.

Dans les phénomènes de conceptualisation Pottier fait intervenir (comme Martin, Robert) la connaissance véhiculé par les expressions (1992:66) ainsi que la métaphorisation. Pour lui (1992:67) « Toute langue a lexicalisé des images » et (1992:70) « le lexique doit être estimé en fonction de l'adéquation au milieu ».

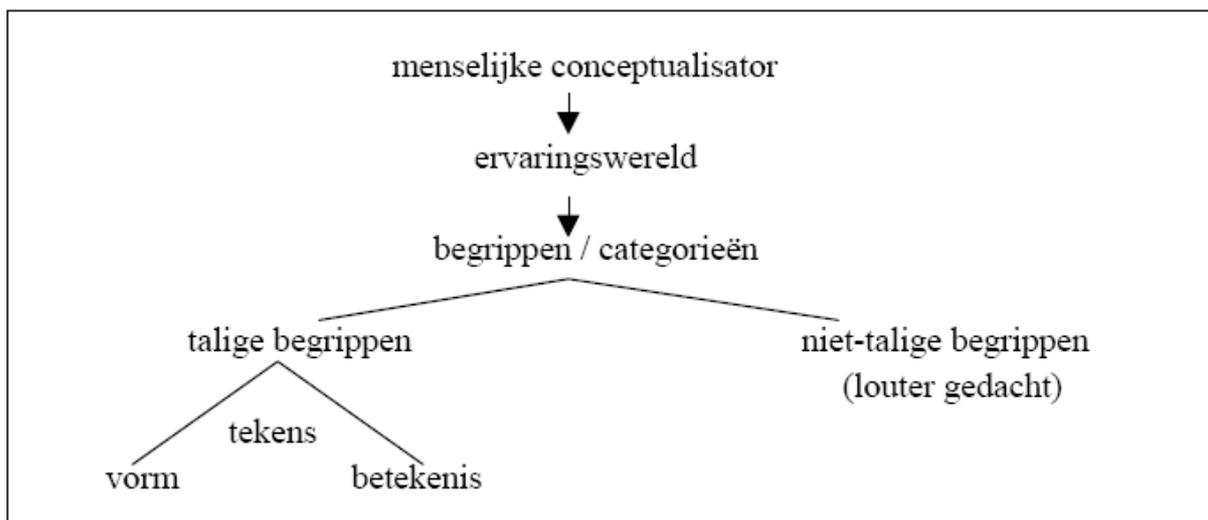
On note une différence entre Pottier (1992) et Le Ny (dans Tiberghien, 2002): la représentation y est dissociée de la conceptualisation car elle peut se substituer à l'entité extérieure (c'est-à-dire le monde référentiel) pour devenir « l'objet de certains traitements » (*ibidem*:252). Le Ny fait remarquer que certains auteurs font la distinction entre représentations imagées et

¹⁸⁰Comme nous le verrons ci-après.

représentations abstraites, mais que cette distinction fait l'objet de dissensions importantes parmi les psychologues cognitivistes.

Dirven & Verspoor (1999) se proposent quant à eux de livrer un panorama des retombées de l'influence des sciences cognitives sur la linguistique. Pour cela, ils balayent neuf sous-disciplines de la linguistique, à savoir la lexicologie, la morphologie, la syntaxe, la phonétique et la phonologie, la sémantique transculturelle, la pragmatique, la linguistique du texte, la linguistique historique ainsi que la typologie et la linguistique contrastive. Tout comme chez Pottier, on trouve l'équivalent d'un parcours de l'énonciateur. Les différents éléments sont placés de manière différente. L'être humain est censé disposer d'un conceptualisateur¹⁸¹ qu'il projette sur le « monde de l'expérience »¹⁸² pour en faire des concepts et des catégories. Ces derniers se subdiviseraient en concepts langagiers et en concepts non-langagiers (des simples pensées). Le schéma (Dirven & Verspoor, 1999:18) présenté à l'appui est le suivant:

Schema 1: een mogelijk model van de begripswereld



Par ailleurs nous remarquons que, tout comme Pottier, Dirven & Verspoor (1999:18-20) soulignent l'importance de la mise en images de l'expérience, mais elle n'apparaît pas dans leur

¹⁸¹'conceptualisator' ou 'begrippenmaker' en néerlandais.

¹⁸²'monde de l'expérience' est un calque de 'ervaringswereld' que nous avons gardé par neutralité. Peut-être aurait-il mieux valu dire 'le monde de ses expériences'. Cela aurait été plus en adéquation avec la prise en compte du locuteur individuel. En effet, 'monde de l'expérience' est trop général.

schéma. Pour cela ils prennent un seul et même exemple (celui du fer à cheval) et en comparant ensuite les expressions pour le désigner en anglais, en français et en néerlandais:

- 'horseshoe' où il y a comparaison avec la chaussure de l'être humain
- 'fer à cheval' où le fer est destiné à l'animal
- alors dans 'hoefijzer' (mot à mot 'fer à sabot') le fer est plutôt destiné au sabot de l'animal.

On voit donc que chez Dirven & Verspoor on est en présence d'un exemple unique pris dans l'extra-linguistique. On compare ensuite les différentes façons de rendre cette entité dans plusieurs langues: c'est chez Pottier (1999:99) l'exemple de *ser* et *estar* comparé à *être* en français, chez El Zaïm la métaphore du mariage impossible dans certains cas en arabe alors qu'elle se conçoit aisément en français, chez Dirven & Verspoor celui du fer à cheval évoqué plus haut.

Ces théories ont une conception universaliste du référent. Elles prennent à chaque fois un seul exemple, semble sous-entendre qu'il est perçu de manière identique quelle que soit la langue du locuteur. La langue n'intervient que dans la perception du discours de l'autre. Dans la présente étude, nous nous situons dans le cas opposé: nous ne traitons qu'une seule langue, le néerlandais, et prenons des entités extra-linguistiques qui ne sont pas partagées par l'ensemble de la communauté linguistique parce qu'elle se subdivise en au moins deux communautés culturelles concrétisées par deux États qui engendrent chacun leurs entités extra-linguistiques. Nous nous demanderons dans le quatrième chapitre si ces approches sont pertinentes dans le cas de notre objet d'étude. Avant cela, quittons le locuteur individuel (qu'il soit énonciateur ou interprétant) pour passer à la communauté de locuteurs.

2.4.3. La communauté des locuteurs

Dans l'hypothèse que nous avons formulée lors de la description de notre objet ainsi que dans

l'introduction, nous avons dit que la très grande majorité des ERN n'est utilisée et comprise que par les locuteurs d'un État-nation. Ceux-ci peuvent être conçus comme constituant une communauté de discours, c'est pour cette raison qu'il nous faut aborder ce point.

Il est important de clarifier d'abord le vocabulaire. En analyse du discours (Charaudeau & Maingueneau 2002), on trouve le mot *communauté* combiné de trois façons pour former un syntagme: *communauté de communication*, *communauté discursive* et *communauté translangagière*. On peut déjà éliminer d'emblée ce dernier terme qui n'est intéressant que dans la prise en compte de plusieurs langues (l'auteur cite les communautés scientifiques internationales comme exemple, mais on pourrait penser aussi au cas de la Belgique).

La 'communauté de communication' regroupe des locuteurs agissant dans le cadre d'une situation de communication donnée de telle sorte qu'un seul et même locuteur peut se retrouver dans plusieurs communautés de communication en fonction de la situation.

Concernant la 'communauté discursive', Maingueneau (Charaudeau et Maingueneau, 2002:104-106) fait remarquer que

« les modes d'organisation des hommes et de leurs discours sont indissociables, les doctrines sont inséparables des institutions qui les font émerger et les maintiennent. [...] Leurs membres partagent un certain nombre de modes de vie, de norme, etc. »

D'autre part, Maingueneau mentionne la typologie de Beacco (1999) pour qui il y aurait quatre types de communautés discursives:

- les communautés discursives à dominante économique comme les entreprises ou les administrations,
- les communautés discursives dites « à dominante idéologique qui sont productrices de valeurs, d'opinions et de croyances » comme les partis politiques ou les associations,
- les communautés discursives à dominante scientifique et technique,
- les communautés de l'espace médiatique où sont diffusées et se confrontent des connaissances, des opinions et des valeurs. Ces communautés tiendraient à la fois des communautés

idéologiques et des communautés économiques.

Cette typologie n'englobe pas tous les aspects des activités langagières, néanmoins il convient de se demander comment la communauté nationale s'articule par rapport à cette typologie. Si la communauté nationale est effectivement une communauté de discours, cela pourrait vouloir dire (au moins *a priori*) que les expressions du référent national relèvent du discours et non pas de la langue.

C'est là une éventualité, il ne faut cependant pas se laisser aller à des conclusions hâtives sans avoir examiné dans le détail notre objet. Que retenir de toutes ces théories sur le locuteur? Le locuteur était le troisième élément de notre panoramique construit sur le schéma traditionnel « Les mots, les choses, les gens ». Nous avons vu le locuteur sous trois aspects: ses compétences, le discours et le processus d'énonciation et d'interprétation. On gardera à l'esprit que les théories sur le locuteur ne répondent à nos préoccupations que de manière très partielle dans la mesure où nous verrons au § 4.4. que les locuteurs utilisant les ERN se définissent de manière différente par rapport à ce que nous avons pu voir jusque là.

2.5. Conclusion de l'état de la question

Dans cette première partie consacrée à ce qu'on appelle traditionnellement « l'état de la question », nous nous sommes arrêté sur ce qui nous semblait pertinent pour notre sujet.

Comme l'existence de l'objet de recherche que nous avons constitué fait partie de la problématique, il était impossible de partir de théories déjà constituées sur cet objet. Le syntagme dont nous nous sommes servis pour nommer notre objet, « les expressions du référent national » contient en lui l'articulation ternaire de cet état de la question. Par *expressions* nous entendons les signes, *référent* parle de lui-même et l'adjectif *national* renvoie au locuteur qui est un ressortissant de l'un des États-nations concernés comme nous le verrons au quatrième chapitre. C'est dans cet ordre que nous avons traité ces différents points.

Les paragraphes consacrés au signe commencent par des rappels sur les théories relatives au lexique, aux variantes, aux normes langagières et à l'arbitraire et la motivation. Nous avons rédigé un paragraphe sur le lexique parce que la question de savoir si les ERN font partie du lexique ou du discours sera traitée au quatrième chapitre. Variantes et normes langagières sont liées et interviennent dans la définition des ERN. La question de l'arbitraire et de la motivation du signe linguistique est également un élément important de la définition des ERN comme nous le montrerons au quatrième chapitre. Le paragraphe 2.1.4. a montré que c'est la motivation sémantique qui était susceptible d'entrée en ligne de compte pour les ERN.

Après un examen rapide de la liste d'ERN (en annexe) qui avait été constituée, il apparaissait que de nombreuses expressions du référent national étaient des noms propres, des termes ou des sigles. C'est cet examen rapide qui nous a amené à traiter des catégories qui n'ont pas forcément de rapport les unes avec les autres si ce n'est que certains ont déclaré que les noms propres constituaient une référence directe à l'objet désigné comme le terme qui n'est qu'une simple étiquette. Nous avons montré que ce n'est là qu'une façon de voir les choses parmi d'autres. Notre état de la question peut donc paraître hétéroclite d'autant plus que nous y avons ajouté les natiolectismes de W. Martin¹⁸³ ainsi que les entrées marquées <bnl> du VNW. Cette catégorie constitue un cas particulier parce qu'elle ne fait pas partie du vocabulaire grammatical traditionnel. Les natiolectismes cités en exemple ne concernent pratiquement que la Belgique (sauf en théorie dans W. Martin 2001), c'est la façon d'aborder le problème qui nous intéresse. Autrement dit, peut-on aborder les expressions du référent national de cette façon?

Pour ce qui est des premières catégories (Npr, termes et sigles), les questions soulevées sont plus « classiques », il faudra d'abord nous interroger sur la spécificité des noms propres, des termes et des sigles exprimant le référent national.

183 A la fois tels que présentés dans l'article traité et tels que relevés dans le RBBN.

Notre recherche de littérature spécialisée sur le référent (du § 2.3.) n'a pas été aussi fructueuse que celle sur le signe. Nous avons observé que, bien le référent ne soit pas nécessairement un objet matériel, c'est souvent de cette façon qu'il est présenté. Nous avons remarqué que le référent des noms abstraits pose problème de telle sorte que la différence entre référent et concept est parfois floue. C'est cette difficulté qu'il faudra garder à l'esprit dans la définition des ERN. C'est également en raison de cette définition que nous avons abordé le référent par le biais des classifications. Enfin, la notion d'objet social nous a paru intéressante pour les ERN mais sa problématisation telle que nous l'avons trouvée nous a semblé insuffisante. On note qu'il y a un lien entre la question du référent et celle du signe en raison de celle des domaines dont il a été question à propos des termes et des natiolectismes.

Les théories relatives aux interlocuteurs ont été abordées sous trois aspects: les compétences, le phénomène de perception, représentation et conceptualisation et la communauté de locuteurs. La distinction entre compétences linguistiques et compétences encyclopédiques sera importante dans la définition des ERN et on entrevoit déjà son lien avec la motivation sémantique des expressions du référent national. Les théories sur le phénomène de perception, représentation et conceptualisation ne nous ont apporté aucun élément face à des expressions curieuses comme « de Brusselse officier van Justitie » que nous avons déjà citée au § 1.2.3.

Pour ce qui est des communautés de locuteurs, nous pouvons d'ores et déjà dire qu'il ne s'agit pas seulement de communautés discursives parce que le lexique permet de les distinguer. Si les ERN sont des unités lexicales comme nous le démontrerons tout au long de cette étude, les locuteurs ne doivent pas seulement être étudiés isolément, les communautés se définissent également par le lexique et par le référent.

Chapitre troisième:

Description

3. Description de la liste

La liste jointe en annexe comporte des unités lexicales exprimant des référents nationaux spécifiques à l'un des deux États néerlandophones d'Europe. Ces unités lexicales ont été rassemblées au fil des lectures de la presse néerlandaise et de la presse flamande. Enfin la liste a été complétée par la consultation d'encyclopédies, de dictionnaires, de corpus et de fichiers de l'INL accessibles en ligne.

Après avoir procédé à l'état de la question, nous nous proposons maintenant de décrire cette liste d'expressions du référent national à l'aide des critères que nous fournit la littérature spécialisée consultée. Rappelons que ce sont des unités lexicales qui vont être décrites. En d'autres termes, il ne s'agit pas de décrire les spécificités de la Flandre belge puis celles des Pays-Bas. Cette tâche ne relève pas de la linguistique. Par contre, nous nous interrogerons au quatrième chapitre sur les méthodes à envisager pour mettre à jour ces expressions d'une manière plus systématique que celle que nous avons employée ou celles susceptibles de venir en complément. Si nous évoquons alors la possibilité d'utiliser des ontologies ou des classifications comme celle de Lenoçh, il ne s'agira aucunement de décrire les objets sociaux spécifiques à ces pays. Cette description sera composée de quatre parties: les noms propres (§ 3.1.), les termes (3.2.), les sigles (les abréviations et les acronymes dans le § 3.3.) et les natiolectismes (3.4.). Ces parties seront inégales, ces catégories lexicales étant représentées différemment parmi les expressions du référent national. Commençons par les noms propres.

3.1. Les noms propres exprimant le référent national (NPERN)

Il convient d'abord de délimiter le champ des NPERN, c'est-à-dire d'éliminer les noms propres qui n'expriment pas le référent national avant de procéder à la description des NPERN

proprement dits

3.1.1. Délimitation au niveau des noms propres: quels sont les noms propres qui ne sont pas des ERN

Il ne suffit pas de rassembler tous les noms propres liés à un État pour obtenir les ERN.

Autrement dit, tous les noms propres ne sont pas ce que nous appelons une expression du référent national. Parmi cette catégorie de noms propres, nous distinguons trois cas. En premier lieu, on trouve les noms propres dits prototypiques selon la terminologie employée par Gary-Prieur ou Jonasson¹⁸⁴, en deuxième place viennent les noms propres qui constituent des variantes¹⁸⁵ et enfin il existe une catégorie marginale que nous appelons noms propres connotés. Examinons ces trois cas successivement.

3.1.1.1. Les noms propres prototypiques n'exprimant pas le référent national

Peu importe qu'il s'agisse de noms de villes, de régions ou de personnes. Tant que ces noms de villes, de régions ou de personnes désignent des villes, des régions ou des personnes, nous ne parlons pas d'expressions du référent national. La fonction de ces unités lexicales est simplement de désigner une entité unique. Ces noms peuvent être connus ou non, que ce soit par l'habitant du pays ou non. Nous sommes en présence de toponymes et d'anthroponymes, noms propres non modifiés qui ont un rôle de désignateur rigide. Nous sommes là dans le cas de l'exemple du *Jean-Charles Levaillant* cité par Pottier (1992:65): monoréférentiel, « [...] Sa représentation visuelle serait sa photographie. » Pour interpréter une lexie comme *Oldenzaal*, il faut faire appel uniquement à la connaissance encyclopédique, c'est-à-dire qu'il faut savoir que c'est une petite ville de 30.000 habitants située dans la région néerlandaise Overijssel non loin de la frontière allemande. Nul besoin de connaissance linguistique, c'est-à-dire de

184 Voir ci-dessus notre paragraphe 2.1.1.1.1. sur la définition des noms propres

185 Telles que nous les avons abordées au § 2.0.1.

compréhension du système de la langue pour reconnaître ensuite et désigner cette ville. De plus, ce nom de ville néerlandaise n'a pas d'exonyme ce qui indique que la localité est inconnue en dehors des Pays-Bas.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de noms propres non modifiés parmi les expressions du référent national, mais les toponymes et les anthroponymes non modifiés sont très rares. Pour faire partie des expressions du référent national, les toponymes et les anthroponymes doivent dans la très grande majorité des cas être employés comme noms propres modifiés comme nous le verrons un peu plus loin.

3.1.1.2. Les noms propres utilisés comme variantes

Nous avons précisé en introduction que les expressions du référent national ne sont pas non plus des variantes. Une variante se caractérise par la présence d'une seule et même entité extra-linguistique représentée de manière différente à l'intérieur d'une même langue en fonction des emplois, des lieux, de la classe sociale. On trouve en néerlandais quelques expressions basées sur des noms propres et qui constituent des variantes. Prenons des exemples dans chacun des deux pays concernés.

L'expression du néerlandais de Belgique « Hij is van Geel » veut dire « il est fou »; en effet la petite ville de Geel (30.000 habitants) située dans la province d'Anvers est connue parce que les malades psychiatriques y sont pris en charge par des familles d'accueil et qu'ils bénéficient d'une certaine liberté leur permettant notamment de se déplacer en ville. Dans l'expression « Hij is van Geel », il est fait référence à une entité nationale pour désigner une situation en tous points comparables à ce qui peut exister ailleurs.

Comme exemple néerlandais, nous allons mentionner une polémique qui a lieu aux Pays-Bas à propos de véhicules tous terrains de luxe stationnant en ville. Ces véhicules – et le comportement de leurs conducteurs – leur ont valu plusieurs désignations péjoratives dont les plus connues sont 'asobak'¹⁸⁶ et 'PC-Hoofdtrekker' ou 'PC-Hooftraktor'. C'est cette dernière expression qui a retenu notre attention. Mot à mot, l'expression n'est pas très transparente: 'tracteur de PC-Hoof' ne veut rien dire, même si l'on sait de P.C. Hooft est l'un des écrivains néerlandais (1581-1647) les plus connus. En fait, il s'agit de la PC-Hoofstraat à Amsterdam, rue comparable à l'avenue Montaigne à Paris en raison des magasins de luxe qui y sont installés et dans laquelle stationnent de nombreux véhicules tous terrains de luxe depuis qu'ils sont à la mode. Ici aussi, il est fait référence à une entité extra-linguistique qui est typique du pays. Néanmoins, nous ne sommes pas en présence d'un référent national parce que les véhicules en question pourraient tout aussi se trouver à Bruxelles, Paris, Milan ou Düsseldorf. Ici, comme dans le cas de la ville de Geel, un référent national est utilisé pour exprimer un concept qui ne lui est pas nécessairement associé.¹⁸⁷

À l'opposé, il arrive que, lorsque le locuteur ne connaît pas de référent national pour s'exprimer, il prend un référent d'un autre pays qui fait partie de ses connaissances. Ainsi, à la suite de forts orages qui s'étaient abattus sur le Moyen-Orient, le quotidien néerlandais *Trouw* titrait-il le 4 mars 2006: « De Champs-Élysées van Istanbul is nu één grote modderpoel »¹⁸⁸. Nous verrons plus loin que le même phénomène s'observe également avec les termes. Nous ne prendrons pas en compte ces référents parce qu'ils ne servent qu'à exprimer un concept qui n'est pas national. En ce sens, le référent ne sert que d'illustration.

186 Mot à mot 'caisse/bagnole d'asocial'.

187 Cet exemple n'est pas le seul, on peut citer également « van Lillo komen » (BE: faire l'idiot), « Dan is Leiden in last » (NL: voilà les problèmes), « Zich er met een Jantje van Leiden van af maken » (NL:bâcler son travail), « Lubberiaans taalgebruik » (NL: discours flou).

188 Traduction: "Les Champs-Élysées d'Istanbul ne sont plus qu'un grand bourbier".

3.1.1.3. Les noms propres connotés: le cas limite

Cette question est plus délicate parce que l'on se situe à la limite des expressions du référent national: nous verrons donc où passe la limite entre noms propres exprimant le référent national et autres noms propres. Dans certains cas nous verrons que nous ne sommes pas dans le lexique, mais dans le discours.

Nous venons de voir l'expression *Champs Élysées* ci-dessus. Il est certain que si cette avenue n'avait pas de connotation d'avenue prestigieuse, l'expression n'aurait pas été employée. Ces connotations ont plusieurs causes que nous regrouperons ici en deux grandes catégories: celles dues à une situation qui perdurent et celles liées à un évènement ponctuel particulier. En traitant ci-dessus des variantes qui empruntent des référents nationaux, nous avons utilisé l'exemple de 'PC-Hoofdtrekker'. La PC-Hoofstraat à Amsterdam peut également nous servir d'exemple de toponyme¹⁸⁹ connoté en raison d'une situation qui dure dans le temps: c'est une rue où se situent des magasins de luxe.

Un autre exemple est celui de la commune de Wassenaar réputée par la richesse de ses habitants. On s'en rend compte en utilisant le moteur de recherche Google dans sa version belge et dans sa version néerlandaise¹⁹⁰. En recherchant (le 22.12.2006) *Wassenaar* avec restriction aux seules pages néerlandaises, nous avons obtenu un résultat de 1.240.000 pages. Avec la version belge limitée à la Belgique, le nombre obtenu n'est que de 46.800. Un tel résultat ne constitue pas un indice de connotation. Par contre, quand on associe *Wassenaar* et *luxe* dans la recherche limitée aux Pays-Bas, on obtient 113.000 pages. C'est plus du double du nombre trouvé sur pour la seule Belgique avec le seul nom de *Wassenaar*.

Élargissons nos recherches avec d'autres noms et prenons des exemples de toponymes connotés parce que liés à la densité de la circulation routière: *Coentunnel*, *Beneluxtunnel*, *Driebergen*

189. Dans le cas présent il s'agit d'un odonyme, c'est-à-dire d'un nom de rue.

190. Selon la méthode que nous avons présentée au § 1.3.2.2.

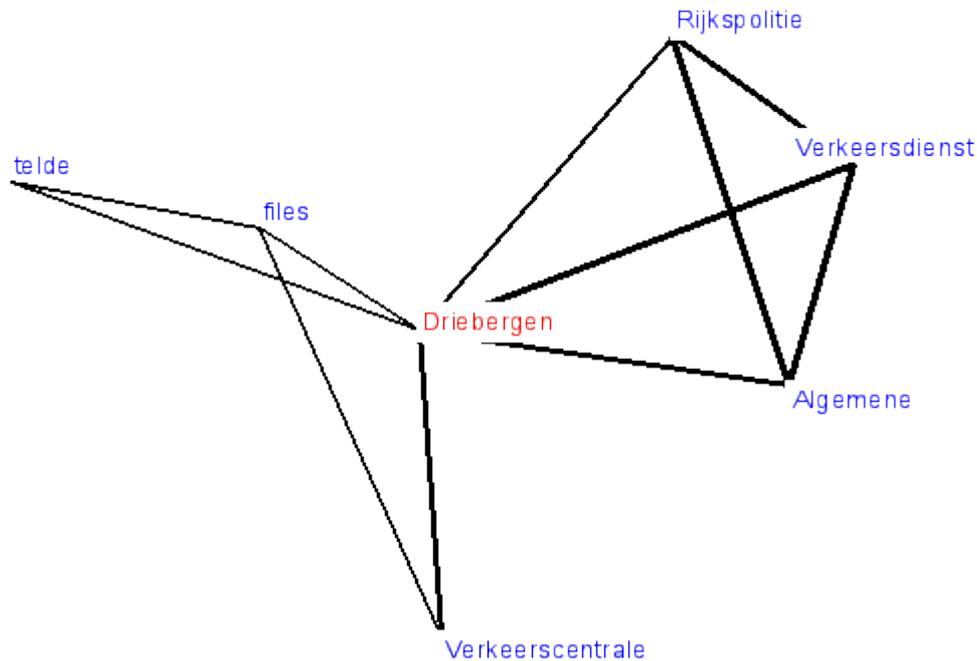
(aux Pays-Bas) et *Kennedytunnel* (Belgique). Le cas de *Driebergen*¹⁹¹ est intéressant parce qu'en utilisant l'outil disponible sur le site de l'université de Leipzig, on s'aperçoit que le mot apparaît dans un corpus néerlandais (*ECI*)¹⁹². De plus, on voit clairement que les co-occurents révèlent qu'il s'agit de circulation routière¹⁹³:

191. C'est le « Rosny-sous-Bois » néerlandais.

192. Pour une lecture des graphes fournis par cet outil, voir ci-dessus paragraphe 1.3.2.2.

193. Ce graphe vient de <http://corpora.informatik.uni-leipzig.de> (téléchargé le 23.12.2006). La même méthode n'a pas pu être utilisée avec *Coentunnel*, *Beneluxtunnel* et *Kennedytunnel* n'apparaissent pas de manière significative dans les corpus accessible par l'intermédiaire du site internet de l'université de Leipzig.

Graph v. 1.5 für Driebergen



Le corpus à partir duquel ce graphe a été obtenu est néerlandais (corpus *ECI*), c'est-à-dire qu'il se limite aux seuls Pays-Bas. Le nombre d'occurrences de *Driebergen* est restreint, le mot n'apparaît que 14 fois, mais les co-occurents montrent bien qu'il s'agit de circulation routière. On remarque seulement que *Algemene*¹⁹⁴, *Verkeersdienst*¹⁹⁵ et *Rijkspolitie*¹⁹⁶ se retrouvent d'un côté tandis que *telde*¹⁹⁷, *files*¹⁹⁸, *Verkeerscentrale*¹⁹⁹ sont de l'autre côté et n'ont pas de liens avec les trois premiers mots. Nous observons sur le graphe que le mot le plus proche de *Driebergen* est *files* ('bouchons'). Les autres co-occurents révèlent également qu'il s'agit bien ici de connotation. De plus nous remarquons que le trait entre *Driebergen* et *Verkeersdienst* ('service de la circulation') est plus épais que les autres. Pour savoir si c'est une connotation des Pays-Bas et non de Flandre belge, il suffit de procéder comme précédemment avec les moteurs de recherche:

194. Traduction: Général(e)

195. Traduction: Service de la circulation

196. Traduction: Police royale

197. Forme au singulier du prétérit du verbe *tellen* (= compter)

198. Traduction: bouchons

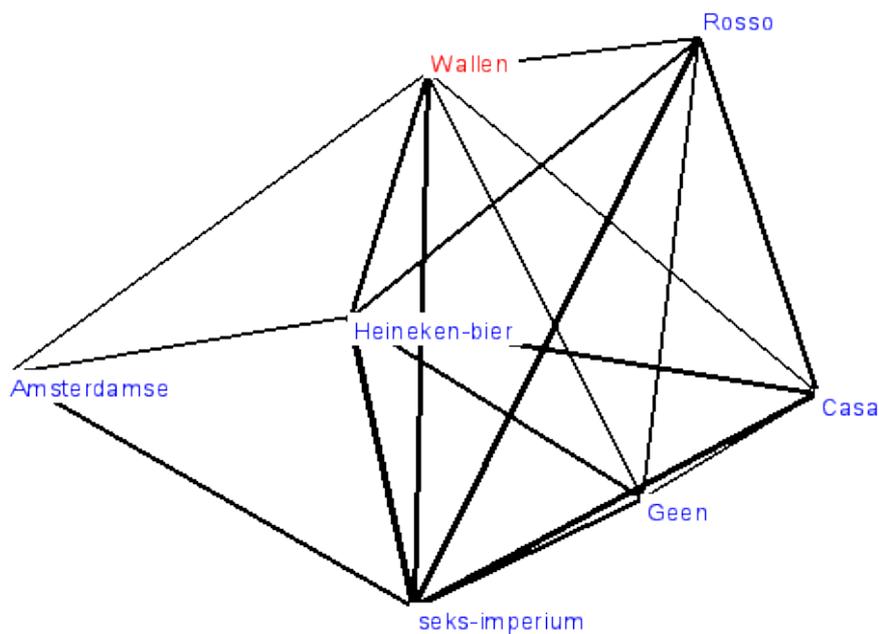
199. Traduction: Centrale de la circulation.

Recherche de <i>Driebergen</i>				
Moteur de recherche le 23.12.2006	sans restriction	restriction à la langue néerlandaise	restriction aux Pays-Bas	restriction à la Belgique
Google.nl	1.900.000	1.250.000	1.300.000	
Google.be	1.880.000	1.290.000		28.800

Le rapport de 1/45 entre les résultats présentés dans les deux colonnes de droite montre effectivement que la connotation est des Pays-Bas et non pas de Flandre belge.

Nous avons expliqué en présentant cette interface de l'université de Leipzig (au § 1.3.2.2.) qu'il est possible de faire la distinction des homophones (dans le cas d'un nom propre et d'un nom commun) en entrant une fois le mot avec minuscule, puis en faisant de nouveau le test avec une majuscule. Cela apparaît clairement dans le cas de *wallen* et *De Wallen* mais il faut alors laisser tomber l'article *de*. On obtient alors le graphe suivant:

Graph v. 1.5 für Wallen



Pour qui connaît la situation, ce graphe est clair. Dans le quartier amstellodamois (avec l'adjectif *Amsterdamse*) *De Wallen* se trouve un établissement de strip-tease (voir *seks-imperium*) appelé *Casa Rosso* dont on s'est demandé si Heineken n'y avait pas des pratiques douteuses. Mais il faut déjà savoir ce dont il s'agit. D'autres démarches sont nécessaires pour avoir des éléments plus sûrs.

L'homophonie de *wallen* et *Wallen* nous amène à ajouter un mot dont nous pensons *a priori* qu'il se révélera être un co-occurent fréquent. Dans le cas de *De Wallen*, nous avons choisi le mot *seks* pour savoir si la connotation est vraiment néerlandaise et non pas flamande. On en a confirmation en utilisant les deux versions de *Google* comme précédemment:

Recherche de <i>Wallen</i> et <i>seks</i>				
Moteur de recherche le 23.12.2006	sans restriction	restriction à la langue néerlandaise	restriction aux Pays-Bas	restriction à la Belgique
Google.nl	1.900.000	1.250.000	1.300.000	
Google.be	1.880.000	1.290.000		28.800

Outre les caractéristiques liées à une situation qui perdure, les toponymes prennent également des connotations en raison d'évènements soudains qui se sont inscrits dans la mémoire collective. Au niveau international, c'est par exemple le cas de *Seveso*, petite ville italienne de quelque 18.000 habitants où l'explosion d'une usine chimique a eu lieu en juillet 1976 ayant des conséquences environnementales graves. Pour les Pays-Bas, on peut citer l'exemple de la ville de *Enschede* où le 13 mai 2000 une usine de fabrication d'articles pour feux d'artifice a explosé provoquant la destruction d'un quartier de la ville avec 23 décès et des milliers de blessés. Si on associe *Enschede* à *vuurwerkkramp* dans la recherche avec Google (22.12.2006) sans limite de langue ni de pays on obtient 175.000 pages, pour *Enschede* seul 1.470.000. L'association des deux mots représente 8,4% de l'ensemble. Si on utilise l'outil fourni par le site de l'université de

Leipzig, *vuurwerkkramp* n'apparaît pas dans les co-occurents de *Enschede* pour la simple raison que le corpus exploité date d'avant 1998. De plus il s'agit d'un corpus belge (du groupe de presse Roularta).

La même chose vaut pour Ghislenghien / Gellingen. Cette petite localité du Hainaut belge est connue en raison de l'explosion d'un gazoduc survenue le 30 juillet 2004. Nous pouvons maintenant procéder de la même façon que précédemment en dressant un tableau à l'aide des données obtenues à l'aide du moteur de recherche Google" :

Recherche de <i>Gellingen</i>				
Moteur de recherche le 22.12.2006	sans restriction	restriction à la langue néerlandaise	restriction aux Pays-Bas	restriction à la Belgique
Google.nl	23.200	15.600	978	
Google.be	23.200	15.600		17.500

Les deux colonnes de droite montrent que la localité est beaucoup plus souvent citée en Belgique qu'aux Pays-Bas. Comme la forme néerlandaise se distingue nettement de la forme française, on est certain de n'avoir pratiquement aucune page francophone. Si l'on pratique maintenant une recherche conjointe avec les deux mots *Gellingen* et *gasexplosie*, on obtient le tableau suivant:

Recherche de <i>Gellingen</i> et <i>gasexplosie</i>				
Moteur de recherche le 22.12.2006	sans restriction	restriction à la langue néerlandaise	restriction aux Pays-Bas	restriction à la Belgique
Google.nl	4.880	2.290	377	
Google.be	4.880	2.290		1.200

On fait les mêmes constatations pour les deux colonnes de droite que dans le tableau précédent. Les catastrophes et les évènements ont connoté d'autres toponymes. Il en est ainsi de *Volendam* (incendie d'un café lors de la nuit du 31 décembre 2000 au 1er janvier 2001) ou *Maagdenhuis* (mot à mot « maison des vierges », le centre administratif de l'université d'Amsterdam qui a été maintes fois occupé par des étudiants depuis les années '60)²⁰⁰. Nous voyons également que, dans ces cas précis, si le toponyme est connoté, on voit en même temps que certaines lexies comme *vuurwerkramp*²⁰¹ ou *cafébrand*²⁰² tendent à devenir des éponymes. On observe que certaines catastrophes plus anciennes ont été à l'origine de créations lexicales qui se sont ensuite transformées en éponyme. Le meilleur exemple est *watersnoodramp* qui fait maintenant partie de la *Woordenlijst Nederlandse taal*.

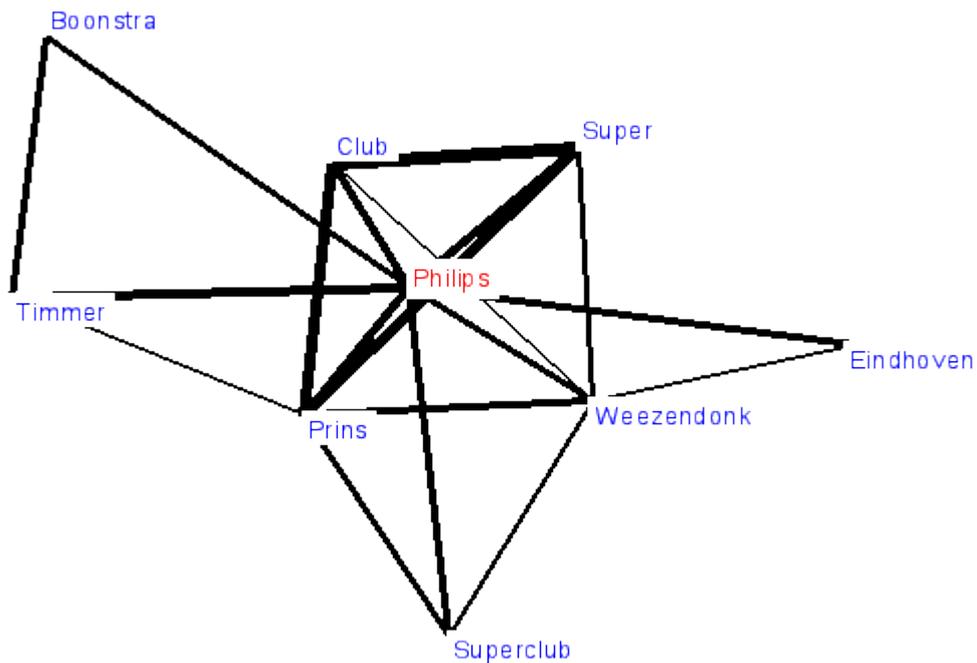
Quelque soit l'origine de ces connotations, un changement de situation provoque également un changement de connotation. L'évolution se fait lentement. Prenons l'exemple du toponyme *Eindhoven*. Jusqu'en 2002, *Eindhoven* et *Philips* étaient très souvent associés même si le déménagement de Philips vers Amsterdam avait commencé en 1998. C'est ce que montre le graphe des co-occurrences de *Philips* obtenu sur le corpus de 1998 du site internet de l'université de Leipzig:

200 Quand en février 2005, des étudiants occupèrent le bâtiment (c'était la dixième occupation des lieux), la presse a titré simplement « *Bezetting Maagdenhuis* », les lecteurs ayant encore à l'esprit les autres occupations, notamment la plus connue, celle de 1969. La part de connaissances dites encyclopédiques est importante, le destinataire néerlandais est censé savoir qu'il s'agit des services administratifs de l'université.

201 Traduction: catastrophe de feu d'artifice

202 Traduction: incendie de café

Graph v. 1.5 für Philips



Amsterdam n'apparaît pas, même si des rumeurs de déménagement avaient pu avoir lieu bien avant. La première usine de lampes électriques avait été fondée en 1891 par Gerard Philips à Eindhoven. Un autre événement, la tentative d'enlèvement de l'un des dirigeants de Philips dans la Tour Rembrandt à Amsterdam en 2002 a vraisemblablement contribué à la modification. C'est ce que tendent à nous montrer les résultats de deux recherches entreprises avec d'une part Philips et Eindhoven et d'autre part Philips et Amsterdam:

Recherche de <i>Philips</i> et <i>Eindhoven</i>				
Moteur de recherche le 23.12.2006	sans restriction	restriction à la langue néerlandaise	restriction aux Pays-Bas	restriction à la Belgique
Google.nl	1.290.000	811.000	900.000	
Google.be	1.280.000	825.000		44.200

Recherche de <i>Philips</i> et <i>Amsterdam</i>				
Moteur de recherche le 23.12.2006	sans restriction	restriction à la langue néerlandaise	restriction aux Pays-Bas	restriction à la Belgique
Google.nl	1.630.000	1.170.000	1.170.000	
Google.be	1.630.000	1.170.000		74.900

On voit donc nettement que *Philips* est plutôt lié à *Amsterdam* qu'à *Eindhoven* et que cet écart se retrouve également dans les pages liées à un seul pays.

Nous venons de constater que

- les outils dont nous avons préconisé l'usage pour mettre à jour les ERN (notamment la distinction entre pays et le réseau des co-occurents) peuvent également être utilisés pour mettre à jour des connotations spécifiques à un pays.
- les noms propres connotés se présentent comme des ERN en puissance sans que l'on puisse dire s'ils le deviendront ou non.
- c'est pour cette raison que les noms propres connotés ne sont pas lexicalisés.

Après avoir maintenant délimité le champ des noms propres exprimant le référent national dans le cadre des noms propres, nous allons maintenant procéder à la description proprement dite.

3.1.2. Les critères de la description des noms propres exprimant le référent national

Les critères que nous allons utiliser ici sont linguistiques. Ce sont les critères que nous avons présentés dans la première partie. Il y aura deux grandes catégories, nous distinguerons

- les caractéristiques formelles,

- les noms propres modifiés des noms propres non modifiés,

À ces deux grandes catégories, nous en ajouterons deux autres,

- celles des noms propres comptables et des noms propres non comptables,
- les noms propres construits à partir d'autres noms propres,

3.1.3. Les caractéristiques formelles

Parmi les caractéristiques de forme, nous avons relevé

- la distinction entre des noms propres simples et des noms propres complexes (par composition ou par dérivation),
- l'emploi de la majuscule,
- la terminaison des noms propres,
- les noms propres comptables et les pluriels de forme
- les expressions construites à partir d'un nom propre sans en être un.

3.1.3.1. Noms propres simples et noms propres complexes

Ces deux catégories ne sont pas aussi homogènes qu'on pourrait de prime abord. C'est la raison pour laquelle nous y consacrons deux sous-paragraphes distincts.

3.1.3.1.1. Noms propres simples

Les noms propres simples ne sont pas une catégorie aussi simple qu'il y paraît car il convient de distinguer d'une part les véritables noms propres simples et d'autre part les noms propres qui ne sont simples que par suppression d'un ou plusieurs membres du syntagme²⁰³. Parmi les véritables noms propres simples on distinguera les noms propres simples avec et les noms

203 Nous ne parlons pas ici d'apocope ni d'élision, ces figures se situant au niveau du mot.

propres simples sans article.

En reprenant notre liste, on trouve des NPERN véritablement simples sans article

- parmi les noms de publication comme *Metro* et *Sp!ts*, (les journaux gratuits distribués dans les transports publics aux Pays-Bas²⁰⁴), *Trouw* (un quotidien néerlandais), *Elsevier* (l'hebdomadaire néerlandais), les magazines féminins *Libelle*, *Flair* et *Margriet*, les magazines flamands *Humo* et *Knack*,
- les chaînes de télévision flamandes *één* et *Canvas*, la station de radio *Veronica*,
- les équipes de football *Ajax* (Amsterdam) *Feyenoord* (l'équipe de Rotterdam dont le nom est l'homophone du nom de la banlieue *Feijenoord*²⁰⁵) ou *Oranje* (nom communément utilisé pour désigner l'équipe nationale).
- les partis politiques comme *Groen!*, le parti flamand des écologistes.

Parmi les noms propres simples avec article, on trouve dans la liste des ERN:

- des noms de journaux flamands (*Het Volk*, *De Standaard*, *De Morgen*, *De Tijd*) ou néerlandais (*Het Parool*).
- des noms d'institutions comme *De Munt* (l'hôtel de la monnaie néerlandais) ou son homonyme belge qui désigne un théâtre de Bruxelles.
- des noms d'entreprises comme *De Lijn* (le service des transports publics de Flandre),
- des noms d'évènements²⁰⁶ comme *de Gordel*, l'évènement sportif et politique organisé autour de Bruxelles chaque premier dimanche de septembre.
- les rares noms de rue ou de place qui ne sont pas des composés comme *het Singel* (qui désigne un canal d'Amsterdam), *de Dam* (une place du centre d'Amsterdam où se trouve l'un des palais royaux).

²⁰⁴ Il y a aussi une version flamande de *Metro*.

²⁰⁵ Le toponyme *Feijenoord* est un composé, mais ce n'est plus le cas du nom de l'équipe de football.

²⁰⁶ Que l'on appelle « pragmonyme » en onomastique.

Parmi les noms propres simples par suppression d'un ou de plusieurs membres du syntagme, on trouve dans la liste des expressions du référent national:

- des noms de bâtiments: *de Dom* pour *de Dom van Utrecht* (la cathédrale d'Utrecht), *Lambermont* au lieu de *Lambermont-akkoord* (le palais où est installé le premier ministre belge pour désigner ce ministère ou l'accord qui y a été signé), *Berlaymont* pour *het Berlaymontgebouw* (l'immeuble situé rue de la Loi à Bruxelles qui héberge la Commission européenne),
- des noms de localité connus pour diverses raisons:
 - il s'agit des deux grands aéroports *Zaventem* (pour *Brussels Airport* ou *Luchthaven Zaventem*) et *Schiphol*²⁰⁷ (pour *Luchthaven Schiphol*),
 - une usine importante: *Doel* (ville belge connue pour sa centrale nucléaire), *Vilvoorde* (usine Renault), *Vorst* (usine Volkswagen de la banlieue de Bruxelles)
 - une équipe de football: *Beveren* (au lieu de *KSK Beveren*, du nom de la petite ville de Flandre orientale),
 - *Laken* pour *het Kasteel van Laken* (le palais où réside le prince héritier avec sa famille, mais qui désigne également la monarchie ou la famille royale parce que les résidences du roi et de Reine Paola ainsi que de la reine Fabiola s'y trouvent également).

3.1.3.1.2.Noms propres complexes

Parmi les noms propres complexes exprimant le référent national, nous reprendrons la distinction morphologique traditionnelle des composés et des dérivés.

²⁰⁷ En principe *Schiphol* est un mot composé, mais le locuteur n'en a plus conscience, c'est pour cette raison que nous en faisons mention ici.

3.1.3.1.2.1.Noms propres complexes par dérivation

En consultant notre liste des expressions du référent, on constate que cette catégorie apparaît et qu'il n'est pas dérogé aux règles morphologiques générales du néerlandais. Parmi les dérivés on trouve:

- Les diminutifs en *-je* ou *-tje*. On trouve par exemple la forme régulière *-je* dans *kwartje van Kok*. Quant à *Torentje*, (qui désigne le bureau du premier ministre néerlandais à La Haye près du parlement), le diminutif est créé par l'adjonction du suffixe *-tje*, la règle de formation du diminutif qui veut que le diminutif prend un T avec *-je* si le radical se termine par un E muet suivi éventuellement d'un N, d'un L, d'un R ou d'un W.
- Le suffixe *-ing* comme par exemple dans *Elfde-juliviering* (la fête de la communauté flamande).

3.1.3.1.2.2.Noms propres complexes par composition

Les composés se classent par le nombre de leurs composants d'une part et par la forme de leur composition d'autre part. Toutefois, remarquons au préalable qu'il existe des composés qui ont déjà été simplifiés par suppression d'un ou plusieurs membres du syntagme. Il en est ainsi de *Rekenkamer* (pour *Algemene Rekenkamer*, la cour des comptes néerlandaise), *Waterstaat* (qui en tant que Npr désigne soit le ministère des infrastructures *Ministerie van Verkeer en Waterstaat*, soit une administration de ce ministère chargée du niveau de l'eau, de l'entretien des voies navigables et plans d'eau).

Pour ce qui est du nombre de composants, on en trouve généralement deux, plus rarement trois.

Parmi les composés à partir de deux composants, on trouve dans la liste des ERN:

- *Arbitragehof* (la Cour d'arbitrage belge qui veille au respect de la constitutionnalité des textes législatifs et à la bonne répartition des compétences entre les différents organes),

- *Atoma-schrift* (nom de produit: cahier dont la reliure est faite de petits anneaux pleins permettant d'enlever une feuille et de la remettre),
- *bancontact*® (carte bancaire spécifique à la Belgique),
- *Betuwelijn* (mot à mot « ligne de la Betuwe », une ligne de chemins de fer du Sud des Pays-Bas réservée au transport de marchandises pratiquement inutilisée après la Seconde guerre mondiale dont la remise en service, la rénovation et le doublement ont fait l'objet de nombreux débats parlementaires aux Pays-Bas),
- *Binnenhof* (mot à mot « cour intérieure » qui désigne aux Pays-Bas l'ensemble des bâtiments installés autour de cette cour intérieure et des institutions qui y sont installées, notamment le parlement néerlandais),
- *Catshuis* (la résidence officielle du premier ministre néerlandais du nom de Jacob Cats 1577-1660, poète et homme politique néerlandais qui fit construire cette maison),
- *chipknip* (de *chip* qui signifie 'puce électronique' et de *knip* qui vient de *knippen* qui signifie 'couper'; désigne le porte-monnaie électronique aux Pays-Bas)
- *Concertgebouw* (mot à mot « bâtiment de concert », homonyme désignant une salle de concerts d'Amsterdam et l'autre de Bruges),
- *De Telegraaf* (le quotidien néerlandais ayant le plus gros tirage)
- *de Volkskrant* (mot à mot « le journal du peuple », quotidien néerlandais de tendance catholique)
- *Driebergen* (mot à mot « trois montagnes », nom d'une village situé dans la province d'Utrecht aux Pays-Bas où sont installés d'importants services de police ainsi qu'un service de la circulation routière)
- *EénVandaag* (mot à mot « un aujourd'hui », émission de la première chaîne de télévision néerlandaise traitant de l'actualité)
- *Egoland* (mot à mot : « pays de l'ego », nom d'une ancienne émission satirique néerlandaise)

où l'on se moquait notamment de la famille royale),

- *Geuzenpenning* (mot à mot « monnaie des Gueux », nom d'une distinction néerlandais décerné par une fondation à des personnes ou des organisations luttant contre la dictature et l'oppression)
- *Gordeldier* (traduction: *tatou*, mot à mot « animal à ceinture », nom d'une mascotte utilisée dans la campagne d'incitations à l'utilisation de la ceinture de sécurité aux Pays-Bas et reprise en Belgique)
- *GroenLinks* (mot à mot « vert gauche », nom d'une parti politique néerlandais)
- *Het Klokhuis* (mot à mot « maison de cloche », traduction en tant que nom commun: 'trognon'; nom d'une émission de télévision destinée aux jeunes).
- *Het Nieuwsblad* (mot à mot « feuille de nouvelles », en tant que nom commun désigne un journal, en tant que nom propre titre du quotidien le plus vendu en Flandre),
- *Ikea-wet* ou *Ikeawet* (loi belge relative à l'ouverture de centres commerciaux) et les autres composés avec *wet*: *Renault-wet* (loi belge relative aux licenciements votée suite à la fermeture de l'usine Renault de Vilvoorde), *Opiumwet* (loi pénale néerlandaise relative aux produits stupéfiants),
- *Jubelpark* (parc du cinquanteaire de Bruxelles)
- *Koninginnedag* (mot à mot « journée de la Reine », fête nationale des Pays-Bas le 30 avril, le jour de l'anniversaire de la Reine Juliana, mère de l'actuelle reine Beatrix),
- *Koninginnenach* (mot de dialecte de La Haye, mot à mot « nuit de la Reine », désigne la nuit qui précède la fête nationale au cours de laquelle des concerts sont organisés à La Haye),
- *Koningsdag* (mot à mot « journée du Roi », le 15 novembre en Belgique, journée de la dynastie à l'origine le jour de la Saint Léopold)
- *Maagdenhuis* (mot à mot « maison des vierges », du nom de l'orphelinat pour jeunes filles qui se trouvait autrefois à l'endroit où est actuellement implanté le centre administratif de

l'université d'Amsterdam),

- *Mauritshuis* (mot à mot « maison de Maurice » du nom du comte Johan Maurits van Nassau-Siegen à qui il servit de palais; actuellement musée abritant des collections de peinture du XVII^e siècle),
- *miljoenennota* (mot à mot « note des millions », qualifie la présentation du budget faite par le gouvernement au parlement le troisième mardi du mois de septembre),
- *Netwerk* (mot à mot « ouvrage de filet », comme nom commun désigne un réseau, comme nom propre désigne entre autres une émission de télévision néerlandaise),
- *Prinsjesdag* (mot à mot « jour du petit prince », troisième mardi du mois de septembre au cours duquel le gouvernement néerlandais présente sa politique et son budget au parlement),
- *protonkaart*[®] (mot à mot « carte de/à proton », porte-monnaie électronique en Belgique)
- *Rekenhof* (mot à mot « cour de compte », institution belge)
- *de Ridderzaal* (mot à mot « salle du chevalier », construction du XIII^e siècle située dans le complexe parlementaire de La Haye où la Reine lit chaque année le Discours du Trône)
- *Schiphol* (mot à mot « trou de navire », localité où est installé l'aéroport d'Amsterdam)
- *Sportpaleis* (mot à mot « palais du sport », halle destinée à toutes sortes d'évènements à Anvers)
- *Terzake* (mot à mot « au fait », nom d'une émission télévisée flamande)
- *Tik Tak* (onomatopée, nom d'une émission télévisée flamande pour enfants)
- *Touring mobilis* (composé en deux mots, nom du service belge d'aide aux automobilistes)
- *Volksunie* (mot à mot « union du peuple » nom d'un ancien parti nationaliste flamand)
- *Vredespaleis* (mot à mot « palais de la paix », abritant la Cour permanente d'arbitrage et Cour internationale de justice des Nations-Unies à La Haye),
- *Waterstaat* (mot à mot « état de l'eau », nom du ministère néerlandais de l'équipement et de l'administration en charge des infrastructures et des voies et plans d'eau),

- *Wetstraat* (rue de la Loi à Bruxelles)
- *Zilverfonds* (mot à mot: « fonds argenté » appelé 'Fonds de Vieillessement » par les Wallons, nom d'une réserve financière mise en place par le gouvernement belge pour préparer le financement des coûts supplémentaires liés au vieillissement de la population)

À côté de ces composés à deux unités, il existe quelques NPERN composés de plus de deux composants: *Elfstedentocht*²⁰⁸ ou *Alarmbelprocedure*²⁰⁹.

Quant à la forme de la composition, on remarque que si la majorité des composés forment un seul mot, on trouve aussi quelques composés avec un tiret (comme *Renault-wet*, *Ikea-wet*), certains se présentent avec plusieurs mots (comme *Tik Tak* ou *Touring mobilis*, *NRC Handelsblad*). Nous avons trouvé un exemple d'un composé contenant un point pour relier les deux composants: *nrc.next* (quotidien néerlandais) à la manière des adresses internet. Enfin, notre liste contient également un NPERN contenant une barre de fraction pour relier les deux composants: *HP/De Tijd* (quotidien néerlandais).

L'orthographe est parfois incertaine pour des expressions récentes. Ainsi trouve-t-on *Kiwi-model*, *Kiwi model* (en deux mots) et *Kiwimodel*²¹⁰ parfois avec majuscule, parfois sans majuscule. Il en est de même pour *Ikea-wet* ou *Ikeawet*.

208 Il s'agit d'une course de patins à glace qui passe par onze villes frisonnes. Cette course n'a pas lieu tous les ans, notamment quand il ne fait pas assez froid. Parfois cet évènement est remplacé par une course à vélo qui est appelée *fietselfstedentocht*.

209. Il s'agit d'une procédure qui permet notamment à un groupe linguistique de parlementaires belges de suspendre l'examen d'un texte de loi lorsqu'il estime que le projet ou la proposition de loi provenant d'un autre groupe linguistique est destiné à lui nuire.

210 Il s'agit d'un mode de remboursement des médicaments par les caisses de maladie basé sur des appels d'offre publique dont l'origine est néo-zélandaise. Le site wikipedia (08.07.2006) orthographe *Kiwimodel*, le site www.gvhv.be/nl/ écrit (même date) *kiwimodel* et *kiwi-model* et le site des pharmaciens de Courtrai (même date, à l'adresse: <http://www.avk.be/modules.php?name=News&file=article&sid=79>) écrit *KIWI model*

3.1.3.1.3.Syntagmes nominaux NPERN

Parmi les NPERN on trouve également des syntagmes nominaux. On relève:

- des groupes nominaux formés avec un adjectif comme:
 - *Het Vlaams Belang* [BE], (le parti flamand d'extrême droite)
 - *de Mobiele Eenheid* [NL]²¹¹,
 - *het Algemeen Dagblad* (quotidien néerlandais)
 - *de Gedeputeerde Staten* (organe du conseil provincial néerlandais qui, avec le Commissaire de la Reine, en constitue l'exécutif),
 - *de Bestendige Deputatie* (organe du conseil provincial belge qui en constitue l'exécutif)
 - *de Eerste Kamer* (la chambre haute du parlement néerlandais)
 - *het Glazen Huis* (nom d'une série télévisée néerlandaise),
 - *de Groene Amsterdammer* (hebdomadaire néerlandais indépendant)
 - *het Laatste Nieuws* (le quotidien flamand le plus lu),
 - *de IJzeren Rijn* (mot à mot « le Rhin de fer », ligne de chemins de fer pour le transport de marchandises entre Anvers et Mönchengladbach)
 - *Linker Oever* (mot à mot « rive gauche », quartier d'Anvers sur la rive gauche de l'Escaut)
 - *de Nijmeegse Vierdaagse* (randonnée à pied de quatre jours organisée tous les ans le troisième mardi de juillet au départ de Nimègue).
 - *de Rode Duivels* (les *Diabls Rouges*, l'équipe nationale belge de football),
 - *de Staten-Generaal* (nom du parlement néerlandais)
 - *de Tweede Kamer* (la chambre basse du parlement néerlandais)
 - *Vrij Nederland* (mot à mot « Pays-Bas libres », nom d'un hebdomadaire néerlandais)

²¹¹ Forces de police néerlandaises chargées du maintien et du rétablissement de l'ordre.

de gauche qui parut pour la première fois pendant la Seconde guerre mondiale parmi les milieux de la résistance).

- *zwarte zondag* (mot à mot « dimanche noir », le 24 novembre 1991, jour où le Vlaams Blok, le parti flamand d'extrême-droite obtint un score élevé inattendu lors des élections),

- des groupes nominaux formés de plusieurs noms:

- *de Hoge Raad der Nederlanden* [NL]²¹², (la cour suprême des Pays-Bas dans l'ordre judiciaire)
- *het Hof van Cassatie* [BE].
- *Bassie en Adriaan* (l'émission télévisée néerlandaise pour enfants)
- *Gazet van Antwerpen* (quotidien régional flamand),
- *het Belang van Limburg* (mot à mot: « l'intérêt du Limbourg », quotidien régional flamand),
- *HP/De Tijd* (quotidien néerlandais, « HP » étant l'abréviation de *Haagse Post*),
- *Huis ten Bosch* (la résidence de la Reine Beatrix à La Haye),

3.1.3.1.4.Remarques sur les différences formelles de certains NPERN et de leurs homonymes

On note parfois des différences formelles lorsqu'il y a des homonymes. Mis à part la majuscule dont il sera question ci-dessous, on remarque que l'émission de télévision belge *Tik Tak* s'écrit en deux mots contrairement au nom commun *tiktak*. Inversement l'émission flamande *Terzake* s'écrit en un seul mot contrairement au syntagme *ter zake* employée dans *ter zake doen* ou *ter zake komen*.

212 Souvent cité comme *de Hoge Raad* (apocope). Il s'agit de la cour suprême néerlandaise. dans l'ordre judiciaire.

3.1.3.2. L'emploi de la majuscule

La grande majorité des NPERN commence par une majuscule. Quand il s'agit de syntagmes nominaux, l'adjectif commence également par une majuscule (voir ci-dessus). Lorsqu'il y a un article défini, celle-ci prend parfois une majuscule comme dans *Het Belang van Limburg, De Morgen, De Standaard, De Tijd, De Groene Amsterdammer, Het Nieuwsblad, Het Volk, De Zevende Dag, Het Parool, De Lijn*. Par contre on trouve *de Volkskrant*. La plupart des NPERN dont l'article prend une majuscule sont du domaine des médias. Hormis la presse et les médias, on observe que la plupart des éponymes (noms communs utilisés comme noms propres) ont un article sans majuscule: *de IJzeren Rijn, de miljoenennota, de Nijmeegse Vierdaagse, de Gedeputeerde Staten, de Bestendige Deputatie, de Rode Duivels, het Concertgebouw, het Binnenhof, de Ridderzaal, het Catshuis, het Damrak, de Dam, de Tweede Kamer*. En consultant le *38 Miljoen Woorden Corpus* de l'INL, on se rend compte qu'il y a parfois hésitation sur certains mots: ainsi lit-on *De Bijenkorf* comme *de Bijenkorf*.

La majuscule au milieu du mot: *EenVandaag, GroenLinks* est un phénomène rare qui relève de la stratégie de marketing destinée à attirer l'attention du téléspectateur ou de l'électeur par la volonté expresse d'enfreindre les habitudes orthographiques.

Il en est de même des minuscules: *nrc.next* (le quotidien néerlandais), *één* (la première chaîne de télévision flamande), *miljoenennota* (le document de présentation du budget au parlement).

3.1.3.3. Les noms propres comptables et les pluriels de forme

Les pluriels de forme sont ceux dont il a été question ci-dessus au paragraphe 2.2.1.3.1. avec les exemples *les Pyrénées* et *les Andes*. Dans la liste des ERN, on relève *De Wallen* (le Pigalle

amstellodamois) et *Flikken* (une série policière télévisée se déroulant à Gand).

D'autre part, il est des ERN qui sont généralement mentionnées aux pluriels comme *De Reien* (les canaux de Bruges) ou *de Rode Duivels* (l'équipe nationale de football de Belgique) mais dont le singulier est tout à fait possible. En effet, en recherchant « de Rode Duivels » avec Google.be (30.12.2006) on obtient 96.400 pages, la recherche de « een Rode Duivel » donne comme résultat 458 pages.

Pour les NPERN désignant une entité le pluriel est exclu. S'il est grammaticalement possible, le sens change. C'est en particulier le cas des éponymes (noms communs utilisés comme Npr) qui, mis au pluriel, redeviennent des noms communs: *Concertgebouw, Nieuwsblad, Canvas, Binnenhof, Algemeen Dagblad, Het Parool, Het Volk, De Lijn, De Morgen, De Standaard, De Telegraaf, De Tijd*.

Par ailleurs, tous les pragmonymes se mettent au pluriel selon la *Woordenlijst Nederlandse taal*: *11 Juliviering, Elfstedentocht, Koningin Elisabethwedstrijd, Koninginnedag, Koningsdag, Prinsjesdag*.

De même *miljoennota*, qui est très lié à un événement qui revient régulièrement, peut se mettre au pluriel.

Les noms de produits constituant un référent national peuvent également prendre le pluriel: *chipknip, protonkaart®, bancontact*.

3.1.3.4. Les expressions construites à partir d'un nom propre sans en être un

On remarque dans la liste des ERN que certaines sont construites à partir d'un nom propre reconnaissable mais ne sont plus des noms propres, il s'agit de termes ou de natiolectismes: *belanger* (membre du parti flamand d'extrême-droite Vlaams Belang), *Elia-heffing* (taxe sur la consommation électrique instaurée en Flandre à l'instigation de Elio Di Rupo), *Haagse*

journalistiek (le monde des journalistes politiques aux Pays-Bas), *dossier Raversijde* (suite à un conseil des ministres organisé dans ce domaine royal situé à Ostende), *Lambermontakkoord* (nom de l'accord qui marqua une avancée significative vers la fédéralisation de la Belgique), *Wetstraat-journalist* (journaliste politique à Bruxelles), *Zalmsnip* (réduction d'impôts de 100 florins prenant effet le 1er janvier 1998 du temps du ministre des finances Zalm), *kwartje van Kok* (augmentation de la taxe sur les carburants de 1991 du temps du premier ministre Kok), *Wet Franchimont* (loi de réforme de la procédure pénale du nom du ministre en étant à l'origine), *Renault-wet* (loi belge visant à éviter que les salariés n'apprennent leur licenciement par voie de presse comme au moment de la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde), *Waddengas* (du nom de gaz naturel extrait dans la mer des Wadden).

3.1.4.Noms propres modifiés et noms propres non modifiés

Nous reprenons ici la distinction trouvée dans la littérature spécialisée que nous avons présentée au paragraphe 2.1.1.3. sur les divers emplois du nom propre. Nous commençons par le premier emploi des noms propres ou « noms propres non modifiés ».

3.1.4.1.Les noms propres non modifiés exprimant le référent national

Il faut faire une distinction entre les anthroponymes et les autres noms propres exprimant le référent national. En effet, il est impossible de trouver des anthroponymes dans notre liste.

Voyons maintenant quelle en est la raison.

3.1.4.1.1.Les anthroponymes non modifiés exprimant le référent national

A priori les anthroponymes non modifiés ne font pas partie des ERN. Il convient toutefois de s'y arrêter. En effet, lorsqu'il est précédé du possessif 'onze' ou 'ons', l'anthroponyme peut devenir

l'expression d'un référent national. Cet anthroponyme est souvent constitué d'un prénom et d'un nom. Lorsque l'on a seulement un prénom, surtout s'il est courant ou à la mode, il est impossible d'exprimer le référent national à l'aide de cette construction. En pratiquant une recherche avec « onze Kim » le 08.12.2006²¹³ nous avons constaté que le nombre de pages internet obtenu à l'aide du moteur de recherche Google avec à chaque fois restriction à un seul pays donnait un résultat non significatif. Par contre lorsqu'une personne publique porte un prénom relativement rare, la séquence « onze + prénom rare » fonctionne comme une ERN. C'est le cas de « onze Guy » qui désigne le premier ministre belge Guy Verhofstadt.

Lorsque le prénom et le nom sont associés tous deux à « onze », les problèmes d'identification de la personne disparaissent. Nous avons trouvé deux phrases sur le réseau internet qui montrent que cette construction sert d'expression du référent national. Il s'agit dans les deux cas de compte-rendus de la *Groot Dictee der Nederlandse taal*, une dictée télévisée comparable à la dictée de Bernard Pivot en France, et à laquelle participent des Néerlandais et des Flamands. La présentation télévisée est assurée par un journaliste de chaque pays:

« Philip Freriks en **onze Martine Tanghe** presenteren voor de liefhebbers het zoveelste Groot Dictee der Nederlandse Taal, dat weer zal krioelen van ... »
(source: blog.seniorennet.be/kommaneuker/archief.php?ID=32, consulté le 08.12.2006)

« Voorgelezen door **onze Philip Freriks** en de Vlaamse Martine Tanghe * Nog in de oude " vertrouwde " spelling. waarschuwt de redactie - ... »
(source: www.volkskrantblog.nl/pub/blogs/blog.php?uid=64&maand=december+2005, consulté le 08.12.2006)

Cette construction [*onze/ons* + PRÉNOM + NOM] amène un glissement de sens et une connotation. Elle ne relève cependant pas de la sémantique lexicale car ces expressions ne sont pas lexicalisées. Nous sommes là au niveau de l'analyse de discours. Il en est de même dans les groupes verbaux construits à partir d'un nom propre comme « van Drees trekken »²¹⁴. C'est pour

²¹³ Pensant qu'il s'agirait peut-être de la joueuse de tennis Kim Clijsters.

²¹⁴ Du nom de Willem Drees (1886-1988), ministre néerlandais des affaires sociales de 1945 à 1948, puis premier ministre de 1948 à 1958. Membre du parti travailliste, il fit voter une loi sur les retraites en 1947. De là vient l'expression « van Drees trekken » qui signifie mot à mot « percevoir de Drees ».

cette raison qu'elle n'entre pas dans le cadre de notre étude tel que nous l'avons défini et qu'on n'en trouve aucun exemple dans notre liste des ERN.

3.1.4.1.2. Les autres noms propres non modifiés exprimant le référent national

Rappelons que selon les critères que nous avons mis à jour à la lecture des auteurs que nous citons ci-dessus au paragraphe 2.2.1.3.1., un nom propre non modifié est un signe linguistique (un nom) associé à son référent initial, il s'agit de son emploi prototypique. Autrement dit, il ne faut pas que le nom propre soit utilisé dans une figure de style. Pour la plupart d'entre eux, il est possible de retrouver « l'acte de baptême », c'est-à-dire de savoir qui leur a donné ce nom et parfois même pourquoi²¹⁵.

S'agissant de noms propres non modifiés, nous les classons d'après leur référent. Ainsi trouve-t-on d'abord des noms propres désignant des événements de la vie nationale. En Belgique, il s'agit de: '11 juliviering'²¹⁶, 'Dag van de Arbeid' (la journée du travail le 1er mai), 'Koningin Elisabethwedstrijd'²¹⁷, 'Koningsdag'²¹⁸, 'Wapenstilstand'²¹⁹. Pour les Pays-Bas, ce sont les événements suivants: 'Elfstedentocht'²²⁰, 'Koninginnedag'²²¹, 'Nijmeegse Vierdaagse', 'Prinsjesdag', 'Bevrijdingsdag'.

Sous le référent *institution*, nous avons classé les institutions proprement dites telles que

- pour la Belgique: 'de Kamer', 'het Hof van Cassatie', 'het Rekenhof', 'het Arbitragehof', 'de rijkswacht', 'het Zilverfonds', 'de Bestendige Deputatie'.

215 Souvent ce sont des raisons politiques ou commerciales.

216 Il s'agit de la fête de la communauté flamande qui a lieu le 11 juillet, jour anniversaire de la bataille des Éperons d'or de 1302 où la chevalerie française s'est fait battre par les troupes flamandes.

217 Il s'agit du concours musical international « Reine-Élisabeth-de-Belgique » destiné à récompenser des instrumentalistes et des compositeurs de musique classique.

218 Appelé aussi 'Dag van de Dynastie', le 15 novembre.

219 Armistice du 11 novembre.

220 Il s'agit d'une course de patins à glace qui passe par onze villes frisonnes. Cette course n'a pas lieu tous les ans, notamment quand il ne fait pas assez froid. Parfois cet événement est remplacé par une course à vélo qui est appelée *fietselfstedentocht*.

221 Fête nationale des Pays-Bas qui commémore l'anniversaire de la Reine. A l'arrivée sur le trône de la Reine Juliana, cette fête a été déplacée le 30 avril. Lorsque l'actuelle reine Beatrix est arrivée sur le trône en 1980, elle n'a pas changé la date.

- pour les Pays-Bas: 'de Mobiele Eenheid', 'de Eerste Kamer', 'de Tweede Kamer', 'de Rekenkamer', 'de Gedeputeerde Staten', Waterstaat'.

On peut y ajouter des groupes de personnes comme 'de Rode Duivels' (équipe nationale de football en Belgique) ou de 'Haagse journalistiek' (qui désigne les journalistes politiques aux Pays-Bas qui sont à La Haye où se trouvent le parlement et le gouvernement).

Certains textes ou certaines réglementations doivent également être considérés comme des institutions tant ils sont connus du grand public. Aux Pays-Bas il s'agit de la 'miljoenennota' (document de présentation du budget au parlement) et de la 'Opiumwet' (loi pénale sur les produits stupéfiants). Pour la Belgique, il faut citer la 'Ikea-wet' (loi relative à l'implantation des grands magasins) et la Renault-wet (loi obligeant les employeurs à annoncer les licenciements d'abord aux salariés concernés).

Les distinctions honorifiques font également partie des institutions nationales. C'est le cas du 'Geuzenpenning'²²².

Les toponymes non modifiés prennent également une place importante dans la liste des expressions du référent national. Les lieux désignés sont des bâtiments, des quartiers, des localités ou des ouvrages d'art.

Parmi les noms de bâtiments, nous relevons

- pour la Belgique: le 'Sportpaleis'²²³, une très grande salle polyvalente d'Anvers dans laquelle les évènements sportifs sont rares malgré le nom.
- pour les Pays-Bas: le 'Vredespaleis'²²⁴, le bâtiment qui héberge plusieurs institutions internationales dont la Cour internationale de justice des Nations-Unies. Citons également le 'Maagdenhuis' que nous avons déjà mentionné plus haut.

²²² Distinction dont il a été question plus haut dans le § 3.1.3.1.2.2. sur les noms composés.

²²³ Mot à mot: « Palais du sport ».

²²⁴ Mot à mot « Palais de la paix ».

Parmi les NPERN, on trouve également des toponymes désignant des ouvrages d'art tels que:

- 'de Kennedytunnel', le tunnel autoroutier à l'entrée du périphérique d'Anvers,
- 'de Reien', les canaux de Bruges,
- 'de Betuwelijn', la ligne de chemin de fer pour trains de marchandises dont il a été question ci-dessus

ou des noms de quartiers comme:

- 'de Wallen', le quartier malfamé d'Amsterdam
- 'Linker Oever', le quartier situé sur la rive gauche de l'Escaut à Anvers²²⁵

Par ailleurs il existe quelques rares noms de produits commerciaux basés sur des noms de marques qui sont inconnus dans l'autre pays parce que n'y étant pas commercialisés. Ainsi en est-il de:

- 'protonkaart®', nom du porte-monnaie électronique en Belgique
- 'chipknip', nom du porte-monnaie électronique en circulation aux Pays-Bas,
- 'bancontact®', un système de paiement par carte bancaire qui ne fonctionne qu'en Belgique,
- 'Atoma-schrift', cahier dont la reliure est faite d'anneaux en plastique indépendants les uns des autres et qui permettent d'enlever des feuilles et de les replacer.

Les publications de la presse quotidienne ou hebdomadaire sont des produits dont le nom est protégé, mais nous les mentionnons à part parce qu'ils représentent une catégorie à part en raison de leur nombre important. Ainsi trouve-t-on

- pour les Pays-Bas: 'Elsevier', 'Flair', 'Het Volk', 'Sp!ts', 'Volkskrant', 'Vrij Nederland',

²²⁵ Mais qui n'a rien à voir avec le Rive gauche parisien.

'HP/De Tijd', 'Libelle', 'Margriet', 'Het Parool', 'Het Nieuwsblad', 'nrc.next', 'NRC Handelsblad',

- pour la Belgique: 'Gazet van Antwerpen', 'Humo', 'De Standaard', 'De Morgen', 'Knack', 'Het Laatste Nieuws', 'Het Belang van Limburg'.

Citons enfin les émissions de télévision comme 'Het Klokhuis', 'Flikken', 'Netwerk', 'Terzake' ou 'Tik Tak'.

3.1.4.2. Les noms propres modifiés exprimant le référent national

Nous avons vu ci-dessus au paragraphe 2.1.1.3.2. que le nom propre modifié est un nom propre qui ne désigne plus le référent initial (unique). Ce phénomène se produit souvent par des figures de style qui sont l'antonomase et les tropes (métonymie et synecdoque²²⁶). Nous avons également cité les éponymes, c'est-à-dire des noms propres qui servent à créer des unités lexicales.

Avant d'utiliser ce critère dans notre description, il convient de rappeler qu'il s'agit ici de noms propres modifiés. En effet l'antonomase peut être utilisée dans la création d'appellations commerciales sans qu'il s'agisse alors de noms propres modifiés. L'effet de style est délibérément recherché lors de l'acte de baptême de la nouvelle entité (que l'on veut unique). C'est le cas dans *De Lijn* ainsi que dans de nombreux noms de journaux et magazines comme *De Standaard*, *De Morgen*, *Het Laatste Nieuws* dont le nom a été choisi délibérément. Ce n'est pas le cas dans les noms propres que nous allons maintenant aborder.

²²⁶ Les métaphores sont très rares au point que nous n'en avons pas fait une catégorie à part. Nous les évoquons plus loin.

3.1.4.2.1. Les métonymies dans les NPERN modifiés

Il existe plusieurs cas caractéristiques comme

- celui du nom d'une ville pour une équipe de football: *Anderlecht* (au lieu de *RSC Anderlecht*), *Beveren* (au lieu de *KSK Beveren*),
- celui d'une localité en raison de l'aéroport qui s'y trouve: *Schiphol* aux Pays-Bas, *Zaventem* (en Belgique),
- des noms de localité du nom d'une installation industrielle importante: *Doel*, un village au bord de l'Escaut, est souvent utilisé pour désigner la centrale nucléaire qui s'y trouve
- des noms de personnes pour désigner les entreprises qu'ils ont fondées comme *Philips*, *Albert Heijn*²²⁷ (aux Pays-Bas) ou *Colruyt*²²⁸ (en Belgique)
- des noms de localités, de rues ou de bâtiments pour les institutions y sont installées ou les personnes qui y exercent une fonction particulière:
 - *Laken*, la localité du nord de Bruxelles, est d'abord utilisé pour *het kasteel van Laken*, (la résidence du prince héritier), mais *Laken* désigne aussi toute la famille royale parce que le roi Albert et la reine Paola y habitent le Belvédère et la reine Fabiola le Stuyvenberg²²⁹. Enfin tous les rois y sont enterrés.
 - *Lambermont* est le nom de l'hôtel particulier de Bruxelles qui est la résidence officielle du premier ministre belge, il désigne également le premier ministre et par extension le gouvernement.
 - *Binnenhof* (mot à mot: « cour intérieure »²³⁰) désigne un ensemble de bâtiments de La Haye disposés autour d'une cour et où sont installées les deux chambres du parlement néerlandais. Le mot désigne également le parlement néerlandais mais

²²⁷ Nom d'une chaîne de supermarchés du groupe Ahold.

²²⁸ Il s'agit également d'une chaîne de supermarchés d'après le nom de son fondateur Franz Colruyt

²²⁹ À la date de rédaction des présentes (13.01.2007)

²³⁰ Il s'agissait de la cour intérieure d'un château entourée d'un mur d'enceinte et de fossés dont la construction remonte au XIII^e siècle.

aussi plus généralement le monde politique des Pays-Bas parce que le bureau du premier ministre y est installé dans une tour. Le mot se trouve dans la liste officielle des mots de la langue néerlandaise (2005)

- *Torentje* (mot à mot « tourelle ») est la tour où est installé le bureau du premier ministre.
- *Damrak*, nom d'une rue d'Amsterdam où est installée la bourse et qui la désigne.

3.1.4.2.2. Les éponymes servant à former des ERN

La plupart des éponymes exprimant le référent national sont construits à partir de toponymes ou d'anthroponymes. On retrouve les toponymes soit repris tels quels comme dans:

- *Wetstraatjournalist*, (mot à mot journaliste de la Rue de la Loi à Bruxelles), utilisé pour désigner un journaliste politique.
- *torentjesoverleg* (mot à mot concertation de la tourelle), qui désigne les entretiens avec le premier néerlandais dans son bureau situé dans la petite tour octogonale du complexe « Binnenhof » et donnant sur la plan d'eau « Hofvijver ».

soit en tant qu'adjectif comme nous l'avons trouvé dans:

- *Haagse journalistiek* (mot à mot journalistes de La Haye) qui désigne le monde des journalistes politiques parce que la quasi-totalité des institutions politiques néerlandaises sont installées à La Haye,
- *Nijmeegse vierdaagse* (les quatre jours de Nimègue) expression servant à désigner une épreuve de randonnée pédestre de quatre jours dans les environs de Nimègue dont le départ a lieu tous les ans le troisième mardi du mois de juillet.

Pour ce qui est des éponymes comportant des anthroponymes, on trouve des expressions qui ne forment qu'un seul mot avec le Npr comme:

- *Melkertbaan* et son dérivé *melkertbaner* (mot à mot des « emplois de Melkert ») qui désigne des emplois subventionnés
- *Zalmsnip* (mot à mot « tranche de Zalm ») utilisé pour désigner une réduction d'impôt mise en place en 1998 par le ministre néerlandais des finances, G. Zalm dont le montant s'élevait à 100 florins. Le billet de 100 florins était appelé 'snip' en argot.

Dans d'autres cas, le nom n'est pas accolé comme dans *Wet Franchimont* qui désigne la loi belge qui a réformé la procédure pénale en 1998 du nom du professeur de droit pénal de l'université de Liège qui en a préparé le texte.

Dans d'autres cas, le nom propre est inclus dans un syntagme nominal comme dans *kwartje van Kok* (mot à mot « petit quart de Kok ») désignant une augmentation des taxes sur les carburants automobiles mise en place en 1991 par Wim Kok, alors ministre des finances. Même si l'augmentation n'avait pas atteint 0,25 florin, le nom de *kwartje* (pièce de 25 cents de l'époque) est resté.

Si *Lambermont* est le nom d'un secrétaire général du ministère belge des affaires étrangères qui influença la politique extérieure belge, l'éponyme *Lambermont-akkoord* renvoie à l'hôtel particulier où a été signé cet accord. Il s'agit de la résidence du premier ministre belge qui porte le nom de ce personnage politique du XIX^e siècle.

Nous avons également relevé parmi les éponymes des noms de marques comme

- *Renault-wet*, loi votée par le parlement belge suite à la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde et destinée à mieux protéger les salariés licenciés.
- *Ikea-wet*, loi relative à l'implantation de grands magasins en Belgique

Par ailleurs, nous avons noté que des accords passés entre les différentes communautés belges portaient le nom du saint dont la fête correspondait avec la date de signature de l'accord, le plus connu étant le *Sint-Michielsakkoord*, les autres (comme *Sint-Elooisakkoord* ou *Sint-Hedwigakkoord*) l'étant beaucoup moins.

Enfin nous avons trouvé un exemple dans lequel le nom d'un titre de film a été repris:

Rosettaplan, plan d'aide à l'emploi des jeunes du nom du film des frères Jean-Pierre et Luc Dardenne de 1999.

3.1.5. Les antonomases du nom commun

Parmi les antonomases du nom commun caractéristiques, nous avons relevé:

- *De Ring*: c'est à la fois l'apocope de *ringlaan* mais aussi une métaphore (ring signifie anneau)
- *De Mobiele Eenheid* (qui désigne les forces de maintien de l'ordre de la police néerlandaise)
- *De Lijn* (mot à mot « la ligne », il s'agit de la société de transports en commun de Flandre).
- *de Hoge Raad*. (mot à mot « le haut conseil » qui est l'abrégé de *Hoge Raad der Nederlanden*, la cour de cassation néerlandaise).
- *de Ridderzaal*, (mot à mot « la salle des chevaliers ») qui désigne la salle du complexe parlementaire et gouvernemental de La Haye où est prononcé le *Discours du Trône* tous les ans.

3.1.6. Homonymie des noms propres exprimant le référent national

Il y en a deux sortes. On a d'abord deux homonymes exprimant chacun un référent national comme *Concertgebouw*, *De Singel*, *Bevrijdingsdag*²³¹ ou *De Munt*. Par ailleurs, on trouve également un NPERN dont l'homonyme n'est pas ni un nom propre ni une expression du référent national. C'est le cas de *Doel*, la localité où se trouve une centrale nucléaire qui est souvent citée dans la presse et le nom commun *doel* (qui signifie 'objectif') qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Nous sommes donc en présence de véritables homonymes, non pas de

²³¹ La libération des Pays-Bas se fête le 5 mai, celle de la Belgique le 8 mai.

polysèmes comme peuvent l'être les antonomases lexicalisées. Il ne faut pas les confondre avec les antonomases du nom commun que nous avons mentionnés ci-dessus.

3.1.7. Dernières remarques sur les noms propres exprimant le référent national

La première des deux dernières remarques concerne la différence entre les pays: nous avons compté 56 NPERN pour les Pays-Bas contre 62 pour la Belgique. Notre deuxième remarque concerne le fait qu'il y a certains noms propres qui relèvent également des autres catégories étudiées ci-dessous (notamment les termes, les sigles). Nous consacrerons un paragraphe particulier à ces expressions.

3.2. Les termes exprimant le référent national

Dans le paragraphe 3.1, nous avons pu d'emblée éliminer une catégorie de noms propres, puis montrer que nous avons trouvé des noms propres connotés avant de passer au NPERN. De plus, le référent nous y aidait. Ainsi nous avons éliminé 'Champs-Élysées' (au § 3.1.1.2) même s'il servait à faire référence à une avenue d'Istanbul. Il faut procéder différemment pour les termes. Certes nous pouvons écarter d'office un terme comme 'groene kaart' parce qu'il s'agit d'un référent européen dont la traduction dans les différentes langues d'Europe a été faite par calque²³². Mais il ne s'agit que d'un cas isolé. La description des termes passe par les domaines (au sens terminologique) et la prise en considération du degré de spécialisation. Si nous regardons de nouveau le schéma de Rondeau (1984:25) que nous avons reproduit ci-dessus au paragraphe 2.1.2.1., nous nous apercevons que les termes de notre liste d'ERN se trouvent dans la « zone mitoyenne » ou en sont proches. Venons-en maintenant aux domaines.

²³² C'est pour cette raison que le film de Peter Weir *Green Card* (1992) avec Gérard Depardieu et Andy Mc Dowell a gardé son titre d'origine dans la version française pour éviter la confusion. La *green card* étant en l'espèce le permis de travail aux États-Unis.

3.2.1. Les domaines

Comme nous l'avons vu ci-dessus, une unité lexicale ne peut être considérée comme un terme que si elle est associée à un domaine. Toutes les écoles terminologiques s'entendent au moins sur ce point. La description des deux cents termes de notre liste passe donc obligatoirement par la recherche du domaine auquel chacun d'eux est associé. Nous avons trouvé 14 domaines, mais il nous faut en éliminer quatre parce qu'on n'y trouve à chaque fois qu'un seul terme. Nous tenons cependant à les mentionner ici, ils sont susceptibles d'être utilisés pour d'autres catégories lexicales si nous décidons d'appliquer une répartition par domaine. Il s'agit de:

- l'assurance (avec 'voorhuwelijks sparen' qui désigne un produit d'épargne en prévision d'un mariage en Belgique)
- le sport (avec 'flandrien' servant à désigner les coureurs cyclistes dont la tactique consiste à attaquer continuellement)
- l'urbanisme (avec 'agglomeratieraad' que l'on peut traduire par 'conseil d'agglomération')

Les dix autres domaines significatifs sont: l'administratif, le droit, l'enseignement, le fisc, la justice, la politique, le service public, le domaine des mesures sociales, les transports, le travail.

Les deux domaines qui totalisent à eux deux 80 termes (sur les 200) sont la justice et la politique.

Pour la politique, nous avons trouvé 40 termes dont six seulement pour les Pays-Bas²³³. La liste des 36 termes belges montre la complexité des institutions politiques belges²³⁴. Cette explication

233. Il s'agit des termes suivants: **college van B&W** [NL] (le bourgmestre et ses adjoints), **driehoek** [NL] (mot à mot 'triangle', terme utilisé pour parler d'une réunion du responsable local des services de police, de celui du ministère public et du bourgmestre), **Provinciale Staten** [NL] (mot à mot les États provinciaux), **voorjaarsnota** [NL] (collectif budgétaire de printemps), **voorjaarsoverleg** [NL] (consultation de printemps), **wethouder** [NL] (membre de l'exécutif au niveau de la commune),

234. Ce sont les termes suivants: **Alarmbelprocedure** [BE] (procédure qui permet notamment à un groupe linguistique

est mentionnée ici en raison de son évidence. Cependant, nous remarquons que, pour chacun des domaines, nous avons davantage de termes belges que de termes des Pays-Bas. Même si nous n'en sommes ici qu'au niveau de la description, nous devons faire remarquer que, pour certains domaines, l'explication n'est pas évidente. Nous n'avons jamais prétendu que la liste des ERN était complète et il est possible que nous ayons été influencé par le *RBBN* ou par le *VNW*.

Dans le domaine du droit, nous avons également remarqué qu'il y avait davantage de termes pour la Belgique²³⁵ que pour les Pays-Bas²³⁶. Le système judiciaire des Pays-Bas est lui aussi plus simple que celui de Belgique. Il ne s'agit bien sûr pas de l'ensemble de la terminologie juridique des deux pays, mais de celles qui est mentionnée dans les médias.

de parlementaires belges de suspendre l'examen d'un texte de loi lorsqu'il estime que le projet ou la proposition de loi provenant d'un autre groupe linguistique est destiné à lui nuire), **apparenteren** [BE] et **apparentering** [BE] (système supprimé en 2003 consistant à compter les voix restant après attribution des sièges parlementaires afin de regrouper certaines listes), **belanger** [BE] (membre du parti politique Vlaams Belang), **Bestendige Deputatie** [BE] (membre de l'exécutif au niveau provincial), **communautaire** [BE], **cordonsanitaire** [BE] (refus des partis traditionnels de coopérer avec le Vlaams Belang), **decumul** [BE], **executieve** [BE] (ancien terme des débuts de la fédéralisation désignant l'exécutif au niveau régional ou communautaire), **faciliteiten** [BE] et **faciliteitengemeente** [BE] (il s'agit des facilités linguistiques accordées aux habitants de certaines communes proches de la frontière linguistique), **federalist** [BE], **flexibiliseringsdecreet** [BE] (décret flamand relatif à l'enseignement), **fusiegemeente** [BE] (commune née suite au regroupement de communes de 1977), **hakbijlcomité** [BE] (groupe de ministres chargés de réduire le budget de certains ministères), **kabinetschef** [BE] (*kabinet* a ici le sens de 'cabinet' et non de 'gouvernement'), **kernkabinet** [BE] (cabinet ministériel restreint), **mandataris** [BE] (désigne un élu), **poll** [BE] (désigne les primaires à l'intérieur des partis), **provincieraad** [BE] (conseil provincial), **regeringsraad** [BE] (conseil des ministres selon le *GVD*), **subnationaliteit** [BE], **taalkader** [BE], **taalpariteit** [BE], **taalrol** [BE], **taalstatuut** [BE] et **taalstelsel** [BE] (ces 5 termes concernent tous le système linguistique), **tricolor** [BE] (adjectif), **tricolore** [BE] (substantif), **unitair** [BE], **unitarist** [BE], **verruimingskandidaat** [BE] (candidat aux élections qui représente un parti sans en être membre), **wafelijzerpolitiek** [BE] (politique à faire dépenser autant par chacune des communautés), **wallingant** [BE], **wallingantisme** [BE] (partisan d'une Wallonie forte), **witte** [BE] (résistant).

235. Il s'agit des 33 termes suivants: **arbeidshof** [BE] (cour du travail), **arbeidsrechtbank** [BE] (tribunal du travail), **arrondissementsrechtbank** [BE] (instance d'un arrondissement regroupant tous les chefs de juridiction), **assisen** [BE], **auditeur-generaal** [BE] (représentant du ministère public dans les tribunaux du travail), **auditoraat** [BE], **beklaagde** [BE] (le prévenu), **beschuldigde** [BE] (l'accusé), **betichte** [BE] (quasi-synonyme de 'beklaagde'), **crimineel** [BE], **eerroof** [BE] (diffamation), **handelsrechtbank** [BE] (tribunal de commerce), **inbeschuldigingstelling** [BE] (mise en accusation), **jeugdkamer** [BE] (chambre du tribunal de première instance traitant les affaires de mineurs), **jeugdrecht** [BE] (droit des mineurs), **jeugdrechtbank** [BE] (tribunal pour enfants), **jeugdrechter** [BE] (juge pour enfants), **krijgsauditeur** [BE] (représentant du ministère public dans les tribunaux militaires), **Krijgshof** [BE] (cour martiale), **politierrechtbank** [BE] (tribunal de police), **politierichter** [BE] (juge de police), **probatie** [BE], **procureur** [BE] **procureur des Konings** [BE] **referendaris** [BE] (fonctionnaire d'un tribunal de commerce), **stafhouder** [BE] (bâtonnier), **substituut-procureur** [BE], **verdachte** [BE] (suspect), **voorhechtenis** [BE] (détention provisoire), **vredegerecht** [BE] (tribunal de paix), **vrederechter** [BE] (juge de paix), **wanbedrijf** [BE] (délit), **strafwetboek** [BE] (code pénal).

236. Nous n'avons relevé que 7 termes pour le droit des Pays-Bas: **kantongerecht** [NL] (tribunal cantonal), **kinderrechter** [NL] (juge pour enfants), **substituut-officier** [NL] (substitut du procureur de la Reine), **officier** [NL] (ellipse de *officier van justitie*), **officier van justitie** [NL] (procureur de la Reine), **voorarrest** [NL] (détention provisoire), **wetboek van strafrecht** [NL] (code pénal)

Les deux autres domaines qui suivent sont l'enseignement et le domaine des mesures sociales. Pour l'enseignement, nous avons relevé 25 termes qui représentent 12,5% des termes, dont la majorité pour la Belgique²³⁷, ceux des Pays-Bas étant beaucoup moins nombreux²³⁸.

Dans le domaine des mesures sociales, on trouve:

- en Belgique: des termes généraux comme Sociaal akkoord [BE], maaltijdcheque [BE] ou plus spécifiques qui concernent le système de santé (gezondheidsindex [BE] (index des prix), mutualiteit [BE] (caisse d'assurance maladie), remgeld [BE] (franchise), verpleegassistent [BE] (aide-soignant), witte sector [BE] (secteur de la santé), terugbetalingstarief [BE] (tarif des remboursements)), la politique familiale (compensatiekas [BE], caisse d'allocations familiales, jeugdbescherming [BE] protection de la jeunesse), la lutte contre le chômage (prepensioen [BE], stempelaar [BE], stempelen [BE] ('pointer'), stempelgeld [BE]), la politique du logement (huisvestingsmaatschappij [BE] (société de logements sociaux), la politique du contrôle des prix (index [BE], indexaanpassing [BE], indexsprong [BE]) et la politique des minima sociaux (leefloon [BE], overlevingspensioen [BE] (retraite de survie), gewaarborgd inkomen [BE] (revenu garanti))
- aux Pays-Bas ce sont les mêmes domaines, même si nous n'avons trouvé que deux termes:

237. Pour la Belgique, il s'agit de: **A-attest** [BE] (bulletin scolaire autorisant l'élève à choisir son orientation), **atheneum** [BE] (lycée public), **B-attest** [BE] (bulletin scolaire permettant à l'élève de passer en classe supérieure avec certaines restrictions), **gemeenschapsonderwijs** [BE] (enseignement communautaire), **graduaat** [BE] (graduat, correspond à la licence professionnelle), **handelsingenieur** [BE] (ingénieur commercial), **homologatiecommissie** [BE] (commission d'homologation de l'enseignement secondaire), **humaniora** [BE] (enseignement secondaire général), **inrichtende macht** [BE] (pouvoir organisateur), **kunsthumaniora** [BE] (enseignement artistique), **leervergunning** [BE] (système de conduite accompagnée *appelée licence d'apprentissage* en Wallonie), **licentiaat, licentie** [BE] (désignait la maîtrise avant la mise en place du système LMD), **normaalschool** [BE] (école normale), **onderscheiding** (voor een examen), [BE] (mention obtenue), **optie** (als vakkenpakket) [BE], **postgraduaat** [BE] (perfectionnement après la licence professionnelle), **prefect** [BE] (aphérèse *de studiefprefect*, titre du chef d'établissement dans le secondaire), **regent** [BE] (correspond au PEGC), **regentaat** [BE] (regendat), **regentes** [BE] (féminin *de regent*), **studiefprefect** [BE], **subregent** [BE] (surveillant effectuant également des tâches administratives), **taakleraar** [BE] (enseignant chargé de cours de rattrapage).

238. Pour les Pays-Bas, il s'agit de: **atheneum** [NL] (enseignement secondaire moderne), **bijzondere school** [NL] (école privée), **Citotoets** [NL] (test en fin du primaire destiné à l'orientation), **eindexamen** [NL] (équivalent du baccalauréat), **groep** [NL] (classe de l'enseignement primaire).

Sociale Verzekeringsbank [NL] (mot à mot: banque d'assurance sociale), kinderbescherming [NL] (protection des enfants).

Viennent ensuite deux domaines qui comptent chacun dix-sept items et que nous avons appelés « administratif » et « service public ». Dans le domaine administratif, on trouve:

- pour la Belgique des termes ayant trait au contrôle mené par les pouvoirs publics comme autocontrole [BE], automobielinspectie [BE], rijksregister [BE], rijksregisternummer [BE], vreemdelingenregister [BE], des termes désignant des outils de l'administration comme: arrondissement [BE], gewestplan [BE] (plan d'aménagement régional), parastataal [BE], parastatale [BE] (qui désigne les organismes semi-publics), quaestor [BE] (personne chargée de la gestion administrative et financière du parlement), regie [BE] (au sens de la comptabilité publique), d'administrations qui n'existent plus en tant que telles mais dont le souvenir est encore vivant chez les locuteurs, postmeester [BE] (directeur d'un bureau de poste), postogram [BE] (carte de voeux avec enveloppe), postontvanger [BE] (receveur), rijkswachter [BE] (gendarme).
- pour les Pays-Bas: grijs kenteken [NL] (plaque d'immatriculation des camionnettes), sofi-nummer [NL] (numéro d'identification national délivré par le fisc et désormais remplacé par le 'burgerservicenummer').

et le domaine des services publics, il y a

- en Belgique: civiele bescherming [BE] (protection civile), intercommunale [BE], kerkfabriek [BE] (instance publique chargée de la gestion d'une église), Moniteur [BE], rijkswacht [BE] (gendarmerie), schatkist [BE] (Trésor), schepen [BE] (échevin), schepencollege [BE] (collège du bourgmestre et des échevins), staatsbon [BE] (bon d'État), tewerkstellingsdienst [BE] (service de l'emploi).

- aux Pays-Bas: Inlichtingendienst [NL] (service de renseignements), burgerbescherming [NL] (protection civile),

Les trois derniers domaines que nous avons relevés sont par ordre décroissant, les transports, le droit, le fisc et le travail.

Pour ce qui est des transports, notre liste contient des termes relatifs aux chemins de fer comme: EC-trein [BE] (train Eurocity), IC-trein [BE] (train Intercity), IR-trein [BE] (Interrégion), L-trein [BE] (train « local »), sneltrein [NL] (rapide), P-trein [BE], mais également concernant la voiture comme kenteken [NL] (plaque d'immatriculation), nummerplaat [BE] (plaque d'immatriculation)²³⁹, identificatie [BE] (gravure antivol d'un véhicule), schouwing [BE] (contrôle automobile).

Le domaine du droit couvre en principe tout ce qui régit la vie en société. Cela nous semblant trop vague, nous avons préféré ne laisser dans ce domaine que ce qui ne correspondait pas aux autres domaines tels que les services publics, l'administration ou la politique. Il restait finalement les termes suivants: hoederrecht [BE] (droit de garde), huishoudbrood [BE] ('pain de ménage')²⁴⁰, misdrijf [BE] (délict), misdrijf [NL] (délict et/ou crime), strafwetboek [BE] (code pénal belge), vreemdelingenwet [BE], vreemdelingenwet [NL] (loi sur les étrangers), wegcode [BE] (code de la route), Wet Franchimont [BE] (loi Franchimont²⁴¹), Wetboek van Strafrecht [NL] (Code pénal des Pays-Bas).

Dans le domaine du fisc, on trouve: box [NL] (type de revenus)²⁴², brekteams (van de

239. *Kenteken* et *nummerplaat* ne sont pas des variantes. La raison essentielle n'est pas l'aspect de la plaque d'immatriculation, mais surtout le fait que la plaque d'immatriculation des Pays-Bas est attaché au véhicule alors qu'en Belgique, le conducteur conserve sa plaque d'immatriculation toute la vie.

240. Sert de référence pour le calcul du prix du pain.

241. Du nom de son rédacteur, loi réglementant la procédure pénale notamment avec les services de police.

242. Aux Pays-Bas, les impôts sur le revenu sont répartis en trois types (appelés 'box'). Box I correspond aux revenus issus du travail, aux avantages liés au domicile, aux indemnités perçues, aux revenus des travailleurs indépendants.

belastingdienst) [NL] (brigades fiscales), ecobonus [BE] (prime de recyclage)²⁴³, ecotaks [BE] (écotaxe)²⁴⁴, Elia-heffing [BE] (taxe Elia)²⁴⁵, kadastraal inkomen [BE] (revenu cadastral), kwartje van Kok [NL] ('taxe de Kok')²⁴⁶, opcentiemen [BE], opdeciemen [BE] (centime/décime additionnel)²⁴⁷, voorheffing, (on)roerende ~ [BE] (précompte (im)mobilier)²⁴⁸, voorlopige teruggaaf [NL] (restitution provisoire de montants payés en trop), aanmerkelijk belang [NL]²⁴⁹.

Enfin dans le dernier des domaines que nous avons relevé, le travail, nous notons: Canada-dry-procedure [BE] (indemnités-chômage extra-légales), bediende [BE] (employé)²⁵⁰, bouwverlof [BE] (congé dans le secteur du bâtiment), werkleider [BE] (chef de travaux)²⁵¹.

3.2.2.Critères de forme

En terminologie traditionnelle, on ne connaît qu'une différenciation rudimentaire au niveau de la forme. Les terminologues ne connaissent que la distinction entre termes simples et termes complexes. Nous allons reprendre cette catégorie et l'affiner pour notre description.

3.2.2.1.Les termes simples exprimant le référent national

Il convient de faire la distinction entre quatre sous-catégories: les termes simples proprement dits et les termes simples par simplification²⁵², les emprunts à d'autres langues et les dérivés. Les

Box II correspond aux revenus des actions et parts dans des sociétés dépassant 5% du capital d'une société. Enfin Box III correspond aux revenus de produits financiers.

243. Accordée pour les produits facilement recyclables.

244. Taxe frappant certains produits en raison de leur impact sur l'environnement

245. Taxe sur la consommation électrique destinée à compenser la perte de revenus des communes suite à la libéralisation du marché de l'électricité.

246. Augmentation de la taxe sur les carburants de 1991 du temps du premier ministre Kok suite à un collectif budgétaire.

247. Système mis en place pour adapter le montant des amendes et autres peines pécuniaires à l'inflation.

248. Concerne surtout les revenus de produits financiers.

249. Désigne la détention de plus de 5 % du capital d'une société.

250. Il s'agit en Belgique d'un statut du droit du travail.

251. Membre du personnel assistant dans une haute école

252 Évitions le terme 'apocope' qui désigne une forme très particulière de simplification.

emprunts n'étant pas reconnus comme catégorie à part par les différentes écoles terminologiques, nous ne les prendrons pas en compte ici. La raison est que – comme mentionné plus haut²⁵³ – cette description est faite à l'aide des critères des théories décrites au deuxième chapitre.

Les termes véritablement simples sont relativement rares parmi les quelque 200 termes de notre liste, ils n'en constituent qu'un quart. Si l'on s'en tient à des critères morphologiques, on ne trouve que très peu de lexies véritablement simples, c'est-à-dire dans lesquelles les phénomènes de dérivation, de composition, d'interfixation ou de variation flexionnelle n'interviennent pas. Nous relevons seulement *index* [BE], *box* [NL], *optie* [BE], *groep* [NL]. Tous les autres termes dits « simples » aux yeux de la terminologie traditionnelle sont soumis aux phénomènes que nous venons de citer²⁵⁴.

Par ailleurs on relève certains termes qui ne sont simples que par ellipse:

- *officier* [NL] au lieu de *officier van justitie*
- *nadar* [BE] pour *nadarafsluiting*
- *prefect* [BE] au lieu de *studieprefect*
- *assisen* [BE] au lieu de *assisenhof*
- *procureur* [BE] au lieu de *procureur des Konings*

3.2.2.2. Les termes complexes exprimant le référent national

Dans notre liste d'ERN, c'est la catégorie de termes la plus importante. Sur les deux cents

²⁵³ Au début du paragraphe 3.

²⁵⁴. On s'en rend compte en regardant les termes que nous avons relevés: *atheneum* [BE/NL], *witte* [BE], *walligant* [BE], *schepen* [BE], *regent* [BE/NL], *officier* [NL], *humanoria* [BE], *poll* [BE], *flandrien* [BE], *unitarist* [BE], *unitair* [BE], *probatie* [BE], *crimineel* [BE], *mutualiteit* [BE], *regie* [BE], *quaestor* [BE], *arrondissement* [BE/NL], *federalist* [BE], *faciliteiten* [BE], *bediende* [BE], *regentes* [BE], *apparentering* [BE], *licentiaat* [BE], *licentie* [BE], *mandataris* [BE], *communautair* [BE], *apparenteren* [BE], *executieve* [BE], *verdachte* [BE/NL], *beklaagde* [BE], *graduaat* [BE], *wallingantisme* [BE], *auditoraat* [BE], *referendaris* [BE], *beschuldigde* [BE], *betichte* [BE], *stempelen* [BE], *regentaat* [BE], *schouwing* [BE], *belanger* [BE], *stempelaar* [BE].

termes, cent trente sont des termes complexes. La majorité de ces termes complexes sont en fait des dérivés au sens de la morphologie, c'est-à-dire des lexies formés à partir de morphèmes utilisables isolément. Comme il s'agit d'un mode très productif en néerlandais, nous n'y avons pas inclus les syntagmes lexicalisés. Ils seront traités ci-après au § 3.2.2.3. Nous distinguons également les termes véritablement composés des termes formés par interfixation²⁵⁵ et des termes formés par variation flexionnelle²⁵⁶. Les termes véritablement composés peuvent être formés de deux²⁵⁷ éléments, mais on trouve aussi des termes dans lesquels il y a trois éléments²⁵⁸. On relève également des composés à partir d'une abréviation et d'un morphème lexical: *P-trein* [BE], *IR-trein* [BE], *IC-trein* [BE], *EC-trein* [BE], *L-trein* [BE]. Le verbe *identificardiseren* [BE] est un cas à part qui regroupe plusieurs types de formation.

3.2.2.3. Les termes exprimant le référent national sous forme de syntagmes

Cette dernière catégorie de termes est la moins importante. Nous n'en avons relevé qu'une vingtaine: *civiele bescherming* [BE], *Bestendige Deputatie* [BE], *cordon sanitaire* [BE],

255. *decumul* [BE], *tricolore* [BE], *tricolor* [BE], *leefloon* [BE], *verpleegassistent* [BE], *prepensioen* [BE], *onderscheiding* [BE], *misdrijf* [BE/NL], *postgraduaat* [BE], *leervergunning* [BE], *subregent* [BE], *parastataal* [BE], *parastatale* [BE], *voorhechtenis* [BE], *inbeschuldigingstelling* [BE], *wanbedrijf* [BE], *ecotaks* [BE], *ecobonus* [BE], *opdecimen* [BE], *opcentimen* [BE], *voorarrest*, [NL], *misdrijf* [NL], *intercommunale* [BE], *subnationaliteit* [BE], *kenteken* [NL], *postogram* [BE], *kinderbescherming* [NL]

256. Comme par exemple *belanger* [BE]

257. Par exemple: *taalrol* [BE], *fusiegemeente* [BE], *taalkader* [BE], *taalstatuut* [BE], *kernkabinet* [BE], *kerkfabriek* [BE], *faciliteitengemeente* [BE], *flexibiliseringsdecreet* [BE], *landsverdediging*, [BE], *provincieraad* [BE], *taalselsel*, [BE], *arbeidshof* [BE], *auditeur-generaal* [BE], *jeugdrechter* [BE], *taalpariteit* [BE], *kabinetschef* [BE], *regeringsraad* [BE] , *indexsprong* [BE], *staatsbon* [BE], *gezondheidsindex* [BE], *overlevingspensioen* [BE], *indexaanpassing* [BE], *bouwverlof* [BE], *werkleider* [BE], *agglomeratieraad* [BE], *schepencollege* [BE], *schatkist* [BE], *rijkswacht* [BE], *compensatiekas* [BE], *stempelgeld* [BE], *remgeld* [BE], *jeugdbescherming* [BE], *maaltijdcheque* [BE], *normaalschool* [BE], *terugbetalingstarief* [BE], *vreemdelingenwet* [BE/NL], *homologatiecommissie* [BE], *gemeenschapsonderwijs* [BE], *huishoudbrood* [BE], *jeugdrechtbank* [BE], *verruimingskandidaat* [BE], *hoederrecht* [BE], *handelsingenieur* [BE], *studieprefect* [BE], *taakleraar* [BE], *kunsthumaniora* [BE], *postontvanger* [BE], *gewestplan* [BE], *vreemdelingenregister* [BE], *postmeester* [BE], *autocontrole* [BE], *arrondissementsrechtbank* [BE], *arbeidsrechtbank* [BE], *vreederechter* [BE], *handelsrechtbank* [BE], *jeugdkamer* [BE], *rijksregister* [BE], *automobielininspectie* [BE], *Elia-heffing* [BE], *politierechter* [BE/NL], *Stafhouder* [BE], *substituut-procureur* [BE], *jeugdrecht* [BE], *politierechtbank* [BE], *vredegerecht* [BE], *eerroof* [BE], *Krijgshof* [BE], *krijgsauditeur* [BE], *kinderrechter*, [NL], *substituut-officier* [NL], *voorjaarsoverleg* [NL], *wethouder* [NL], *driehoek* [NL], *kantongerecht*, [NL], *voorjaarsnota* [NL], *sneltrain* [NL], *wegcode* [BE], *nummerplaat* [BE], *tewerkstellingsdienst* [BE], *huisvestingsmaatschappij* [BE], *burgerbescherming* [NL], *burgerpolis* [NL], *eindexamen* [NL], *breekteams (van de belastingsdienst)* [NL], *Inlichtingendienst* [NL], *rijkswachter* [BE].

258. *wafelijzerpolitiek* [BE], *hakbijcomité* [BE], *rijksregisternummer* [BE], *Alarmbelprocedure* [BE],

procureur des Konings [BE], *Canada-dry-procedure* [BE], *Sociaal akkoord* [BE], *gewaarborgd inkomen* [BE], *witte sector* [BE], *Wet Franchimont* [BE], *voorheffing, (on)roerende ~* [BE], *kadastraal inkomen* [BE], *inrichtende macht* [BE], *bijzondere school* [NL], *grijs kenteken* [NL], *voorlopige teruggaaf* [NL], *officier van justitie* [NL], *Provinciale Staten* [NL], *kwartje van Kok* [NL], *Sociale Verzekeringsbank* [NL]. Remarquons que nous avons vu précédemment que certains apparaissent également sous forme simplifiée (paragraphe 3.2.1.1. ci-dessus).

3.2.3. Dernières remarques sur les termes exprimant le référent national

Nous avons voulu que le paragraphe consacré à la description formelle des termes ERN soit court. En effet, au niveau de la forme, les termes que nous avons relevés ne présentent aucune particularité significative par rapport à la langue courante.

Contrairement aux noms propres où nous avons constaté une répartition sensiblement égale entre les Pays-Bas et la Belgique, on remarque que nous avons un nombre plus important de termes pour la Belgique (171) que pour les Pays-Bas (30). Nous nous limitons pour l'instant à cette constatation que nous reprendrons ultérieurement dans le chapitre réservé à la discussion. On remarque par ailleurs la présence de quelques synonymes ou quasi-synonymes (ce qui est contraire à la doctrine terminologique) comme 'betichte' [BE] et 'beklaagde' [BE].

D'autre part on note qu'il y a également des homonymes comme *politierechter, misdrijf* ou *verdachte*. *Politierechter* [BE] désigne le juge qui siège au tribunal de police compétent en matière de contraventions alors que *politierechter* [NL] désigne le juge unique siégeant au Tribunal d'arrondissement pour statuer sur les affaires pénales simples. *Misdrijf* [BE] est un concept générique qui désigne toutes les infractions (de la contravention jusqu'au crime) alors que *misdrijf* [NL] sert à nommer une catégorie d'infractions du droit pénal néerlandais correspondant en droit belge ou français aux délits et aux crimes.

Verdachte [NL] concerne toute personne depuis sa mise en cause par les services de police jusqu'au prononcé du jugement qu'il s'agisse d'une relaxe ou d'une condamnation. *Verdachte* [BE] par contre est utilisé préalablement à la procédure judiciaire proprement dite ainsi que lorsqu'un magistrat instructeur est chargé d'instruire une affaire contre une personne²⁵⁹. La personne concernée sera alors désignée par *inverdenkinggestelde*²⁶⁰, *beklaagde* ou *beschuldigde*.

Notons enfin que les domaines relevés ne sont pas les plus caractéristiques de la terminologie. En effet, nous avons vu que pour la doctrine classique de la terminologie, les concepts sont les mêmes, quelque soit la langue. Ce n'est pas le cas dans notre sujet d'étude. Nous reviendrons donc sur ce point dans la discussion.

3.3. Les sigles exprimant le référent national et leurs dérivés

Avant de nous lancer dans l'étude proprement dite de cette catégorie qui représente environ 20% des ERN de notre liste, il convient que nous fassions d'abord quelques remarques préliminaires.

3.3.1. Remarques préliminaires

Nous avons hésité à traiter des sigles comme catégorie à part parce qu'ils peuvent être considérés soit comme des termes, soit comme des noms propres. Comme exemples de sigles-

259 Ainsi l'article 546 du Code d'instruction criminelle: « Wanneer (de ≤verdachte, de beklagde of de beschuldigde,) de ambtenaar belast met het openbaar ministerie of de burgerlijke partij hetzij de exceptie van onbevoegdheid van een rechtbank van eerste aanleg of van een onderzoeksrechter, hetzij een declinatoire exceptie heeft opgeworpen, kan niemand zich tot het Hof van Cassatie wenden om regeling van rechtsgebied te verkrijgen, onverschillig of de exceptie aangenomen dan wel verworpen is; »; version française: « Lorsque (l'inculpé, le prévenu ou l'accusé), l'officier chargé du ministère public, ou la partie civile, aura excipé de l'incompétence d'un tribunal de première instance, ou d'un juge d'instruction, ou proposé un déclinatoire, soit que l'exception ait été admise ou rejetée, nul ne pourra recourir à la Cour de cassation pour être réglé de juges; » (consulté le 31.01.2007 sur le site www.cass.be).

260 Voir article 35, al. 2 du Code d'instruction criminelle: « Indien de in de vorige paragraaf bedoelde zaken bestaan uit voertuigen kunnen deze, voor zover zij eigendom zijn van de ≤verdachte of inverdenkinggestelde, ter beschikking gesteld worden van de federale politie. »; version française: « Si les biens visés au paragraphe précédent comprennent des véhicules, ils peuvent, pour autant qu'ils soient propriété du suspect ou de l'inculpé, être mis à la disposition de la police fédérale. » (consulté le 31.01.2007 sur le site www.cass.be)

termes on peut citer 'OCMW' [BE] (domaine social), 'ASO' [BE] (enseignement), APK [NL] (transport), vzw [BE] (droit) et pour avoir des exemples de sigles-Npr, il suffit de penser aux sigles désignant des organisations telles que les partis politiques et les instances diverses de la vie publique (ANWB [NL], AVRO [NL], CD&V [BE], STER [NL], etc.).

Même si la littérature spécialisée sur les sigles est très peu abondante, nous avons cependant souhaité considérer les sigles comme catégorie à part dans la description de notre objet. La classification faite par le *Groene boekje* nous permet en effet d'éliminer d'office ce qu'on y appelle les *afkortingen* et les *symbolen*. Dans le cas des *afkortingen*, il s'agit de sigles à la lecture desquels on prononce la lexie qu'ils remplacent. Exemples: *afd.*, *al.*, *art.*, *a.s.*, *a.u.b.*, *bv.*, *dhr.*, *dr.*, *i.p.v.*, *mevr.*, *mw.*, *t.o.v.*, *t/m*, *z.o.z.* Ces sigles présentent une autre particularité: leur connaissance est purement linguistique.

Nous éliminons également les *symbolen* en raison de leur normalisation internationale. Il s'agit de véritables termes dans la droite lignée de la terminologie classique. La langue ne fonctionne que comme une étiquette. C'est même parfois le cas de certains Npr désignant des entités.

Certains sont spécifiques à un pays, d'autres non. Parmi ces derniers, on remarque même que certains sigles se traduisent: *NATO* en anglais se dit *OTAN* en français et *NAVO* en néerlandais. Leur connaissance fait partie de ce que Robert Martin (1993) appelle la connaissance encyclopédique.

Les sigles exprimant le référent national se définissent de la même façon que les noms propres et les termes exprimant le référent national, à savoir qu'ils désignent des entités propres à un pays et non à une langue.

La différence marquante entre les noms propres et les termes exprimant le référent national d'une part et les sigles exprimant le référent national d'autre part, réside dans le fait que pour le locuteur de l'autre pays, il perçoit les sigles de l'autre pays comme des mots d'une langue étrangère. Il en est de même pour les dérivés des sigles, mais pas pour les composés. Ainsi faut-

il savoir ce que veut dire *VUT* pour comprendre les dérivés *vutter*, *vutster* et *vutten*. Par contre, les composés *P-trein*, *VOC-mentaliteit* et *FNV-Bondgenoten*, restent partiellement accessibles. C'est pour cette raison que nous avons classé les composés contenant un sigle avec les termes.

3.3.2.Critères formels

Pour la description des sigles exprimant le référent national, nous pouvons maintenant reprendre la différence entre les abréviations et les acronymes. Comme nous avons déjà éliminé les *symbolen* et les *afkortingen*, il ne nous reste que les *initiaalwoorden*, *letterwoorden* et *verkortingen* mais ces différences de catégorisation ne sont plus opérationnelles dans le cadre de notre étude et à ce niveau. Par contre, nous y avons ajouté les dérivés de sigles. Nous ne traiterons pas de la présence ou de l'absence de l'article. Cet aspect ne présente pas d'intérêt pour notre étude.

3.3.2.1.Les abréviations ('initiaalwoorden')

Nous avons relevé 54 abréviations²⁶¹. Pour la Belgique, il y en a 30 dans notre liste d'ERN. Il peut s'agir de partis politiques comme *sp.a.*,²⁶² *CD&V*, *CVP*,²⁶³ *N-VA*,²⁶⁴ *PVV*, *VLD*,²⁶⁵ *VU*²⁶⁶. A côté des partis on relève des phénomènes politiques comme *splitsing B-H-V*, la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Halle-Vilvorde.

On relève des institutions publiques comme *OCMW*²⁶⁷, *VDAB*²⁶⁸, *RSZ*²⁶⁹ ou privée comme l'automobile-club flamand *VTB-VAB* ainsi que des dispositions administratives comme *BPA*

261. Ce sont des 'initiaalwoorden' comme nous l'avons expliqué au § 2.2.3.

262. Il s'agit du parti social-démocrate.

263. CVP est l'ancienne abréviation du parti social-chrétien, CD&V l'actuelle.

264. Parti nationaliste flamand.

265. Il s'agit du parti libéral, qui s'appelle parfois 'Open VLD'. PVV est l'ancienne abréviation.

266. Parti nationaliste flamand.

267. Service d'aide sociale appelé CPAS en Wallonie.

268. L'ANPE flamande.

269. Office national de la sécurité sociale

(Bijzonder Plan van Aanleg, projet spécial d'aménagement, l'équivalent du POS en France).

Parmi ces institutions, on relève les services de l'audiovisuel, la *VRT*²⁷⁰, *VTM*²⁷¹ ainsi que *WTV*²⁷².

Le domaine de l'enseignement y est également très représenté soit par les types d'enseignement comme dans *BSO*,²⁷³ *KSO*²⁷⁴, *TSO*²⁷⁵, soit par les statuts de certains membres du personnel comme *a.a.p.* (désigne les assistants) ou *z.a.p.* (personnel académique), enfin soit par la dénomination de certains établissements connus comme *KULeuven* (Université catholique de Louvain) ou *VUB* (pendant flamand de l'ULB).

Les abréviations belges peuvent également être employées pour des statuts juridiques comme *bvba* (sprl)²⁷⁶ ou *vzw* (asbl)²⁷⁷.

Enfin il nous reste des « inclassables » comme *AB*²⁷⁸, *BOB*²⁷⁹, *BV* (*bekende Vlaming*²⁸⁰), ou simplement la marque *kw*®.

Pour les Pays-Bas, on remarque aussi que plusieurs partis politiques sont appelés à l'aide d'une abréviation comme *CDA*²⁸¹, *D66*²⁸², *PvdA*²⁸³, *VVD*²⁸⁴, *SGP*²⁸⁵. C'est également le cas de certains syndicats comme le *FNV*²⁸⁶.

Comme pour la Belgique, nous avons pour les Pays-Bas également des noms d'institutions

270. Chaîne du service public issue de la branche néerlandophone de la RTB.

271. La première de télévision privée en Flandre belge.

272. Chaîne de télévision régionale émettant dans le sud de la province de Flandre occidentale.

273. Enseignement professionnel secondaire.

274. Enseignement artistique secondaire.

275. Enseignement technique secondaire.

276. L'équivalent fonctionnel français est la SARL.

277. Association sans but lucratif.

278. Ancienne Belgique, salle de spectacle de Bruxelles

279. *Bijzondere Opsporingsbrigade*, désignant les brigades spéciales de recherche de l'ancienne gendarmerie belge dont un roman de Jef Geeraerts porte le nom.

280. VIP flamande.

281. Parti chrétien-démocrate.

282. Parti libéral de gauche.

283. Parti social-démocrate.

284. Libéraux de droite.

285. Parti religieux traditionaliste.

286. Nom d'une centrale syndicale importante aux Pays-Bas.

publiques: *AIVD*²⁸⁷, *ME*²⁸⁸, *OC&W*²⁸⁹, *RDW*²⁹⁰, *UVW*²⁹¹. On trouve également des organismes de droit privé comme l'automobile-club néerlandais *ANWB*.

Parmi ces institutions, il faut accorder une place à part au secteur de l'audio-visuel des Pays-Bas est représenté par quatre abréviations: *EO* (protestant), *KRO* (catholique), *NCRV* (chrétien), *NOS* (service général qui fournit entre autres les informations), *VPRO* (protestant à l'origine, devenu *flowerpower* dans les années 60).

Pour ce qui est de l'enseignement nous avons relevé *VU*, l'une des deux universités d'Amsterdam.

Nous avons également trouvé des textes de lois ou de règlements: *AAB* (*Algemeen Aanduidingenbesluit* (*Warenwet*), *AAW* (*Algemene Bedrijfsorganisatie*).

Terminons par les abréviations difficiles à classer, mais qui restent du domaine de la vie sociale: *APK(-keuring)*²⁹², *BPM(-vrij)*²⁹³, *OV* et *OV-kaart*²⁹⁴, *PSV*²⁹⁵

On remarque que certains sigles qui pourraient être des acronymes restent en fait des abréviations en raison d'homophonies possibles. C'est le cas par exemple de *a.a.p.* [BE] ou de *sp.a.* En effet, 'a.a.p.' ('assisterend academisch personeel') ne peut pas être prononcé AAP (singe) ce qui signifierait se moquer de cette catégorie de personnel. Le parti politique *sp.a.* ne peut pas non plus devenir un acronyme au risque de confusion avec la ville thermale *Spa* et l'eau minérale belge. *B.O.B.* est une abréviation pour ne pas confondre avec *Bob*, le personnage des campagnes médiatiques belges qui ne boit pas d'alcool pour reconduire ses amis à bon port.

287. Le service de renseignements des Pays-Bas.

288. L'équivalent des CRS aux Pays-Bas.

289. Le ministère de l'enseignement, de la recherche et de la culture.

290. Le service des immatriculations de véhicules.

291. Institut chargé de la mise en application des lois de sécurité sociale aux Pays-Bas.

292. Le contrôle technique des véhicules.

293. Il s'agit des taxes sur les véhicules.

294. Transports publics, la carte des transports publics pouvant être utilisée dans plusieurs transports publics.

295. L'équipe de football d'Eindhoven.

3.3.2.2. Les acronymes

Pour ce qui est de la Belgique, nous relevons des acronymes servant à désigner des organismes comme des partis politiques (*Agalev*²⁹⁶, *Spirit*), une organisation patronale (*Unizo*), un organisme public comme le *Riziv*²⁹⁷. Le mode d'organisation de certains services se retrouve également dans cette catégorie avec *MUG*²⁹⁸.

L'enseignement est également représenté dans cette catégorie avec *ASO* (le secondaire général), *BuSO* (le secondaire réservé aux handicapés), *HOBu* (enseignement supérieur non universitaire). Nous avons également relevé un acronyme difficilement classable: *Costa*, (*conferentie staatsvorming*), la conférence qui s'est tenu pour préparer la réforme de l'État

Pour les Pays-Bas, nous avons trouvé également des modes d'organisation de la vie sociale comme celui de la préretraite (*VUT*) et certains de l'enseignement (*HAVO*, *MAVO*). On retrouve également le domaine de l'audiovisuel avec *AVRO*, *NOVA*²⁹⁹, *STER*³⁰⁰, *TROS*, *VARA*. Nous avons relevé également un ministère – *VROM* – qui a en charge le logement, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Terminons par une chaîne de magasins *HEMA*. Employé avec l'article défini, cet acronyme désigne également l'un de ces magasins.

3.3.2.3. Les dérivés

Comme nous l'avons vu ci-dessus de nombreuses abréviations désignant une organisation ont un dérivé en *-er* pour désigner ses membres. Le féminin se forme en *-ster*.

Nous avons également relevé des formes avec un diminutif comme *C&Atje*. Enfin on n'oubliera pas les quelques verbes construits à partir d'un sigle comme *vutten* [NL]

296. Même si le nom a été remplacé par 'Groen!', 'Agalev' est encore vivant dans l'esprit des Belges néerlandophones.

297. Organisme fédéral appelé INAMI par les Belges francophones, l'Institut national d'assurance maladie invalidité.

298. Pour *mobiele urgentiegroep*, l'équivalent fonctionnel du SAMU français.

299. Une émission d'actualité.

300. La fondation chargée de la publicité audiovisuelle aux Pays-Bas.

3.4. Les natiolectismes exprimant le référent national

Nous avons vu plus haut que, pour qu'un natiolectisme entre en ligne de compte dans les ERN, il fallait que ce ne soit pas une variante. Il s'agit a priori des « mots liés à la culture »³⁰¹ et de ceux n'ayant pas de réalisation lexicale dans l'autre pays. Mais en réexaminant notre liste, nous nous apercevons que la plupart des lexies en question ont déjà été traitées comme des termes.

Les mots qui nous restent sont peu nombreux, il ne nous en reste qu'une vingtaine: *06-nummer* [NL]³⁰², *Bob* [BE]³⁰³, *burgemeestersjerp* [BE]³⁰⁴, *fermette* [BE], *filet d'anvers* [BE]³⁰⁵, *oliebol* [NL]³⁰⁶, *pain à la grecque* [BE]³⁰⁷, *parochieraad* [BE]³⁰⁸, *pistolet* [BE]³⁰⁹, *tiercé* [BE]. Nous ne les avons pas inclus dans les termes parce qu'ils ne relèvent pas d'un domaine spécifique. Tout au plus peut-on dire qu'ils désignent des produits de consommation courante (qu'il s'agisse de biens ('brik', 'filet d'anvers', 'fermette', 'oliebol', 'pistolet') ou de services ('06-nummer', 'tiercé')). Les autres mots font figure d'exceptions ('Bob', 'burgemeestersjerp', 'parochieraad').

Nous venons de voir que deux des quatre catégories (noms propres, termes, sigles et natiolectismes) interféraient dans notre description. D'autre part, nous avons dit plus haut que les sigles étaient souvent des noms propres ou des termes. Cela nous amènent aux expressions transcatégorielles.

301. « Cultuurgebonden woorden », voir paragraphe 2.1.3.1.1. auxquels on peut ajouter également les absences de réalisation lexicale (« lexicale leemtes ») que nous présentons ci-dessus au paragraphe 2.1.3.1.2.

302. Aux Pays-Bas, les numéros des téléphones portables commence par *06*, en *Belgique*, *060* était déjà l'indicatif de la région de Chimay de telle sorte que les numéros de portable commencent par 0472 à 479, 0484 à 0486 ou 0494 à 0499.

303. Dans le cadre des campagnes de sécurité routière, désigne celui qui ne boit pas d'alcool lors des soirées afin de conduire le véhicule et raccompagner ses amis chez eux.

304. Écharpe de bourgmestre.

305. Viande de boeuf fumée.

306. Croustillon hollandais.

307. Viennoiserie bruxelloise.

308. Conseil paroissial.

309. Petit pain longiligne.

3.5. Les expressions transcatégorielles du référent national

Nous avons été amené à constater que les termes peuvent être considérés comme des natiolectismes et à l'inverse que les natiolectismes peuvent être traités comme des termes. Les deux catégories dont les interférences n'ont pas encore été abordées sont les termes et les noms propres.

Parmi les noms propres, nous avons d'abord constaté que certains désignent des entités uniques, mais qu'il s'agit en fait de termes. Dans le domaine du droit, on trouve: 'Arbitragehof' [BE]³¹⁰, 'Hof van Cassatie' [BE]³¹¹, 'Rekenhof' [BE], 'Rekenkamer' [NL]³¹². Dans le domaine de la politique, nous avons trouvé: 'Gedeputeerde Staten' [NL]³¹³, 'Kamer' [BE]³¹⁴, 'Lambermont' [BE]³¹⁵, 'Lombard' [BE]³¹⁶, 'miljoenennota' [NL]³¹⁷, 'Raversijde (dossier ~)' [BE]³¹⁸. Dans le domaine des institutions, nous avons relevé 'Mobiele eenheid' [NL]³¹⁹, dans le domaine des transports 'Ring' [BE]³²⁰. Dans le domaine des produits de grandes consommations on trouve 'Atoma-schrift' [BE]³²¹, 'bancontact®' [BE], 'protonkaart®' [BE], chipknip [NL]³²².

Il convient de distinguer ces noms propres que l'on peut considérer comme des termes d'autres noms propres qui sont liés à un domaine. Ainsi voit-on que

– au domaine de la culture sont associés: 'Concertgebouw' [BE/NL], 'Koningin

Elisabethwedstrijd' [BE], 'Mauritshuis' [NL].

310. Ancien nom de la cour constitutionnelle belge.

311. Cour de cassation.

312. Il s'agit de la cour des comptes de chacun des deux pays.

313. Organe du conseil provincial néerlandais qui, avec le Commissaire de la Reine, en constitue l'exécutif.

314. Appelé « la Chambre » dans la presse belge francophone.

315. Ce que l'on pourrait appeler « l'Hôtel Matignon belge ». Désigne parfois aussi l'accord Lambermont entre communautés signé à cet endroit.

316. Pour 'Lombardakkoord', accord entre communautés qui a apporté des modifications au Conseil de Bruxelles.

317. Le document officiel présentant le budget des Pays-Bas.

318. Il s'agit du nom d'un domaine public de l'État à Ostende où le conseil des ministres s'est réuni pendant 2 jours en 2004.

319. Les « CRS des Pays-Bas »

320. Périphérique

321. Nom d'une marque de cahiers dont on peut enlever et remettre les feuilles.

322. La bancontact est une carte de paiement belge (qui ne fonctionne qu'en Belgique), la protonkaart et le chipknip sont des porte-monnaies électroniques.

- au domaine des *media* sont associés tous les noms de publications et d'émissions que nous avons déjà mentionnés. Il peut s'agir d'émissions³²³, de quotidiens³²⁴ ou d'hebdomadaires³²⁵;
- au domaine de la politique sont associés: 'Binnenhof' [NL]³²⁶, 'Catshuis' [NL]³²⁷, 'Groen!' [BE]³²⁸, 'GroenLinks' [NL]³²⁹, 'Huis Ten Bosch' [NL]³³⁰, 'Koninginnedag' [NL]³³¹, 'Laken' [BE]³³², 'Maagdenhuis' [NL]³³³, 'Prinsjesdag' [NL]³³⁴, 'Torentje' [NL]³³⁵, 'Vlaams Belang' [BE]³³⁶, 'Volksunie' [BE], 'zwarte zondag (24 nov 1991)' [BE].
- au domaine du sport sont associés les noms des équipes de football nationales comme 'Rode duivels' [BE] (les Diables Rouges) et 'Oranje' [NL], des noms d'équipes de football connues comme 'Ajax' [NL], 'Beveren' [BE] ou 'Feyenoord' [NL] ainsi que des noms d'évènements connus: 'Elfstedentocht' [NL]³³⁷, 'Gordel' [BE]³³⁸, 'Nijmeegse Vierdaagse' [NL]³³⁹.
- au domaine des transports sont associés les noms propres servant à désigner des lignes de chemin de fer ('Betuwelijn' [BE/NL], 'IJzeren Rijn' [BE/NL]), ceux des services de régulation de la circulation comme 'Touring mobilis' [BE] ou de l'endroit où il se trouve ('Driebergen' [NL]). On a également des noms de tunnel (Kennedytunnel [BE]), le nom des localités où sont implantés les aéroports nationaux ('Schiphol' [NL] et 'Zaventem' [BE]), le

323. 'Bassie en Adriaan' [NL], 'Canvas' [BE], 'De Zevende Dag' [BE], 'EénVandaag' [NL], 'Egoland' [NL], 'Flikken' [BE], 'Het Klokhuis' [NL], 'Netwerk' [NL], 'Terzake' [BE], 'Tik Tak' [BE].

324. 'Algemeen Dagblad' [NL], 'De Morgen' [BE], 'De Standaard' [BE], 'De Telegraaf' [NL], 'De Tijd' [BE], 'De Volkskrant' [NL], 'Gazet van Antwerpen' [BE], 'Het Belang van Limburg' [BE], 'Het Laatste Nieuws' [BE], 'Het Nieuwsblad' [BE], 'Het Parool' [NL], 'Het Volk' [BE], 'NRC Handelsblad' [NL], 'nrc.next' [NL], 'Sp!ts' [NL], 'Trouw' [NL],

325. 'De Groene Amsterdammer' [NL], 'Elsevier' [NL], 'Flair' [BE], 'HP/De Tijd' [NL], 'Knack' [BE], 'Libelle' [NL], 'Margriet' [NL], 'Veronica' [NL], 'Vrij Nederland' [NL]

326. Endroit où siège le parlement des Pays-Bas.

327. « L'Hôtel Matignon des Pays-Bas »

328. Mot à mot 'vert!', le nom du parti des écologistes flamands.

329. Mot à mot « vert-gauche », le nom du parti écologiste des Pays-Bas.

330. Le palais où réside la Reine des Pays-Bas.

331. Journée de la Reine aux Pays-Bas, le 30 avril.

332. Nom de la localité où se trouve le château dans lequel réside le prince héritier de Belgique.

333. Le centre administratif de l'université d'Amsterdam occupé plusieurs fois par les étudiants.

334. Mot à mot, la « journée du petit prince », le premier mardi de septembre au cours duquel le gouvernement présente sa politique au parlement par l'intermédiaire de la Reine et son « Discours du Trône ».

335. Où se situe le bureau du premier ministre des Pays-Bas.

336. Le parti flamand d'extrême-droite dont le nom signifie mot à mot « l'intérêt flamand ».

337. La course en patins à glace qui rallie 11 villes frisonnes.

338. La randonnée des Belges néerlandophones autour de Bruxelles début septembre de chaque année.

339. Randonnée de quatre jours dans les environs de Nimègue.

nom de la compagnie de transports publics flamande 'De Lijn' [BE].

3.6. Conclusion de la description

Au début de notre introduction, nous avons présenté rapidement notre objet. Après avoir vu dans la première partie quelles étaient les théories susceptibles d'entrer en ligne de compte pour nous aider à décrire plus minutieusement notre objet, nous avons pu entreprendre cette description. Nous avons cependant constaté que les critères utilisés n'étaient pas entièrement satisfaisants, notamment en raison de la possibilité de dépasser les catégories issues des théories présentées. Il convient maintenant de dépasser ce stade en réexaminant les théories présentées dans la première partie au regard de notre objet. Cela nous permettra de voir dans quelle mesure, elles peuvent nous aider à mieux le cerner et à fonder son existence d'un point de vue théorique.

Chapitre quatrième:

Discussion:

Les ERN comme catégorie lexico-sémantique

4. Les ERN comme catégorie lexico-sémantique

À partir des théories exposées dans l'état de la question et des constatations faite dans la description, nous allons maintenant exposer notre hypothèse en examinant chacun des aspects des ERN à la lumière des critères exposés.

Nous commencerons par les quatre catégories de lexies que nous avons présentées en nous demandant à chaque fois dans quelle mesure l'expression du référent est l'une de ces catégories, c'est-à-dire:

- dans quelle mesure l'expression du référent national est un nom propre,
- quel est l'apport de la terminologie et ses évolutions compte tenu du fait que de nombreuses ERN sont des termes.
- dans quelle mesure les natiolectismes de W. Martin sont des ERN et
- si les *cultuurgebonden woorden* du *RBBN* en font tous partie. Il en sera de même du *VNW*. Nous verrons notamment dans quelle mesure ces ouvrages peuvent être utilisés dans la recherche des expressions du référent national de chacun des deux pays.
- que pouvons-nous dire des sigles?

La question des domaines sera également abordée. Y a-t-il des domaines qui font de certaines unités lexicales des expressions du référent national? Dans l'affirmative, quels sont ces domaines?

Comment se définissent-ils par rapport aux domaines dont on peut dire qu'on n'y trouvera aucun référent national (et qui peuvent également être abordés d'un point de vue terminologique).

Il ne faudra pas non plus oublier le locuteur sans lequel il n'y a pas d'ERN selon notre avis. La question sera de savoir comment celui-ci doit être pris en compte. En effet, si les ERN sont pour partie des termes ou peuvent être considérées comme tels, le locuteur de tel ou tel pays ne peut pas être considéré comme un expert. Comment le définir ou du moins tenter de le délimiter? Cela nous amènera à nous demander si on est en présence d'une communauté de discours ou d'un sous-système linguistique.

Si nous parvenons à démontrer que les ERN existent bel et bien, nous pourrons bien entendu dire

que nous avons répondu à notre problématique, mais il faudra aussi nous demander pourquoi. C'est sur cette question que nous terminerons la discussion.

4.1. Les quatre catégories de signes

Abordons maintenant ces 4 catégories dans lequel nous venons de les mentionner.

4.1.1. Expressions du référent national et noms propres

Les noms propres ont un sens. Contrairement à ce qu'affirment certains auteurs comme par exemple Ullmann (1952:24), c'est ce que nous montre notre description.

Nous pouvons l'affirmer tant pour les noms propres modifiés que pour les noms propres non modifiés.

On a même un état intermédiaire qui se manifeste par les connotations comme nous l'avons vu au § 3.1.1.3. à propos de Wassenaar, de Wallen, Volendam et Enschede.

La catégorie des antonomases n'est pas très opérationnelle, même si cette catégorie est très représentée dans notre liste. Elle est trop vague et présente des recoupements partiels avec les noms propres utilisés comme métaphores ou comme métonymes.

L'homonymie de certains noms propres très courants nous a montré que les connaissances dites encyclopédiques jouent un rôle important.

La catégorisation à l'aide des critères onomastiques n'est pas satisfaisante en ce sens qu'il ne s'agit ni vraiment d'une catégorie formelle (morphologique), ni d'une catégorie sémantique, ni d'une catégorie référentielle. En effet, d'un point de vue formelle rien ne distingue un nom propre d'un nom commun, si ce n'est parfois l'utilisation de la majuscule. Même la distinction entre entité comptable et entité non-comptable n'est pas pertinente. Ainsi 'le soleil' ou 'la lune' sont-ils des entités uniques comme peuvent l'être Amsterdam, Koning Albert ou de Wetstraat (rue de la Loi), mais ce ne sont pas pour autant des noms propres.

Toutes ces constatations nous amènent à poser que la catégorie des noms propres ne constitue pas automatiquement une véritable catégorie des ERN, tous les noms propres n'en font pas partie. Les théories que nous avons consultées sur le sujet ne nous montrent rien qui aille dans ce sens compte tenu de la spécificité de l'objet de notre étude.

4.1.2. Expressions du référent national et terminologie

Après avoir vu qu'une partie importante des expressions du référent national était constituée de termes, et après avoir passé en revue les théories de la terminologie supposées nous être utiles dans notre problématique, nous allons maintenant nous interroger sur ce que peut être leur apport. Nous nous étions demandé quels étaient les rapports entre langue spécialisée et terminologie. À cette occasion, nous avons remarqué qu'il y avait deux conceptions de la langue spécialisée: une première conception élargie qui prend en compte les particularités lexicales, syntaxiques et textuelles et une seconde conception restreinte où seuls les termes spécialisés sont pris en considération. Les expressions du référent national ne constituent pas en elles-mêmes une langue spécialisée au sens large. Nous nous sommes limité aux unités lexicales. La prise en compte des particularités syntaxiques et textuelles relève de l'étude des variations.

Dans notre présentation de la terminologie, nous avons également déclaré que la taxinomie telle qu'elle se pratique en botanique ou en zoologie avait précédé la terminologie qui avait connu son véritable essor après la Révolution industrielle. L'étude des expressions du référent national ne peut en aucun cas être comparée à la taxinomie. Elle ne le sera jamais parce que à l'inverse de la botanique ou de la zoologie où telle plante ou tel animal reste toujours le même les référents nationaux ne sont jamais les mêmes, c'est la langue qui ne change pas. Nous allons d'abord aborder la question de la terminologie traditionnelle avant de passer à ses critiques selon l'ordre de la partie sur l'état de l'art.

4.1.2.1. Les ERN et la terminologie traditionnelle

Remarquons d'abord que les ERN ne constituent pas une terminologie au sens de l'ISO, parce que les ERN forment une « terminologie incontrôlée » (voir Felber & Budin, 1989:34). Elle n'est pas non plus normalisée de manière systématique et centralisée. Si l'on procède à une autre distinction, celle entre terminologie descriptive et terminologie institutive, il ne s'agira alors en aucun cas d'une terminologie descriptive³⁴⁰ mais bien d'une terminologie institutive³⁴¹.

Si nous reprenons le schéma de Rondeau présenté plus haut, il va nous falloir l'adapter. D'abord Rondeau présente la langue commune comme la partie centrale du cercle et donne l'impression qu'il s'agit d'un ensemble homogène. Ce n'est pas le cas, il faudrait parvenir à une représentation des variations linguistiques³⁴². Nous ne sommes pas non plus concerné par l'anneau externe représentant les termes hyper-spécialisés, ni même la zone centrale des Lsp. La zone qui nous concerne est la zone mitoyenne. Il conviendrait cependant de découper chacune des portions de l'anneau mitoyen en autant de parties qu'il y a de pays où la langue en question est parlée. Dans notre cas, nous devrions nous en tenir à la Belgique néerlandophone et aux Pays-Bas. De plus, tous les domaines ne sont pas concernés par ce découpage. Il est des domaines où l'on ne trouve pas d'expressions du référent national dans le cadre d'une seule et même langue. Citons par exemple l'électronique, les mathématiques ou la sidérurgie. Nous essayerons plus loin de voir dans quelle mesure il est possible de prévoir quels sont les domaines concernés. Pour l'instant, retenons que chaque domaine est susceptible d'être divisé en deux (Belgique et Pays-Bas) s'il contient des référents nationaux. Il convient toutefois d'émettre des réserves: peut-être existe-t-il des domaines qui sont typiques d'un seul pays. Toujours est-il que les catégories présentées par certains, comme Hoffmann (1998) par exemple où l'on distingue l'artisanat, la technique et la science ne sont pas opérationnelles pour notre sujet³⁴³. Nous avons vu que Rey (1992:45-46) était plus circonspect. Néanmoins, son critère de

340. Comme celle qu'utilise les botanistes.

341. Dont le meilleur exemple est la terminologie juridique.

342 Nous n'allons cependant pas les traiter car, comme nous l'avons déjà vu, notre sujet n'est pas concerné par les variations.

343 En effet, on ne s'attache pas à un pays concret particulier.

scientificité des discours importe peu dans notre cas³⁴⁴. C'est en se demandant si la Belgique et les Pays-Bas³⁴⁵ peuvent être considérés comme des domaines au sens terminologique? Il y aurait ainsi superposition de deux domaines: le pays et un domaine au sens traditionnel du terme. Dans sa définition de 'Fach', nous avons vu qu'Adamzik (1998) souligne l'importance de la formation du locuteur. Nous reviendrons sur ce point en traitant de la place du locuteur dans les expressions du référent national (§ 4.8 ci-dessous).

Le concept tel qu'il est conçu par la terminologie classique ne peut pas être cohérent avec l'existence même des ERN. En effet selon l'école classique, les concepts peuvent être exprimés à l'aide d'une unité lexicale prise dans n'importe quelle langue ou à l'aide d'un symbole ou d'une formule. Ce que nous montrons ici, c'est que même à l'intérieur d'une seule et même langue, il n'y a pas de concept égal et inchangé d'un pays à l'autre. S'il y a effectivement des concepts spécialisés, ils ne peuvent pas pré-exister à la langue ni exister sans elle. Les concepts de chacun des référents nationaux dépassent la distinction de Felber & Budin (1989:2) selon laquelle il y aurait des concepts de la vie quotidienne et des concepts spécialisés.

C'est pour ces mêmes raisons que le concept ne peut pas représenter uniquement une réalité dans la pensée. Les métaphores notamment peuvent par exemple être l'expression d'une volonté, comme dans 'gordelen'³⁴⁶ par exemple, qui ne saurait être rendu par un concept avant sa nomination et sur la base de simples perceptions sensorielles. Il en est de même des expressions composés avec 'Oranje' ayant trait au football. L'utilisation de ce composant que l'on retrouve dans les expressions liées à la famille royale des Pays-Bas est bien l'expression d'une réalité néerlandaise qu'est le lien connoté entre la fierté nationale et la monarchie qu'on ne retrouve absolument pas dans 'De Rode Duivels'³⁴⁷. Le polysème 'Oranje' nous amène à traiter de l'univocité qui est l'un des principes importants de la terminologie classique. Cette question n'est pas traitée non plus par les théories relatives au nom

344 Le discours dont nous tirons les ERN ne se veut nullement scientifique.

345. Et de manière plus générale, les pays dans lesquels une seule et même langue est parlée.

346. Il s'agit d'un verbe qui signifie participer à la 'Gordel', la randonnée autour de Bruxelles organisée début septembre avec le soutien de certains partis politiques flamands.

347. Les Diables Rouges, l'équipe nationale belge de football.

propre. Comme les terminologues classiques ne veulent traiter la langue que sous son aspect synchronique, il refuse de prendre en compte les polysèmes et ne voient que des homonymes. En fait il nous semble que la différence doit être relativisée. C'est pourquoi nous adhérons à la déclaration de Pottier (1992:43):

« L'homonymie est un cas de polysémie dont on ne voit pas la motivation (cette vision peut nettement varier selon la formation linguistique des intéressés). »

Cette polysémie se fait remarquer quand on compare

- des noms propres ERN et des noms communs comme dans 'Gordel', 'Dam', 'De Lijn', 'Binnenhof': ce phénomène est typique des antonomases lexicalisées,
- des termes ERN et des noms communs comme dans 'driehoek',
- différentes ERN, qu'il s'agisse de noms propres ou de termes comme dans 'regent', 'Staatsblad', 'Munt', 'Concertgebouw',
- des ERN par apocope comme 'officier', 'procureur', 'cassatie', 'kamer' avec d'autres ERN,
- certains homographes comme 'BOB' et 'Bob', 'MUG' et 'mug'.

L'univocité est donc impossible au niveau des ERN, notamment en raison de l'absence de normalisation centralisée qui est d'ailleurs incompatible avec la notion même d'ERN.

Nous voyons jusque là que les ERN sont des termes d'un type particulier en raison des restrictions faites ci-dessus (pas de concepts pré-existants, pas de concepts internationaux, pas d'univocité) ainsi qu'en raison d'un double niveau de domaine: le pays et un domaine dont les spécificités vont être définies ci-après au § 4.5.

Qu'en est-il maintenant des relations conceptuelles dont nous avons vu qu'elles occupaient une place importante en terminologie. Y a-t-il des liens ontologiques, logiques ou thématiques entre les ERN? En l'absence d'une véritable ontologie des ERN qui reste à établir, il est, dans l'état actuel des choses, impossible d'appliquer de manière systématique les neuf relations logiques telles que décrites par Felber & Budin (1989:74). On peut avancer néanmoins que pour ce qui est des deux premières relations, la subordination et la superordination, il est aisé de trouver des exemples. On

est proche de l'hyponymie et de l'hypéronymie, et c'est ce à quoi on arrive en formulant la définition d'une ERN. La définition intensive mène au concept superordonné et la définition extensive aux concepts subordonnés.

Comme seules ces deux relations paraissent évidentes pour l'instant, il faudra laisser la question des liens en suspens. En effet, il serait tout aussi possible d'envisager les relations entre ERN comme des relations thématiques (au sens de Felber & Budin, 1989:130). Dans l'attente d'une ontologie, il ne faut pas oublier non plus de se demander si le système des relations logiques des terminologies classiques présentera de l'intérêt pour le système des ERN.

4.1.2.2. Les ERN et les critiques de la terminologie traditionnelle

À la lecture de Rastier (1995:49), on trouve une critique de la terminologie traditionnelle dont les arguments valent en même temps pour la lexicologie, la lexicographie et la sémantique lexicale. On ne saurait étudier le lexique sans avoir une conception juste de l'existence. Au contraire, en abordant le lexique par les ERN, on ne peut pas avoir de conception de l'existence pour laquelle les choses et les concepts seraient stables. On voit que l'actualité des ERN est on ne peut plus fugace. Les changements se font au rythme d'une génération. C'est ce que nous montrent des exemples comme 'rijksnacht', 'rijkswachter', 'PTT' ou le vocabulaire relatif à la conscription. On sait aussi que 'sofi-nummer' va disparaître et sera remplacé par 'burgerservice-nummer'. Il en sera de même de 'Commissaris van de Koningin' quand la reine Beatrix aura abdiqué ou sera décédée. Malgré les remarques de Rastier quant à la conception de la langue sous-entendue chez les terminologues, il est clair que les connaissances jouent un rôle important dans le système des ERN (voir également Geeraerts, 1999). Et ce n'est pas parce que la majorité des ERN sont des noms que la reconnaissance des ERN comme système à part entière est remise en question. Cela n'implique pas automatiquement une conception de la langue comme nomenclature. Rastier fait une distinction entre les connaissances et la langue. Cette distinction est heuristique. Il ne nous semble pas possible

d'écarter totalement les connaissances (encyclopédiques) de la sémantique lexicale et encore moins du système des ERN.

En passant en revue la critique de Temmerman (2000), nous avons vu qu'elle s'en prenait aux principes de l'approche onomasiologique, celui de la délimitation des concepts, de la définition inhérente aux termes, de l'univocité et de la synchronie. Nous montrerons plus loin que dans le système des ERN, sémasiologie et onomasiologie doivent être combinées. D'ailleurs Temmerman privilégie l'approche sémasiologique mais ne s'explique pas sur les critères de choix des sources. La synchronie reste importante pour les ERN. En traitant d'ERN qui ne sont plus vivantes dans l'esprit du locuteur il y a changement de domaine, les ERN qui ne sont plus actuels passent dans le domaine de l'histoire. A la place de la délimitation des concepts et de la définition, Temmerman propose d'introduire la sémantique du prototype dans la terminologie. On remarque qu'elle ne fait pas de différence entre la version standard et la version étendue de la sémantique prototypique comme la prône Kleiber (1990 et 1993). Ce dernier dit d'ailleurs que cette version ne vient pas de lui-même, mais qu'elle est déjà présente chez Rosch. Au contraire de la version qui part du prototype³⁴⁸, la version étendue ne voit plus que des effets prototypiques, ce qui fait que

« la relation qui unit les différents exemplaires d'une même catégorie, quelle que soit cette catégorie, est celle de la ressemblance de famille » (Rastier, 1993:111)

On voit mal comment la sémantique du prototype viendrait remplacer la terminologie classique dans l'étude des termes ERN. En effet, les ERN ne portent pas sur des catégories, il ne peut pas y avoir de listes comme dans les taxinomies. Cela est lié à la difficulté que nous avons de constituer un ensemble de domaines à l'intérieur des ERN.

Après avoir abordé la conception de Temmerman, nous avons fait mention de Foqué et 't Hart (1990). Leur conception est incompatible avec la terminologie classique parce que les concepts juridiques ne sont pas construits à partir de la perception du réel en raison notamment de l'image que chaque société a d'elle-même et des schémas projetés sur la réalité. Il est possible que l'image

348 Avec l'exemple du moineau comme prototype de l'oiseau

que la société a d'elle-même se retrouve dans les concepts et les termes juridiques, mais à aucun moment ces deux philosophes du droit n'utilisent de données à partir desquelles ils pourraient fonder leur prise de position. Une étude linguistique des répercussions de l'imaginaire social sur la langue aurait été utile à celle des ERN.

Dans les réaménagements de la terminologie proposés par Van Campenhoudt (1997) et Otman (1996), c'est surtout ce dernier qui retient notre attention. Nous doutons fortement que « la base de toute structuration du sens [soit] non linguistique mais conceptuelle et référentielle ». Ce sont nos deux exemples atypiques du « Brusselse officier van justitie » et du « Belgisch CDA » qui nous amène à ce doute. L'utilisation d'une ERN néerlandaise pour désigner un référent national belge alors que le locuteur n'aurait pas à changer de langue (en disant 'de procureur des Konings' ou 'de Vlaamse christendemocraten') montre que dans la perception du nouveau, on prend appui sur la double expérience qu'est celle de la langue et celle de la réalité et de l'idée que l'on s'en fait (ainsi que des catégories créées par la langue que l'on projette sur la réalité).

S'il y a de l'imprécision dans les termes scientifiques comme l'avance Otman (1996), il y en a également dans l'emploi des ERN.

Comme il est apparu de ce que nous avons déjà formulé ci-dessus, nous cautionnons les déclarations de Gaudin (1996), à savoir que le concept n'est pas donné à l'avance, qu'il a une histoire et qu'il n'est pas individuel. Les normes dont Gaudin fait état sont celles qui concernent les ERN. C'est ce qu'il appelle les « normes naturelles » produits par un « langage normant ». Ainsi « Belgisch CDA » ne peut-il fonctionner que dans un discours néerlandais (des Pays-Bas), la Flandre impose des normes linguistiques dont le locuteur néerlandais peut se passer quand il s'adresse à un compatriote. La conséquence est qu'il masque alors une partie de la réalité en établissant une telle correspondance³⁴⁹. S'il faut donc adopter « une démarche plus proche des textes et de la réalité

³⁴⁹ Pour ne citer qu'un élément, le parti chrétien-démocrate flamand CD&V est un parti d'inspiration et de tradition catholique ce qui n'est pas le cas du CDA néerlandais en raison de la présence de nombreux protestants.

sociale et linguistique »³⁵⁰, on n'oubliera pas que cette réalité sociale est plurielle. La critique de la méthodologie unitaire où l'on opposerait valeurs culturelles et valeurs exactes n'est pas pertinente dans le cadre de notre objet d'étude, le référent national étant constitué d'objets sociaux.

La notion d'archi-concept de Thoiron e.a. (1996) ne saurait nous être utile que dans le cas des correspondances telles que les utilisent les auteurs du *RBBN* ou du *VNW*. Malheureusement, Thoiron e.a. (1996) utilisent un seul référent dans leurs exemples de telle sorte qu'ils ne sont pas utiles à l'étude des ERN.

Nous retenons de la prise en considération de la terminologie qu'elle est simplifiée pour nos besoins et adaptée. Nous ne consacrerons aucun paragraphe à l'étude des abréviations et des acronymes. On pourra considérer que leur étude est incluse dans celle des termes. Retenons simplement que les sigles ERN fonctionnent comme des mots d'une langue étrangère pour le locuteur de l'autre communauté nationale.

4.1.3. Les expressions du référent national, les natiolectismes et le *RBBN*

Parmi toutes les sous-catégories de natiolectismes qu'il a instaurées, on trouve chez W. Martin (2001) celle des mots liés à la culture comme faisant partie de la catégorie des sans-équivalents. Martin signale également que bon nombre de ces "mots liés à la culture" ont un 'correspondant' dans l'autre pays. D'autre part, en ce qui concerne ce qu'il appelle les 'absences de réalisation lexicale', il prend pour exemple le délit de fuite belge (*vluchtmisdrijf*) pour lequel il n'y aurait pas de réalisation lexicale aux Pays-Bas. Il mentionne pour cela l'expression « *het doorrijden na een ongeval veroorzaakt te hebben* ». C'est là en effet la désignation officielle de l'infraction conformément à l'article 7 de la Loi néerlandaise sur la circulation routière³⁵¹ ou telle qu'on peut la trouver dans les documents de police. Mais, il ne faut pas oublier non plus que l'on utilise souvent l'apocope

350 Gaudin, 1996:615.

351 *Wegenverkeerswet*

doorrijden na ongeval ou tout simplement *doorrijden*. On remarque dans ces deux unités lexicales que seules les causes de l'infraction sont prises en compte dans la désignation. Le régime de ces infractions n'est pas le même aux Pays-Bas et en Belgique. Aux Pays-Bas, le conducteur a 12 heures avant de se présenter aux services de police, les peines encourues sont une amende d'un maximum de 4.500 euros et une peine d'emprisonnement d'un maximum de 3 mois ainsi que la suspension du permis de conduire pouvant aller jusqu'à 5 ans.

En Belgique, on voit que l'article 33 de la Loi du 16 mars 1968 ne prévoit pas de délai pour se présenter aux services de police, mais les peines prévues sont une amende entre 1100 et 11.000 euros et une peine d'emprisonnement entre 15 jours et 6 mois. Des circonstances aggravantes sont également prévues (comme par exemple la provocation de blessures ou d'un décès).

Que nous montre cette rapide comparaison? Il semble qu'en ce qui concerne cette infraction, toute comparaison soit impossible. En effet, si le droit belge est plus sévère, il est également plus souple, la fourchette des peines prévues est beaucoup ample. Le problème est encore plus délicat car il faut dire que nous n'avons pas mentionné les différences entre sanction administrative et judiciaire en droit belge. Cependant la réalisation lexicale est bel et bien possible, ne serait-ce que sous forme d'apocope. C'est pour cette raison que nous aurions envisagé ces deux expressions comme étant des variantes contextuelles (avec toutes les réserves que cela implique).

Pour ce qui est des catégories mentionnées par W. Martin (2001), nous avons vu que, pour ce qui est des mots liés à la culture, il y en avait deux sortes de sous-catégories. Il y avait 9 sous-catégories, à savoir des institutions et organisations, des partis politiques et autres, des usages, des fonctions / professions, des personnages, des fêtes, des événements, des artefacts, des spécialités gastronomiques et la neuvième sous-catégorie appelée 'concepts' porte mention de l'origine des dits concepts, à savoir le droit, sécurité sociale et la santé, l'enseignement, la politique et la circulation. Dans le *RBBN*, on ne retrouve que partiellement cette catégorisation. De plus, elle est unifiée, on ne fait plus la différence entre sous-catégories et domaines. On ne retrouve que cinq de ces sous-catégories et/ou domaines: les spécialisés gastronomiques, l'enseignement, la politique, le droit et la

sécurité sociale.

On comprend difficilement que certaines catégories de W. Martin (2001) n'aient pas été reprises dans le *RBBN*. Il s'agit notamment des quatre catégories que sont les fonctions/professions, les 'personnages', les fêtes ainsi que les évènements. Il nous semble également que 'fonctions/professions' et 'personnages' auraient pu être regroupés en une seule rubrique que l'on pourrait appeler 'rôles sociaux'. D'autre part, on aurait également pu regrouper les fêtes et les évènements dans une rubrique des pragmonymes*.

Hormis cette comparaison entre W. Martin (2001) et le *RBBN*, l'examen des 'domaines' attribués aux 'mots liés à la culture' du *RBBN* suscite plusieurs remarques de notre part. Ces remarques concernent

- des problèmes inhérents aux domaines,
- l'attribution d'un domaine à chacun des items marqués comme 'liés à la culture'.
- la présence d'erreurs, notamment dans les soi-disant définitions,
- la présence de variantes,
- le domaine *rest*.
- les items qui auraient dû être intégrés dans la catégorie *cultuurgebonden*.

Avant de détailler ces remarques, précisons qu'elles ne sont pas exhaustives.

4.1.3.1. Les domaines des *cultuurgebonden woorden* du *RBBN*.

Les seuls domaines qui ne suscitent aucune remarque de notre part sont ceux des spécialités culinaires ('cul') et de la vie sociale ('soc'). Inversement le domaine 'orde' est le plus ambigu. En effet, on y trouve du vocabulaire qui relève de la défense, de la police et du judiciaire. Dans le vocabulaire relatif à la défense, on a des termes actuels et du vocabulaire qui relève de l'histoire. On trouve notamment tout ce qui concerne la conscription qui n'existe plus ni en Belgique, ni aux Pays-

Bas. La cohérence de ce domaine est donc très douteuse. S'il n'y avait que police et monde judiciaire, on aurait pu comprendre qu'il s'agissait d'une certaine conception pré-théorique de l'ordre public, mais la présence de vocabulaire relevant de la défense, fait que cette hypothèse n'est pas viable.

D'autre part, on remarque qu'il y a des interférences entre le domaine 'jur' et le domaine 'orde'. On ne comprend pas que des termes comme 'wanbedrijf', 'zegelleging', 'beschuldigde' ou 'krijgshof' soient dans le domaine 'jur' et 'auditoraat' (dont on lit qu'il s'agit d'une instance judiciaire se trouvant au sein de la cour martiale), 'parket', 'procureur des Konings' ou 'substituut-procureur' soient dans le domaine 'orde'.

Enfin, quant à la rubrique 'adm' (administration), on ne sait pas très bien de quelle administration il s'agit. La plupart des lexies enregistrées sous cette rubrique relève de l'administration publique, mais on note également des entrées comme 'Belga' ou 'Belgacom' ou 'KBVB' (*Koninklijke Belgische Voetbalbond*).

4.1.3.2. L'attribution d'un domaine

De nombreuses lexies auraient pu être placées dans la rubrique 'his' (histoire). Cela concerne tout le vocabulaire de la conscription³⁵² mentionné sous 'orde': 'onbepaald verlof'³⁵³, 'wederopgeroepene'³⁵⁴, 'wederoproeping', 'militieraad'³⁵⁵, 'burgerdienst'³⁵⁶. Dans la rubrique 'fin', on trouve 'Bestuur der Postcheques'³⁵⁷ qui n'existe plus depuis avril 1998 lors de la création de la Banque de la Poste. Dans le domaine de l'enseignement, on trouve 'UIA', 'RUCA' et 'UFSIA' qui n'existent plus depuis 2003, année de leur fusion qui a donné naissance à la 'Universiteit Antwerpen' et qu'on aurait trouvé dans la rubrique 'his'.

352 Remarquons au passage que le terme 'militien' ne figure nulle part dans le *RBBN*

353 Mot à mot 'congé indéterminé', la définition du *RBBN* indique qu'il s'agit d'une suspension des obligations militaires pour une période indéterminée après le service militaire.

354 Rappelé (pour un réserviste), le mot suivant signifiant le rappel d'un réserviste.

355 'Conseil de la milice' chargé d'examiner les demandes d'exemption ou de réforme.

356 Service civil

357 Administration des chèques postaux.

De même, dans la rubrique 'pol' (politique), on trouve 'epuratie'³⁵⁸, 'orangisme'³⁵⁹, 'schoolstrijd'³⁶⁰.

Si on compare maintenant toutes les lexies commençant par *taal-*, on constate qu'elles sont réparties sur plusieurs domaines. On comprend aisément que 'taalpariteit'³⁶¹ et 'taalpartij'³⁶², 'taalstrijd'³⁶³ fassent partie du domaine de la politique. Mais il est difficile de concevoir pourquoi 'taaladviseur' et 'taalraadsman'³⁶⁴ feraient partie de l'administration, alors que 'taalkader'³⁶⁵, 'taaltoezicht'³⁶⁶ relève de la politique, tandis que 'taalrol'³⁶⁷, 'taalstatuut'³⁶⁸, 'taalstelsel'³⁶⁹ seraient inclassables (rubrique 'rest').

4.1.3.3. Les erreurs

Nous nous limiterons à quatre remarques. D'abord, on remarque que 'attest van immatriculatie' (qui serait l'équivalent de 'kentekenbewijs deel II') concerne en fait un titre de séjour, d'après les sites internet consultés. Ainsi peut-on lire sur le site de la ville de Turnhout

(www.turnhout.be/produkten/producten_detail.asp?id=247): « Asielzoekers die ontvankelijk verklaard worden, krijgen een attest van immatriculatie geldig voor 3 maanden. »³⁷⁰

Concernant le 'vredegerecht', il est comparé avec le 'kantongerecht' néerlandais qui n'existe plus en tant que tel depuis 2002:

« Sinds 1 januari 2002 is het kantongerecht bestuurlijk ondergebracht bij de rechtbank, in de sector kanton. Daarbinnen worden in enkelvoudige kamers kantonzaken behandeld door de kantonrechter (art. 47 RO). De sector kent ook een meervoudige kamer: de uit drie leden bestaande pachtkamer (art. 48 RO). » (Enschede, 2002:54)³⁷¹

358 Cette épuration est celle des collaborateurs suite à la Seconde Guerre Mondiale.

359 Ce terme a désigné d'abord le mouvement de soutien à la dynastie de la maison d'Orange par des Belges aux alentours de 1830, puis d'une manière générale tout soutien envers cette même dynastie..

360 Il s'agit de l'affrontement qui a opposé catholiques et socialistes à propos du financement de l'enseignement catholique pendant les années 50.

361 Parité linguistique

362 Parti politique défendant une communauté linguistique

363 Affrontement entre les communautés linguistiques.

364. Ces deux lexies signifient 'conseiller linguistique'.

365. Il s'agit du 'cadre linguistique' dans le cadre duquel se fait la formation des fonctionnaires fédéraux.

366. 'Contrôle linguistique', du nom d'une commission permanent instituée par la loi du 2 août 1966;

367. 'Rôle linguistique': il s'agit d'une liste des fonctionnaires où est inscrite leur appartenance linguistique.

368. Statut linguistique.

369. Système linguistique.

370 Traduction: "Les demandeurs d'asile qui sont déclarés recevables, obtiennent une attestation d'immatriculation valable pour trois mois."

371 Traduction: "Depuis le 1er janvier 2002, le tribunal de canton ressortit administrativement au tribunal d'arrondissement dans son secteur canton. Des affaires du ressort cantonal y sont traitées au sein de chambres non collégiales par un juge cantonal (art.47 du Code de l'OJ). Le secteur a également une chambre collégiale: la Chambre des baux constituée de trois magistrats (art. 48 du COJ)"

En ce qui concerne le verbe 'correctionaliseren', on lit qu'il s'agit du renvoi du mis en examen devant le tribunal correctionnel. Cette définition n'est certes pas fautive, mais elle est incomplète, en ce sens qu'il s'agit du renvoi d'une personne devant le tribunal correctionnel alors qu'elle aurait dû comparaître devant une Cour d'assises. En transformant les charges retenues contre le prévenu, on veut éviter que celui puisse éventuellement bénéficier de la clémence d'un jury populaire. Cela a été le cas dans des affaires d'auto-défense où des cambrioleurs avaient été abattus.

La quatrième erreur relevée concerne 'Belgacom', un important opérateur de téléphonie en Belgique, qui est mentionné comme étant une entreprise publique « dat de telegrafie en telefonie verzorgt ». Il s'agirait du correspondant de ce qu'on appelle 'PTT' aux Pays-Bas. En fait cet ancien service de l'État néerlandais a été privatisé en 1989. En 1998, l'entreprise a été divisée en deux entités indépendantes, l'une s'occupant des télécommunications s'est appelée KPN, l'autre a gardé un temps le nom PTT, puis s'est appelé TPG Post en 2002 et porte le nom de Koninklijk TNT Post depuis mai 2006.

4.1.3.4. La présence de variantes

Nous avons observé que *le RBBN* contient des variantes. Cela constitue un problème pour l'étude de notre objet d'autant que certaines lexies sont présentées comme tel alors que ce n'est justement pas le cas. On ne peut pas non parler de (quasi-)synonymes. Nous avons été frappé par le fait que 'dotatie' soit présenté comme une variante. En effet on lit qu'il s'agit d'une subvention de l'État³⁷². Vu de cette façon, *dotatie* aurait la même signification que *dotation* en français. C'est oublier qu'à chaque fois qu'il y a des scandales suite au comportement de l'un des princes, le mot *dotatie* revient dans la presse flamande. Le terme est en passe de devenir une ERN, à l'instar de certains noms propres connotés que nous avons examinés au § 3.1.1.3.

³⁷² La définition donnée est: subsidie van overheidwege, overheidstoelage . Cette définition correspond avec les indications du VRT-taaladvies: In Belgisch-Nederlands wordt dotatie ook gebruikt voor een subsidie aan lagere overheden en instellingen van openbaar nut. (http://vrtaal.net/taaldatabanken_master/taalkwesties/d-dz/tk-513.shtml, consulté le 23.07.2006). Traduction: « En néerlandais de Belgique *dotatie* est également utilisé en parlant d'une subvention allouée à des instances de rang inférieur ou à des établissements de service public. »

4.1.3.5. Le domaine *rest*.

Dans ce domaine³⁷³ se retrouvent toutes les lexies qui n'ont pas trouvé place dans les autres domaines. On regrette que ce domaine existe. Il montre la différence qu'il y a entre la théorie exprimée par W. Martin (2001) et la réalisation pratique que constitue *le RBBN*. W. Martin (2001) préconise la mise en place d'un domaine de la circulation que l'on retrouve dans le *RBBN* sous le nom de *domaine des transports*. On ne comprend pas pourquoi les termes concernant les chemins de fer ont été inclus dans le domaine 'rest'.

4.1.3.6. Les items qui auraient dû être intégrés dans la catégorie *cultuurgebonden*.

Sur les items non marqués comme étant liés à la 'culture', nous avons noté que certains auraient pu l'être. Il s'agit notamment de termes juridiques comme

- 'tweede verblijf', qui n'est pas seulement utilisé pour indiquer un lieu de vacances, mais qui s'oppose à 'woonplaats' en droit, parce que par exemple aucune signification ne peut être faite dans une résidence.
- 'Rekenhof': il s'agit d'une institution, tout comme la Cour de cassation par exemple.
- 'ontzetting' (dans 'in staat van wettelijke ontzetting') marqué comme non lexicalisé dans le sens de privation de certains droits.
- 'burgerlijke partij' (classé parmi les variantes uniques) se voit attribué 'civiele partij' comme définition synonymique alors que 'burgerlijke partij' est un concept de droit pénal en Belgique.

Nous avons relevé également 'boetstraffelijk', 'mandaat tot aanhouding' (alternant met restricties), 'verbreking' (alternant met restricties), 'publieke vordering' (alternant met restricties pour 'strafvordering'), 'onverdeeldheid' (marqué comme non lexicalisé et juridique).

Dans un tout autre domaine, on aurait pu placer 'prijzvlucht' (le vocabulaire lié à la colombophilie peu répandue aux Pays-Bas), dans la rubrique 'soc' (vie sociale).

373. *rest* veut tout simplement dire 'reste'.

On ne comprend pas pourquoi 'rijksonderwijs' n'a pas été classé sous 'ond'.

Sont classés parmi les variantes uniques ('unieke variant'): autocontrole, automobielinspectie, College van Burgemeester en Schepenen, schepen, alors qu'ils auraient très bien pu être classés sous 'adm'.

Sont classés parmi les lacunes lexicales: 'persoonsgebonden aangelegenheden', 'aanslagvoet', 'decumul', 'dienstbetoon', 'geboortelijst', 'kerkfabriek', 'kernkabinet', 'panacheren' (avec la remarque 'politiek jargon'), 'particratie', 'Waters en Bossen' (avec Waterstaat comme équivalent) auraient tous pu être intégrés dans la rubrique politique, tandis que 'vieruurtje' et 'taaltuinier' font partie de la vie sociale (rubrique 'soc').

Nous avons noté que 'inschrijvingsbewijs' renvoie à 'immatriculatiebewijs' qui n'existe pas comme entrée. Il s'agit en fait de 'attest van immatriculatie' (à propos duquel une remarque a déjà été faite).

Dans le domaine de l'enseignement, on remarque que les items suivant ont été placés parmi les 'unieke varianten': technisch onderwijs, 'vrij onderwijs'.

4.1.3.7. Conclusion de l'examen critique du RBBN

La répartition des domaines donne l'impression d'avoir été faite selon une méthode soi-disant prototypique. Que faut-il entendre par là? Nous avons vu plus haut que Temmerman (2000) s'est inspirée de la sémantique prototypique pour critiquer les terminologies traditionnelles.

Il semble ici que le prototype ait influencé les auteurs. La constitution de ce fichier de référence est manifestement lié à une certaine génération: la présence du vocabulaire de la conscription dans le domaine 'orde' en est une indication. Ce n'est pas parce que les cognitivistes ont découvert que les locuteurs catégorisent le monde qui les entoure à l'aide d'exemples prototypiques³⁷⁴ que le lexicologue peut s'adonner à ce genre d'imprécision.

³⁷⁴ Ce qui fait que les frontières entre domaines sont parfois imprécises

Le recours à des sources secondaires³⁷⁵ est également très critiquable, nous avons déjà eu l'occasion de nous en expliquer (Héroguel, 2005b et sous presse).

4.1.4. Les expressions du référent national dans le VNW

Nous avons eu en partie recours au VNW pour constituer notre liste. Nombre de mots que nous y avons relevés étaient étiquetés <bnl> pour indiquer qu'il s'agit de dénominations officielles. En effet toutes ces vedettes désignent des référents nationaux flamands. Il existe également des entrées qui ne portent pas l'étiquette <bnl> qui renvoient à des institutions publiques comme par exemple 'militie', 'peda'. De plus, certaines entrées auraient à notre avis, dû porter cette étiquette: il s'agit de 'kasbon' et de 'perekwatie'.

On ne peut cependant pas s'arrêter là. À la différence du *RBBN*, le VNW n'a pas de label particulier pour les 'mots liés à la culture' de telle sorte que les termes dits non officiels sont placés sur le même plan que les autres variantes. Ainsi 'pistolet' qui représente effectivement une réalité typiquement belge, n'est-il assorti d'aucune étiquette particulière.

Comme nous l'avons remarqué plus haut (§ 2.2.5), les auteurs ont, dans le paragraphe consacré à la définition (page 8), fait la différence entre 'réalités inconnues aux Pays-Bas'³⁷⁶ et des mots « qui veulent dire plus ou moins la même chose » dont il s'agit « parfois de termes ». Les comparaisons faites avec les Pays-Bas sont relativement sommaires. Ainsi 'procureur des Konings' est-il mis en parallèle avec 'officier van justitie'. Ces deux représentants du ministère public n'ont pas les mêmes fonctions aux Pays-Bas et en Belgique. Le point est évoqué très rapidement par Pradel (2002:377) dans son *Droit pénal comparé*. On pourrait y ajouter que le procureur du Roi belge n'est pas comparable au *officier van justitie* néerlandais, ne serait-ce que parce qu'en Belgique, il y a des juridictions spéciales pour les conflits entre salariés et employeurs et que le ministère public y est représenté par des 'auditeurs du travail' ('arbeidsauditeur') qui sont distincts des procureurs du Roi

³⁷⁵ En lexicographie

³⁷⁶ Autrement dit, il s'agit de référents nationaux flamands

près les Tribunaux de première instance. On peut estimer qu'il s'agit là de vocabulaire général et non de terminologie juridique très spécialisée parce que la presse rend compte régulièrement des différends entre salariés et employeurs notamment lorsque ceux-ci sont portés devant les soi-disant Tribunaux du travail ('arbeidsrechtbanken').

Concluons cette rapide critique en faisant remarquer que le *VNW* présente un avantage par rapport au *RBBN*: c'est celui des sources. En effet, la majeure partie des entrées sont assorties d'une citation extraite de la presse quotidienne flamande.

4.1.5. Traits communs au *RBBN* et au *VNW*

En prenant en compte les traits communs au *RBBN* et au *VNW*, nous montrerons que c'est une certaine approche du vocabulaire qui empêche la mise à jour des ERN. De plus, ces deux ouvrages présentent d'autres points communs que ceux qui paraissent évidents, c'est-à-dire le fait de ne traiter que de la Flandre et celui d'y englober surtout des variantes. Nous avons vu comment y trouver les expressions du référent national: avec les 'cultuuurgebonden woorden' du *RBBN* et les entrées étiquetées <bnl> du *VNW*. Nous avons également mis à jour les imperfections de ce système.

Il convient de s'arrêter de nouveau sur ce qui a été présenté comme étant des correspondants. Cela permet ainsi de composer des paires de lexies, une pour la Belgique néerlandophone et une pour les Pays-Bas. Même si nous avons souligné les imperfections des correspondances, : *officier van justitie* et *procureur des konings*, *schepen* et *wethouder*, *secundair onderwijs* et *voortgezet onderwijs*, *KPN* et *De Post*, *Tweede Kamer* et *Kamer van volksvertegenwoordigers*, etc. Cette méthode utilisant des ouvrages tels que le *RBBN* et *VNW* permet effectivement d'arriver à un certain nombre d'expressions du référent national, précisément en raison de ce que nous avons critiqué: le caractère superficiel, parfois presque erroné, des correspondances. Il faut admettre que ces correspondances sommaires semblent s'installer dans l'esprit des locuteurs eux-mêmes lorsqu'ils sont confrontés à la réalité étrangère. Rappelons les exemples du « Belgische CDA » et du

« Brusselse officier van justitie » cité plus haut.

En approfondissant, on se rend compte cependant que cette méthode a des limites. Il est des domaines où il est impossible de trouver des correspondances, aussi sommaires soient-elles, et même si la Belgique et les Pays-Bas sont deux pays européens voisins³⁷⁷. Nous allons pour cela parcourir à nouveau les différents domaines du *RBBN*³⁷⁸ en faisant abstraction des critiques que nous avons formulées quant à leur définition et leurs délimitations:

- dans le domaine de l'administration ('adm.'), on ne peut pas trouver de correspondant néerlandais au 'taalraadsman' chargé de renseigner ses collègues sur le bon usage de la langue et de veiller sur son bon usage. Impossible également de trouver un équivalent à *De Lijn*³⁷⁹.
- Le domaine des spécialités culinaires ('cul.') est le domaine où on ne trouve aucun correspondant.
- Dans le domaine des finances ('fin.'), on relève 'voorhuwelijkssparen'³⁸⁰, 'openbare kredietinstelling'³⁸¹, 'ristorno'³⁸², 'bevek'³⁸³
- Le domaine de l'histoire ('his.') a ceci de commun avec celui des spécialités culinaires qu'il est impossible d'y trouver un correspondant néerlandais.
- Le domaine du droit ('jur.') est celui qui est le plus délicat sans doute parce que la comparaison des systèmes juridiques est une discipline à part entière. La majorité des items n'ont pas leur correspondant néerlandais. Les seules véritables variantes sont 'zegellegging'³⁸⁴, 'gemeenrechtelijk'³⁸⁵, 'de zegels lichten'³⁸⁶, et 'de zegels leggen'³⁸⁷.
- L'enseignement ('ond.') présente la même particularité que tout ce qui est institué par l'État et

377. Nous avons précisé en introduction que nous ne traitons pas du néerlandais du Suriname, ni de celui des Antilles néerlandaises.

378. Le *VNW* ne donne pas de domaine.

379. Société d'économie mixte chargée des lignes d'autobus et des tramways en Flandre.

380. Épargne pré-nuptiale.

381. Établissement public de crédit.

382. Au sens de fonds versés par l'État fédéral aux communautés et aux régions.

383. Il s'agit d'une société d'investissement à capital variable ('beleggingsvennootschap met veranderlijk kapitaal'). On ne comprend pas pourquoi le *RBBN* ne mentionne pas la 'bevak', société d'investissement à capital fixe.

384. Apposition des scellés.

385. De droit commun.

386. Lever les scellés.

387. Apposer les scellés.

présente donc des entités qui n'ont pas leur correspondant aux Pays-Bas. D'abord tous les noms des universités cités dans le *RBBN* ne peuvent pas avoir de correspondants. Il en est de même pour les différents statuts des enseignants ainsi que les examens. Le nom des différentes formations n'a pas non plus son équivalent. Il suffit de s'en tenir à l'enseignement primaire pour le constater. En Flandre il se divise en enseignement maternel ('kleuteronderwijs') de 3 à 6 ans et en enseignement primaire de 6 à 12 ans. Aux Pays-Bas, l'enfant ne peut pas être scolarisé avant l'âge de 4 ans et l'enseignement primaire dure jusqu'à l'âge de 12 ans.

- Dans le domaine que le *RBBN* appelle 'maintien de l'ordre' ('orde')³⁸⁸, on trouve des ERN qui n'ont pas leur équivalent. Ainsi en est-il de 'auditeur-generaal'³⁸⁹, 'wrevelagent'³⁹⁰, 'adjutant-chef'. La comparaison de l'organisation des services de police et des forces armées ne peut pas être menée ici parce qu'elle dépasserait le cadre de notre étude. Signalons simplement qu'il n'y a pas que l'existence de tel ou tel référent spécifique à l'un des deux pays qui entre en ligne de compte. La catégorisation présentée par le système de ce référent n'est pas toujours la même non plus: ainsi le caporal néerlandais est-il un sous-officier alors que le caporal belge fait partie des hommes de troupe.
- En politique ('pol.'), nous avons vu à l'aide de l'exemple 'het Belgische CDA' que le locuteur opère des comparaisons sur lesquelles nous reviendrons plus loin (§ 4.3.). Dans certains cas cependant de telles comparaisons sont impossibles. C'est le cas notamment avec 'Volksunie'³⁹¹, 'flamingant', 'FDF'³⁹², 'subnationaliteit'³⁹³, 'randgemeente'³⁹⁴, 'Snelbelgwet'³⁹⁵, 'unitarist' ou 'gecoöpteerd senator'³⁹⁶ à partir desquels il est impossible d'établir une correspondance avec une ERN néerlandaise.

388. A propos duquel nous avons émis des critiques en raison de son caractère hétéroclite.

389. Magistrat qui représente le parquet général devant la Cour martiale ou le Conseil d'État.

390. Agent de quartier. Le *RBBN* ajoute que ce nom était surtout employé à Anvers et qu'il semble inusité actuellement.

391. Parti nationaliste flamand dissous en 2001.

392. Front des francophones (parti bruxellois)

393. Le fait d'être Belge est une nationalité, celui d'être Flamand une sous-nationalité.

394. Mot à mot, il s'agit d'une commune de banlieue. Dans la presse, ce terme est souvent utilisé pour désigner la banlieue bruxelloise et les problèmes liés à l'installation de francophones dans ces communes néerlandophones.

395. Nom d'une loi qui permet d'obtenir rapidement la nationalité belge.

396. Sénateur par coöptation.

- Le domaine de l'aménagement du territoire ('r.-o.') présenté par le *RBBN* fait figure d'exception par le nombre réduit de lexies qu'il regroupe: il n'y en a que huit. Cependant, la complexité qu'entraînerait une comparaison des systèmes flamand et néerlandais d'aménagement du territoire, nous amène à considérer ces lexies comme des ERN.
- Le domaine de la religion ('rel.'), tout comme le précédent, présente également très peu de lexies. Ces six termes peuvent être considérés comme des ERN parce qu'on ne trouve pas leur équivalent aux Pays-Bas. Cette liste est courte, la religion catholique est la première religion aux Pays-Bas.
- En Europe, ce sont les États qui ont organisé les systèmes de sécurité sociale ('s.-z.') de telle sorte que la comparaison est difficile, même si la fonction est la même. Cela vaut pour les organismes en charge ('zorgkas'³⁹⁷, RIZIV³⁹⁸, christelijke mutualiteit), des prestations fournies ('gewaarborgd inkomen'³⁹⁹), des règles ('terugbetalingstarief', 'remgeld'⁴⁰⁰), des documents ('SIS-kaart'⁴⁰¹).
- Les ERN que l'on trouve dans le domaine de la vie socio-économique ('sec.') renvoie à des noms d'organisations notamment des syndicats ('ABVV'⁴⁰², 'ACV'⁴⁰³) ou des organisations patronales ('ACMV'⁴⁰⁴, 'VBO'⁴⁰⁵) mais aussi d'autres services ('VDAB'⁴⁰⁶), de réglementations ('ecobonus'⁴⁰⁷) qui sont le résultat d'une politique et de rapports de force entre différentes catégories socio-économiques de telle sorte qu'il est également souvent difficile de trouver une correspondance pour arriver à trouver une ERN néerlandaise.
- L'ensemble des entrées composant le domaine de la vie sociale ('soc.') dans le *RBBN* sont

397. Nous n'avons aucun élément permettant de justifier la signification attribuée par le *RBBN* à *zorgkas*. Nous l'envisageons ici comme ellipse de 'Vlaamse Zorgkas'.

398. Organisme fédéral appelé INAMI par les Belges francophones, l'Institut national d'assurance maladie invalidité.

399. Ce genre de prestation s'appelle désormais 'leefloon' depuis 2002.

400. La franchise en matière d'assurance-maladie.

401. La carte SIS en français de Belgique, l'équivalent fonctionnel de la Carte Vitale.

402. Abréviation de *Algemeen Belgisch Vakverbond*. La fédération générale des travailleurs belges est l'un des trois syndicats les plus importants de Belgique. C'est un syndicat de tendance sociale-démocrate.

403. Abréviation de *Algemeen Christelijk Vakverbond*. Syndicat de tendance chrétienne-démocrate.

404. Il semble s'agir d'une erreur du *RBBN*, ce serait plutôt le NCMV (Nationaal Christelijk Middenstandsverbond), le prédécesseur de l'organisation patronale des PME Unizo.

405. FEB en français, la fédération des entreprises de Belgique.

406. L'automobile-club flamand.

407. Prime pour les produits écologiques.

également des ERN belges. Seuls certains items permettent d'établir une comparaison qui conduit à une ERN néerlandaise qui n'est cependant pas du tout un correspondant. En partant de 'De Rode Duivels', on peut se dire qu'il s'agit de l'équipe nationale de football. Cela nous conduit au nom de l'équipe nationale des Pays-Bas 'Oranjeploeg' ainsi qu'à 'Oranjeteam'⁴⁰⁸, 'Oranjefan'⁴⁰⁹, 'Oranjeselectie', ou Oranjespeler⁴¹⁰ qui sont tous lexicalisés, mais aussi à un phénomène particulier: celui des supporters néerlandais tous habillés de couleur orange dont la désignation est en cours de lexicalisation: 'Oranjegekte'⁴¹¹.

On peut également partir de 'gordelen'. Bien sûr, on ne trouvera pas non plus de correspondant, mais on arrivera peut-être à 'Nijmeegse Vierdaagse'⁴¹². Pour le reste, il est difficile de partir par exemple de 'AVV/VVK'⁴¹³, 'proost' (dans le sens d'aumonier s'occupant d'une association), 'suikerbonen'⁴¹⁴ pour trouver une ERN néerlandaise.

Nous avons donc vu que:

- les items marqués <bnl> par le *VNW* ou 'cultuurgebonden' par le *RBBN* sont à quelques expressions près des expressions du référent national,
- mais que tous ces items n'expriment pas nécessairement tous les ERN,
- qu'à partir de certains items il est possible d'arriver à une ERN de l'autre pays, mais que ce n'est pas le cas de la majorité des items,
- la comparaison faite à partir de domaines comme nous l'avons évoquée ci-dessus à propos de l'enseignement et du droit⁴¹⁵ conduit assez vite vers la spécialisation avec une terminologie très restrictive qui est celle des locuteurs qu'on appelle des experts.

408. L'équipe orange, donc des Pays-Bas.

409. Supporter fanatique de l'équipe nationale des Pays-Bas.

410. Joueur de football de l'équipe nationale des Pays-Bas.

411. La folie orange, celle des supporters fanatiques de l'équipe nationale des Pays-Bas.

412. La randonnée de quatre jours dans les alentours de Nimègue.

413. Abréviation de Alles voor Vlaanderen/Vlaanderen voor Kristus (Tout pour la Flandre/la Flandre pour le Christ).

414. Dragées offertes notamment à l'occasion d'un baptême religieux.

415. Nous n'avons pas parlé, mais cela vaut également pour les domaines de la vie socio-économique et la sécurité sociale

Cela nous amènera à prendre en compte deux composantes importantes des ERN: la conscience du locuteur et l'ontologie. Avant cela, nous allons tenter de donner une unité à nos propos par l'esquisse d'un modèle reprenant les 4 catégories.

4.1.6. Schématisation des ERN vues sous l'angle des 4 catégories (Npr, terme, sigle et natiolectisme)

Pour y procéder, nous utiliserons la théorie des ensembles. Nous allons procéder étape par étape en combinant les différentes catégories de lexies dont nous avons exposé les théories et dont nous nous sommes servi pour la description.

Si l'on associe d'abord les noms propres et les termes, on obtient la figure suivante:

<p>NP ex.: Amsterdam Phillips Thorbecke</p>	<p>NP \cap TERM ex.: Europese commissie, Veiligheidsraad Hof van Cassatie</p>	<p>TERM ex.: formaldehyde vasectomie atheromatose ischemie; Officier van Justitie</p>
--	---	--

Soit l'ensemble Npr représentant l'ensemble des Npr du néerlandais. Soit l'ensemble TERM représentant l'ensemble des termes du néerlandais. Dans l'intersection de Npr et de TERM (représentée par " $Npr \cap TERM$ ") on trouve les unités lexicales qui sont à la fois des noms propres et des termes. $Npr \cap TERM$ ne contient pas nécessairement des ERN. Notre figure comporte quelques exemples pour l'indiquer.

Si l'on ajoute maintenant l'ensemble des sigles, on obtient la figure suivante:

NP ex.: Amsterdam Phillips Thorbecke	$NP \cap TERM$ ex.: Europese commissie, Veiligheidsraad Hof van Cassatie	TERM ex.: formaldehyde vasectomie atheromatose ischemie; Officier van Justitie
$NP \cap SIGL$ ex.: NAVO EU; VN; AB; CD&V	$NP \cap SIGL \cap TERM$ ex.: ABVAKABO, WHO	$TERM \cap SIGL$ ex.: BSO; VUT; BSE (gekkekoien- ziekte)
SIGL ex.: horeca; p.; z.o.z.; pc; ADSL		

On est en présence de deux types d'intersection: trois intersections de deux ensembles et une intersection de trois ensembles. À l'intersection $Npr \cap TERM$ sont venues s'ajouter les intersections $Npr \cap SIGL$ et l'intersection $TERM \cap SIGL$. Comme nous l'indiquons par des exemples dans le croquis, ces deux intersections comportent à la fois des ERN et des lexies qui n'en sont pas. En cela, ces deux intersections ne sont pas différentes de $Npr \cap TERM$. Dans $Npr \cap SIGL$, on voit que 'NAVO' (=OTAN), 'EU' (= U.E.), 'VN' (= Nations-Unies) ne sont pas des ERN, alors que 'AB' (=Ancienne Belgique) et 'CD&V' (parti démocrate-chrétien flamand) en sont. Les exemples que nous avons placés dans $TERM \cap SIGL$ contiennent des lexies qui sont des ERN⁴¹⁶ et certaines qui n'en sont pas⁴¹⁷.

À l'intersection des trois ensembles Npr , $TERM$ et $SIGL$, on trouve également des lexies qui sont des ERN et d'autres qui n'en sont pas. 'ABVAKABO'⁴¹⁸ est le nom d'un syndicat de la fonction publique néerlandaise. 'WHO' est la traduction de 'OMC' (organisation mondiale du commerce). L'ajout d'un troisième ensemble n'est pas sans poser problème parce qu'on a l'impression que la

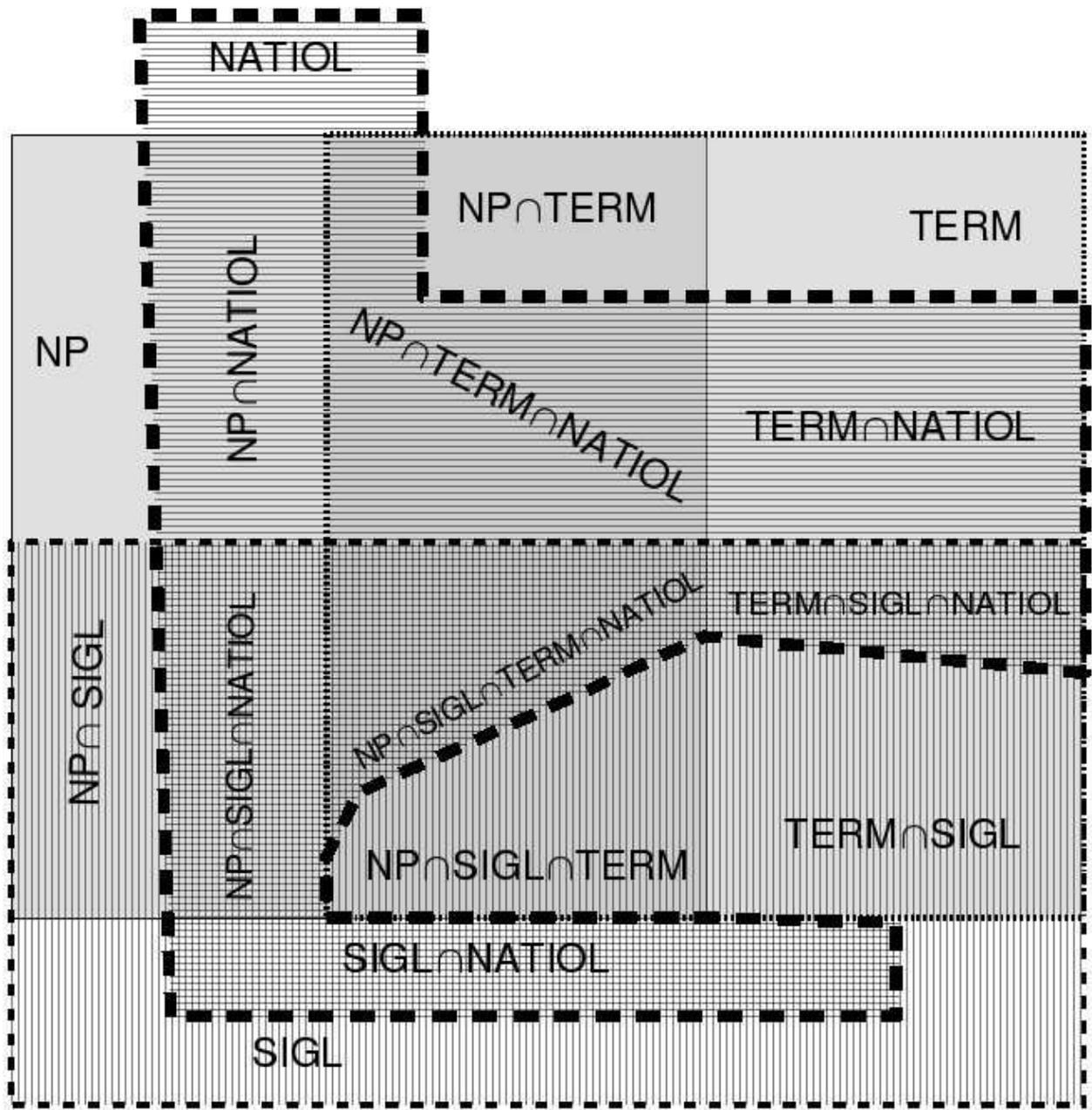
416 'BSO'= beroepssecundair onderwijs, l'enseignement secondaire professionnel en Belgique. 'VUT', régime des préretraites aux Pays-Bas.

417 'BSE' est l'abréviation de 'boviene spongiforme encefalopathie'.

418 Abréviations de *Algemene Bond Van Ambtenaren/Katholieke Bond van Overheidspersoneel*

distinction faite entre les catégories lexicales depuis le début n'est plus aussi nette. En effet, on peut dire que 'NAVO', 'EU' et 'VN' sont des termes parce qu'ils font partie du domaine de la politique internationale. Inversement, on peut dire aussi que 'ABVAKABO' et 'WHO' ne sont pas de vrais termes parce qu'on les trouve dans la presse généraliste. En reprenant le schéma de Rondeau (voir ci-dessus § 2.2.2.1), on s'aperçoit qu'on est dans la zone mitoyenne. Nous avançons que les ERN qui sont des termes, ne sont jamais très spécialisés et qu'un nombre important font partie de la zone mitoyenne.

Nous allons maintenant intégrer l'ensemble des natiolectismes (que nous appellerons 'NATIOL') à notre schéma en veillant à ce que tous les ensembles et intersections d'ensembles représentées jusque là soient concernés par cet ajout. Nous obtenons la figure suivante:



Pour que le schéma reste claire, nous avons ôté tous les exemples qui s'y trouvaient. Nous allons maintenant examiner ce schéma afin de savoir si les nouvelles intersections créées ne sont pas artificielles, ni redondantes. Cependant, avant de nous lancer dans un processus mécanique et vraisemblablement peu économique, ni efficace, rappelons-nous que nous avons exclu d'avance les variantes. Dans le *RBBN* qui contient 3990 entrées, il ne reste plus que 566 entrées "liées à la culture". Toutes ces entrées ne sont pas nécessairement des ERN, comme nous l'avons déjà vu, le concept de culture n'a pas été défini. D'autre part on y trouve des lexies historiques, comme

'Boerenkrijg'⁴¹⁹ ou 'piot'⁴²⁰. Nous allons également exclure ces lexies parce qu'elles font partie du vocabulaire de l'historien et pas nécessairement du ressortissant belge.

Si l'on prend les nouvelles intersections qui apparaissent dans ce dernier schéma, on peut les assortir des exemples suivants pris dans le *RBBN*:

- $Npr \cap NATIOL$: 'Chiro' (mouvement de jeunesse catholique), 'Bloedprocessie' (procession du Saint Sang à Bruges)
- $TERM \cap NATIOL$: 'uitvlagoperatie' (construction fiscale permettant qu'un contrat de travail belge soit considéré comme un contrat de travail de droit étranger moins cher),
- $SIGL \cap NATIOL$: 'kajotter' (dérivé des KAJ - Kristelijke Arbeidersjongeren - désignant les membres de ce mouvement de Jeunesse ouvrière chrétienne), 'AVV/VVK' ('Alles voor Vlaanderen/Vlaanderen voor Kristus', slogan inscrit en forme de croix sur la tour de l'Yser à Dixmude).

Pour les intersections de trois ensembles dans lesquels celui des natiolectismes apparaît, on trouve dans le *RBBN* les exemples suivants:

- $Npr \cap TERM \cap NATIOL$: 'Wetstraat', (Rue de la Loi à Bruxelles qui par métonymie désigne le monde politique belge)
- $TERM \cap SIGL \cap NATIOL$: 'GOM' ('Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij', société de développement provincial), 'DAC' (pour 'Derde Arbeidscircuit' dispositif de réinsertion des chômeurs).
- $Npr \cap SIGL \cap NATIOL$: 'VTB-VAB' (automobile-club flamand), 'KLJ' ('Katholieke Landelijke Jeugd', un mouvement de jeunesse catholique),

Enfin dans l'intersection où se retrouve les quatre ensembles on trouve les exemples suivants:

- $Npr \cap SIGL \cap TERM \cap NATIOL$: 'Sabam' ('Société d Auteurs **B**elge **B**elgische Auteurs **M**aatschappij'), 'BLOSO' ('Commissariaat-generaal voor de **B**evordering van de **L**ichamelijke **O**ntwikkeling, de **S**port en de **O**penluchtrecreatie', le commissariat général flamand pour la promotion de l'épanouissement corporel, du sport et des activités récréatives de plein air.), 'ARGO' ('Autonome **R**aad

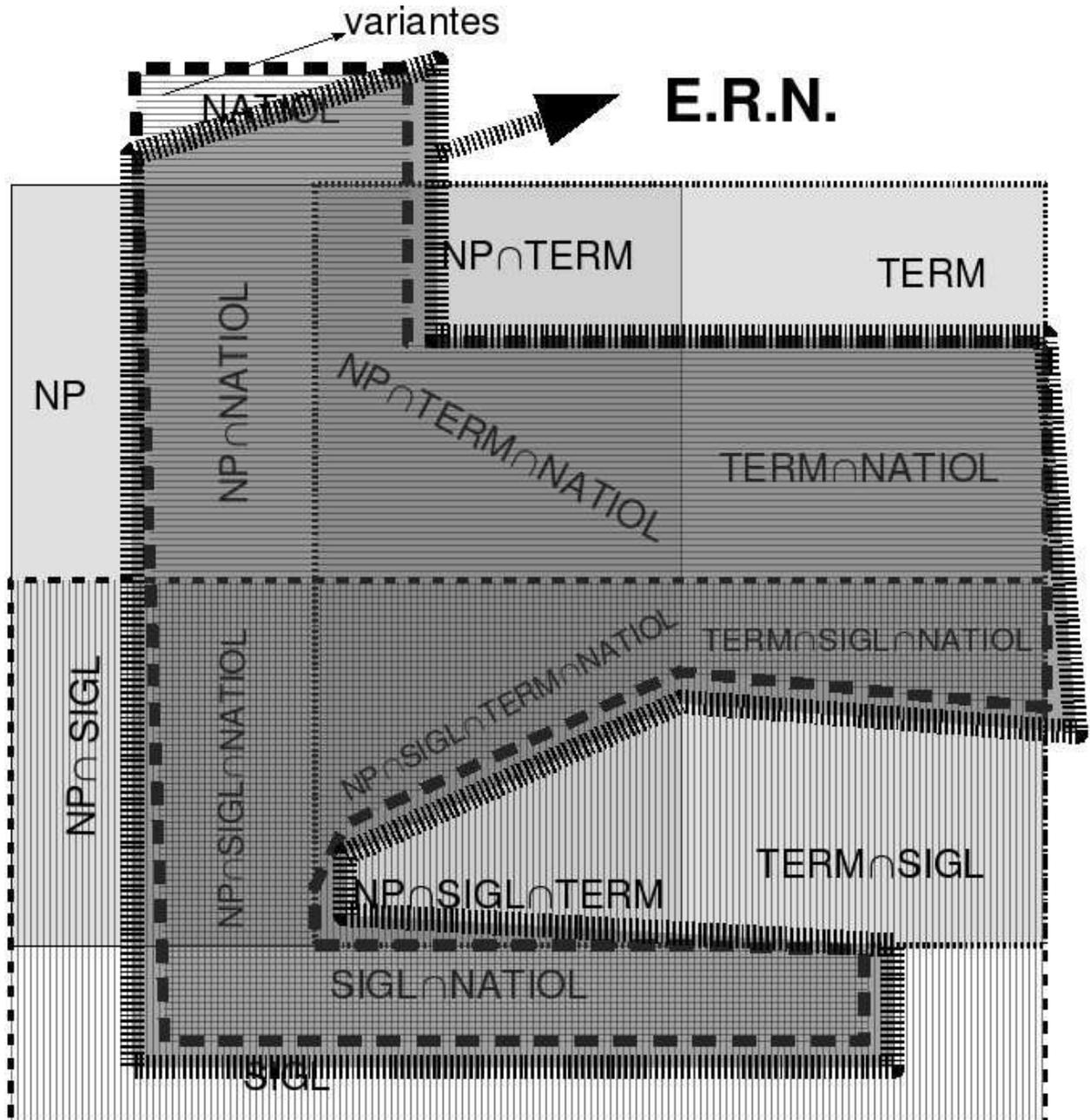
419. Révolte armée des paysans belges de 1798 (an VI) contre l'occupant français.

420. Souvent utilisé pour désigner les soldats belges pendant la Première guerre mondiale.

van het **GemeenschapsOnderwijs**', le conseil autonome de l'enseignement communautaire),
 'RSZ' ('Rijksdienst voor Sociale Zekerheid', l'Office national belge de la sécurité sociale),
 'APA' ('Algemeen Plan van Aanleg', plan d'aménagement du territoire en Flandre).

Si l'on considère maintenant la partie de l'ensemble NATIOL qui n'a d'intersection avec aucun des autres ensembles représentés sur la figure, on se rend compte qu'il est possible de le diviser en deux: il y a des natiolectismes qui sont des variantes (dont nous avons dit qu'il ne s'agissait pas d'ERN) et il reste des lexies qui sont des ERN sans pouvoir être qualifiées de terme, nom propre, ou sigle. Nous avons trouvé dans le *RBBN* trois exemples: 'reuzenommegang' (procession de géants), 'zeewijding' (bénédiction de la mer), 'gilde' (club d'étudiants).

La conclusion de notre démonstration est que ce n'est pas en croisant les différentes catégories que l'on obtient des ERN. Il nous faut insérer les E.R.N.:



Nous en concluons que l'ensemble des ERN est égal à l'ensemble des natiolectismes auquel ont été soustraites les lexies historiques ainsi que les variantes.

4.2. La motivation des expressions du référent national

Nous avons vu qu'il existait deux types de motivation chez Saussure: la motivation absolue et la motivation relative. La motivation absolue est celle des onomatopées, la motivation relative est celle

de la conscience de l'étymologie. Ullmann (1952) quant à lui divise la motivation relative en motivation morphologique et en motivation sémantique. Les ERN qui ne sont concernées que par la motivation relative fournissent de nombreux exemples de motivation morphologique (ou 'relative' selon Saussure). Les unités lexicales composées y sont nombreuses: 'Elfstedentocht', 'Catshuis', 'procureur des Konings', etc. On trouve également quelques dérivés comme 'vutten', 'vutter', 'vutster', 'kajotter'.

La motivation relative présente d'autres facettes, comme l'indique Ullmann, elle est liée à la connaissance de l'étymologie par le locuteur⁴²¹. On voit là les connaissances encyclopédiques que certains⁴²² avaient voulu chasser par la porte revenir par la fenêtre et reprendre leur place à côté des connaissances linguistiques.

Cela nous amène à introduire une facette nouvelle à la motivation relative, c'est la motivation référentielle. C'est celle que l'on trouve dans 'C&Atje', 'Wetstraatjournalist', 'Torentjeoverleg', 'Zalmsnip', 'Ikea-wet', 'Kiwi-model'. Elle est différente de la motivation sémantique de Ullmann où ce sont toutes les tropes qui entrent en ligne de compte. Si l'on prend la synecdoque comme exemple, on voit qu'il existe des synecdoques qui ne nécessitent pas de connaissances particulières liées à un pays donné comme dans l'exemple de la voile à la place du bateau. En revanche dans le cas de 'Laken' pour la famille royale belge, il faut savoir que les membres de la famille royale y résident.

La grande majorité des ERN sont motivées, il existe néanmoins quelques exemples où l'arbitraire règne. C'est d'abord le cas de nombreux acronymes et abréviations employés régulièrement comme celle des partis politiques. On trouve également quelques rares exemplaires de termes simples comme 'regent', 'regie' ou 'quaestor'.

4.3. Langue ou parole

421 On peut comparer avec intérêt cette remarque de Ullmann avec celle de Pottier quand il relativise l'opposition entre polysémie et homonymie, l'homonymie n'étant qu'une polysémie dont on a oublié l'origine.

422 Nous pensons aux interprètes de Saussure que Depecker (2003) stigmatise discrètement en l'appelant « interprétation courante » pour en arriver à la « nécessité de réinterprétation ».

Lors de la présentation des théories susceptibles de nous aider dans notre problématique, la question de la langue et de la parole est apparue à plusieurs reprises. Nous avons vu que certains auteurs considèrent que les noms propres ne font pas partie de la langue (§ 2.2.1.2. ci-dessus). Nous avons également cité Le Guern (1989) pour qui, dès qu'une unité lexicale prend sa valeur dans un univers donné, elle ne fait plus partie de la langue mais du discours. Il utilise à cet effet un concret⁴²³ « la maison de Paul » qui serait lié à un univers déterminé alors que 'maison' n'est pas un terme mais un prédicat, c'est-à-dire l'indication d'une propriété. L'exemple est mal choisi, en tout cas il ne permet pas de faire la démonstration de ce que Le Guern avance. En effet il existe aussi des prédicats liés à un univers donné. Il existe certainement des langues où le concept de maison n'est pas lexicalisé. Toutes les civilisations ne connaissent pas ce genre d'habitation, sans oublier non plus les civilisations nomades.

Cela n'empêche pas Le Guern d'avoir raison quand il dit qu'en traduction, il est question de « synonymie interlinguistique référentielle ». Nous avons vu deux exemples de traduction intralinguistique référentielle avec « Brusselse officier van justitie » et « Belgisch CDA ». Dans le cas de ces deux exemples, il s'agit effectivement de parole, on n'est pas au niveau de la langue car ce ne sont pas des unités lexicalisées.

Qu'en est-il maintenant des ERN? Faut-il faire la différence entre comptable et non-comptable? Il est impossible de répondre par oui ou par non à la question. Si l'on prend les comptables, on peut dire que l'on est dans le domaine de la langue. Un 'Wetstraatjournalist' est un journaliste politique belge, il ne s'agit pas d'un journaliste en particulier. L'expression peut même se mettre au pluriel. Qu'en est-il des non-comptables? Que faire de 'Zalmsnip' par exemple? Il s'agit d'une mesure fiscale particulière. Le Guern ne s'est pas non plus exprimé sur les non-comptables de manière générale. Il n'a pas dit si 'soleil' et 'lune' faisait partie de la langue ou de la parole, parce que l'un est une étoile déterminée parmi d'autres et l'autre un astre bien particulier. La question ne paraît pas utile à la constitution des ERN en tant que système parce que nous parlons de **référent** et non pas de

423 Encore un exemple concret!

référence. Les ERN ne sont qu'un moyen de référer à une réalité liée à un État ou une communauté nationale. Il existe d'autres possibilités comme nous l'avons vu avec les exemples « onze Filip Freriks » et « onze Martine Tanghe ». Nous ne sommes plus dans le domaine du lexique, mais dans celui du discours.

4.4. Les locuteurs des expressions du référent national

Les compétences encyclopédiques ont déjà été abordées dans les paragraphes précédents. Les ERN en sont indissociables. On regrette que Kerbrat-Orecchioni (1986) s'en tienne à des généralités même si elle opère certaines différences non négligeables comme nous l'avons mentionné plus haut. La distinction entre informations neutres et informations évaluatives n'est pas pertinente pour la délimitation des ERN. Celles-ci peuvent comporter une part d'évaluation ainsi que des connotations appréciatives ou au contraire dépréciatives. Dans l'expression flamande 'cordon sanitaire', il s'agit d'un accord passé en 1989 entre les partis politiques flamands afin d'isoler le parti d'extrême droite *Vlaams Blok*⁴²⁴. Cette expression flamande (qui est un emprunt du français) a pour correspondant 'pacte républicain' en France. Il était bien entendu hors de question d'utiliser une telle expression dans une monarchie... Les connotations ne sont pas les mêmes. Dans l'expression flamande, il s'agit de se protéger d'une maladie qui risque de se répandre et de provoquer une épidémie, dans l'expression française, on note la volonté de sauver les valeurs morales de la République. Quelles que soient les connotations, les deux entités existent bel et bien et ne peuvent pas être confondues l'une avec l'autre.

Pour ce qui est des informations non partagées, nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises les exemples de « Brusselse OvJ » et du « Belgisch CDA » qui ne sont pas des unités lexicales, mais relèvent de la parole comme on peut le vérifier par le taux de fréquence.

L'interaction des compétences linguistiques et encyclopédiques est déjà apparue. L'origine de ces

⁴²⁴ Ce parti s'appelle maintenant *Vlaams Belang*. Il a changé de nom suite à sa condamnation pour racisme en novembre 2004.

compétences que Kerbrat-Orecchioni n'évoque pas est à rechercher dans la formation des locuteurs et leur vie sociale. Il faut entendre par là que la participation à la vie sociale confronte les locuteurs au discours des médias, et les obligent à procéder à des échanges linguistiques en tant que consommateur, contribuable, électeur, salarié (éventuellement en tant qu'indépendant), automobiliste ou usager des transports en commun et assuré social. On aurait pu partir de la formation générale spécifique à un pays (en adaptant ainsi les propos de Adamzik, 1998), mais cela ne suffit pas. La scolarisation n'apporte pas nécessairement tout le vocabulaire lié aux différents rôles sociaux.

En rassemblant les ERN pour constituer notre liste, nous n'avons pas trouvé dans les co-textes des syntagmes permettant d'établir un axe stéréotypique pour les ERN comme le fait Martin, Robert (1993) avec 'oiseau'. Cela tient vraisemblablement à la durée de vie relativement courte des ERN.

Les différents phénomènes que sont la perception, la représentation, la conceptualisation, la grammaticalisation et la linéarisation nous ont intéressé parce que le lexique de toute langue constitue une sorte de sédimentation des actes de langage dont on essaie d'étudier l'avènement. Tous les auteurs que nous avons passés en revue évoquent malheureusement un seul et même monde référentiel, du moins n'emploient-ils cette lexie qu'au singulier. Heureusement, cela est tempéré chez Pottier quand il soutient que le lexique doit être estimé en fonction de son adéquation au milieu (1992:70). Cette déclaration est essentielle pour notre sujet. Les ERN sont effectivement les unités lexicales qui sont le mieux en adéquation avec leur milieu. C'est pour cette raison qu'elles ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre où l'on parle pourtant la même langue. C'est également pour cette raison qu'elles ont une durée de vie relativement courte dans des sociétés qui évoluent rapidement et par rapport au reste du lexique. Les ERN changent d'autant plus facilement qu'elles sont, pour une bonne part d'entre elles, fabriquées par les pouvoirs publics, les médias ou des agences de communication ou de publicité. On pourrait dire que le vocabulaire des spécialités culinaires est stable, ce n'est pas sûr, un nouveau plat à la mode peut venir changer la donne.

En voulant corriger le schéma de Dirven & Verspoor (1999:18), Pekelder (2005) corrige également celui de Pottier (1992:16): il ajoute la connaissance générale dans le schéma du processus qui mène à l'énonciation. Par les exemples qu'il prend pour illustrer son propos⁴²⁵, Pekelder se distingue de Dirven & Verspoor ainsi que de nombreux autres auteurs en se servant d'entités abstraites. Mais la connaissance générale dont il parle, fait penser à l'axe linguistique de Martin, Robert. Il ne s'agit pas de connaissances encyclopédiques comme dans le cas du fer à cheval de Dirven & Verspoor (1999:19) ou de leurs sièges (page 21) ou de l'oiseau des prototypistes.

Ces connaissances encyclopédiques sont rapidement évoquées par Charaudeau & Maingueneau (2002) quand ils parlent de communauté discursive. Ils évoquent l'influence décisive des modes d'organisation, des institutions et des modes de vie. Dans notre cas, on ne peut pas parler de communauté discursive pour évoquer les ERN. Nous avons vu que les ERN sont lexicalisées. On ne peut donc pas parler de discours ou de parole⁴²⁶. Ce n'est pas parce que certaines théories du nom propre parlent « d'emplois »⁴²⁷ que l'on se situe nécessairement au niveau du discours. À preuve que l'on pourrait démontrer facilement à l'aide de taux de fréquence que 'Lambermont', 'Wetstraat' ou 'Feyenoord' sont plus souvent employés comme noms propres modifiés que comme noms propres non-modifiés.

Il nous reste maintenant à nous demander s'il est possible d'établir un cadre ontologique qui pourrait servir de matrice à la recherche systématique des ERN.

4.5. Approche onomasiologique des expressions du référent national

Le référent national est un objet multiple. Il s'agit d'une partie d'un 'monde perçu' (Neveu, 2003) ou d'un 'monde de l'expérience' (Pekelder, 2005) dans un État-nation où la distinction de Kleiber (1981:13) entre particulier et général d'une part et réel et imaginaire d'autre part n'est pas

⁴²⁵ *cadet* en français et *etmaal* en néerlandais.

⁴²⁶ Nous avons illustré cette différence entre ERN proprement dite (lexicalisée) et des expressions comme « onze Martine Tanghe » qui relèvent du discours.

⁴²⁷ C'est pourquoi il vaut mieux parler de noms propres modifiés pour les ERN.

opérationnelle. Par contre, contrairement à ce qu'avance Otman (1996:14) à propos du référent en général, le référent national n'est absolument pas immuable. C'est la raison pour laquelle il est intéressant d'établir une matrice onomasiologique. Comme les indications de Huteau (1993) quant aux objets sociaux ne sont pas concrètes, il va nous falloir reprendre la classification de Lenoçh pour essayer d'en isoler les rubriques où les référents nationaux sont susceptibles d'apparaître. Malgré la volonté d'universalité affichée par ce genre de document, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle est marquée par son époque parce que l'industrie est assez détaillée: industrie minière, sidérurgie et fonderie, industrie chimique, etc. Nous allons rapidement passer en revue les 46 rubriques de la classification Lenoçh. Les rubriques mentionnées ci-dessous peuvent être éliminées, elles sont trop spécialisées ou trop universelles:

- AT Industrie nucléaire et physique atomique et nucléaire appliquée
- AU Automatisation,
- BA Constructions et génie civile
- BZ Botanique et zoologie,
- CE Communautés européennes
- CH Chimie,
- DE Défense des États (en raison de la fin de la conscription en Europe de l'ouest)
- DI Documentation information,
- EC Économie,
- EL Électrotechnique
- GÉ Généralités,
- GO Terre et univers,
- IC Industries chimiques,
- IN Industries et professions diverses,
- LA Linguistique et littérature,
- MA Mathématique,

- ME - Sciences médicales,
- MG Mécanique générale,
- MI Industrie minière,
- NO Normalisation et métrologie,
- OR Organisations internationales,
- PH Physique,
- SC Coopératives,
- SI Sidérurgie et fonderie
- ST Statistique
- TE Techniques et industries en général,

Certaines rubriques présentent de l'intérêt à cause d'une ou deux sous-rubriques. C'est le cas de:

- AG Économie de l'alimentation avec ses deux sous-rubriques AGH (boissons) qui font penser à 'pintje' ou 'bolleke', ou encore 'witteke', et AGJ (aliments stimulants) où l'on pensera à 'nederwiet'.
- HI Histoire contient une sous-rubrique HID (Biographies généalogie) dans laquelle on trouve les mots-clés 'décorations' et 'distinctions honorifiques' qui fait penser à 'grote lint' [BE].
- OO Informations et communications avec les sous-rubriques OO4 (poste) et OO6 (téléphone). On y trouve des référents nationaux comme 'postogram' ou 'Belgacom'.
- PG Publications arts graphiques avec les sous-rubriques PG8 (périodiques) et PG9 (journaux). De nombreux titres de publications sont des antonomases comme 'De Standaard', 'De Groene', 'de NRC' (apocope de 'NRC-Handelsblad'), 'De Morgen' qui ont une signification en raison de leur obédience politique.

Les rubriques où l'on peut trouver le plus de référents nationaux sont:

- AD Administration publique et privée, dans les sous-rubriques concernant l'administration publique,

- AR Beaux-arts dans les sous-rubriques suivantes:
 - AR2 Instituts, offices, entreprises dans laquelle on placera par exemple les musées connus. Ainsi on ne peut pas mettre sur la même ligne 'Mauritshuis' et 'Catshuis' en raison de leur similitude morphologique.
 - AR5 Peinture, dessin, arts graphiques: pour les mêmes raisons que précédemment on ne peut pas mettre sur le même plan 'Nachtwacht' et 'Rijkswacht',
 - ARA Cinéma: Certains titres de films sont desréférents nationaux. Pour ne citer qu'un seul exemple, le titre *Submission* est synonyme de lutte contre l'oppression de la femme musulmane et du meurtre du cinéaste Theo van Gogh.
 - Dans les sous-rubriques ARE (radio) et ARF (télévision), on pense aux nombreuses abréviations du système audio-visuel néerlandais (AVRO, VARA, TROS, NOS, STER, etc.) ainsi qu'à certaines émissions connues de tous les citoyens d'un pays mais pas de l'autre (*Egoland* aux Pays-Bas, *De Zevende Dag* sur la première chaîne flamande) Les connaissances encyclopédiques sont absolument nécessaires pour comprendre ces titres.
- AS Assurance: Il s'agit des sous-rubriques:
 - AS4 sécurité sociale: on pense à 'christelijke mutualiteit' par exemple.
 - AS6 assurance des choses: on peut opposer 'wettelijke aansprakelijkheid' [NL] à 'burgerlijke aansprakelijkheid' [BE] qui sont devenues des quasi-variantes, mais dont l'origine est différente (elle était d'abord obligatoire aux Pays-Bas et facultative en Belgique)
 - AS7 assurance, transports: 'c'est le cas de 'omnium-verzekering' en Belgique.
- CO Commerce: Les sous-rubriques CO7 (commerce intérieur) et COD (foires et expositions) sont susceptibles de contenir des référents nationaux. On peut penser à 'natie' [BE] à Anvers qui, lorsqu'il est associé à un autre composé, désigne une entreprise de transports. Pour ce qui est des foires et expositions, la lexie 'Jaarbeurs' est toujours associé à la ville de Utrecht.
- DO Science ménagère: on retient ici les sous-rubriques DO6 (travaux ménagers), DO7 (repas),

DO8 (habitation comme la 'fermette' flamande), DO9 (aménagement des intérieurs: on pense au Latoflex aux Pays-Bas) et DOB (vêtements -parures: ce sont les C&Atjes dont il a déjà été question).

- ED Éducation et enseignement: toutes les sous-rubriques sont concernées,
- FI Finances, impôts et douanes: on peut retenir les formulaires dans la sous-rubrique FI1 (comme par exemple 'voorlopige teruggaaf'), la sous-rubrique FI6 (impôts), la sous-rubrique FI8 (argent-monnaie) dans laquelle on notera les noms des anciennes pièces et des anciens billets en florins et superficiellement la sous-rubrique FI9 (bourse et marché des capitaux) parce que tous les locuteurs néerlandais connaissent le Damrak et les Belges le BEL20.
- Dans la rubrique JU Droit, on s'attardera aux sous-rubriques:
 - JU5 - Droit en général: on pense par exemple à 'decreet' qui n'a pas le même sens en Belgique et aux Pays-Bas,
 - JU8 - droit public,
 - JUE Questions juridiques relatives à la circulation: droit relatif à la circulation routière
 - JUG droit pénal droit pénitentiaire
 - JUH: procédure justice
- Il reste enfin la rubrique PO politique pour laquelle on examinera les sous-rubriques suivantes:
 - PO4 Sociétés État
 - PO5 Politique intérieure
 - PO6 Migrations colonisation
 - PO9 Parlementarisme,
 - POA Partis politiques.

On ne peut cependant pas s'arrêter à cette grille de vérification ainsi constituée. Il reste encore deux critères à appliquer. Le premier est celui des toponymes modifiés. Cela se fait en relevant tous les toponymes qui apparaissent le plus souvent. On note alors un glissement de sens qui permet de dire

qu'il s'agit d'un référent national. Le deuxième critère est celui de la vérification à partir de noms d'organisations (privées), d'institutions (publiques), de noms de lois et règlements, de noms de dispositifs, de noms d'évènements, de noms de produits et de noms de statuts, de professions et de rôles sociaux.

4.5.1. Des noms d'organisations privées ou semi-privées

Nous faisons la distinction entre organisations et institutions en ce que ces dernières relèvent des pouvoirs publics. Les organisations sont quant à elle de droit privé. La distinction n'est pas toujours facile à faire, notamment pour les organismes para-étatiques. Nous maintenons néanmoins la distinction parce que les institutions de droit public ont une définition officielle, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans des organisations de droit privé.

Un exemple caractéristique peut être d'abord trouvé parmi les enseignes de la grande distribution comme 'HEMA' aux Pays-Bas. On notera bien entendu le nom des équipes de football connues comme 'Oranje', l'équipe nationale de football des Pays-Bas ou 'De Rode Duivels', l'équipe nationale de football de Belgique.

Les grandes entreprises de transport font également partie du lexique mental du locuteur de chacun de ces pays. Les noms à mentionner sont 'KLM' (même s'il ne s'agit plus que d'une filiale d'Air France), la 'NS' (société des chemins de fer néerlandaise), la 'NMBS' (la SNCB) et la société flamande de transport par autobus 'De Lijn'. Et si la 'Sabena' n'existe plus, le nom est encore dans la mémoire des Belges (néerlandophones et francophones) pour au moins une génération⁴²⁸.

Les syndicats et les partis politiques constituent une catégorie à part. Ils sont tous désignés par des abréviations. Pour ce qui est des syndicats, citons pour les Pays-Bas FNV, FNV Bondgenoten, CNV et ABVAKABO. En Flandre, on a essentiellement ACV et ABVV. Quant aux partis politiques, on a aux Pays-Bas exclusivement des abréviations: CDA, D66, VVD, PvdA (pour ne

⁴²⁸ A preuve les plaisanteries de plus ou moins bon goût qui circulent encore sur le sens de cet acronyme (« **S**eks **a**an **b**oord **e**n **n**iks **a**nders » ou « **S**uch **a** **b**ad **e**xperience **n**ever **a**gain »)

citer que les plus connus) et une majorité d'abréviations en Flandre (CD&V, VLD, Spa, NV-A) mais aussi des noms comme 'Vlaams Belang' ou 'Groen!'.

Pour ce qui est des organismes semi-publics, on citera pour la Flandre le 'VDAB', le service d'aide à l'emploi, 'Touring Mobilis' le service d'information sur la circulation routière ainsi que tous les prestataires de service rétribués au moins partiellement par la collectivité comme le VTB-VAB. On peut citer également tous les termes qui renvoient à l'enseignement. Ainsi en est-il de 'bijzondere school' et de 'christelijke school' aux Pays-Bas, 'normaalschool', 'college', 'atheneum', 'ASO' en Flandre.

4.5.2. Des noms d'institutions (publiques)

Ce groupe pourrait être facilement étendu et nous ne tenons pas à reproduire la description de notre liste. Il suffirait de prendre un annuaire des services publics. Pensons seulement par exemple aux Pays-Bas 'de Mobiele Eenheid', 'de Hoge Raad', 'de Koninklijke Marechaussee', 'de Waterstaat', VROM

4.5.3. Des noms de lois et de règlements

Ici aussi, il est assez facile de trouver des exemples. On a d'abord comme en France des noms de lois ou de réglementations qui portent le nom de la personne à l'origine de celle-ci: ce sont le 'Zalmsnip', le 'kwartje van Kok' ou les 'Melkertbanen' aux Pays-Bas. L'exemple belge le plus facile à citer est celui de la 'Wet Franchimont'. La deuxième raison de la facilité à trouver des exemples est que de nombreuses lois néerlandaises prennent des dispositions quant à la façon de les désigner. Cette désignation est souvent mentionnée au dernier article de la loi. Ainsi en est-il de la 'Opiumwet', 'Woningwet', 'Politiewet', etc. aux Pays-Bas, mais on trouve également de nombreuses abréviations ainsi que des acronymes notamment aux Pays-Bas: ABWZ, AOW, WAO, WWO, WW pour n'en citer que quelques-uns. On y trouve souvent la lettre W. On trouve des réglementations

belges qui n'entrent pas dans les catégories mentionnées ci-dessus comme 'Ikea-wet', 'Elia-heffing', 'Canada-dry-procedure' 'Renault-wet' ou la 'Alarmbelprocedure' qui renvoient à des évènements ponctuels.

Il faut noter que certaines lois peuvent avoir le même nom dans les deux pays: c'est le cas de 'vreemdelingenwet' mentionnée par *GVD*. On peut dire aussi que 'grondwet' ne réfère pas à la même constitution aux Pays-Bas ou en Belgique.

4.5.4. Des noms de dispositifs

Ce sont éventuellement des lois ou règlements, mais leur nom renvoie souvent à des opérations qui se produisent comme 'de voorlopige terruggaaf' ou 'de VUT'.

4.5.5. Des noms d'évènements

Dans cette catégorie, nous avons remarqué que certains évènements portent le nom d'une personne, d'autre la mention d'une saison, un jour de l'année ou même un lieu. Ce peuvent être des évènements festifs, sportifs, politiques ou officiels.

Pour les évènements qui renvoient à une personne, on a aux Pays-Bas 'Prinsjesdag', le troisième mardi du mois de septembre qui marque la rentrée parlementaire, 'Koninginnedag' l'anniversaire du couronnement de la Reine Beatrix le 30 avril.

Pour la Belgique, on peut citer 'Koningsdag' (14 novembre) ou le Koningin Elisabethwedstrijd (compétition de musique classique retransmise tous les ans à la télévision).

On peut avoir également la mention de la saison comme dans 'voorjaarsoverleg' ou 'najaarsoverleg' (pour parler des négociations entre les partenaires sociaux et l'Etat qui ont lieu à l'automne et au printemps) ou même la mention du jour comme dans '11de juli-viering' (jour de la communauté flamande de Belgique, date anniversaire de la Bataille des éperons d'or de 1302)

Certains évènements portent le nom d'une localité: 'Gordel' qui est la ceinture verte autour de

Bruxelles, la 'Nijmeegse Vierdaagse', marche de quatre jours organisée à partir de Nimègue. Dans 'Elfstedentocht' (parcours en patins à glace passant par onze villes frisonnes), il manque juste le nom des villes.

On a également la mention de la commémoration comme dans 'Bevrijdingsdag' qui a lieu le 5 mai aux Pays-Bas et le 8 mai en Belgique.

4.5.6. Des noms de produits

On peut distinguer les biens et les services et également en revenir aux toponymes. C'est surtout le cas de certains produits alimentaires. Il convient de souligner que la réglementation des appellations d'origine contrôlée n'existe que depuis peu au Benelux. Au lieu d'avoir le nom de la localité ou de la région mentionné comme en français ('le Bordeaux', 'le Saint-Nectaire', 'le Cognac', etc), ce sont des adjectifs qui sont surtout utilisés ('Ardeens' en Flandre, 'Goudse kaas' aux Pays-Bas), la mention de la localité étant rare ('filet d'anvers' en Flandre). Il ne faut pas non plus oublier les noms de marque qui ne sont pas connus dans l'autre pays, même si cela devient rare (exemple: Latoflex).

4.5.7. Des noms de statuts, de professions ou de rôles sociaux

En créant cette rubrique cela permet de ne pas se focaliser inutilement sur les professions au détriment de statuts ou de fonctions non professionnelles notamment quand on prend une situation où les uns et les autres entrent en ligne de compte. Ainsi le 'onderzoeksrechter' [BE] (qui est une profession) pourra-t-il interroger le 'beklaagde' [BE] (qui n'est pas une profession).

En croisant ainsi plusieurs critères, on peut, à défaut d'être exhaustif, retenir davantage d'ERN. Ainsi la classification Lenocho transformée en grille de recherche des ERN n'aurait pas permis de penser à 'Koningin Elisabethwedstrijd'.

4.6. Les ERN comme catégorie lexico-sémantique: caractéristiques principales

Concluons ce chapitre en rappelant que nous avons vu que les ERN sont

- soit des noms propres, mais jamais des noms propres prototypiques,
- soit des termes, mais jamais des termes très spécialisés, ni des termes internationaux,
- soit des sigles, mais jamais des 'symbolen' (au sens que nous avons vu au § 2.2.3.), ni des abréviations orthographiques ('verkortingen') qui ne se prononcent pas
- soit des natiolectismes, mais jamais des variantes, ni des termes historiques.

À quelques exceptions près, toutes les ERN font partie d'un domaine (au sens terminologique du terme).

Nous avons vu également (§ 4.3.) que les ERN font partie du lexique de la langue. Certaines expressions bizarres nous ont montré que chaque nationalité a une part de son *mental lexicon* qui lui est propre.

Ces considérations nous ont amené au locuteur dont le rôle est en partie comparable à celui du spécialiste en terminologie. La différence entre le locuteur employant des ERN et le spécialiste tel que le voit les terminologues est que, contrairement à ce dernier, le locuteur employant des ERN n'a pas bénéficié d'une formation particulière. Ses connaissances (dites encyclopédiques) restent néanmoins importantes. De plus, grâce à l'approche onomasiologique, nous avons vu quelles étaient ces connaissances. Les domaines auxquels elles sont liées sont en lien étroit avec l'État.

Conclusion

5. Conclusion

Arrivé au terme de notre étude, nous sommes maintenant en mesure de répondre à la question que nous nous étions posée en affirmant que les expressions du référent national constituent effectivement une catégorie à part de la sémantique lexicale. Nous allons maintenant conclure de la façon suivante: nous reprendrons d'abord notre hypothèse de départ, puis nous résumerons le cheminement de notre raisonnement. Dans un troisième temps nous exposerons les constatations que nous avons faites et les déductions auxquelles nous sommes parvenu. Enfin, nous évoquerons les perspectives qui nous sont offertes à l'issue de cette étude.

5.1. Rappel de l'hypothèse de départ

Cette recherche a été initiée par des constatations pré-scientifiques sur des unités lexicales à la fois intraduisibles et incompréhensibles pour celui qui parle certes la langue, mais ne fait pas partie du pays où elles sont utilisées sans qu'il s'agisse de variantes. Il nous a semblé que ce type d'unités lexicales existent dans toutes les langues parlées dans plusieurs pays. Il nous a semblé que ce phénomène pouvait dépasser le cadre des États-nations comme l'exemple du film *Green card*⁴²⁹ nous l'a donné à penser, mais nous avons voulu nous en tenir à ce niveau et ne pas nous aventurer dans une comparaison intercontinentale (entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique). Notre objet se situe dans le cadre d'une seule langue, en l'espèce le néerlandais des Pays-Bas et de la Belgique (excluant ainsi arbitrairement le Surinam, les Antilles néerlandaises et Aruba). Nous avons supposé dès le départ que la démonstration que nous voulions faire à l'aide de la langue néerlandaise aurait tout à fait pu se faire à l'aide du français, de l'allemand, de l'anglais, de l'espagnol, etc.

Nous avons choisi d'appeler ces unités lexicales 'expressions du référent national' (ERN) pour plusieurs raisons:

- 'national' parce que nous nous situons au niveau des États-nations

⁴²⁹ Mentionné en note au début du paragraphe 3.2.

- 'référent' parce qu'il s'agit de 'réalités' selon les termes de Lerat (1995:47)
- 'expression' parce que nous n'étions pas encore sûr du statut de ces unités lexicales. C'est pour cette raison que nous avons choisi délibérément ce mot qui peut faire penser au discours tout comme au lexique, même si notre problématique reposait sur l'hypothèse qu'il s'agissait d'unités lexicales.

5.2. Cheminement de notre raisonnement

Avant de procéder à l'étude proprement dite, nous avons d'abord rassemblé des données afin d'avoir une base suffisante pour pouvoir fournir suffisamment d'exemples permettant de dire que nous ne travaillons pas sur des phénomènes marginaux. Cela s'est fait par la lecture de la presse et l'écoute de stations de radio en prenant soin d'éliminer les variantes et de préciser le pays d'où venait l'expression. Nous avons également présenté les outils utilisés pour cela. La liste obtenue a ensuite été complétée à l'aide de la *Woordenlijst Nederlandse taal*, un répertoire alphabétique contenant 100.000 mots néerlandais avec leur orthographe officielle.

Notre travail a été marqué par le fait que, malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucune littérature présentant l'ensemble de ces unités lexicales de manière cohérente et complète. La question que nous nous sommes posée était donc celle de la cohérence: ces unités lexicales forment-elles un ensemble, une catégorie de la sémantique lexicale qui dépasse les catégories déjà établies? Même s'il fallait prendre position, il ne s'agissait pas seulement de répondre par oui ou par non, mais également d'entrevoir les conséquences de la démonstration d'une telle hypothèse. Nous avons d'abord pressenti un danger de dérive vers une taxinomie qu'il fallait éviter parce que cela nous conduirait tout droit à utiliser la langue comme une nomenclature. La réponse à la question soulevait également celle de la conception de la langue, celle du locuteur et celle du référent. Quelques expressions en théorie incohérentes (comme « de Brusselse officier van justitie », « het Belgische CDA » ou en français « le maire de Bruxelles ») nous ont amené à nous demander quel

rôle le référent national joue dans le discours.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes attardé sur les théories dont nous pensions qu'elles étaient susceptibles de nous être utiles. Les théories sur lesquelles nous nous sommes arrêté concernent le signe (§§ 2.1 et 2.2), le référent (§ 2.3.) et les interlocuteurs (§2.4.).

Dans les théories concernant le signe, nous avons d'abord évoqué certains aspects communs à toutes les catégories lexicales. Les premières caractéristiques du signe sur lesquelles nous nous sommes arrêtés sont celles qui ont servi à délimiter notre objet tel que présenté au paragraphe 1.1.3. où il est dit que nous nous situons au niveau de la sémantique lexicale et que les lexies dont il était question n'étaient pas des variantes. C'est pour cette raison qu'il convenait d'abord de rappeler ce qu'on entend par là dans la littérature spécialisée. Ces précisions se sont avérées d'autant plus nécessaires qu'au cours de notre étude nous nous sommes aperçu que tous les auteurs n'entendent pas la même chose par *variante* et qu'il est possible d'exprimer le référent national sans utiliser des lexies spécifiques. Le concept de variante est lié à celui de normes langagières, c'est pour cette raison que nous avons consulté la littérature à ce propos. En effet, nous nous sommes aperçu par la suite que ce que nous appelions 'équivalent fonctionnel' (*Officier van justitie procureur des Koning*) était considéré parfois comme des variantes en raison de normes langagières dont nous pensons qu'elles ne sont pas explicites.

Nous avons ensuite (§ 2.1.4.) abordé la question de la motivation et de l'arbitraire du signe linguistique qui occupe une place importante dans les ERN. Il s'agit de la motivation sémantique au sens où l'entend Ullmann (1952), les locuteurs utilisant les ERN en connaissent l'étymologie.

Nous avons ensuite abordé quatre catégories de signes très disparates. Elles étaient disparates à plusieurs titres. D'abord on distingue trois catégories « traditionnelles » que sont les noms propres, les termes et les sigles et d'autre part une catégorie récente créée par Martin (Willy Martin) (2001). Les trois catégories traditionnelles étaient également très disparates. La catégorie des noms propres

est très ancienne, celle des termes relativement récentes tandis que l'on ne trouve que très peu de littérature spécialisée sur les sigles. Alors que la catégorie des noms propres est très ancienne, que les réflexions et les remarques à leur sujet semblent remonter à l'Antiquité et font partie de la tradition, les termes, quant à eux, sont nés d'une réflexion théorique.

Ces quatre catégories ont été abordées parce qu'une première observation de notre objet au travers de notre liste montrait que c'était les catégories qui apparaissaient immédiatement.

S'agissant du nom propre (§ 2.2.1.), nous avons d'abord procédé à un rappel sur sa définition puis sommes passé aux différents emplois du nom propre (§ 2.2.1.3.).

Dans la partie réservée à la terminologie (§ 2.2.2.), nous avons distingué la terminologie traditionnelle (§ 2.2.2.3.) avec ses quatre principes de la primauté de l'approche onomasiologique, de celle du concept, de la différenciation nette entre les différents concepts, d'univocité et de la synchronie des approches plus récentes influencées par le cognitivisme (§ 2.2.2.4.).

Nous avons tenté de faire ressortir les éléments qui étaient approuvés par tous les terminologues et nous n'en avons trouvé qu'un seul: c'est la notion de domaine (même si nous trouvons que sa définition est vague).

Pour ce qui est des sigles (§ 2.2.3.), la catégorisation faite par la *Woordenlijst Nederlandse taal* nous a semblé la plus adéquate pour notre sujet. Sa répartition des sigles en quatre sous-catégories s'est révélée par la suite être très utile parce qu'elle nous a permis d'éliminer d'office deux sous-catégories.

La catégorie des natiolectismes étant récente (2001) et ne provenant que d'un seul auteur, il nous a

été facile de la présenter dans son ensemble (§ 2.2.4.). C'est pour cette raison que nous avons reproduit le tableau de Martin (Willy Martin) (2001) et fourni toutes les explications qui l'accompagnent. Cela nous a permis dans les chapitres suivants de voir quels sont les natiolectismes qui entrent en ligne de compte dans l'étude des ERN, même si l'ensemble des natiolectismes est considéré par W. Martin comme faisant partie des variantes alors que nous disions d'emblée que les ERN n'en sont pas. Nous n'avons pas la même définition de *variante*. Parmi les trois grandes sous-catégories de natiolectismes instaurées par W. Martin que sont les sans équivalents (ci-dessus § 2.2.4.1.), les pseudo-équivalents (§ 2.2.4.2.) et les équivalents parfaits ou partiels (§ 2.2.4.3.), c'est la première qui a surtout retenu notre attention. On y trouve (selon les termes de W. Martin) les « mots liés à la culture » ainsi que les soi-disantes « absences de réalisation lexicale ».

Nous nous sommes ensuite arrêté sur le *Vlaams-Nederlands Woordenboek* (§2.2.5) dont l'approche est encore plus variationniste que celle de W. Martin pour ensuite passer au *Referentiebestand Belgisch Nederlands* (dit *RBBN* au § 2.2.6.). Ce fichier, même s'il ne concerne que le néerlandais de Belgique, est particulièrement intéressant pour notre sujet parce qu'il constitue la mise en application des idées développées dans Martin (Willy Martin) (2001). Nous y avons approfondi le cas des « mots liés à la culture » en dressant la liste des domaines mentionnés qui ont une place réservée dans la micro-structure.

Après les signes, nous sommes passé aux théories relatives au référent (§ 2.4.). Nos lectures nous ont amené à séparer les questions générales sur le référent (§ 2.3.1.) de l'approche de l'extra-linguistique au travers des classifications (§ 2.3.2.) et à finir par les objets sociaux (§ 2.3.3.). Les auteurs que nous avons consultés sur les questions générales relative au référent nous ont apporté davantage de questions que de réponses. C'est Kleiber (1994) qui, par son étude sur les mots abstraits, nous a interpellé sur l'existence du référent et sa nature. D'autre part, nous avons fait mention des différents solutions pratiques utilisées par documentalistes et terminologues pour gérer l'extra-linguistique, c'est-à-dire les classifications. La catégorie des objets sociaux de Huteau (1994)

est intéressante en ce qu'elle essaie d'intégrer une dimension cognitive qui nous permet de faire le lien avec les interlocuteurs.

Dans le § 2.4. nous passons au troisième volet de notre état de la question en traitant du locuteur en trois temps. D'abord (§ 2.4.1.) sont abordées la question des compétences du locuteur ainsi que celle de la part des connaissances qui peuvent être encyclopédiques ou stéréotypiques. Dans un deuxième temps (§2.4.2) nous abordons les questions du processus qui va de la perception à l'énonciation ainsi que celles du processus inverse par lequel l'auditeur va de la perception du discours aux réactions éventuels. Enfin (2.4.3.) il est question de la communauté de locuteurs. Ce concept est originaire de l'analyse du discours, mais il est fondamental dans notre recherche qui fait partie de la sémantique lexicale. En effet, le concept de communauté linguistique généralement utilisé n'est pas opérationnel pour notre objet.

Après avoir étudié ces théories relatives au signe, au référent et au locuteur, nous avons entrepris la description de la liste que nous avons constituée à l'aune des théories qui ont fait l'objet du chapitre consacré à l'état de la question. Nous y avons donc repris les quatre catégories (nom propre, terme, sigle et natiolectisme) exposées dans l'état de la question afin d'obtenir un matériau nous permettant d'engager la discussion sur l'existence des ERN en tant que catégorie particulière ainsi que d'envisager les limites de ces quatre catégories. Il nous a fallu mettre au point des critères pour chacune de ces catégories.

Pour les noms propres, nous nous sommes d'abord demandé ce qui permettait de délimiter les NPERN des Npr qui ne sont pas des ERN (§ 3.1.1.). Nous avons remarqué que les noms propres prototypiques ne sont des ERN que de manière exceptionnelle, que parfois certains noms propres sont utilisés pour former des variantes (exemple: 'PC-Hoofdtrekker'), enfin nous avons vu que la délimitation entre NPERN et Npr-non-ERN était parfois difficile à faire parce que certains noms propres étaient connotés. Pour cela nous avons utilisé les outils présentés au § 1.3.2.2. qui avaient

déjà servi pour faire la distinction entre ERN belges et ERN néerlandais. Nous avons vu qu'à l'aide d'un moteur de recherche, il est possible de faire ressortir de manière formelle une connotation en associant deux mots et en faisant la distinction entre les domaines « .be » et « .nl ». D'autre part, les graphes obtenus à partir du site de l'université de Leipzig ont été utilisés pour faire ressortir les connotations grâce aux co-occurents. Cela nous a permis de voir qu'un nom propre peut avoir une connotation dans un pays et pas dans l'autre.

Après ces premières délimitations, nous avons entrepris la description des NPERN à l'aide de critères formels (§ 3.1.3.) en distinguant les noms propres simples, les noms propres complexes et les noms propres sous forme de syntagmes. Les homonymes et la question de la majuscule ont également été abordés ainsi que la question des comptables. Ces descriptions à l'aide de tels critères nous a simplement montré que les NPERN ne font pas exception comparés aux autres Npr.

Au § 3.1.4. nous avons abordé la distinction des Npr modifiés et des Npr non modifiés dans les NPERN. La grande majorité des NPERN sont des Npr modifiés dans lesquels interviennent des tropes, pour la plupart des métonymies, parfois des métaphores. Il y a un recoupement avec l'antonomase qui est un concept trop général pour notre étude. En prenant en considération les Npr non modifiés, nous avons remarqué qu'ils ne sont pas lexicalisés lorsqu'ils expriment le référent national. Nous avons vu avec l'utilisation du possessif « onze » que cela relevait alors de l'étude du discours.

En décrivant les termes exprimant le référent national (au § 3.2.), la délimitation avec les autres termes ne s'est pas faite de la même manière. La description à l'aide des critères de forme (§ 3.2.1.), c'est-à-dire en distinguant les termes, les termes complexes et les termes formés de syntagmes a seulement permis de constater que les termes ERN se comportent exactement comme les autres termes. C'est au niveau des domaines que se trouve le critère essentiel de distinction (§ 3.2.2.). En

effet ce nombre de domaines est restreint, nous en avons relevé 14, sachant que pour quatre d'entre eux nous n'avions trouvé à chaque fois qu'un seul exemple.

Concernant les sigles (§ 3.3.), la question des critères de distinction s'est posé différemment. En effet, les *symbolen* et les *afkortingen*, c'est-à-dire les sigles internationalisés et les sigles qui ne se prononcent pas tels quels étaient écartés d'emblée. D'autre part, il convient de remarquer que les sigles sont également soit des noms propres, soit des termes et que l'on peut également prendre en compte les critères utilisés pour ces deux catégories. Aux deux catégories de sigles qui nous restaient (les abréviations § 3.3.2.1. et les acronymes § 3.3.2.2.), nous avons ajouté les dérivés de sigles (§ 3.3.2.3.) qui peuvent être des substantifs (comme 'WAO-er') ou des verbes (comme 'vutten').

En passant ensuite aux natiolectismes (§ 3.4.), nous avons en même temps voulu voir quelle était la « valeur ajoutée » de cette catégorie par rapport aux trois précédentes. C'est pour cette raison que nous avons cherché à mettre à jour les ERN qui ne sont que des natiolectismes. En d'autres termes, nous avons recherché dans notre liste des ERN qui ne sont ni des Npr, ni des termes, ni des sigles. La description devait nous permettre de tester l'utilité des natiolectismes. Ce qui reste après que soient passés les « filets du Npr, du terme et du sigle » est d'un nombre très restreint. En effet, nous avons constaté que nous n'avions plus que quelques lexies qui ne sont pas des noms propres mais dont on peut difficilement dire qu'il s'agit de termes parce qu'en essayant d'attribuer un domaine à chacune de ces lexies, on s'aperçoit qu'il s'agit de la vie quotidienne. A ce niveau, la description a montré l'utilité des natiolectismes pour notre objet.

Les premières constatations faites lors de cette description ont été importantes. Elles ont nourri notre réflexion et nous ont permis d'en arriver à établir que les ERN constituent effectivement une catégorie particulière.

5.3. Constatations et déductions

Les premières constatations ont pu être faites lors de la description de l'objet. Les ERN ne sont pas une catégorie dont on peut voir nettement l'évolution. Il existe des lexies dont on peut dire qu'elles sont susceptibles de devenir des ERN, par exemple à la suite d'un événement. Cela se remarque particulièrement chez certains noms propres qui sont connotés dans un pays et non dans l'autre et sont susceptibles de devenir des ERN. Comme le reste du lexique, les ERN sont donc une catégorie soumise à des fluctuations importantes.

On remarque par ailleurs dans cette description que certains aspects des théories présentées dans l'état de la question ont été contre-productifs. Ainsi les critères de forme (notamment les critères morphologiques utilisés par les terminologues) ne nous ont pas été utiles. Cela confirme le fait que la catégorie des ERN ne se caractérise pas par une addition des théories relatives aux noms propres, de celles des termes, de celles des sigles et des natiolectismes.

L'existence de quelques ERN qui sont uniquement des natiolectismes en étant à la fois des noms et des termes montre également que les ERN sont une catégorie à part. C'est ce que nous avons fait remarquer au § 3.5..

Ces constatations nous ont amené à reconsidérer d'un oeil critique les théories abordées dans l'état de la question et à prendre position compte tenu de notre objet. Nous avons donc repris les points déjà abordés dans les autres chapitres, à savoir les quatre catégories de signes, la motivation, la question de la langue ou de la parole, les interlocuteurs et l'approche onomasiologique des ERN.

Concernant les noms propres (§ 4.1.1.), il est possible qu'il y ait des cas où ils n'aient pas de sens⁴³⁰, mais nous ne traitons pas des Npr en général, uniquement des NPERN, et dans ce cas, ces derniers

430 Comme on peut le lire chez certains auteurs

ont toujours une signification. Nous avons vu que certaines manières d'aborder les Npr sont inadéquates pour notre objet, c'est notamment le cas de l'onomastique. L'utilisation de certaines figures de style comme l'antonomase ne nous est pas non plus utile. Nous sommes revenu sur une remarque de Gary-Prieur (1994:7) qui se demande pourquoi certains noms n'ont qu'un seul et unique référent et ne sont cependant pas des Npr. Nous sommes d'avis que c'est la catégorie des Npr en elle-même qui pose problème, d'ailleurs nous avons également remarqué des différences entre les langues en citant l'exemple des noms de mois qui sont des Npr en néerlandais et ne le sont pas en français. On est là encore trop dans la tradition grammaticale, même si certains auteurs ont tenté un renouveau de ces études. Malgré toutes ces critiques, il fallait cependant que nous utilisions les Npr pour caractériser les ERN, ils ont eu une utilité heuristique.

En reconsidérant les termes ERN (§ 4.1.2.) à l'aune de la conception traditionnelle telle que nous l'avions présentée (§ 2.2.2.3.), nous avons été amené à constater que la distinction entre terminologie et taxinomie s'est avérée être utile parce que la taxinomie n'entre absolument pas en ligne de compte dans notre étude. Hormis cette considération générale, nous avons été amené à faire ressortir certaines différences entre les termes de la doctrine traditionnelle et les termes ERN quant à la normalisation, aux domaines, aux concepts et à leurs relations.

Nous avons vu que certains termes ERN peuvent avoir comme source une définition préalable, notamment les lexies des domaines de l'administration, du droit et des institutions. Mais ce n'est pas le cas de tous les termes de telle sorte que l'on peut dire comme Felber & Budin (1989:34) que les termes ERN sont une « terminologie incontrôlée ». Cela n'est pas lié à la multiplicité des domaines concernés mais vraisemblablement à leur nature. En reconsidérant le schéma de Rondeau (présenté au § 2.2.2.1.), nous avons vu que seule la zone mitoyenne était concernée, les termes ERN ne font pas partie d'un jargon très spécialisé. Par ailleurs, si l'on veut garder ce schéma, il faudrait découper en deux chacun de ces domaines pour avoir à chaque fois un sous-domaine belge et un sous-domaine néerlandais. Cette solution est loin d'être satisfaisante.

En nous arrêtant sur le concept tel que le conçoivent les terminologues de l'école traditionnelle, nous avons été amené à constater que cette conception n'était pas opérationnelle pour notre sujet. Les ERN ne peuvent pas (de par leur nature) correspondre à des concepts universels pré-existant à la perception. Ils ne sont pas nécessairement univoques et leur caractère équivoque peut parfois même être volontaire. Dans ces conditions, les relations entre les termes ERN ne peuvent pas être les mêmes que celles entre les concepts.

Nous avons ensuite repris les critiques de la terminologie traditionnelle (§ 4.1.2.2.). Les différences entre ceux qui nient toute raison d'exister à la terminologie et ceux qui souhaitent la refonder ou la rénover est apparue de nouveau. Instituer les ERN en catégorie lexico-sémantique ne peut en aucun cas signifier que ces lexies sont stables une fois pour toutes. Nous avons vu qu'elles évoluaient rapidement. C'est également pour cette raison que nous avons précisé ce qu'il convient d'entendre par 'synchronie'. L'étude synchronique de la langue n'est pas nécessairement son étude à un instant *t* impossible à saisir; il convient d'avoir une conception circonstanciée de la synchronie. Nous étendons pour cela la notion de synchronie à au moins une génération de locuteurs comme le suggère Nyckees (1998:170-173). Cela a évidemment des répercussions sur la notion de référent comme nous l'avons également vu. Les souvenirs du locuteur constituent également des référents. La langue ne peut donc pas être considérée comme une nomenclature.

Les connaissances dites encyclopédiques sont nécessaires dans la compréhension des ERN, le seul élément prototypique est insuffisant. C'est là un point commun avec les Npr dont nous avons vu que l'homonymie fréquente et volontaire requiert elle aussi des connaissances encyclopédiques pour en cerner la signification.

Parmi les critiques de la terminologie classique, nous nous étions également arrêté sur Temmerman (2000) et nous avons pris position en déniait toute utilité d'une sémantique du prototype dans l'étude des ERN mais en reconnaissant la nécessité d'une approche sémasiologique qui sera complétée par une étude onomasiologique. Nous avons regretté que Temmerman ne mentionne pas de critères de sélection des sources pour l'étude sémasiologique.

Pour ce qui est des normes indissociables de toute terminologie, nous avons souligné le fait que les ERN relèvent davantage de « normes naturelles » selon l'expression de Gaudin (1996) parce qu'elles proviennent des locuteurs et des institutions.

En prenant position par rapport aux natiolectismes (§ 4.1.3.) tels que présentés dans Martin (Willy Martin) (2001) ainsi que dans le *RBBN* et accessoirement dans le *VNW* nous avons tenu à rappeler que les ERN sont des natiolectismes pour autant qu'il ne s'agit pas de variantes. Les ERN se rapprochent le plus des « mots liés à la culture » (§ 4.1.3.1.). Nous avons relevé certains items qui auraient dû y être intégrés (§ 4.1.3.6.). Nous avons parfois remis en question l'attribution d'un domaine dans le *RBBN* (au § 4.1.3.2.). Nous y avons également relevé quelques erreurs, la présence de variantes, le domaine *rest* nous a paru problématique

L'inconvénient des natiolectismes est multiple. Dans sa mise en application telle qu'on la trouve dans le *RBBN* ainsi que le *VNW* on ne trouve que des belgicismes ce qui donne une image faussée de la réalité. Il n'existe à notre connaissance aucun équivalent pour les Pays-Bas de telle sorte qu'on a l'impression d'être en présence d'une conception idéologique de la langue pour laquelle la référence serait le néerlandais des Pays-Bas. Bien sûr, à la lecture de Martin (Willy Martin) (2001), il ne nous est pas possible de formuler de critiques à ce niveau. De manière générale, les seuls natiolectismes liés à la culture pourraient correspondre au ERN. Pour nous, ce ne sont pas des variantes comme nous l'avons expliqué. Nous avons montré à l'aide des dénominations des membres du ministère public qu'il ne s'agissait pas de variantes. Tout au plus peut-on dire qu'il s'agit d'équivalents fonctionnels. Il faut cependant veiller à problématiser les comparaisons ce qui n'est pas fait dans les natiolectismes.

Après avoir passé en revue ces quatre catégories de signes, nous avons pu présenter les ERN à l'aide d'un schéma construit pas à pas (§ 4.1.6.) et montrer que les ERN ne correspondent à aucune de ces

quatre catégories.

Nous avons ensuite rappelé (§ 4.2.) que les ERN sont des signes linguistiques où la motivation prend une place importante. Ce n'est que dans certains cas que le locuteur peut ignorer l'étymologie de sigles.

Il fallait également que nous prenions position quant à la question de la langue et de la parole (§ 4.3.). Nous avons montré que les ERN en tant que catégorie lexico-sémantique ne font bien sûr pas partie de la parole, mais qu'il est possible de faire référence aux réalités nationales. Nous avons rappelé le cas des noms propres précédés d'un possessif de la première personne du pluriel. Nous avons trouvé deux exemples miroirs. Ils étaient comparables à des expressions françaises comme « notre PPDA national » dont on sait que le locuteur est forcément un Français (et non pas n'importe quel francophone).

C'est du locuteur que nous avons traité ensuite (§ 4.4.). Si l'on voit qu'il est facile à identifier dans le discours grâce au possessif, la relation est moins évident quand il s'agit de lexies. Nous avons reproché aux linguistiques énonciatives et cognitives que nous avons abordées d'utiliser un référent indifférencié et trop schématique⁴³¹. Néanmoins, la remarque de Pottier (1992:70) pour qui le lexique est en adéquation avec le milieu nous a paru intéressante parce que ce milieu est celui du locuteur. Les compétences du locuteur sont également en adéquation avec ce milieu, notamment les compétences encyclopédiques. L'absence de compétences adéquates (feinte ou réelle) se révèle dans des expressions comme « het Belgische CDA » ou « de Brusselse officier van justitie ». Vu le caractère relativement fugace de certaines ERN⁴³², l'axe stéréotypique tel qu'il apparaît dans le schéma de Robert Martin revêt une importance moindre dans leur étude parce que cet axe requiert une certaine sédimentation qui ne peut intervenir que sur plusieurs générations de locuteurs.

Nous avons noté également que ces compétences du locuteur national se différencient de celles du spécialiste maniant la terminologie de son domaine en ce que leur acquisition ne nécessite pas de formation particulière, mais qu'elles s'acquièrent souvent par l'intermédiaire des médias.

⁴³¹ Le même référent pour différentes langues, ce référent étant souvent un objet matériel.

⁴³² Sans doute dû aux changements fréquents auxquels sont soumises nos sociétés.

Le dernier point traité dans ce chapitre était l'approche onomasiologique des ERN. Notre description nous avait permis de constater que l'on est en présence de quatre groupes de concepts génériques: des acteurs (individuels ou collectifs) agissant selon certaines règles à certains moments impliquant parfois des produits déterminés. Pour mettre au point cette approche, nous nous sommes servi de la classification Lenocho. Les acteurs peuvent être soit collectifs (ce sont les organisations privées ou semi-privées § 4.5.1. ainsi que les institutions publiques § 4.5.2), ou individuels caractérisés par le nom de leur statut, de leur profession ou de leur rôle social (§ 4.5.7.). Ils agissent dans le cadre de règles, des lois et des règlements (§ 4.5.3.) ou de dispositifs qu'ils mettent en place (§ 4.5.4.). Des événements (voulus ou non, réguliers ou non) constituent également des éléments auxquels ils se réfèrent en y attachant une signification particulière (§ 4.5.5.). Enfin, ils ont affaire à des produits qui existent uniquement dans le pays.

En résumé, nous concluons en définissant les ERN de la manière suivante: dans le cadre d'une langue parlée dans plusieurs États-nations, unités lexicales servant à désigner un référent particulier à cet État-nation et connu de la majeure partie des locuteurs de cet État-nation .

Toutes les autres remarques qui pourraient être faites à leur propos (noms propres, termes, sigles, difficultés de traduction, incompréhension de la part des locuteurs de même langue d'un autre État-nation, etc.) ne sont que des caractéristiques et ne constituent pas les éléments nécessaires et suffisants de la définition. Ces caractéristiques nous ont seulement aidé dans notre recherche.

Les ERN sont une caractéristique des langues naturelles. Elles mettent en lumière le fait que les États sont l'un des facteurs externes à la langue qui l'influencent. Elles contribuent à définir un certain type de locuteur⁴³³ autrement que par les seules variantes (lexicales, phonologiques ou

433Le ressortissant d'un État.

syntaxiques).

5.4. Perspectives

Il nous semble que quatre perspectives qui se dégagent de cette étude. Il s'agit également de possibilités de poursuivre les recherches à partir des ERN.

La première des questions que l'on peut se poser est celle de la traduction des ERN. Ce problème a d'ailleurs déjà été suggéré au début de notre étude (dans l'introduction). Nous avons vu qu'il y a déjà été fait allusion (notamment par Lerat, 1995:47) et il faudrait d'abord effectuer un état de l'art qui sera sans doute volumineux parce qu'il s'agit d'un problème de traduction courant.

La deuxième question est celle du lien entre les ERN et la culture. Il s'agit d'une question qui peut se diviser en plusieurs questions partielles. Ainsi pourra-t-on se demander dans quelle mesure les ERN couvre la culture, envisager le rapport entre l'histoire et l'évolution des ERN, trouver une version des ERN qui puisse également fonctionner dans un cadre culturel différent de celui des États-nations, etc.

La troisième question est liée à la précédente, elle concerne l'enseignement du néerlandais langue étrangère. Dans quelle mesure les ERN permettent-elles d'intégrer l'enseignement de la civilisation et de la langue étrangères?

La quatrième des questions que l'on peut se position est celle du pourquoi de l'existence des ERN. Cette question dépasse le cadre de la sémantique lexicale ainsi que celui de la linguistique. Elle est même liée à celles de l'existence de l'homme et présentent des caractéristiques philosophiques.

GLOSSAIRE

ANTONOMASE: Nom propre utilisé comme nom commun.

AXE ENCYCLOPÉDIQUE: Selon Robert Martin (1993), connaissances spécialisées acquises par le locuteur

AXE STÉRÉOTYPIQUE: Selon Robert Martin (1993), connaissances dont dispose le locuteur grâce aux expressions toutes faites avec un lexème particulier.

CHORONYME: Nom d'une localité, d'un emplacement. Quasi-synonyme de toponyme

COMPTABLE: Entité (réfèrent) dont il peut y avoir plusieurs exemplaires. S'oppose à 'particulier'.

CONCEPT: Idée indépendamment du signe utilisé pour la représenter. S'oppose à signifié.

ÉPONYME: Nom propre construit à partir d'un nom commun. Contraire de: 'antonomase'

ERGONYME: Nom propre désignant une oeuvre, un artefact à caractère unique, comme résultat d'un travail

HOLONYME: Dans une relation de type partie-tout (avec la relation hyponymique, l'une des deux relations hiérarchiques), terme qui désigne le tout

HOMÉOMÈRE: Type de méronyme (à côté de fonctionnel, séparable et simultané). Désigne les parties matériellement identiques entre elles et par rapport au tout.

LEXIQUE: Ensemble des mots d'une langue. S'oppose à vocabulaire qui n'est qu'une partie du lexique.

MENTAL LEXICON: Nous avons utilisé l'expression anglaise pour éviter toute confusion entre 'lexique' et 'vocabulaire'

MÉRONYME: Dans une relation de type partie-tout (avec la relation hyponymique, l'une des deux relations hiérarchiques), terme qui désigne la partie

MICRO-STRUCTURE: La micro-structure d'un dictionnaire est la façon dont sont agencées les informations qui suivent chaque entrée (appelée aussi mot-vedette)

MOT COMPLEXE: Entendons par là à la fois les mots composés et les dérivés

MOT COMPOSÉ PROPREMENT DIT: Entendons par là les mots complexes construits par composition. Ex.: huiskamer, Elfstedentocht

MOT DÉRIVÉ: Un mot dérivé est un mot complexe construit à partir d'un radical et d'affixes

ODONYME: Nom d'une rue

PARTICULIER: Entité (réfèrent) unique. S'oppose à comptable

PRAGMONYME: Nom propre désignant un événement (source: <http://edel.univ-poitiers.fr/corela/document.php?id=460#bodyftn6>)

PRÉDICATION: On appelle prédication l'attribution de propriétés à des êtres ou à des objets au moyen de la phrase prédicative. Les différents modes de prédication représentent les différents modes d'être des objets et des êtres animés (prédication de lieu, de qualité, d'action, etc.) (source: Dubois e.a., 1994)

PROTOTYPE: Exemple censé venir immédiatement à l'esprit quand on cite une catégorie

RÉFÉRENT: Nous n'utilisons pas le terme de Dubois 'référé'. Le réfèrent est ce à quoi il est fait référence qu'il s'agisse d'une entité concrète ou abstraite.

SENS: Le sens ne peut venir que de l'énoncé. Le sens relève de la parole.

SIGNIFICATION: La signification est un sens possible. Elle relève de la langue

STÉRÉOTYPE: Le stéréotype est opposé au prototype. Dans une catégorisation aristotélicienne, l'objet entre dans une catégorie s'il répond à un certain nombre de conditions nécessaires et suffisantes.

TERME: Unité lexicale servant à désigner une entité extra-linguistique dans un domaine.

TERME COMPLEXE: Terme composé de plusieurs mots (par composition) ou d'un radical et d'un ou plusieurs affixes (par dérivation)

TERME SIMPLE: Terme composé d'un seul mot

TROPE: Figure de style par lequel la signification première est modifiée

VOCABULAIRE: S'oppose à lexique en ce sens qu'il en constitue une partie.

Index thématique

abréviation.....	80, 134, 160
acronyme.....	78, 114, 157, 159 sv, 175, 196, 206, 218
antonomase.....	53 sv, 141, 217, 220
arbitraire.....	38 sv, 42, 66, 77, 196, 213
axe encyclopédique.....	101 sv
axe stéréotypique.....	101 sv, 199, 223
comptable.....	52, 167, 197
concept. 19, 33, 36 sv, 40, 62 sv, 70 sv, 76, 79, 82, 84, 87, 117, 155, 170, 172, 174 sv, 181, 192, 197, 213 sv, 216 sv, 221	
éponyme.....	54, 123, 134 sv, 141, 143 sv
exonyme.....	7, 115
lexie.....	21, 32, 115, 156, 199, 203
lexique.....	13, 15, 30 sv, 39, 58 sv, 76, 98, 106, 172, 198 sv, 205, 223
Lexique.....	31
mental lexicon.....	43
méronyme.....	74
métaphore.....	41, 43, 53, 108, 145
métonymie.....	41, 43, 53, 141, 193
micro-structure.....	87, 91, 215
motivation.....	20, 30, 38 sv, 41 sv, 63, 77, 171, 195 sv, 213, 219, 223
nom propre 25, 27, 31, 44 sv, 49 sv, 120, 125, 130 sv, 136 sv, 141, 144 sv, 166 sv, 170, 194, 200, 214, 216 sv	
Nom propre.....	45
Nom Propre.....	45
onomatopée.....	131
particulier.....	45, 56, 72, 99, 111, 118, 135, 142, 144, 146, 183, 188, 197, 200
prototype.....	18, 91, 96, 173, 182, 221
référent. 15 sv, 19 sv, 22 sv, 30 sv, 33, 38, 40, 51 sv, 75, 87, 92 sv, 97 sv, 100 sv, 103 sv, 110 sv, 114 sv, 124 sv, 127 sv, 136 sv, 143, 145 sv, 152 sv, 156 sv, 161 sv, 166 sv, 174 sv, 183 sv, 186, 188, 195, 197 sv, 200 sv, 205, 211 sv, 215, 217, 220 sv, 223	
sens..... 7, 13 sv, 19, 25, 33, 41 sv, 50 sv, 53 sv, 59, 63 sv, 68, 70, 73, 76 sv, 82, 85, 92 sv, 104, 117, 135, 138, 167 sv, 172, 174, 180 sv, 188, 204, 219	
sigle.....	80, 157, 161, 189, 194, 216, 218
signe.....	19, 30 sv, 33, 38 sv, 42 sv, 48 sv, 55, 62, 67, 76 sv, 91, 97, 138, 213
signification.....	14, 32, 66, 76 sv, 83, 87, 105, 181, 202, 220 sv, 224
signifié.....	17, 32 sv, 39 sv, 93
synecdoque.....	53, 141, 196
terme..... 25, 33, 38 sv, 55, 62 sv, 65 sv, 72, 74, 92, 109, 111, 146 sv, 170, 189, 194, 197, 216, 218	
terme complexe.....	68
terme simple.....	68
toponyme.....	118, 122 sv
variante.....	17, 34, 59, 116, 161, 180, 213, 215
Variante.....	34
variation.....	19, 22, 34 sv
vocabulaire.....	7, 58 sv, 88, 91, 98, 108, 111, 172, 177 sv, 181 sv, 184, 199

Index des auteurs

Adamzik.....	34 sv, 64, 100, 170, 199
Auroux.....	67
Bachrach.....	94
Bakema.....	22
Bartsch.....	36 sv
Beacco.....	109
Bossong.....	37
Bußmann.....	21, 45 sv
Charaudeau.....	19, 31, 37, 100 sv, 108 sv, 200
Cornu.....	56, 59
Cruse.....	74
Depecker.....	40, 42 sv
Dirven.....	17 sv, 103 sv, 106 sv, 200
Dortier.....	16
Felber.....	57, 64 sv, 69 sv, 73, 169 sv, 220
Fromilhague.....	53 sv
Gambier.....	77
Gary-Prieur.....	45 sv, 50 sv, 54, 115, 220
Gaudin.....	64, 75 sv, 174, 222
Geeraerts.....	68, 96, 172
Geerts.....	46, 50 sv
Greimas.....	33
Habert.....	21
Hoffmann.....	60, 169
Huteau.....	95 sv, 201, 215
ISO.....	58 sv, 63, 66, 74, 169
Jonasson.....	19, 45, 50 sv, 115
Kerbrat-Orecchioni.....	19, 98 sv, 104, 198 sv
Kleiber.....	19, 31, 45, 50 sv, 54, 93, 96, 173, 200, 215
Lakoff.....	103
Le Guern.....	31 sv, 59, 197
Lerat.....	7, 56, 59, 74, 212, 225
Leys.....	45 sv, 49 sv
Lyons.....	19, 45, 48, 74, 92
Maingueneau.....	19, 31, 37, 100, 109, 200
Marconi.....	63
Martin (Willy Martin).....	83 e.s.,
Martin, Robert.....	96, 99, 101 sv, 106, 199 sv, 223
Nadeau.....	11
Neveu.....	21, 34, 45, 93, 200
Nyckees.....	16, 40, 42, 53, 69, 221
Otman.....	72 sv, 75, 93, 174, 201
Pekelder.....	18, 200
Pottier.....	18, 33, 72, 96, 103 sv, 115, 171, 199 sv, 223
Rastier.....	21, 32, 75 sv, 99, 172 sv
Rey.....	54, 61 sv, 169
Saussure.....	11 sv, 39 sv, 92, 195 sv
Temmerman.....	43, 63 sv, 66, 74 sv, 103, 173, 182, 221
Thoiron.....	175
Tiberghien.....	104, 106
Ullmann.....	20, 33, 40 sv, 167, 196, 213
Van Campenhoudt.....	69, 72 sv, 174

W. Martin..... 166
Weissenhofer..... 74

**Annexe 1: LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION LENOCH : GRANDES CATÉGORIES
CLASSÉES EN FONCTION DE L'INTÉRÊT POUR LES EXPRESSIONS DU RÉFÉRENT
NATIONAL**

AD	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PRIVÉE	JU	DROIT
AG	ÉCONOMIE D'ALIMENTATION	LA	LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE
AR	BEAUX-ARTS	MA	MATHÉMATIQUE
AS	ASSURANCE	ME	SCIENCES MÉDICALES ET BIOLOGIQUES
AT	INDUSTRIE NUCLÉAIRE ET PHYSIQUE- ATOMIQUE ET NUCLÉAIRE APPLIQUÉE	MG	MÉCANIQUE GÉNÉRALE
AU	AUTOMATISATION	MI	INDUSTRIE MINIÈRE
BA	CONSTRUCTION ET GÉNIE CIVIL	NO	NORMALISATION ET MÉTROLOGIE
BZ	BOTANIQUE ET ZOOLOGIE	OO	INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS
CE	COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	OR	ORGANISATIONS INTERNATIONALES
CH	CHIMIE	PG	PUBLICATIONS — ARTS GRAPHIQUES
CO	COMMERCE	PH	PHYSIQUE
DE	DÉFENSE DES ÉTATS	PO	POLITIQUE
DI	DOCUMENTATION ET INFORMATION	RP	RELIGION ET PHILOSOPHIE
DO	SCIENCE MÉNAGÈRE	SC	COOPÉRATIVES
EC	ÉCONOMIE	SI	SIDÉRURGIE ET FONDERIE
ED	ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT	SO	L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ
EL	ÉLECTROTECHNIQUE	SP	SPORTS DIVERTISSEMENTS - LOISIRS
EN	ENVIRONNEMENT	ST	STATISTIQUE
FI	FINANCES, IMPÔTS ET DOUANES	TE	TECHNIQUES ET INDUSTRIES EN GÉNÉRAL
GÉ	GÉNÉRALITÉS	TR	TRANSPORTS
GO	TERRE ET UNIVERS	TS	TERRE ET SOL - PROPRIÉTÉ
HI	HISTOIRE ETHNOLOGIE - FOLKLORE	TV	TRAVAIL
IC	INDUSTRIES CHIMIQUES		
IN	INDUSTRIES ET PROFESSIONS DIVERSES		

Annexe 2: LISTE ALPHABÉTIQUE DES EXPRESSIONS DU RÉFÉRENT NATIONAL

1. **06-nummer**, [NL], (cat.: product), source: INL (2005)
2. **11 juliviering**, [BE], (cat.: gebeurtenis), source: vlaanderen.be op 07/06/04
3. **21 juliviering**, [BE], (cat.: gebeurtenis), source: INL (2005)
4. **a.a.p.**, [BE], (cat.: Functie), source: *GVD*, "assisterend academisch personeel"
5. **AAB (Algemeen Aanduidingenbesluit (Warenwet))**, [NL], (cat.: Wettekst), source: *GVD*
6. **A-attest**, [BE], (cat.: document) source: nl.wikipedia.org (26.01.2007)
7. **aanmerkelijk belang**, [NL], (cat.: regeling), source: nl.wikipedia.org (21.07.2007): « Dit is een term in het belastingrecht betreffende het bezit van aandelen in een vennootschap door een natuurlijke persoon. »
8. **AAW-voorziening**, [NL], (cat.: regeling), source: INL (2005). Disposition prévue par l'ancienne loi dite "AAW": "De Algemene Arbeidsongeschiktheidswet (AAW) was een volksverzekering tegen arbeidsongeschiktheid, waar in beginsel alle ingezetenen van Nederland voor verzekerd waren." (nl.wikipedia.org consulté le 25.01.2007).
9. **AB**, [BE], (cat. plaatsnaam), source: <http://www.standaard.be/AB>", "De AB is jarig. In De Standaard van zaterdag 25 september vindt u daarom een waardebon van 5 euro, '= Ancienne Belgique"
10. **Absurdistan**, [BE], source: *Het Nieuwsblad*, kroniek in de krant « Nieuws uit Absurdistan »
11. **Agalev**, [BE], (cat.: organisatie), source: nl.wikipedia.org (15/12/2006): Groen! [...]Tot 15 november 2003 heette de partij 'Agalev'. [...] De vorige naam betekende Anders GAan LEVen . Google: 1.260.000 pages le 15/12/2006
12. **agglomeratieraad**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, *INL* (2005), « bnl » volgens *VNW*
13. **AIVD**, [NL], (cat. instelling), source: nl.wikipedia.org (01.02.2007): De Algemene Inlichtingen- en Veiligheidsdienst (AIVD) is de veiligheidsdienst van Nederland. Voor 29 mei 2002 heette de AIVD de Binnenlandse Veiligheidsdienst (BVD).
14. **Ajaciéd**, [NL], (cat.: functie), source: INL (2005), <http://taaladvies.net/taal/advies/vraag/37/>
15. **Ajax**, [NL], (cat. voetbalploeg), source: nl.wikipedia.org
16. **Alarmbelprocedure**, [BE], (cat.: Verschijnsel), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*
17. **Algemeen Dagblad**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org: Het Algemeen Dagblad of AD is een Nederlands landelijk dagblad en door de fusie met zeven regionale kranten op 1 september 2005 met een gemiddelde oplage van 570.000 exemplaren (weekdagen 550.000, zaterdag 650.000) de op een na grootste betaalde krant van Nederland.
18. **Albert Heijn** [NL] (cat. instelling), source nl.wikipedia.org: « Albert Heijn is een Nederlandse supermarktketen »
19. **AMvB** [NL], (cat.: tekst), source: INL (2005), abréviation de "Algemene Maatregel van Bestuur": "Een Algemene Maatregel van Bestuur (AMvB) is het uitvoeringsbesluit behorende bij een wet,

wordt genomen door De Kroon of regering en heeft een algemene strekking." (nl.wikipedia.org consulté le 25.02.2006)

- 20.Anderlechtsupporter** [BE], (cat.: functie), source: INL (2005)
- 21.ANWB** [NL], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org (17.12.2006): De Koninklijke Nederlandse Toeristenbond ANWB is een Nederlandse verkeers-, vervoers- en hulporganisatie .
- 22.AOV; AOV'er; AOV-uitkering** [NL], (cat.: regeling), source: INL (2005): abréviation de "Algemeen Oudedagsvoorzieningsfonds"
- 23.AOW** [NL], (cat.: regeling), source: INL (2005)
- 24.apk-keuring**, [NL], (cat.: regeling), source: (electronisch) Nieuwsbrief Regering.nl 21.01.2005: "Minister Peijs (VenW) heeft met de ANWB, de garagehouders (BOVAG) en de Rijksdienst Wegverkeer (RDW) afspraken gemaakt die moeten leiden tot meer duidelijkheid over de APK-keuring voor automobilisten. »
- 25.apparenteren**, [BE], (cat.: regeling), source: VNW, « bnl » volgens VNW
- 26.apparentering**, [BE], (cat.: regeling), source: VNW, « bnl » volgens VNW
- 27.arbeidshof**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW
- 28.arbeidsrechtbank**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 29.Arbitragehof**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 30.Arbowet**, [NL], (cat.: tekst), sources: INL (2005), nl.wikipedia.org consulté le 25.01.2007: "De Arbowet (kort voor Arbeidsomstandighedenwet) is een Nederlandse wet die regels bevat voor werkgevers en werknemers om ongevallen en ziekten, veroorzaakt door het werk, te voorkomen."
- 31.AROB; AROB-rechter**, [NL], source: INL (2005), abréviation de "Administratieve Rechtspraak Overheidsbeschikkingen"
- 32.arrondissement**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 33.arrondissementsrechtbank**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 34.arrondissementsrechtbank**, [NL], (cat. instelling), homophone de arrondissementsrechtbank [BE]
- 35.ASO**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 36.assisen**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 37.A-status**, [NL], (cat.: regeling), source: INL (2005), nl.wikipedia.org consulté le 26.02.2007: "omroep met meer dan 300.000 leden"
- 38.atheneum**, [BE], (cat. instelling), source: nl.wikipedia.org (23.01.2007): In Vlaanderen is het atheneum geen vorm van onderwijs maar een bepaald soort onderwijsorganisatie, namelijk een staatschool voor algemeen secundair onderwijs (ASO). Het woord atheneum duidt aan dat het géén particuliere, katholieke school is. Google.be avec limitation à la seule Belgique: 2.510.000 pages.
- 39.atheneum**, [NL], (cat. instelling), source: nl.wikipedia.org (23.01.2007): Het *atheneum* (van Gr. Athene) is in Nederland een vorm van voortgezet onderwijs (voor 12- tot 18-jarigen). De

zesjarige opleiding is een vorm van voorbereidend wetenschappelijk onderwijs (vwo) zonder de klassieke talen Grieks en Latijn. Het woord atheneum is afgeleid van Athene en staat in feite synoniem met "gymnasium zonder klassieke talen". Google.nl (limité aux seuls Pays-Bas: 323.000 (même date)

- 40. Atoma-schrift**, [BE], (cat.: product), "atoma.be", « Sinds 1948 wordt het originele Atoma-schrift, voorzien van ringen en 90 g/m² registerpapier, geproduceerd volgens een uniek volautomatisch proces. », "op 05.11.04 Google = 44 keer ; google pagina's in België = 39 keer"
- 41. auditeur-generaal**, [BE], (cat.: statuut), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 42. auditoraat**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 43. autocontrole**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW; volgens Google is 'autokeuring' veel meer verspreid"
- 44. automobielininspectie**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 45. AVRO**, [NL], (cat.: omroep), bron: nl.wikipedia.org op 06/12/2006: Algemene Vereniging Radio Omroep [...] (De afkortingen van de meeste ledenomroepen zijn letterwoorden zonder betekenis geworden).
- 46. AWBZ-premie** [NL], (cat.: regeling), source: INL (2005), nl.wikipedia.org consulté le 26.02.2007: "De Nederlandse Algemene Wet Bijzondere Ziektekosten of AWBZ is een collectieve ziektekostenverzekering voor niet individueel verzekerbare ziektenkostenrisico's."
- 47. bancontact®**, [BE], (cat.: product), source: VNW, "merknaam"
- 48. Bassie en Adriaan**, [NL], (cat.: televisieprogramma), source: nl.wikipedia.org le 06.12.2006: Bassie en Adriaan (Bas van Toor en Aad van Toor) was een Nederlands artiestenduo, dat vooral bekend werd via de televisie met de show *Bassie en Adriaan*. Google.nl = 121000 pages, google.be = 626 pages
- 49. B-attest**, [BE], (cat.: document) source: nl.wikipedia.org (26.01.2007)
- 50. bediende**, [BE], (cat.: statuut), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 51. bedrijfsrevisor**, [BE], (cat.: statuut), source: INL (2005); nl.wikipedia.org (01.03.2007): "De *bedrijfsrevisor* is in België degene die de jaarrekening controleert en als zodanig vergelijkbaar met de functie van registeraccountant in Nederland."
- 52. beklagde**, [BE], (cat.: statuut), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 53. belanger**, [BE], (cat.: statuut), "taalpost 340 van 24.11.04", "Recentelijk heetten ze nog kortweg 'blokkers', de aanhangers van de rechts-nationalistische partij die tot voor kort Vlaams Blok heette. Maar sinds die naam vervangen is door Vlaams Belang is de aanduiding 'belanger' in opkomst. Op 15 november stond deze afleiding van 'belang' voor het eerst in De Morgen. 'Belanger' lijkt op andere persoonsaanduidende woorden op '-er' die van een zelfstandig naamwoord zijn afgeleid, zoals 'brugklasser', 'eilander' en natuurlijk 'blokker'. Uit taalkundig oogpunt is 'belanger' dus in orde, al blijft het woord wel even wennen; niet alleen voor politieke tegenstanders (voor wie trouwens het woord 'belang' nu besmet is geraakt), maar ook voor sympathisanten: "Nen Belanger klinkt toch niet zo goed als nen Blokker" (Het Nieuwsblad, 20 november 2004).
- 54. belastingkamer** [NL], (cat. instelling), source: INL (2005), nl.wikipedia.org consulté le 26.02.2007: "Een *belastingkamer* is de afdeling van een gerechtshof, belast met belastingzaken."

- 55. Berlaymont**, [BE], (cat.: gebouw), source: http://www.ifset.com/noframes/n_000011.htm (28.12.2006 par l'intermédiaire de <http://www.niederlandistik.fu-berlin.de/cgi-bin/web-conc.cgi>)
Een nieuw gebouw voor de Europese Commissie in Brussel. Het Berlaymont is ontworpen om doorzichtigheid en openheid te verhogen."
- 56. beschuldigde**, [BE], (cat.: statuut), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 57. Bestendige Deputatie**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 58. betichte**, [BE], (cat.: statuut), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 59. Beulemans**, [BE], (cat.: kenmerk), source: *GVD*, (remarque: très peu utilisé)
- 60. Beveren**, [BE], (cat.: voetbalploeg), source: hln.be op 22.10.04, "Beveren sluit miserabele Belgische week in Europa af", "ipv KSK Beveren"
- 61. Bevrijdingsdag**, [NL], (cat.: gebeurtenis), source: INL (2005): "5 mei in Nederland"
- 62. bic**, [BE], (cat.: product), source: *VNW*, merknaam
- 63. bicommunautaire**, [NL], (cat.: regeling), source: INL (2005), Van Dale Hedendaags Nederlands (consulté en ligne le 27.02.2007): "betrekking hebbend op twee taalgemeenschappen [meestal de Vlaamse en de Franse]"
- 64. Bijenkorf**, [NL], (cat.: gebouwen), source: nl.wikipedia.org (27.12.2006): De Bijenkorf in Amsterdam [...] staat aan de Dam waardoor het gebouw onder andere het decor vormt van de Dodenherdenking op 4 mei. Het gebouw is sinds 2001 een rijksmonument.
- 65. bijzondere school**, [NL], (cat.: organisatie), "Van Dale", "Met synoniem"
- 66. Binnenhof**, [NL], Gebouwencomplex in Den Haag
- 67. BN'er**, [NL], (cat.: statuut), source: INL (2005): "bekende Nederlander"
- 68. Bob**, [BE], (cat.: statuut), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*, *INL* (2005): "niet drinkende chauffeur".
- 69. BOB**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*, *INL* (2005): "Bijzondere Opsporingsbrigade".
- 70. Boekenweek (Boekenweekessay; Boekenweekgeschenk; Boekenweekuitgave)**, [NL], (cat.: gebeurtenis), source: INL (2005), nl.wikipedia.org (consulté le 27.02.2007): "De *boekenweek* is een sinds 1932 jaarlijks terugkerende "week" van 10 dagen in maart ter promotie van het (Nederlandse) boek."
- 71. boerenkool**, [NL], (cat. gerecht), source: nl.wikipedia.org
- 72. B-omroep**, [NL], (cat.: omroep), source: INL (2005), nl.wikipedia.org (27.02.2007): "omroep met 150.000-300.000 leden"
- 73. bouwfraude**, [NL], (cat.: verschijnsel), source: bouwfraude.nl op 07/06/04",
- 74. bouwverlof**, [BE], (cat.: regeling), source: Radio2, nieuws van 9uur op 10/07/04", "In *GVD* als 'algemeen Belgisch Nederlands' opgenomen"
- 75. box**, [NL], (cat. regeling), source: nl.wikipedia.org op 16/12/2006: In Nederland is er sedert 2001 een nieuwe wet op de inkomstenbelasting Wet inkomstenbelasting 2001. Inkomsten worden in verschillende boxen geplaatst.

- Box I (Inkomstenbelasting): Inkomsten uit werk en woning - progressief belast, 4 schijven: 34,40%, 41,95%, 42% en 52%
- Box II (Inkomstenbelasting): Inkomsten uit Aanmerkelijk Belang - tarief is 25%
- Box I (Inkomstenbelasting): Inkomsten uit Sparen en Beleggen - tarief is 30% over 4% (effectief 1,2%) - dit is de vermogensrendementsheffing.

76.BPA, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*; voor bijzonder plan van aanleg"

77.BPM-vrij, [NL], (cat.: hoedanigheid), source: *De Telegraaf* op 15.11.04, "BPM = belasting van personenauto's en motorrijwielen",

78.breekteams (van de belastingsdienst), [NL], (cat.: instelling), "Taalpost 285",

79.BS (BS'er), [NL], (cat.: organisatie), source: INL (2005), Van Dale Hedendaags Nederlands (en ligne le 27.02.2007): "bundeling van Nederlandse verzetsorganisaties tijdens de Duitse bezetting [binnenlandse strijdkrachten]"

80.BSO, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*, nl.wikipedia.org (27.02.2007): "Beroepssecundair onderwijs". (absent de INL 2005)

81.burgemeestersjerp, [BE], (cat.: voorwerp), source: INL (2005)

82.burgerbescherming, [NL], (cat.: instelling),

83.burgerpolis, [NL], (cat. regeling), source: Taalpost 283,

84.BuSO, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.

85.BV (bekende Vlaming), [BE], (cat.: statuut), source: *VNW*

86.bv, [NL], (cat.: instelling) afk. voor besloten vennootschap

87.bvba, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, *INL* (2005), « bnl » volgens *VNW*.

88.C&A-tje [NL], (cat. product), source: *Melk en honing*, chanson du CD *Herman van Veen Zijn mooiste liedjes in vogelvlucht 2*(texte: R. Chrispijn, musique: H. Temming): « Op de dag van jouw ontstaan had jouw moeder juist haar C&A-tje aan »

89.Canada-dry-procedure, [BE], (cat.: regeling), source: Radio1, 22 sept 04 om 13 uur in een quizz", source: http://mineco.fgov.be/enterprises/vademecum/Vade11_nl-06.htm op 22 sept. 2004: [...] de wettelijke en extra-wettelijke (Canada-dry) werkloosheidsuitkeringen [...],

90.Canvas, [BE], (cat.: televisiekanaal)

91.Catshuis, [NL], (cat.: plaatsnaam).

92.C-attest, [BE], (cat.: document) source: nl.wikipedia.org (26.01.2007)

93.CDA, [NL], (cat.: organisatie), source: nl.wikipedia.org le 15/12/2006: Het Christen Democratisch Appèl (CDA) is een christendemocratische Nederlandse politieke partij.

94.CD&V, [BE], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org le 15/12/2006: Christen-Democratisch en Vlaams (afgekort als *CD&V*) is een Vlaamse, christendemocratische, politieke partij. Tot september 2001 heette de partij Christelijke Volkspartij (CVP).

95.chipper, [NL], (cat.: product), source: nl.wikipedia.org le 27.02.2007 (absent de INL (2005))

96.chipknip, [NL], (cat.: product), source: woordenlijst.org le 27.02.2007

- 97.Chiro**, [BE], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org: « Chiro komt van de Griekse letters chi en rho, XP, de eerste twee letters van Christus. »
- 98.chirojongens** [BE], (cat. statuut), source: CD *Jan De Wilde & Prima la Musica*, 1992,: « De Aaigemberg »: De Aaigemberg werd vaak bedwongen door alpinisten met een gids zelfs op de fiets, door chirojongens de Aaigemberg is niet zo spits »
- 99.Citotoets**, [NL], (cat. regeling), source: INL (2005), nl.wikipedia.org (01.02.2007): *DeCITO Eindtoets Basisonderwijs*, is een toets die leerlingen van de Nederlandse basisschool in de laatste klas kunnen afleggen om een beeld te krijgen wat het best passende vervolgonderwijs is.
- 100.civiele bescherming**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
<http://www.belgium.be/eportal/application?languageParameter=nl&pageid=contentPage&docId=3025> consulté le 27.02.2007: "De Civiele Bescherming is een Algemene Directie van de Federale Overheidsdienst Binnenlandse Zaken, onder de bevoegdheid van de Minister van Binnenlandse Zaken.
- 101.communautair**, [BE], (cat.: hoedanigheid), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 102.compensatiekas**, [BE], (cat. instelling), source: GVD, RBBN, fonds voor kinderbijslag
- 103.C-omroep (C-status)**, [NL], (cat.: omroep), sources: INL (2005), nl.wikipedia.org (27.02.2007): C-status: omroep met 100.000-250.000 leden"
- 104.Concertgebouw (Concertgebouworkest)**, [NL], (cat.: plaatsnaam), source: concertgebouw.nl op 07/06/04 (in Amsterdam)
- 105.Concertgebouw**, [BE], (cat. plaatsnaam), source: concertgebouw.be op 07/06/04 (in Brugge),
- 106.cordon sanitaire**, [BE], (cat. regeling), source: nl.wikipedia.org op 22 nov 04: "Een cordon sanitaire is een techniek waarbij men een ongewenste groep of initiatief consequent negeert en weigert bij zaken te betrekken, om zo de macht van deze groep of dit initiatief te verminderen. [...] Concreet geval in België - In België werd in 1989 een cordon sanitaire tegen het Vlaams Blok in het leven geroepen door de overige Vlaamse partijen van dat ogenblik: CVP, SP, PVV, VU en Agalev. Dit gebeurde nadat deze partijen een zware Vlaamse sprong naar rechts moesten vaststellen. ,
- 107.Costa**, [BE], (afk. van conferentie staatshervorming), (cat.: evenement), source: gva.be/dossiers: "In het kader van de Costa (Conferentie Staatshervorming) worden akkoorden uitgewerkt om tegemoet te komen aan de communautaire verzuchtingen van de gewesten en ..., "google = 69 keer op 05.11.04"
- 108.crimineel**, [BE], (cat.: hoedanigheid), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 109.CVP**, [BE,], (cat.: organisatie), source: nl.wikipedia.org le 15/12/2006: Christen-Democratisch en Vlaams (afgekort als *CD&V*) is een Vlaamse, christendemocratische, politieke partij. Tot september 2001 heette de partij Christelijke Volkspartij (CVP).
- 110.D66**, [NL], (cat.: organisatie), source: nl.wikipedia.org le 15/12/2006: Democraten 66 (D66) (officiële naam: *Politieke Partij Democraten 66*; vroeger afgekort als *D'66*) is een Nederlandse politieke partij van progressief-liberale signatuur.
- 111.Dam**, [NL], (cat.: plaatsnaam), (in Amsterdam)
- 112.Damrak**, [NL], (cat. plaatsnaam), (i.p.v. de beurs) source: nl.wikipedia.org, www.dft.nl/nieuws/9278908/NL/Damrak_in_mineur.html?rss le 13.07.2006« Damrak in

mineur », « Damrak roodgekleurd »

- 113.De Groene Amsterdammer**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): De Groene Amsterdammer (of kortweg De Groene) is een onafhankelijk wekelijks opinieblad, opgericht in 1877.
- 114.De Lijn**, [BE], (cat.: organisatie), source: radio1, 22 nov 04 nieuws van 7 uur",
- 115.De Morgen**, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.nl (18.12.2006): *De Morgen* is een Vlaams dagblad dat in 1978 ontstaan is als voortzetting van de opgedoekte socialistische partijkranten *De Volksgazet* en *Vooruit*.
- 116.De Standaard**, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): *De Standaard* is een Nederlandstalig Vlaams dagblad. Naast de kranten *De Morgen* en *De Tijd* is het een van de drie Vlaamse kranten die zichzelf het label van zogeheten 'kwaliteitskrant' toe-eigenen.
- 117.De Telegraaf**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (17/12/2006): De Telegraaf is het grootste Nederlandse dagblad.
- 118.De Tijd**, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): *De Tijd* is een Nederlandstalig Vlaams dagblad, dat sinds 2004 de opvolger is van *De Financieel-Economische Tijd*.
- 119.De Volkskrant**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (17/12/2006): Het dagblad de Volkskrant is een van oorsprong rooms-katholieke Nederlandse krant, die zich sinds de jaren zestig richt op de hoger opgeleide lezers, links van het politieke midden.
- 120.De Zevende Dag**, [BE], (cat.: televisieprogramma), bron: nl.wikipedia.org op 06.12.06: **De Zevende Dag** is een ontbijtprogramma van de VRT (onderdeel VRT Nieuws) dat zondag wordt uitgezonden op één. Het werd voor het eerst uitgezonden in 1988.
- 121.decumul**, [BE], (cat.: politiek), source: VNW
- 122.doctoraal (doctoraalbul; doctoraaldiploma; doctoraalexamen; doctoraalscriptie; doctoraalstudie)**, [NL], (cat.: regeling), sources: INL (2005); nl.wikipedia.org (28.02.2007): "Het doctoraalexamen is het examen waarmee studenten in het wetenschappelijk onderwijs in Nederland die voor 2003 begonnen normaal gesproken hun studie/opleiding afsloten/afsluiten."
- 123.doctorandus (doctorandustitel)**, [NL], (cat.: regeling), sources: INL (2005); nl.wikipedia.org (28.02.2007): "Na het doctoraalexamen mag de titel *doctorandus* worden gevoerd".
- 124.Doel**, [BE], (cat.: plaatsnaam), source: gva.be/dossiers: « Doel verdwijnt",
- 125.Dom**, [NL], (cat. gebouw), sources: nl.wikipedia.org, 38 Mijloen Woorden corpus 1998 INL Leiden: We schrijven en spreken over het Rijksmuseum, de Koninklijke Stallen, het Zuiderpark, de Dom, het Circustheater of het Concertgebouw. Als aan zo'n eigenaam echter onmiddellijk een soortnaam voorafgaat, blijft [...]
- 126.Driebergen**, [NL], (cat.: plaatsnaam), source: *Nieuwsbulletin*
- 127.driehoek**, [NL], (cat.: instelling), source: **Metro** édition NL du 6.11.04, page 1: "Leden van de driehoek gaven gisteren een persconferentie onder politiebewaking", source: armestudent.punt.nl op 06.11.04: « De Veiligheidsrapportage meet jaarlijks of de Amsterdamse driehoek (politie, justitie en gemeente) vooruitgang boekt en of de integrale aanpak leidt tot meer ... »
- 128.dubbeltje**, [NL], (cat.: regeling), source: INL (2005); nl.wikipedia.org (28.02.2007): "Een

dubbeltje is een klein voormalig Nederlands geldstuk, oorspronkelijk van zilver, met een waarde van ééntiende gulden."

- 129.ecobonus**, [BE], (cat.: regeling), source: *Perswijs + De Standaard* op 31.08.04: « opvolger van ecotaks »; Google op 31.08 = 1100 maal
- 130.ecotaks**, [BE], (cat.: regeling), source: *VNW*, ,
- 131.één**, [BE], (cat.: televisiekanaal), bron: www.een.be
- 132.EénVandaag**, [NL], (cat.: televisie-uitzending), bron: nl.wikipedia.org op 06.12.06:
EénVandaag is een actualiteitenrubriek op de Nederlandse televisie. Het programma is een samenwerking van de publieke omroepen AVRO en TROS, en wordt op de vroege avond uitgezonden op Nederland 1. [...] Op 4 september 2006 vond een volgende naamswijziging plaats: *TweeVandaag* werd *EénVandaag*. De reden achter deze naamswijziging was de verhuizing van Nederland 2 naar Nederland 1, als gevolg van een nieuwe zenderindeling.
- 133.eerroof**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 134.Eerste Kamer (Eerste Kamerfractie; Eerste Kamerlid; Eerste Kamervoorzitter)**, [NL], (cat.: instelling), source: *INL* (2005); apocope de *Eerste Kamer der Staten-Generaal*
- 135.Egmontpact**, [BE], (cat. regeling), source: <http://www.gva.be/dossiers/-1/lambermont/naam.asp> (consulté le 16.01.2007) [...] hetEgmontpact (over de staats hervorming maar dat uiteindelijk niet door ging), dat in het Egmontpaleis nabij de Zavel werd onderhandeld.
- 136.Egoland**, [NL], (cat.: televisieprogramma), Uitzending, BNN-TV.
- 137.Eindexamen**, [NL], (cat. gebeurtenis), source: eindexamens.nl op 07/06/04
- 138.Elfde-Juliviering**, [BE], (cat.: gebeurtenis), Remarque: In *GVD* als « 11-juliviering » opgenomen.
- 139.Elfstedentocht**, [NL], (cat. gebeurtenis), In *RBN*
- 140.Elia-heffing**, [BE], (cat.: regeling), source: *De Standaard* online 26 augustus 2004: "De Vlaamse minister van Energie, Kris Peeters (CD&V), kant zich tegen de Elia-heffing. Die heffing, die retroactief van begin dit jaar ingevoerd wordt om het inkomensverlies van de gemeenten te compenseren, is volgens Test-Aankoop een van de redenen waarom de elektriciteitsfactuur is gestegen. Die heffing moet dit jaar 177 miljoen euro opbrengen.,
- 141.Elsevier**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org: *Elsevier* is een Nederlands opinetijdschrift dat wekelijks verschijnt.
- 142.Enschede**, "niet specifiek", "vuurwerkcramp", "gva.be/dossiers", "???"associatie",
- 143.EO**, [NL], (cat.: omroep), bron: nl.wikipedia.org op 06.12.2006: Evangelische Omroep [...] (De afkortingen van de meeste ledenomroepen zijn letterwoorden zonder betekenis geworden.)
- 144.executieve**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, ,
- 145.faciliteiten**, [BE], sources: *VNW*; *GVD*, « bnl » volgens *VNW*"
- 146.faciliteitengemeente**, [BE], sources: *VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*"
- 147.federalist**, [BE], (cat.: kenmerk), source: *GVD*, ,
- 148.fermette**, [BE], (cat.: --), sources: woordenlijst.be, *GVD*, Jan De Wilde Hoe noemde gij ,

EMI, 1992 [...]

Hier noemt Zichem Zussenbolder
Tussen Zolder en Reclan Sur Guerre
In een nette, nieuwe fermette
Volledig ongehypotekeerd [...]

149.Feyenoord, [NL], voetbalploeg

150.filet d'anvers, [BE], (cat.: Voorwerp), sources: *GVD*; *VNW*.

151.Flair, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): Flair is een Belgisch tijdschrift voor jonge vrouwen dat gepubliceerd wordt door het Fins mediaconcern Sanoma. Het verschijnt eens per week. Het tijdschrift wordt zowel in het Nederlands als in het Frans uitgegeven.

152.flandrien, [BE], (cat.: statuut), source: *VNW*,

153.flexibiliseringsdecreet, [BE], (cat.: regeling), source:

<http://www.groept.be/T/ing/evaluatie/flexibiliseringsdecreet.htm>", In het verlengde van de bachelor-masterstructuur is er een flexibiliseringsdecreet in de maak dat soepelere criteria vooropstelt i.v.m. het slagen voor een vak, voor een jaar, overdracht naar een volgende examenperiode, jaaroverdracht, vrijstellingen enzovoort. Kerngedachte van de nieuwe flexibiliteit is het verwerven van een 'creditattest'. Je behaalt een creditattest voor een opleidingsonderdeel vanaf 10/20. Je slaagt voor een studiejaar als je voor alle opleidingsonderdelen een creditattest behaalt. Alle opleidingsonderdelen waarvoor je 10 of meer haalt, moet je niet meer overdoen. Er is automatisch zittijdoverdracht en jaaroverdracht. Haal je niet voor alle opleidingsonderdelen een 10 of leg je niet voor alle vakken examens af, dan kun je je toch al inschrijven voor opleidingsonderdelen uit een volgend jaar. »; 235 keer op google op 09.10.04"

154.Flikken, [BE], (cat.: televisieprogramma), bron: www.een.be/flikken

155.fortuynisme (fortuynist), [NL], (cat.: ???), source: INL (2005)

156.fusiegemeente, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.

157.Gazet van Antwerpen, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): De Gazet van Antwerpen is een Nederlandstalige Vlaamse krant met vier edities: een stadseditie metropool en daarnaast edities Kempen, Mechelen-Lier en Waasland, uitgegeven door Concentra. Hoewel de naam anders doet vermoeden, heeft de krant een bovenregionale verspreiding en wordt ze gelezen in heel Vlaanderen. GvA is een regionale kwaliteitskrant. Dagelijks rollen gemiddeld 120.000 exemplaren van de pers.

158.Gedeputeerde Staten, [NL], (cat.: instelling),--« bnl » volgens *VNW*.

159.Geel, van ~ komen/zijn, [BE], (cat. hoedanigheid), source: *VNW*. Variante utilisant un référent national

160.gemeenschapsonderwijs, [BE], (cat.: instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.

161.Geuzenpenning, [NL], (cat.: product), source: Rnw-nieuwsbrief van 13-03-05: « Richard Gere ontvangt Geuzenpenning », "De Geuzenpenning is een zilveren penning, geïnspireerd op de Geuzenpenning uit de Tachtigjarige Oorlog (1568-1648). Toen verzetten Nederlandse edelen zich tegen de Spaanse overheersing. De penning toont twee in elkaar grijpende handen als teken van verbondstrouw en een bedeltas waaraan twee kalebassen als drinkknappen hangen. »

162.gewaARBorgd inkomen, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.

- 163.gewestplan**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 164.gezondheidsindex**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 165.Glazen huis**, [NL], (cat.: televisieserie), source: nl.wikipedia.org (29.12.2006): Het Glazen Huis was een Nederlandse soapserie van AVRO, TROS en BNN die van 4 september 2004 tot en met 4 februari 2005 werd uitgezonden op Nederland 2.
- 166.Goochem het gordeldier**, [NL], source: gordeldier.nl op 13-03-05, "Reclamecampagne voor het dragen van de veiligheids gordel in auto's"
- 167.Gordel (gordelen)**, [BE], (cat.: Verschijnsel), sources: www.de-gordel.be op 26 augustus 2004, "De Gordel is en blijft meer dan ooit, een uitgesproken Vlaams evenement". nl.wikipedia.org (27.12.2006): *De Gordel* is de grootste sportieve eendagshappening van Vlaanderen die tevens het Vlaamse karakter van de rand rond Brussel wil beklemtonen. Er vinden fietstochten en wandelingen plaats.
- 168.gordeldier**, [BE], source: gordeldier.be op 13-03-05, "Reclamecampagne voor het dragen van de veiligheids gordel in auto's"
- 169.graduaat**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 170.grijs kenteken**, [NL], source: *De Telegraaf* op 15.11.04, remarque: 34000 keer op Google
- 171.grijze kaart**, [NL], (cat. regeling), source: www.senate.be/www/?MIval=/Registers/List&ACTIE=Z&ID=311100&LEG=0&LANG=nl
- 172.Groen!** [BE], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org (15.12.2006): Groen! is een Vlaamse, progressieve en groene politieke partij [...] Tot 15 november 2003 heette de partij 'Agalev'.
- 173.GroenLinks**, [NL], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org (15.12.2006): GroenLinks is een Nederlandse politieke partij van linkse signatuur.
- 174.groep** [NL], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org (26.01.2007): In het lager onderwijs spreekt men in Nederland van "groep" in plaats van 'leerjaar'.
- 175.Groninger koek**, [NL], (cat.: product), source: INL (2005); nl.wikipedia.org (28.02.2007): "*Groninger koek* is een soort ontbijtkoek uit de provincie Groningen. De hoofdbestanddelen zijn rogge en stroop."
- 176.Haagse bluf**, [NL], (cat.: product), sources: INL (2005); nl.wikipedia.org (28.02.2007): "*Haagse bluf* is stijf opgeklopt eiwit met bessensap dat als dessert wordt gegeten."
- 177.Haagse hopjes**, [NL], (cat. product), sources: INL (2005); nl.wikipedia.org (28.02.2007): "Een *hopje* is een snoepje met een lichte koffie- en caramelsmaak. Hopjes worden van oorsprong in Den Haag gemaakt, vandaar dat ze ook wel *Haagse hopjes* worden genoemd."
- 178.Haagse journalistiek**, [NL], source: <http://boekrecensies.trouw.nl/recensie?id=b36bd7c7afb8-9035126424> op 12.05.04: « De echte problemen mogen dan wel in de rest van het land spelen, maar in Den Haag wordt bepaald hoe we die problemen aan moeten pakken. Dat is het mooie van Haagse journalistiek." Kees Lunshof schrijft voor *De Telegraaf* al dertig jaar over de Nederlandse politiek. Hij schreef er een boek over. ,Tijdens Den Uyl, dat was toch wel een toptijd. Ook al heeft die man niets klaargespeeld." [...] »
- 179.hakbijlcomité**, [BE], (cat. instelling), source: *GVD*, ,
- 180.handelsingenieur**, [BE], (cat.: statuut), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.

- 181.handelsrechtbank**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 182.haarlemmerolie**, [NL], (cat.: product), source: INL (2005); nl.wikipedia.org (01.03.2007): "Haarlemmerolie is een middel dat uit de zeventiende eeuw stamt. Het werd aangeprezen omdat het tegen alle toen heersende kwalen zou helpen."
- 183.havo**, [NL] (cat. instelling), source: woordenlijst.org
- 184.hbo**, [NL] (cat. instelling), source: woordenlijst.org
- 185.hbs**, [NL], (cat. instelling), source: nl.wikipedia.org (28.02.2007): "De hogere burgerschool (afgekort hbs) was een Nederlandse onderwijsvorm."
- 186.HEMA** (met lidwoord: de), [NL], (cat.: instelling)
- 187.Het Belang van Limburg**, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): *Het Belang van Limburg* is een Vlaamse krant die net als de Gazet van Antwerpen in handen is van de Regionale Uitgeversgroep Concentra. Het is een uitgesproken regionale krant, afgestemd op Belgisch Limburg.
- 188.Het Klokhuis**, [NL], (cat.: televisieprogramma), bron: nl.wikipedia.org op 06.12.2006
- 189.Het Laatste Nieuws**, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): *Het Laatste Nieuws* (HLN) is een Nederlandstalige, liberale, vrijzinnige Vlaamse krant.
- 190.Het Nieuwsblad**, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): *Het Nieuwsblad* is een Nederlandstalig Vlaams dagblad dat, net als De Standaard en Het Volk en de zusterkrant De Gentenaar, wordt uitgegeven door de VUM.
- 191.Het Parool**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (17.12.2006): *Het Parool* is een Nederlands landelijk dagblad dat in de Tweede Wereldoorlog begon als sociaal-democratisch getinte verzetskrant; de krant richt zich vooral op stad (en gemeente) Amsterdam en verschijnt sinds 31 maart 2004 op tabloidformaat.
- 192.Het Volk**, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): *Het Volk* is een Nederlandstalig Vlaams dagblad dat net als *De Standaard* en *Het Nieuwsblad* wordt uitgegeven door de VUM.
- 193.hobu**, [BE], (cat.: instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 194.hoederrecht**, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 195.Hof van Cassatie**, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 196.homologatie**, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 197.homologeren**, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW. Remarque: Staat vermeld in *De Woordenlijst Nederlandse Taal* en Van Dale Onlinewoordenboek (05-06-06)
- 198.HP/De Tijd**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): *HP/De Tijd* is een Nederlands opinietijdschrift dat wekelijks verschijnt. [...] In eerste instantie had *HP/De Tijd* een gematigd progressieve signatuur, maar al vrij snel na de oprichting ontwikkelde het blad zich tot een spreekbuis van liberaal Nederland.
- 199.hts**, [NL], (cat. instelling), source: INL (2005); nl.wikipedia.org (28.02.2007): "De Hogere Technische School (HTS) is een voormalige Nederlandse onderwijsvorm. Aan een HTS studeerde men voor ingenieur (ing.)."

- 200.Huis Ten Bosch**, [NL], (cat.: plaatsnaam): het woonpaleis van Koningin Beatrix.
- 201.huishoudbrood**, [BE], (cat.: product), source: *VNW*: « 6 JULI 2001. - Ministerieel besluit houdende vaststelling van de maximumprijzen Art. 1 Voor de toepassing van dit besluit wordt verstaan onder 'huishoudbrood', 'brood' en 'speciaal brood', het brood vervaardigd uit:
a) alleen gebuild tarwemeel;
b) een mengsel van minimum 50 % gebuild tarwemeel en maximum 50 % tarwevolgraanmeel. » « bnl » volgens *VNW*.
- 202.huisvestingsmaatschappij**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 203.humaniora**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 204.Humo**, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.be (18.12.2006): Humo is de naam van een Vlaams populair weekblad. Zelf noemt het zich een onafhankelijk weekblad voor radio en televisie. 'Humo' is afgeleid van 'Humoradio', wat een samentrekking van 'humor' en 'radio' was.
- 205.IC-trein**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 206.identificardiseren**, [BE], (cat.: handeling/product), source: *GVD*.
- 207.identiteitskaart**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 208.Ikea-wet**, [BE], (cat.: wettekst), source: De Standaard online; google.be op 26 augustus 2004=507 vermeldingen: « Enkele dagen geleden stemde de Kamer in met de Ikea-wet: een gemeentebestuur kan nu zelf beslissen over de vestiging van nieuwe winkelcentra. »
- 209.inbeschuldigingstelling**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 210.index**, [BE], (cat.: regeling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*. nl.wikipedia.org (19.01.2007): De Index der consumptieprijzen, of kortweg de index, is een lijst van de prijzen van goederen en diensten, opgesteld door de Belgische Federale Overheidsdienst Economie.
- 211.indexaanpassing**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 212.indexsprong**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 213.Inlichtingendienst**, [NL], (cat.: organisatie), source: Nos-journaal
- 214.inrichtende macht**, [BE], (cat.: instelling), source: *VNW*, remarque: in de *VNW* als sub-ingang van het werkwoord 'inrichten'. nl.wikipedia.org (19.01.2007): Met *inrichtende macht*, met een "voorzitter van de inrichtende macht", bedoelt men in Vlaanderen het "bestuur", meestal gebruikt in onderwijscontext. Het is de rechtspersoonlijkheid die onderwijs aanbiedt.
- 215.inschrijvingsbewijs**, [BE], (cat. regeling), source: nl.wikipedia.org
- 216.intercommunale**, [BE], (cat.: instelling), source: *VNW*.
- 217.IR-trein**, [BE], source: *VNW*; nl.wikipedia.org op 17.11.04, « Een sneltrein (Nederland) of InterRegio (IR-trein) (België) is een tussenvorm tussen een intercity en een stoptrein / L-trein. », « bnl » volgens *VNW*.
- 218.jeugdbescherming**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 219.jeugdkamer**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 220.jeugdrecht**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.

- 221.jeugdrechtbank**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 222.jeugdrechter**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 223.Jubelpark**, [BE], (cat. plaatsnaam). Jubelpark van Brussel in nl.wikipedia.org
- 224.kabinetschef**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 225.kadastraal inkomen**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 226.kajotter**, [BE], (cat.: statuut), source: *GVD*, "volgens *GVD* geen Belgicisme"
- 227.kamer**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 228.kantongerecht**, [NL], (cat.: instelling)
- 229.Kennedytunnel**, [BE], (cat. plaatsnaam)
- 230.kenteken**, [NL], (cat. regeling) source: nl.wikipedia.org
- 231.kentekenbewijs**, [NL], (cat. regeling) source: nl.wikipedia.org
- 232.kerkfabriek**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, nl.wikipedia.org (19/01/07): Een *kerkfabriek* is een openbare instelling in België die de materiële middelen beheert, nodig voor de uitoefening van de eredienst in de parochie. De kerkfabrieken zijn onderworpen aan het gezag van de kerkelijke overheid en aan dat van de burgerlijke overheid.
- 233.kernkabinet**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 234.kinderbescherming**, [NL], (cat.: instelling), source: kinderbescherming.nl: « De Raad voor de Kinderbescherming heeft als doelstelling om kinderen te beschermen als hun lichamelijke of geestelijke ontwikkeling gevaar loopt. »
- 235.kinderrechter**, [NL], (cat.: instelling), bron: <http://www.kinderbescherming.nl/strafzaken/kinderrechter.html> op 17.11.04", "De kinderrechter behandelt alle zaken en problemen die met kinderen te maken hebben. Hij beschermt bovendien de rechten van het kind. Een beslissing van de kinderrechter kan zowel voor de jeugdige als voor de ouders gelden."
- 236.klootschieten**, [NL], (cat.: sport), source: *INL* (2005); nl.wikipedia.org (28.02.2007): "*Klootschieten* is een balsport waarbij deelnemers proberen een bal (de kloon) onderhands zo ver mogelijk te werpen. In Nederland wordt deze sport vooral in Twente en de Achterhoek beoefend."
- 237.Knack**, [BE], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): Knack is een Nederlandstalig Belgisch nieuwsmagazine en weekblad.
- 238.koekoekseffect**, [BE], (cat.: regeling), source: nl.wikipedia.org (03.03.2007): "Koekoekseffect is een door Hugo Schiltz, destijds federaal minister van Begroting, in 1988 geïntroduceerde term die het verschijnsel omschreef dat door het doen van grote uitgaven aan de ene post uitgaven voor de andere post verdrongen worden, vergelijkbaar met de verdringing van de eigen eieren door een koekoeksei."
- 239.Koningin Elisabethwedstrijd**, [BE], (cat.: gebeurtenis), "www.vrtnieuws.net Op 12.05.04"
- 240.Koninginnedag**, [NL], (cat.: gebeurtenis). Nationaal feestdag van Nederland. (in de *Woordenlijst Nederlandse Taal* vermeld).

- 241.koninginnenach**, [NL], (cat. gebeurtenis), bron: nl.wikipedia.nl op 06.12.06, is een jaarlijks gratis toegankelijk openlucht muziekfestival in Den Haag dat sinds 1989 bestaat. Het vindt plaats in de nacht voor Koninginnedag. Naast optredens in de openlucht is er ook veel live muziek in cafés. De nacht voor Koninginnedag wordt in Den Haag al langer uitbundig gevierd, voordat het in 1989 een officiële status als muziekfestival kreeg.
- 242.Koningsdag**, [BE], (cat. gebeurtenis), bron: http://www.taaldatabanken.be/taaldatabanken_master/taalkwesties/d-dz/tk-dynastie.shtml, « dynastie, dag van de -, De feestdag heet officieel *Koningsdag*. ». Staat niet in de *Woordenlijst Nederlandse Taal*.
- 243.krijgsauditeur**, [BE], (cat.: statuut), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 244.Krijgshof**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 245.KRO**, [NL], (cat. omroep), bron: nl.wikipedia.org op 06.12.2006: Katholieke Radio Omroep [...] (De afkortingen van de meeste ledenomroepen zijn letterwoorden zonder betekenis geworden.)
- 246.KSO**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW;nl.wikipedia.org (28.02.2007): "Het Kunstsecundair onderwijs (KSO) is in Vlaanderen één van de vier onderwijsvormen in de tweede en de derde graad van het secundair onderwijs."
- 247.K.U.Leuven**, [BE], (cat. instelling), source: nl.wikipedia.org (19.12.2006): De Katholieke Universiteit Leuven (officieel afgekort als K.U.Leuven, zonder spatie) is de oudste universiteit van de Nederlanden, en tevens de oudste nog bestaande katholieke universiteit ter wereld.
- 248.kunsthumaniora**, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 249.kw®**, [BE], (cat.: product), source: VNW, ,
- 250.kwartje van Kok**, [NL], Regeling", source: http://www.regering.nl/trefwoordenregister/42_17993.jsp: « Het 'Kwartje van Kok' is een verhoging van de accijns op autobrandstof die onderdeel uitmaakte van het pakket maatregelen uit de zogeheten Tussenbalans 1991 van het kabinet Lubbers-Kok. » Remarque: 3450 keer op google op 08/10/04.
- 251.kwestor, kwestuur** [BE] voir quaestor, quaestuur
- 252.L-trein**, [BE], (cat.: product), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 253.Laken**, [BE], (cat. plaatsnaam). Voir « Verklaring van Laken », « Top van Laken »
- 254.Lambermont**, [BE], (cat. plaatsnaam), source: nl.wikipedia.org (27.12.2006): Lambermont wordt dikwijls gebruikt als aanduiding van de ambtswoning van de Eerste Minister in België .
- 255.lbo**, [NL], (cat.: instelling), source: INL (2005); nl.wikipedia.org (28.02.2007): "Het Lager beroepsonderwijs (LBO) is de voorloper van het hedendaagse VMBO en was bedoeld voor leerlingen die meer praktisch zijn ingesteld dan theoretisch."
- 256.leervergunning**, [BE], (cat.: instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 257.leefloon**, [BE], (cat.: regeling), source: nl.wikipedia.org (19.01.2007): Het *leefloon* is een financiële tegemoetkoming aan minvermogenden in Vlaanderen.
- 258.Leopoldsorde**, [BE], (cat.: regeling), source: INL (2005), nl.wikipedia.org (01.03.2007): "De *Leopoldsorde* (In het Frans: "Ordre du Léopold") is één van de drie nationale Belgische Orden,

naast de Kroonorde en de Orde van Leopold II."

- 259.Libelle**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): *Libelle* is een Nederlandstalig damesblad dat op 13 april 1934 voor het eerst werd gedrukt bij de NV Uitgeverij.
- 260.licentiaat, licentie**, [BE], (cat.: statuut, instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 261.Linker Oever**, [BE], (cat.: plaatsnaam), In Antwerpen.
- 262.Lombard**, [BE], (cat.: gebeurtenis), source:
<http://www.vlaamsparlement.be/vpWeb/p3app/htmlpages/vp/Infopunt/RelevanteRegelgeving/Lambertmont.html> (le 27.12.2006): Het Lombardakkoord (ondertekend op 29 april 2001) heeft uitsluitend betrekking op de werking van de Brusselse instellingen.
- 263.lts**, [NL], (cat.: instelling), source: INL (2005),
<http://taalunieversum.org/onderwijs/termen/term/537/> "lagere technische school (lts)De lagere technische school was een onderdeel van de vroegere ambachtsschool en is opgegaan in het voorbereidend beroepsonderwijs (vbo).
- 264.Maagdenhuis**, [NL], (cat. instelling) source: rtl.nl op 28 feb 05: ", "Studenten bezetten Maagdehuis in Amsterdam", Er zijn andere maagdenhuizen bv in Lier is het de naam van een hotel.
- 265.maaltijdcheque**, [BE], (cat.: product), source: VNW, ,
- 266.Mammoetwet**, [NL], (cat.: regeling), source: INL (2005), RBN online (01.03.2007): "(naam v.d.) onderwijswet", nl.wikipedia.org (01.03.2007): "De *Mammoetwet* (officieel de Wet op het voortgezet onderwijs of WVO) is een Nederlandse wet van 14 februari 1963, die werd ingevoerd door de minister van Onderwijs, Kunsten en Wetenschappen Jo Cals. De *Mammoetwet* trad in werking op 1 augustus 1968.De naam van de wet is te danken aan een kamerlid dat het er niet mee eens was. "Laat die mammoet maar in het sprookjesleven voort bestaan" had deze gezegd. Door de nieuwe wetgeving werden de MULO, MMS en HBS afgeschaft en vervangen door de MAVO, HAVO en VWO. Na verloop van tijd, raakten de nieuwe afkortingen ingeburgerd en werden niet meer met hoofdletters geschreven."
- 267.mandataris**, [BE], source: VNW, 'persoon met een politiek mandaat: gemeenteraadslid, provincieraadslid of volksvertegenwoordiger",« bnl » volgens VNW"
- 268.Margriet**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): *Margriet* is een Nederlands weekblad, met als doelgroep vrouwen, dat gaat over onderwerpen zoals lifestyle, gezondheid, opvoeding, uiterlijk en reizen.
- 269.mavo** [NL], (cat. instelling), source: woordenlijst.org, INL (2005)
- 270.M.E.** [NL], (cat.: instelling), sources: woordenlijst.org, nl.wikipedia.org (02.02.2007) *Mobiele Eenheid (ME)*, eenheid van de Nederlandse politie waarvan de primaire taak is het voorkomen of bestrijden van verstoring van de openbare orde.
- 271.melkertbaan**, [NL], (cat. regeling), source: woordenlijst.org
- 272.melkertbaner**, [NL], (cat. statuut), source: woordenlijst.org
- 273.miljoenennota**, [NL], (cat.: document), source: www.vandale.nl/opzoeken/woordenboek/ (29.12.2006): ontwerp voor de Nederlandse staatsbegroting, ingediend door de minister van Financiën op Prinsjesdag

- 274.misdrijf** [BE], (cat. regeling), source: Strafwetboek: artikel 1: Artikel 1. Het misdrijf, naar de wetten strafbaar met een criminele straf, is een misdad. Het misdrijf, naar de wetten strafbaar met een correctionele straf, is een wanbedrijf. Het misdrijf, naar de wetten strafbaar met een politiestraf, is een overtreding.
- 275.misdrijf**, [NL], (cat. regeling), source: Enschedé, (2002:151: "De ernstige feiten worden als misdrijf gerubriceerd, de minder ernstige als overtreding."
- 276.Mobiele eenheid**, [NL], (cat.: instelling), source www.politie.nl op 07/06/04
- 277.Moniteur**, [BE], source: *VNW*, remarque: n'apparaît qu'une seule fois dans le *38 Miljoen Woorden Corpus* où il désigne un périodique paru en 1805.
- 278.MUG (mobiele urgentiegroep)**, [BE], source: *VNW*,
- 279.Munt**, [BE], (cat.: Gebouw", "www.demunt.be", "schouwburg in Brussel"
- 280.Munt**, [NL], plaatsnaam of organisatie", "www.knm.nl", "koninklijke Nederlandse munt in Utrecht"
- 281.mutualiteit**, [BE], source: *VNW*
- 282.Nach**, [NL], (cat. gebeurtenis), source: www.koninginnenach.nl op 06/12/06 voir *koninginnenach*
- 283.nadar**(afsluiting), [BE], (cat.: Voorwerp), source: *GVD*, ,
- 284.NCRV**, [NL], (cat. omroep), bron: nl.wikipedia.org op 06/12/06: Nederlandse Christelijke Radio Vereniging [...] (De afkortingen van de meeste ledenomroepen zijn letterwoorden zonder betekenis geworden.)
- 285.Netwerk**, [NL], (cat.: televisieuitzending), source: nl.wikipedia.org op 06/12/06: Netwerk wordt iedere werkdag uitgezonden rond 19.30 op Nederland 2
- 286.Nevellands**, [NL], Onduidelijke taal", "www.onzetaal.nl Op 26 augustus 2004", "Hapax??"
- 287.Nijmeegse Vierdaagse**, [NL], (cat.: gebeurtenis), source: *Rnw* op 20 juli 2005,
- 288.NMBS**, [BE], (cat.: instelling), source: *INL* (2005)
- 289.Normaalschool**, [BE], (cat.: instelling), "www.google.be Op 12.05.04 (814 keer)
- 290.NOVA**, [NL], (cat.: televisieuitzending), bron: nl.wikipedia.org op 06.12.06, NOVA is een Nederlandse actualiteitenrubriek, gemaakt door VARA en NPS, in samenwerking met NOS Den Haag Vandaag. Het wordt als NOVA/Den Haag Vandaag uitgezonden op weekdagen van 22.30 tot ± 23.10 uur en op zaterdag van 22.10 tot 22.35 uur op Nederland 2.
- 291.NRC-Handelsblad**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (17.12.2006): NRC-Handelsblad is een Nederlands dagblad van liberale signatuur.
- 292.nrc.next**, [NL], (cat. blad), source: nl.wikipedia.org (19.12.2006): nrc.next is een ochtendkrant op tabloid-formaat van PCM Uitgevers die alleen op werkdagen verschijnt.
- 293.NS**, [NL], (cat.: instelling), source: *INL* (2005)
- 294.nummerplaat**, [BE], (cat.: regeling), source: *INL* (2005)
- 295.Nutslezing**, [NL], (cat.: instelling), source: *INL* (2005), nl.wikipedia.org (01.03.2007): "*De Maatschappij tot Nut van 't Algemeen ('t Nut)* werd in 1784 te Edam gesticht door een gezelschap

van zes personen [...] Later werd 'het Nut', met een groot aantal plaatselijke afdelingen, de grondlegger van de Nutsspaarbank (1818, nu onderdeel van Fortis), de Nutsverzekering, de Nutsleeszalen en Nutsscholen en Nuts-Volksuniversiteiten."

- 296.NVA**, [BE], (cat.: organisatie), source: fr.wikipedia.org: La Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA) est un parti politique flamand né de la dislocation de la Volksunie en 2001 .
- 297.OC&W**, [NL], instelling", "Google op 260604 21500 sites", abréviation de Onderwijs, Cultuur en Wetenschap.
- 298.OCMW**, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW. abréviation de *Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Werk*
- 299.Octopusakkoord**, [BE], (cat.: regeling), source: nl.wikipedia.org: Het Octopusakkoord was een politiek akkoord over de hervorming van de politie en het gerecht in België in 1998.
- 300.Officier**, [NL], Functie", source: <http://www.sqm.nl/kcgs/show/id=26111/contentid=5181/notextonly=40129> Op 05.06.04",
- 301.officier van justitie**, [NL], (cat.: statuut),
- 302.oliebol**, [NL], (cat. culinair), source: <http://www.vandale.nl/opzoeken/woordenboek/?zoekwoord=oliebol>: 1 bolvormige koek, in olie gebakken => smoutebol ; remarque google.be (avec restriction à la seule Belgique)= 1490 pages; Google.nl (avec aux seuls Pays-Bas) = 274.000
- 303.onderscheiding** (voor een examen), [BE], (cat.: regeling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 304.opcentiemen**, [BE], (cat.: regeling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 305.opdecienen**, [BE], (cat.: regeling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 306.Opiumwet**, [NL], (cat.: regeling), sources: *INL* (2005); *Van Dale Hedendaags Nederlands* (en ligne le 04.03.2007): "wet op verdovende middelen"
- 307.optie** (als vakkenpakket), [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 308.Oranje**, [NL], (cat.: organisatie), sources: oranje.nl op 07/06/04, nl.wikipedia.org (27.12.2006): Het Nederlands voetbalelftal is een team van voetballers dat Nederland vertegenwoordigt in internationale wedstrijden. Vaak wordt dit team kortweg het Nederlands elftal genoemd. De gebruikelijke bijnaam van dit elftal is *Oranje*.
- 309.OV**, [NL], (cat.: organisatie), "www.dft.nl op 09.10.04", "CNV doet mee aan staking OV",
- 310.OV-kaart**, [NL], Voorwerp" , "google België 35 keer op 09.10.04. GOOGLE zonder .be begrenzing = 5150 keer"
- 311.overlevingspensioen**, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 312.P-trein**, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW. (abréviation de 'pijktrein')
- 313.pain à la grecque**, [BE], (cat.: product), source: VNW, ,(Brusselse specialiteit),
- 314.parastataal**, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 315.parastatale**, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 316.parochieraad**, [BE], source: VNW, ,

- 317.pistolet**, [BE], (cat.: product), source: *VNW*
- 318.politierechtbank**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 319.politierechter**, [BE], (cat.: statuut), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 320.politierechter**, [NL], (cat.: statuut), source: nl.wikipedia.org (01.03.2007): "Eenvoudige zaken worden door één rechter behandeld, de *politierechter* genoemd."
- 321.poll**, [BE], source: *VNW*, "definitie: stemming binnen een politieke partij waarbij de kandidatenlijst voor een verkiezing wordt vastgesteld", « bnl » volgens *VNW*"
- 322.postgraduaat**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*; *Van Dale Hedendaags Nederlands* (online 01.03.2007): "[Belg.] postuniversitair opleidingsprogramma voor afgestudeerden"
- 323.postmeester**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 324.postogram**, [BE], (cat. product), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 325.postontvanger**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 326.prefect**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 327.prepensioen**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 328.Prinsjesdag**, [NL], (cat.: gebeurtenis), source: *GVD*
- 329.probatie**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*
- 330.Procureur (des Konings)**, [BE], (cat.: functie), source: *De Standaard* van 30.11.2002: « Er is opnieuw een escalatie in het gerechtelijk onderzoek tegen Marc Dutroux en consorten: de openbaar aanklager in deze zaak, procureur Michel Bourlet uit Neufchâteau, dreigt ermee zich terug te trekken. », « bnl » volgens *VNW*.
- 331.protonkaart®**, [BE], (cat.: product), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 332.Provinciale Staten**, [NL], (cat.: instelling)
- 333.provincieraad**, [BE], (cat.: instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 334.PSV (PSV'er)**, [NL], (cat.: voetbalploeg), source: INL (2005)
- 335.PvdA**, [NL], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org (15/12/2006): De Partij van de Arbeid (PvdA) is een Nederlandse politieke partij van sociaal-democratische signatuur .
- 336.PVV**, [BE], (cat.: organisatie), source: nl.wikipedia.org (15/12/2006): De Partij voor Vrijheid en Vooruitgang was een liberale partij uit Vlaanderen die bestond van 1846 (onder de naam Liberale Partij) tot 1992. Ze werd hernoemd naar PVV in 1961
- 337.quaestor, quaestuur** [BE], (cat.: Functie), source: *VNW*, "persoon/dienst belast met het beheer en de praktische regelingen in Kamer en Senaat", « bnl » volgens *VNW*"
- 338.Raversijde (dossier ~)**, [BE], (cat. plaatsnaam), "vrtnieuws.net op 19.04.04 "Regering houdt superministerraad in Raversijde",
- 339.RDW**, [NL], (cat.: instelling), "rijksdienst voor het wegverkeer",
- 340.referendaris**, [BE], (cat.: functie), sources: *VNW*, *GVD*; *VNW*: « hoofdgriffier van een rechtbank, medewerker-jurist van de rechters »; *GVD*: « in België, hoofdambtenaar bij o.a. een

handelsrechtbank en het Arbitragehof »,« bnl » volgens VNW"

341.regent, [BE], (cat.: functie), source: www.regentaat.be op 12.05.04; VNW",« bnl » volgens VNW

342.Regent, [NL], (cat. functie/statuut),

343.Regentaat, [BE], (cat. instelling), source: www.regentaat.be op 12.05.04; VNW",« bnl » volgens VNW"

344.regentes, [BE], (cat.: functie), source: VNW, « bnl » volgens VNW.

345.regeringsraad, [BE], (cat. instelling), source: VNW; GVD, GVD: « vergadering van de ministers en staatssecretarissen »,« bnl » volgens VNW. In WNT opgenomen.

346.regie, [BE], (cat. instelling), source: VNW; GVD",« bnl » volgens VNW. En Belgique on utilise aussi *regie* dans le sens de 'mise en scène'.

347.registeraccountant, [NL], (cat.: statuut), source: INL (2005), nl.wikipedia.org (01.03.2007): "Een *registeraccountant* (RA) is in Nederland een accountant die staat ingeschreven in het accountantsregister van het NIVRA."

348.Reien (Brugge), [BE], (cat. plaatsnaam), source: <http://www.regiobrugge.be/brugserieien.php> op 26 aug 04.

349.Rekenhof, [BE], (cat.: instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.

350.Rekenkamer, [NL], (cat.: instelling), source: www.rekenkamer.nl: (30/11/2006): *DeRekenkamer* verricht onderzoek naar de rechtmatigheid en de doelmatigheid van de overheidsuitgaven en -ontvangsten.

351.remgeld, [BE], (cat.: instelling), source: VNW; GVD",« bnl » volgens VNW"

352.Renault-wet, [BE], (cat.: regeling),source: nieuwsblad.be op 15.10.04", "Renault-wet overtreden volgens Opel-bonden; ,"op 20.10.04 Google = 21 keer in het Nls; In België zegt de zogeheten Renault-wet, die in het leven werd geroepen na de sluiting van Renault-Vilvoorde, dat de werkgever de ondernemingsraad (of de vakbondsafvaardiging of alle werknemers) schriftelijk moet meedelen dat er een voornemen is tot collectief ontslag. De werknemers moeten dan nog de mogelijkheid krijgen over dat ontslag vragen te stellen.
(<http://nl.prevent.be/p/6F57989135A6B35FC1256D4A004B0CB9>)

353.repressie, [BE], (cat.: gebeurtenis), sources: GVD; VNW.

354.Riagg, [NL], (cat.: instelling), sources: INL (2005); nl.wikipedia.org (01.03.2007): "Een *Regionale Instelling voor Ambulante Geestelijke Gezondheidszorg (Riagg)* is een Nederlandse instelling voor geestelijke gezondheidszorg, bestemd voor mensen met psychische of psychiatrische problemen waarvoor een opname in een psychiatrisch ziekenhuis niet nodig is, maar die te ernstig of te complex zijn om door een huisarts of maatschappelijk werker afgehandeld te worden. "

355.Ridderzaal [NL] (cat. gebouw), source: nl.wikipedia.org, www.parlement.com, www.tweedekamer.nl

356.rijksregister, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.

357.rijksregisternummer, [BE], source: VNW, « bnl » volgens VNW.

- 358.rijkswacht**, [BE], (cat.: instelling), source: gendarmerie.be op 07/06/04; 16900 pagina's volgens Google. « bnl » volgens VNW
- 359.rijkswachter**, [BE], (cat. statuut), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 360.Ring**, [BE], (cat. plaatsnaam)
- 361.Riziv**, [BE], (cat. instelling), source: metro VL 9.11.04; *GVD*", «Goedkopere pillen moeten tekort Riziv wegwerken», "inami.fgov.be op 09.11.04: « Wij heten u welkom op de website van het Rijksinstituut voor ziekte- en invaliditeitsverzekering. »
- 362.Rode duivels**, [BE], (cat.: voetbalploeg)
- 363.Rosettaplan** [BE], (cat.: regeling), source: <http://www.gva.be/dossiers/-/lambermont/naam.asp>: Deze naam slaat op het jongerenbanenplan van Laurette Onkelinx. Toen Guy Tegenbos ontwerpen van dat plan in handen kreeg en daarover schreef, dacht hij meteen aan de film 'Rosetta' die een paar weken eerder gelanceerd was en ging over de uitzichtloze situatie van langdurig werkloze jongeren. Toen Onkelinx haar plan officieel lanceerde nam zij die naam over.
- 364.RSZ**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, "afkorting voor Rijksdienst voor Sociale Zekerheid", « bnl » volgens VNW"
- 365.SGP**, [NL], (cat.: organisatie), source: nl.wikipedia.org: De Staatkundig Gereformeerde Partij (SGP) is een Nederlandse politieke partij van orthodox-gereformeerde signatuur. De SGP is in Nederland de enige christelijke partij die een theocratie nastreeft. .
- 366.schatkist**, [BE], (cat. instelling), source: http://www.hln.be/hlns/cache/det/art_213804.html consulté le 11.06.06: « Notionele intrest kost schatkist miljarden » (article du 27 mai 2006)
- 367.schepen**, [BE], (cat.: statuut), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 368.schepencollege**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 369.schepenkamer**, [BE], (cat.: lokaal), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 370.Schiphol**, [NL], (cat.: plaatsnaam), "310 000 keer door Google vermeld op 07/06/04",
- 371.schouwing**, [BE], source: VNW, (in de betekenis van jaarlijkse controle van een auto).
- 372.Singel**, [BE], (cat. plaatsnaam), "In Antwerpen",
- 373.Singel**, [NL], (cat.: plaatsnaam), "In Amsterdam",
- 374.Sint-Michielsakkoord**, [BE], (cat.: regeling), source: <http://www.gva.be/dossiers/-/lambermont/naam.asp> (consulté le 16.01.2007) Omdat de regering Dehaene steevast op Hertoginnedal vergaderde en deze regering dat even steevast in de Wetstraat 16 doet, krijgen politieke akkoorden nu de naam van de heilige mee van de dag waarop het akkoord werd gesloten. Hier is het Sint-Michielsakkoord een mooi voorbeeld van, opnieuw eentje over de staats Hervorming afgesloten onder de eerste regering Dehaene.
- 375.SIS-kaart**, [BE], (cat.: Voorwerp), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 376.Snelbelgweg**, [BE], (cat.: regeling), "google op 03102004 181 sites",
- 377.sneltrein**, [NL], (cat. product), source: <http://www.ovnet.nl/begrip.php?m=b&b=sneltrein> op 17.11.04", "Treinsoort uit het binnenlands treinverkeer die een tussen categorie vormt tussen de stoptrein en de intercity. Een tijd is dit treintype binnen NS ook wel aangeduid met Interregio

(IR). Echter heeft de directie besloten dat het begrip Interregio niet meer gebruikt mag worden. (bron: Brief van directie NS Reizigers datum: 22 okt. 97).

- 378.Sociaal akkoord**, [BE], (cat.: instelling), source: Metro Be 10/01/05 p.4: « Sociaal akkoord kan voor 50.000 jobs zorgen »
- 379.Sociale Verzekeringsbank**, [NL], (cat.: instelling), source: nl.wikipedia.org (19.01.2007): De *Sociale Verzekeringsbank* (SVB) is de oudste uitvoerder op het gebied van sociale zekerheid in Nederland.
- 380.sofinummer** [NL], (cat. regeling), source: nl.wikipedia.org (21/07/2006):
- 381.SoW-kerk**, [NL], (cat.: instelling), sources: INL (2005); nl.wikipedia.org (01.03.2007): "Het Samen op Weg-proces is de naam van de pogingen tot nauwere samenwerking van de Nederlands Hervormde Kerk, de Gereformeerde Kerken in Nederland en de Evangelisch-Lutherse Kerk in Nederland sinds 1961. Deze kerken werden de Samen op Weg-kerken genoemd. Per 1 mei 2004 resulteerde dit in de fusie van de kerken tot de Protestantse Kerk in Nederland."
- 382.sp.a** [BE], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org (15/12/2006): Socialistische Partij Anders, afgekort als *sp.a*, met als ondertitel *Sociaal Progressief Alternatief*, is een Vlaamse sociaaldemocratische politieke partij [...]
- 383.Sp!ts** [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (17/12/2006): Sp!ts is een gratis dagblad op tabloidformaat.
- 384.sparkas**, [BE], (cat.: instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW; selon le VNW ce terme désignerait un type d'établissements financiers belges, mais il semble qu'il est également utilisé aux Pays-Bas.
- 385.Sparta**, [NL], (cat.: voetbalploeg), source: radionieuws
- 386.Spirit** [BE], (cat.: politieke partij), source: nl.wikipedia.org, abréviation de « Sociaal progressief internationaal regionalistisch integraal-democratisch en toekomstgericht »
- 387.splitsing B-H-V**, [BE], (cat.: regeling), "vrtnieuws.net op 02/10/04", "kieskring Brussel Halle Vilvoorde"
- 388.Sportpaleis**, [BE], (cat. plaatsnaam), source: nl.wikipedia.org (29.12.2006): Het Sportpaleis in Antwerpen is een multifunctionele evenementenhal waar verschillende activiteiten worden georganiseerd zoals concerten, sportbijekomsten, feesten en beurzen.
- 389.staatsbon**, [BE], (cat. product), sources: VNW; GVD, « bnl » volgens VNW", Van Dale online (19/01/07): [Belg.] beursgenoteerd kasbiljet, uitgegeven door de staat , www.fortisbank.be/page/Staatsbons.asp?Type=Beleggen&TopItem=Staatsbons (19/01/07) De *Staatsbon* is een obligatielening, uitgegeven door de Belgische Staat"
- 390.Staatscourant**, [NL], (cat.: blad), sources: INL (2005); nl.wikipedia.org (01.03.2007): "De Nederlandse Staatscourant is een uitgave van de regering van het Koninkrijk der Nederlanden. De zorg voor de uitgave van de Staatscourant, die bestaat sinds 1814, berust bij de minister van Binnenlandse Zaken."
- 391.Stafhouder**, [BE], (cat.: functie/statuut), "www.baliekortrijk.be Op 12.05.04",
- 392.De Staten-Generaal** [NL], (cat.: organisatie), source: Nederlandse grondwet: Artikel 51: 1. De Staten-Generaal bestaan uit de Tweede Kamer en de Eerste Kamer. 2. De Tweede Kamer bestaat

uit honderdvijftig leden. 3. De Eerste Kamer bestaat uit vijfenzeventig leden.

- 393.stempelaar**, [BE], (cat.: statuut), sources: *VNW*; *GVD*, « bnl » volgens *VNW*; volgens *GVD* geen belgicisme
- 394.stempelen**, [BE], "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*; volgens *GVD* geen belgicisme"
- 395.stempelgeld**, [BE], "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*"
- 396.STER**, [NL], (cat.: organisatie), bron: nl.wikipedia.org op 06/12/2006. Remarque: 'STER-reclame' et 'STER-spot' sont mentionnés par la *Woordenlijst Nederlandse taal*.
- 397.strafwetboek** [BE], (cat.: document)
- 398.studiemeester**, [BE], (cat.: Functie", "*GVD*; radio2 op 29/06/04 rond 12 uur gehoord; *VNW*", « bnl » volgens *VNW*"
- 399.studieprefect**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 400.subnationaliteit**, [BE], source: *VNW*,
- 401.subregent**, [BE], (cat.: statuut/functie), source: *VNW*; *GVD*
- 402.substituut-officier**, [NL],
- 403.substituut-procureur**, [BE], "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*"
- 404.T-biljet**, [NL], (cat.: document), sources: INL (2005); http://www.overgeld.nl/rubriek/belastingen/656198/Wat_is_een_T-biljet_.html (01.03.2007): "De T in T-biljet staat voor teruggaaf. Een T-biljet is eigenlijk een gewoon aangifteformulier, waarin wat vragen ontbreken, omdat men ervan uitgaat dat u die toch niet nodig zult hebben."
- 405.taakleraar**, [BE], "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*"
- 406.taalkader**, [BE], "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*"
- 407.taalpariteit**, [BE], "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*"
- 408.taalrol**, [BE], "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*"
- 409.taalstatuut**, [BE], "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*"
- 410.taalstelsel**, [BE], "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*"
- 411.tbs (tbs-kliniek; tbs-patiënt; tbr)**, [NL], (cat.: maatregel), source: INL (2005)
- 412.terugbetalingstarief**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*. RBBN: deel van het tarief voor consultaties en geneesmiddelen dat door het ziekenfonds wordt terugbetaald
- 413.tewerkstellingsdienst**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 414.Terzake**, [BE], (cat.: televisieuitzending), source: nl.wikipedia.org op 06/12/06: Terzake is een Vlaams duidingsprogramma van de VRT, een onderdeel van het VRT Nieuws. Het wordt uitgezonden op Canvas, na het nieuwsoverzicht van 20 uur.
- 415.tiercé**, [BE], (cat.: spel), source: *GVD*,
- 416.Tik Tak**, [BE], (cat. televisieprogramma), source: nl.wikipedia.org op 6 december 2006
- 417.Torentje**, [NL], (cat.: plaatsnaam). Métonyme pour (bureau du) Premier ministre.

- 418. Touring mobilis**, [BE], (cat.: instelling), source: www.touring.be op 26 augustus 2004
- 419. trein-tram-busdag**, [BE], (cat.: gebeurtenis), sources: *INL* (2005); <http://www.tijd.be/geldzaken/artikel.asp?Id=1321648> consulté le 04.03.2007: "Trein-Tram-Busdag op 19 september - (belga) - Op zondag 19 september komt er opnieuw een trein-tram-busdag, een dag waarop het openbaar vervoer gepromoot wordt door voordelige tarieven."
- 420. Trêveszaal**, [NL], (cat.: plaats), source: nl.wikipedia.org (04.03.2007): "De Trêveszaal is sinds 1977 de vaste vergaderzaal van de Nederlandse ministerraad. De Trêveszaal en de er naast gelegen Statenzaal worden ook gebruikt voor officiële ontvangsten van de minister-president en de ministerraad. Trêve is Frans voor 'bestand'; de naam van de zaal verwijst naar de onderhandelingen die hier in 1608 met Spanje plaatsvonden, voorafgaand aan het Twaalfjarig Bestand (1609-1621).
In de galerij boven de Middelste of Binnenpoort op het Binnenhof bevindt zich het portaal dat toegang geeft tot de Trêveszaal en de Statenzaal."
- 421. tricolor (tricolore)**, [BE], (cat.: kenmerk), source: *GVD*,
- 422. Trouw**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (17.12.2006): Trouw is een Nederlands dagblad van licht protestants-christelijke signatuur.
- 423. TSO**, [BE], (cat.: organisatie), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 424. Tweede Kamer**, [NL] (cat. instelling), apocope de *Tweede Kamer der Staten-Generaal*
- 425. unitair (unitarist)**, [BE], (cat.: kenmerk), source: *GVD*,
- 426. UNIZO** [BE], (cat. organisation), source: www.unizo.be; 290.000 sites op google.be op 28 juli 2006
- 427. UVW (het)**, [NL], (cat.: instelling), source: www.uvw.nl, nl.wikipedia.org: « UWV (Uitvoering Werknemersverzekeringen) is per 1 januari 2002 tot stand gekomen als resultaat van de samenvoeging van de vroegere uitvoeringsinstanties Cadans, GAK, GUO, UZSO en SFB. » (sites consultés le 28 juillet 2006)
- 428. UZ**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 429. VDAB**, [BE], (cat.: instelling), source: vdab.be op 07/06/04
- 430. VenW**, [NL], (cat.: instelling), sources: *INL* (2005); afkorting.nl (02.03.2007): "Verkeer en Waterstaat"
- 431. verdachte**, [BE], (cat.: statuut), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 432. verdachte**, [NL], (cat. statuut), source: Nederlands wetboek van strafvordering: « Als verdachte wordt vóórdat de vervolging is aangevangen, aangemerkt degene te wiens aanzien uit feiten of omstandigheden een redelijk vermoeden van schuld aan eenig strafbaar feit voortvloeit. Daarna wordt als verdachte aangemerkt degene tegen wien de vervolging is gericht. De aan de verdachte toekomende... »
- 433. Verkavelingsvlaams**, [BE], (cat.: manier van spreken), sources: *INL* (2005); *Van Dale Hedendaags Nederlands* (online le 02.03.2007): "[pej.] benaming voor de spreektaal in Vlaanderen die geen dialect is maar ook niet algemeen aanvaard is"
- 434. verruimingskandidaat**, [BE], source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*. RBBN: Verkiezingskandidaat van een partij die geen lid is van die partij.

- 435. Vinex (Vinex-locatie; Vinex-wijk)**, [NL], (cat.: regeling), sources: INL (2005); *Van Dale Hedendaags Nederlands* (online le 02.03.2007): "[Ned.] Vierde Nota Ruimtelijke Ordening Extra"
- 436. Vlaamse Belang**, [BE], (cat.: organisatie), source: nl.wikipedia.org op 15/12/2006: Vlaams Belang (veelal afgekort als VB) is de naam van een Vlaams-nationalistische politieke partij die een grote conservatieve aanhang kent, maar ook veel critici die de partij als extreemrechts beschouwen.
- 437. Vlaams Blok**, [BE], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org op 15/12/2006: Vlaams Belang [...] Tot eind 2004 heette de partij Vlaams Blok [...]
- 438. VLD** [BE], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org op 15.12.2006: Vlaamse Liberalen en Democraten, afgekort als VLD, is een Vlaamse, liberale, politieke partij [...]
- 439. Vleesbrood** [BE] (cat.: gerecht), source: nl.wikipedia.org
- 440. vmbo**, [NL], (cat.: regeling), sources: INL (2005); nl.wikipedia.org (02.03.2007): "Vorbereidend middelbaar beroepsonderwijs, meestal afgekort tot vmbo, is een vorm van onderwijs in Nederland. Het vmbo bestaat sinds 1999. Het vmbo sluit, net als de havo en het vwo, aan op de basisschool, en duurt vier jaar (leeftijd: 12-16 jaar)."
- 441. Volendam**, "niet specifiek", "cafébrand", "gva.be/dossiers", "??associatie",
- 442. Volksunie**, [BE], (cat. organisatie), nl.wikipedia.org (15/12/2006): De Volksunie is een voormalige Vlaams-nationalistische politieke partij.
- 443. Volks-Unie (Nederlandse -)**, [NL], (cat.: organisatie), source: nl.wikipedia.org (03.03.2007): "De Nederlandse Volks-Unie (NVU) is een Nederlandse politieke partij. Zij wordt vanwege haar uitgesproken neonazistische karakter tot extreemrechts gerekend."
- 444. voorarrest**, [NL], (cat.: regeling)
- 445. voorhechtenis**, [BE], "VNW; GVD", « bnl » volgens VNW"
- 446. voorheffing, (on)roerende ~**, [BE], "VNW; GVD", source: http://mineco.fgov.be/enterprises/vademecum/Vade11_nl-06.htm#P3391_515373: Vooraleer definitief te worden belast, zijn de inkomsten onderworpen aan voorheffingen, die in voorkomend geval in mindering komen op het uiteindelijk bedrag van de belastingen. »; « bnl » volgens VNW"
- 447. voorhuwelijks sparen**, [BE], (cat.: product), source: VNW; GVD", « bnl » volgens VNW; in GVD één woord. google.nl (Nederland) le 02.03.2007: 118 pages; google.be (België) le 02.03.2007: 23100 pages
- 448. voorjaarsnota**, [NL], (cat.: document), source: nl.wikipedia.org (19.01.2007): De *Voorjaarsnota* geeft een tussentijds overzicht van het lopende begrotingsjaar. De Voorjaarsnota wordt jaarlijks voor 1 juni door de Minister van Financiën aande Eerste en Tweede Kamer aangeboden.
- 449. voorjaarsoverleg**, [NL], (cat.: verschijnsel), source: Google (19.01.2007).
- 450. voorlopige teruggaaf**, [NL], (cat.: regeling), source: telegraaf op 14.09.04", "fiscale regeling; GOOGLE op 14.09 = 3550
- 451. voortgezet onderwijs**, [NL], (cat.: instelling), source: nl.wikipedia.org (02.03.2007):

"Voortgezet onderwijs is in Nederland het onderwijs dat volgt op het basisonderwijs en dat doorgaans gevolgd wordt vanaf de leeftijd van 12 jaar. Vroeger werd de term middelbaar onderwijs gebruikt."

- 452.vrederecht**, [BE], (cat. instelling),"VNW; GVD",« bnl » volgens VNW"
- 453.vrederechter**, [BE], (cat.: statuut),"VNW; GVD",« bnl » volgens VNW"
- 454.Vredespaleis**, [NL], (cat.: plaatsnaam), source: <http://historie.denhaag.org/vredesp.htm> Op 26 augustus 2004",
- 455.vreemdelingenregister**, [BE], (cat. instelling), source: VNW, « bnl » volgens VNW.
- 456.vreemdelingenwet**, [BE], source: GVD.
- 457.vreemdelingenwet**, [NL], source: GVD.
- 458.Vrij Nederland**, [NL], (cat.: blad), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): Vrij Nederland is een Nederlands opinieweekblad van linkse signatuur.
- 459.VROM**, [NL], (cat.: instelling) source: GVD.
- 460. VRT** [BE], (cat.: instelling) source:GVD.
- 461.VTB-VAB**, [BE], (cat. organisatie), source: nl.wikipedia.org (18.12.2006): *DeVlaamse Toeristenbond-Vlaamse Automobilistenbond*, afgekort tot VTB-VAB vzw, en ook wel VTB-VAB-cultuur genoemd, is een Vlaamse ledenvereniging.
- 462. VTM**, [BE], (cat. instelling), source: nl.wikipedia.org (28.12.2006)
- 463.VT-emmer** [BE], (cat. statuut), source: Jan De Wilde, « Héhé », lied in: CD *Héhé*, 1990, EMI Belgium: « Thermische zak, koekejoe, boletenvreter, kermisklabak, ratjetoe, beterweter, Borgworm, Aartselaar, projectontwikkelaar, dilettante vlooiementmer, degoutante V.T.-emmer. Hè hè, dat lucht op, ram het in hun domme kop ! »
- 464.VU**, [NL], (cat.: instelling), source: nl.wikipedia.org (18/12/2006): *DeVrije Universiteit Amsterdam* (vaak afgekort tot VU) is de enige algemene protestantse universiteit van Nederland.
- 465.VU**, [BE], (cat.: organisatie), source: nl.wikipedia.org (18/12/2006): *DeVolksunie* is een voormalige Vlaams-nationalistische politieke partij.
- 466.VUB**, [BE], (cat. instelling), source: nl.wikipedia.org (17/12/2006): De Vrije Universiteit Brussel is de belangrijkste Nederlandstalige universiteit van Brussel.
- 467.VUT (deeltijd-VUT)**, [NL], (cat. regeling), source: GVD, INL (2005).
- 468.Vutster**, [NL], (cat.: statuut), source: GVD
- 469.vutten**, [NL], cat.: statuut), source: www.groene.nl/1997/09/eb_wimtschippers.html: « Ik zeg wel eens voor de grap dat ik volgend jaar ga vutten »
- 470.Vutter**, [NL], statuut", source: GVD,
- 471.VVD**, [NL], (cat.: organisatie), source: nl.wikipedia.org (16/12/2006): De Volkspartij voor Vrijheid en Democratie is een Nederlandse politieke partij van liberale signatuur.
- 472.vwo (vwo-diploma; vwo'er; vwo-leerling; vwo-opleiding; vwo-school)** [NL] (cat. instelling),

sources: INL (2005); nl.woordenlijst.org

- 473.vzw**, [BE], (cat. instelling), source: *VNW*, « bnl » volgens *VNW*.
- 474.Waddengas**, [NL], (cat.: realia), source: *Trouw ontbijtnieuws* 25 juni 04: "Kabinet laat waddengas winnen",
- 475.wafelijzerpolitiek**, [BE], (cat.: regeling), source: *VNW*; *GVD*; *INL* (2005), nl.wikipedia.org (02.03.2007): "*Wafelijzerpolitiek* was een budgetteringsmethode in België tot ongeveer 1988 voor het toewijzen van gelden voor grote projecten. Om geen van beide groepen (de Walen en de Vlamingen) aan weerszijden van de taalgrens te kort te komen werd het geld van de openbare werken in een 50-50 verhouding verdeeld."
- 476.Wallen**, [NL], (cat.: buurt in A'dam", "clubmetro.nl op 22.10.04", "Wallen moeten hot worden (pagina 4 van Metro Nederland),
- 477.wallingant (wallingantisme)**, [BE], (cat.: statuut), "*VNW*; *GVD*",
- 478.wanbedrijf**, [BE], "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*"
- 479.WAO (WAO'er; WAO-uitkering)**, [NL], (cat.: regeling),
- 480.Wapenstilstand**, [BE], (cat.: gebeurtenis), source: nl.wikipedia.org (03.12.2006): In België is Wapenstilstand op 11 november een nationale feestdag.
- 481.Waterstaat**, [NL], source: *GVD*,
- 482.wegcode**, [BE], (cat. regeling), source: www.wegcode.be
- 483.Wereldomroep**, [NL], (cat.: instelling), source: *INL* (2005); apocope de *Radio Nederland Wereldomroep*: nl.wikipedia.org (03.03.2007): "*Radio Nederland Wereldomroep* is een internationale publieke omroep van Nederland. Via radio, televisie en internet biedt de Wereldomroep in negen talen nieuws, informatie en cultuur. Daarmee bereikt de Wereldomroep tientallen miljoenen mensen per week."
- 484.werkleider**, [BE], (cat.: statuut), "*VNW*; *GVD*", « bnl » volgens *VNW*; volgens *GVD* verouderd"
- 485.Westenwind**, [NL], (cat.: televisieprogramma), bron: nl.wikipedia.org op 06.12.06:
Westenwind is een televisieserie van RTL4 over twee scheepswerven die de concurrentie met elkaar aangaan.
- 486.Wet Franchimont**, [BE], (cat.: wettekst)
- 487.Wetboek van Strafrecht** [NL], (cat. document)
- 488.wethouder**, [NL], (cat.: statuut), sources: *VNW*, *INL* (2005), nl.wikipedia.org (03.03.2007): "Een wethouder is een openbaar bestuurder binnen een Nederlandse gemeente."
- 489.Wetstraat**, [BE], (cat. plaatsnaam), source: *VNW*,
- 490.Willemsfonds**, [BE], (cat.: instelling), sources: *INL* (2005); nl.wikipedia.org (03.03.2007): "Het Willemsfonds, genoemd naar Jan-Frans Willems, is in 1851 opgericht ter verdediging van de Nederlandse taal."
- 491.Willemsorde**, [NL], (cat.: voorwerp), sources: *INL* (2005) *GVD*, remarque: apocope de *Koninklijke Willems-Orde*
- 492.winkelsluitingswet**, [NL], (cat.: regeling), source: *INL* (2005); remarque: nl.wikipedia.org

(03.03.2007): "De Winkeltijdenwet werd in 1996 aangenomen en verving toen de *Winkelsluitingswet 1976*."

493. Witte sector, [BE], , "politics.be op 13.03.05", "Staking witte sector valt mee", "Google op 13.03.05 site nl=159, site .be=2709"

494. WTV, [BE], (cat.: instelling), sources: www.wtv.be, nl.wikipedia.org (22.07.2007): « De West-Vlaamse televisie (kortweg *WTV*) is een regionale televisiezender »

495. ww-uitkering, [NL], (cat. regeling), source: *INL* (2005); nl.wikipedia.org (03.03.2007): "*Werkloosheidswet* of *WW* is een Nederlandse wet, en een werknemersverzekering die daarin wordt geregeld, die werkloze werknemers, met voldoende arbeidsverleden (voldoen aan de weken-eis) en beschikbaar voor arbeid, een werkloosheidsuitkering garandeert."

496. z.a.p. [BE], (cat.: statuut), source: *GVD*, , "zelfstandig academisch personeel",

497. Zalmsnip, [NL], Regeling", source: <http://www.haarlem.nl/smartsite747.htm> Op 26 augustus 2004", "Wat is de Zalmsnip? De snip van Zalm is een financiële regeling van de Rijksoverheid en is vernoemd naar minister Zalm van Economische Zaken. Vanwege een financieel overschot krijgen alle burgers in Nederland → 45,38 (NLG 100,- een Snip) terug. Deze teruggave wordt via de gemeenten geregeld en omgezet in een reductie op de afvalstoffenheffing. ,

498. Zaventem, [BE], (cat. plaatsnaam), "2100 keer door Google vermeld op 07/06/04 onder 'luchthaven Zaventem',

499. Zilverfonds, [BE], (cat. instelling), "vrtnieuws.net op 07/06/04: « Reserves Zilverfonds zijn fors gestegen »,

500. zwarte zondag (24 nov 1991), [BE], source: nl.wikipedia.org op 22 nov 04, « Bij lokale verkiezingen in België behaalt het Vlaams Blok een grote overwinning. De naam Zwarte zondag wordt gebruikt door politieke tegenstanders van die partij. »

Bibliographie

- Adamzik, Kirsten (1998): « Fachsprachen als Varietäten » in: Hoffmann, Lothar (red.) (1998): *Fachsprachen – Languages for Special Purposes Ein internationales Handbuch zur Fachsprachenforschung und Terminologiewissenschaft An International Handbook of Special-Language and Terminology Research, 1. Halbband Volume 1*, Berlin New-York, Walter de Gruyter, 181-189.
- Apeldoorn, C.G.L. (1971, 1983): *Afkortingen*, Utrecht, Antwerpen, Het Spectrum.
- Appel, René e.a. (2002): *Taal en taalwetenschap*, Oxford, Blackwell Publishing
- Auroux, Sylvain (1996): *La philosophie du langage*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Austin, J. L. (1962). *How to Do Things With Words*. Oxford University Press: Oxford
- Bachelard, Gaston (1949): *Le rationalisme appliqué*, Paris, P.U.F.
- Bachrach, J.A. (1967): « Une troisième version du Dicautom » in: *Coling 1967, Vol. 1: Conférence Internationale sur le traitement automatique des langues* (téléchargé à partir du site internet <http://ucrel.lancs.ac.uk/acl/C/c67> le 04.07.2006)
- Bakema, Peter e.a. (2003): *Vlaams-Nederlands woordenboek van ambetanterik tot zwanzer*, Antwerpen Utrecht, Standaard Uitgeverij Het Spectrum.
- Bartsch, Renate (1985): *Sprachnormen: Theorie und Praxis*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag
- Beacco, Jean-Claude (dir.) (1999): *L'astronomie dans les médias : analyses linguistiques de discours de vulgarisation*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Benvéniste, Émile (1966): *Problèmes de linguistique générale 1*, Paris, Gallimard.
- Bosson, Georg (1996): « Normes et conflits normatifs » in: Peter Nelde et al. (eds), *Kontaktlinguistik. Ein Handbuch der internationalen Forschung*, Berlin, De Gruyter, pp. 609-624.
- Bree, Cor van, (1995), « Semiotiek, naamgeving en taalverandering » in: Cajot, José & e.a. (Hrsg.) *Lingua Theodisca Beiträge zur Sprach- und Literaturwissenschaft Jan Goossens zum 65. Geburtstag* Münster, Zentrum für Niederlande-Studien, pp. 129-137.
- Bußmann, Hadumod, (1983): *Lexikon der Sprachwissenschaft*, Stuttgart, Alfred Kröner Verlag.
- Cabré, Maria Teresa (1995): « On Diversity and Terminology » in: *Terminology*, 2:1, 1-16.
- Cabré, Maria Teresa (1998): *La terminologie Théorie, méthode et applications*, Ottawa Paris, Les presses de l'université d'Ottawa Armand Colin.
- Charaudeau, Patrick et Maingueneau, Dominique (2002): *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- Cornu, Gérard (1990): *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien.
- Coseriu, Eugenio (1999): « Dix thèses à propos de l'essence du langage et du signifié », Texte inédit envoyé aux congressistes du colloque international « Perception du monde et perception du langage », Strasbourg, 7-10 octobre 1999; téléchargé à partir du site www.revue-texto.net le 10.10.2005
- Cruse, D.A. (1986): *Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- De Bessé, Bruno, Nkwenti-Azeh, Blaise, Sager, Juan (1997): « Glossary of terms used in terminology » in

- Terminology 4:1*, Amsterdam, John Benjamin, 119-156.
- De Saussure, Ferdinand (1916, 1972): *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- De Vries, Matthias (1882): *Woordenboek der Nederlandschen Taal Inleiding deel I* La Haye/Leyde (texte téléchargé à partir du site internet <http://www.inl.nl/images/wnt/inleidingdevries.html>)
- Deledalle, Gérard (2000), *C.S. Peirce's Philosophy of Signs*, Indiana University Press.
- Depecker, Loïc (2003): « Saussure et le concept » in: *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. 98 (2003) fasc. 1, p. 53-100
- Dirven, René, Verspoor, Marjolijn (reds) (1999): *Cognitieve inleiding tot taal en taalwetenschap*, Leuven, Acco.
- Dortier, Jean-François (1998): *Les sciences humaines Panorama des connaissances* Auxerre, Sciences Humaines Éditions.
- Dortier, Jean-François (éd.) (2001): *Le langage Nature, histoire et usage* Auxerre, Sciences Humaines Éditions.
- Dubois, Danièle (éd.) (1993): *Sémantique et cognition Catégories, prototypes, typicalité* Paris, CNRS Éditions.
- Dubois, Jean e.a. (1999): *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.
- El Zaïm, Adel Ghaleb (1994): *Représentation morphodynamique du sens linguistique Perception, conceptualisation, énonciation*, Paris IV, thèse.
- Enschedé, Mr. Ch. J. (2002): *Beginselen van Strafrecht* 10e druk bewerkt door Mr. M. Bosch en Mr. E.Ph.R. Sutorius, Deventer, Kluwer.
- Felber, Helmut & Budin, Gerhard (1989): *Terminologie in Theorie und Praxis*, Tübingen, Gunter Narr Verlag.
- Fèvre-Pernet, Christine et Roché, Michel (2005), « Quel traitement de l'onomastique commerciale? Pour une distinction Nom de marque/Nom de produit » in: *Corela - Cognition, Représentation, Langage, Numéros spéciaux, Le traitement lexicographique des noms propres*. Revue en ligne consultée le 20 juillet 2006 à l'adresse <http://edel.univ-poitiers.fr/corela/document.php?id=452>
- Fillmore, C. (1976): 'On the Origin of Semantic Information in the Lexicon' (unpublished lecture).
- Fillmore, C. (1985): 'Frames and the Semantics of Understanding' in: *Quaderni di Semantica*, 6, 222-255.
- Foqué, R., 't Hart, A.C. (1990): *Instrumentaliteit en rechtsbescherming Grondslagen van een strafrechtelijke waardendiscussie*. Arnhem Antwerpen, Gouda Quint Kluwer Rechtswetenschappen.
- Fromilhague, Catherine (1995): *Les figures de style*, Paris, Nathan.
- Gambier, Yves (1991): « Travail et vocabulaire spécialisés : prolégomènes à une socio-terminologie » in: *Meta*, vol. 36, n° 1.
- Garneau, Jean (2005): « Les besoins humains », in: *La lettre du psy, Volume 9, N° 3 mars 2005*. ISSN 1481-1340
- Gary-Prieur, Marie-Noëlle (1994): *Grammaire du nom propre*, Paris, P.U.F.

- Gaudin, François (1996): « Terminologie: l'ombre du concept » dans: *Meta XLI*, 4 1996, 604-621, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal
- Geeraerts, Dirk (1989): *Wat er in een woord zit*, Leuven, Peeters.
- Geeraerts, Dirk (red.) (2000): *Van Dale Groot woordenboek der Nederlandse taal versie 1 plus op basis van de dertiende uitgave*, Utrecht/Antwerpen, Van Dale Lexicografie B.V.
- Geerts, G., Haeseryn, W., de Rooij, J., van den Toorn, M.C. (1984): *Algemene Nederlandse Spraakkunst*, Groningen Leuven, Wolters-Noordhoff Wolters.
- Greimas, Algirdas Julien (1986): *Sémantique structurale*, Paris, P.U.F.
- Habert, Benoît e.a. (1997): *Les linguistiques de corpus*, Paris, Armand Colin.
- Hallyday, M. (1985): *An Introduction to Functional Grammar*. London, Edward Arnold.
- Haeseryn W., e.a. (1997): *Algemene Nederlandse Spraakkunst*, Groningen, Martinus Nijhoff.
- Héroguel, Armand (2000): *Problèmes de traduction dans les droits civils français et néerlandais*, Paris, L'Harmattan.
- Héroguel, Armand (2005a): « Het project 'Een woordenboek voor gerechtstolken en -vertalers in Frankrijk': een schets van de microstructuur vergeleken bij andere juridische woordenboeken », in: Hilgsmann e.a. (eds): *Neerlandistiek in Frankrijk en in Franstalig België* Louvain-la-Neuve, Academie Bruylant et Presses universitaires de Louvain
- Héroguel, Armand (2005b): « Een leerwoordenboek voor gerechtstolken en -vertalers in Frankrijk » in *TREMA -Special December 2005 Recht, taal en literatuur*, La Haye, Sdu uitgevers
- Héroguel, Armand (sous presse): « Één lijn, twee projecten - Leerwoordenboek zakelijk Nederland en Woordenboek voor gerechtstolken en -vertalers in Frankrijk » (IVG-Kongress, Paris IV, août 2005).
- Höffe, O. (1983): *Immanuel Kant*, München. (cité par Foqué et 't Hart, 1990:132)
- Hoffmann, Lothar (red.) (1998): *Fachsprachen Languages for Special Purposes, Ein internationales Handbuch zur Fachsprachenforschung und Terminologiewissenschaft An International Handbook of Special-Language and Terminology Research, 1. Halbband Volume 1*, Berlin New-York, Walter de Gruyter
- Hoffmann, Lothar (red.) (1999): *Fachsprachen Languages for Special Purposes, Ein internationales Handbuch zur Fachsprachenforschung und Terminologiewissenschaft An International Handbook of Special-Language and Terminology Research, 2. Halbband Volume 2*, Berlin New-York, Walter de Gruyter
- Humboldt, Wilhelm von, (2000): *Sur le caractère national des langues et autres récits sur le langage présentés, traduits et commentés par Denis Thonard Bilingue allemand-français*, Paris, Seuil, coll. Points.
- Huteau, Michel (1993): « Organisation catégorielle des objets sociaux Portée et limites des conceptualisations de E. Rosch » in: Dubois, Danièle (réd.): *Sémantique et cognition Catégories, prototypes, typicalité*, Paris, CNRS Éditions.

Instituut voor Nederlandse Lexicologie (samengesteld door het in opdracht van de Nederlandse Taalunie) (2005): *Woordenlijst Nederlandse Taal*, Tiel, Den Haag, Lannoo Uitgeverij, Sdu Uitgevers.

ISO 1087, 1990 : *Terminology - Vocabulary = Terminologie - Vocabulaire*, Genève, Organisation internationale de normalisation (ISO/TC 37).

ISO 1087:2000: *Travaux terminologiques -- Vocabulaire -- Partie 1: Théorie et application*, Genève, Organisation internationale de normalisation.

ISO 704:2000: *Travail terminologique -- Principes et méthodes*, Genève, Organisation internationale de normalisation.

Janssen, Dries (s.a.), *Van AAB tot ZOO*, Hasselt, HeideLand.

Janssen, Theo (red.), (2002): *Taal in gebruik - Een inleiding in de taalwetenschap* Den Haag, Sdu Uitgevers.

Johnson, M. (1987): *The Body in the Mind*, Chicago and London, The University of Chicago Press.

Jonasson, Kerstin (1994): *Le nom propre - Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

Kageura, Kyo (1995) « Towards the Theoretical Study of Terms - A sketch from the Linguistic Viwpoint » in: *Terminology*, 1(1), 103-119.

Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1980): *L'énonciation* Paris, Armand Colin.

Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1986, 1998): *L'implicite*, Paris, Armand Colin.

Kleiber, Georges (1981): *Problèmes de référence: descriptions définies et noms propres*. Metz, Centre d'Analyse Syntaxique.

Kleiber, Georges (1990): *La sémantique du prototype, Catégories et sens lexical*, Paris, PUF.

Kleiber, Georges (1993): « Prototype et prototypes: encore une histoire de famille » in: Dubois, p. 103-129.

Kleiber, Georges (1994): *Nominales - Essais de sémantique référentielle*, Paris, Armand Colin.

Koefoed, G.A.T. (1978): *Taalverandering in het licht van taalverwerving en taalgebruik*. In: G.A.T. Koefoed et al. (red.), *Aspecten van taalverandering, een verzameling inleidende artikelen*. Wolters-Noordhoff, Groningen, p. 11-70.

Lakoff, G. (1987): *Women, Fire and Dangerous Things*, Chicago, University of Chicago Press.

Le Guern, Michel (1973): *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris, Larousse.

Le Guern, Michel (1989): « Sur les relations entre terminologie et lexique » in: *Meta*, XXXIV, 3, 1989, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 340-343.

Lerat, Pierre (1995): *Les langues spécialisées*, Paris, P.U.F.

Leys, O. (1965): « De eigennaam als linguïstisch teken » in: *Mededelingen uitg. door de vereniging voor naamkunde te Leuven*. Leuven, Instituut voor Naamkunde.

- Lyons, John (1977): *Semantics*, Volume I and II, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lyons, John, (1978): *Éléments de sémantique*, Paris, Larousse.
- Lyons, John, (1980): *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- Machphail, Alister (2000): « IATE - Inter-Agency Terminology Exchange » in: *Actes de la Conférence pour une infrastructure terminologique en Europe (14-15-16 juillet 2000 Paris)*(téléchargé le 04.07.2006 à partir du site internet <http://dtil.unilat.org/etis/actasTDCnet/>)
- Marconi, Diego (1997): *La philosophie du langage au XXème siècle*, Paris, Editions de l'éclat (téléchargé le 15 mai 2006 à partir du site internet www.lyber-eclat.net/lyber/marconi/langage.html)
- Martin, Robert (1993): « Typicité et sens des mots » in: Dubois, Danièle, *Sémantique et cognition Catégories, prototypes, typicalité*, Paris, CNRS Éditions, pp. 151-159.
- Martin, Willy (2001): « Nationalectismen in het Nederlands en hun lexicografische beschrijvingen », in: *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* 79: 709-736
- Martinet, André (1960): *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- Maurel, Denis et Tran Mickaël (2005): « Une ontologie multilingue des noms propres ». in: *Corela - Cognition, Représentation, Langage, Numéros spéciaux, Le traitement lexicographique des noms propres*. Revue en ligne consultée le 20 juillet 2006 à l'adresse <http://edel.univ-poitiers.fr/corela/document.php?id=460>
- Meyer, Ingrid (1992): « Knowledge Management for Terminology-Intensive Applications: Needs and Tools. » in: J. Pustejovsky & S. Bergler (eds.) *Lexical Semantics and Knowledge Representation*. Berlin, Springer, 21-37.
- Moeschler, Jacques et Auchlin, Antoine, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- Nadeau, Robert (1999): *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*, Paris, PUF.
- Neveu, Franck (2004): *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin.
- Nyckees, Vincent (1998): *La sémantique*, Paris, Belin.
- Otman, Gabriel (1996): *Les représentations sémantiques en terminologie*, Paris, Masson.
- Pekelder, Jan (2005): « Over de constructie van onze taalwereld. Van conceptualisering naar grammaticalisering ». In: Z. Hrnčirova et al. (red.), *Praagse Perspectieven* 3, 115-135.a
- Pierrel, Jean-Marie (dir.) (2000): *Ingénierie des langues*, Paris, Hermès Science Publications.
- Polguère, Alain, (2003): *Lexicologie et sémantique lexicale notions fondamentales*, Montréal, Presses de l'université de Montréal.
- Pottier, Bernard (1992): *Sémantique générale*, Paris, P.U.F.
- Pradel, Jean (2002), *Droit pénal comparé*, Paris, Dalloz, 2ème édition
- Rastier, François (1991, 2001): *Sémantique et recherches cognitives*, Paris, P.U.F.
- Rastier, François (1995): Le terme: entre ontologie et linguistique in *La banque de mots*, n° 7, p. 35-65.

- Rey, Alain & Rey-Debove J. (réd.) (1977): *Le Petit Robert*, Paris, S.N.L.
- Rey, Alain (1992): *La Terminologie Noms et notions* Paris, P.U.F., coll. Que sais-je? 1979, 1992, 2ème édition corrigée,
- Royle, Phaedra (2001): « Compte-rendu de Cabré, M. Teresa (1998): *Terminology: Theory, methods and applications*, Philadelphia PA, John Benjamins » in: *Meta*, XLVI, 3, 2001, 580-583, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal
- Sabah, Gérard (2000): Sens et traitements automatiques des langues dans: Pierrel, Jean-Marie *Ingénierie des langues*, Paris, Hermès
- Sager, Juan, (1990): *A Practical Course in Terminology Processing*. Amsterdam, John Benjamins.
- Steenbergen, G.J., (1967): « Letterwoord, initiaalwoord, verkorting, afkorting. » in: *De Nieuwe Taalgids* jg. 60 afl. 1 (jan), pp. 42-45, Groningen, Tjeenk Willink.
- Taylor, J.R. (1995): *Linguistic categorization: Prototypes in linguistic theory*, Oxford.
- Temmerman, Rita (2000): *Towards New Ways of Terminology Description The sociocognitive approach*, Amsterdam, John Benjamins.
- Thoiron, Philippe, Arnaud, Pierre, Béjoint, Henri, Boisson, Claude Pierre (1996): « Notion d' « archi-concept » et dénomination » dans: *Meta*, XLI, 4, 1996, 512-524, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal
- Tiberghien, Guy (dir.) (2002): *Dictionnaire des sciences cognitives*, Paris, Armand Colin.
- Ullmann, Stephen (1952): *Précis de sémantique française*, Berne, Francke.
- Valette, Mathieu (2006): *Linguistiques énonciatives et cognitives françaises*. Paris, Champion.
- Van Campenhout, Marc (1997): *Abrégé de terminologie multilingue*. (consulté sur le site internet <http://www.termisti.refer.org/theoweb1.htm> le 01-01-2004)
- Van den Toorn, M.C. (1980): *Nederlandse taalkunde*, Utrecht/Antwerpen, Uitgeverij Het Spectrum.
- Weissenhofer, Peter (1995): *Conceptology in Terminology Theory, Semantics and Word Formation*. Vienna, Termnet.
- Zawada, B. & Swanepoel, P. (1994): « On the Empirical Adequacy of Terminological Concept Theories. The Case for Prototype Theory » in: *Terminology* 1(2), 253-275.

Outils informatiques en ligne:

Haeseryn e.a. (1997): <http://oase.uci.kun.nl/~ans/> version en ligne de: Haeseryn, W., K. Romijn, G. Geerts, J. de Rooij & M.C. van den Toorn, *Algemene Nederlandse Spraakkunst*. Tweede, geheel herziene druk, 1997. Groningen/Deurne, Martinus Nijhoff uitgevers/Wolters Plantyn.

<http://www.niederlandistik.fu-berlin.de/cgi-bin/web-conc.cgi> Concordancier en ligne de la Freie Universität de Berlin (Pr. M. Hüning)

<http://www.tst.inl.nl> Centrale voor taal- en spraaktechnologie de l'INL (Institut néerlandais de lexicologie)

<http://woordenlijst.org/> Woordenlijst van de Nederlands taal

<http://www.vandale.nl/opzoeken/woordenboek/> Dictionnaire Van Dale Hedendaags Nederlands

<http://corpora.informatik.uni-leipzig.de/> Corpus en ligne de l'université de Leipzig

http://vrttaal.net/taaldatabanken_master/algemeen/home.shtml site de la VRT réservé aux questions de langue

RBBN1.0 (2005): Prof. dr. Willy Martin (V.U. Amsterdam) en Prof. dr. Willy Smedts (KU Leuven) (begeleiders) *Belgicismen*, fichier informatique reçu par téléchargement suite à convention passée avec l'INL de Leyde.

Martin, Willy & Smedt (2005): *ReferentieBestand Belgisch-Nederlands RBBN1.0 gebruikshandleiding Juni 2005*, document au format pdf transmis avec le fichier RBBN

<http://www.cafe.umontreal.ca/cle/cases/c13e15.html#123831>: site de l'université de Montréal relatif aux procédés littéraires

<http://tln.li.univ-tours.fr/>: site du laboratoire informatique / traitement des langues naturelles de l'université François Rabelais de Tours.

<telnet://corpora.inl.nl>: accès (avec nom d'utilisateur et code d'accès) aux trois corpus de l'INL: *INL 5 Miljoen Woorden Corpus 1994*, *INL 27 Miljoen Woorden Krantencorpus 1995*, *INL 38 Miljoen Woorden Corpus 1996*